

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2016

Présidence de M. Gérard COLLOMB,

Maire

Le lundi 6 juin 2016 à 15 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 30 mai 2016 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Hajri, secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Képénékian, Mme Brugnera, M. Sécheresse, Mme Aït Maten, M. Brumm, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Dognin-Sauze, M. Durand, Mme Reynaud, M. Le Faou, Mme Rivoire, Mme Rabatel, M. Cucherat, Mme Besson, M. Graber, Mme Frih, M. David, M. Fenech, Mme Lévy, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Roux de Bézieux, Mme Servien, Mme Bley, M. Philip, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Maleski, M. Kismoune, Mme Picot, Mme Berra, M. Bérat, M. Touraine, Mme Fondeur, M. Pelaez, M. Lévy, Mme Hobert, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, Mme Manoukian, M. Julien-Laferrière, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Havard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdaït, M. Guilland, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, M. Bernard, M. Boudot, Mme Madeleine, Mme Baume.

Absents excusés : Mme Nachury, M. Braillard, M. Coulon, Mme Burillon.

Dépôts de pouvoirs : M. Havard, M. Bernard, M. Touraine, Mme Condemine ont déposé un pouvoir pour voter aux noms de Mme Nachury, M. Braillard, M. Coulon, Mme Burillon.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme de Lavernée, Mme Gay, M. David, M. Cucherat, Mme Sangouard, Mme Balas, M. Bérat, M. Broliquier, Mme Frih, M. Lévy, Mme Bauguil, M. Rudigoz, M. Geourjon, Mme Madeleine ont déposé un pouvoir pour voter aux noms de Mme Berra, Mme Besson, M. Blache, Mme Dognin-Sauze, M. Fenech, M. Guilland, M. Hamelin, M. Lafond, Mme Hobert, M. Le Faou, Mme Lévy, M. Pelaez, M. Royer, Mme Tazdaït.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

(Le quorum est constaté.)

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu des délégations qui lui ont confiées les 4 avril 2014 et 28 septembre 2015

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibérations de principe n° 2014/4 et n° 2014/5 du 4 avril 2014, et n° 2015/1496 du 28 septembre 2015.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour de cette séance.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication.

M. GUILLAND Stéphane : Vous venez de nous exposer les décisions prises depuis notre dernier Conseil municipal en vertu des délégations confiées les 4 avril et 28 septembre 2015. A ce sujet, le groupe les Républicains et apparentés souhaitait revenir, par ma voix, sur celle que vous avez prise, Monsieur le Maire, d'accueillir M. Macron à l'Hôtel de Ville jeudi dernier.

Je dis M. Macron, car si c'est le Ministre de l'Economie que vous aviez accueilli, le protocole républicain aurait voulu que l'ensemble des élus de notre Assemblée et de la Métropole soit invité à venir l'écouter, ce qui n'était pas le cas.

Je dis M. Macron, car si c'est le Ministre de l'Economie que vous aviez accueilli, vous auriez organisé cette venue pour parler de l'économie lyonnaise et pas d'une éventuelle candidature de M. Macron aux prochaines présidentielles.

Vous ne vous êtes d'ailleurs que peu caché de vos motivations puisque, dès le 18 mai, vous présentiez au micro de RMC un éventuel déplacement comme un « coup de main » donné au camarade Macron, je cite : « *A un moment donné il sera candidat, cela se fera naturellement, je vais lui donner un coup de main .* » Vous êtes dans la même ligne quand vous confiez à chaud au Progrès ,je vous cite encore » : *On avait invité beaucoup de monde, cela permet de voir après coup comment son discours est perçu.* « Ce déplacement n'était donc pas celui du Ministre de l'Economie, mais bien celui de M. Macron. CQFD.

Dans ces conditions, nous regrettons moins de ne pas y avoir été associés, d'autant que dès le lendemain un sondage paru dans les Echos donnait votre poulain en nette perte de vitesse... de là à y voir un lien de cause à effet, il n'y a qu'un pas qu'il ne me coûte pas de franchir. Si franchir ce pas ne m'a rien coûté, il n'en est pas de même de la petite réception organisée jeudi midi aux frais du contribuable lyonnais.

600 invités triés sur le volet, je n'y reviendrai pas : Pignol aux fourneaux, GL Events à la technique, un bataillon d'agents de sécurité privés et la Police municipale réquisitionnés pour assurer la sécurité... Seul le temps n'était pas au rendez-vous, on aurait dit un déplacement de François Hollande. Mauvais présage.

Si les entreprises lyonnaises mises à profit pour l'occasion ont clairement apprécié votre tentative de relance de l'économie locale par la dépense publique, les Lyonnais et Grands Lyonnais doivent savoir combien ce premier déplacement de campagne du futur candidat Macron leur a coûté.

Nous remercions par avance M. Brumm, votre Adjoint aux Finances, de bien vouloir nous communiquer sans délai le détail des dépenses engagées à l'occasion.

Dans cette attente, je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien Monsieur Guillard, il arrive effectivement qu'un certain nombre de ministres se déplacent dans notre agglomération pour des sujets importants. Le Ministre de l'Economie et des Finances avait, ce jour-là ,un agenda assez chargé puisqu'il avait rendez-vous le matin avec le Président directeur général d'Arkéma, pour parler d'un sujet important. Il s'agit du refus aujourd'hui opposé par un certain nombre de groupes américains au développement en Europe du gaz 1234 YF, qui est développé par Arkéma. Si nous n'arrivons pas à avoir gain de cause, c'est l'usine de Pierre-Bénite qui serait fermée touchant 1 000 salariés, mais peut-être que cela ne vous intéresse pas.

Nous avons ensuite rendez-vous avec le Conseil stratégique de la chimie française qui s'était déplacé à Lyon, il devait avoir lieu dans une autre ville française. J'ai trouvé que compte tenu de la place de la chimie dans l'économie lyonnaise il était bien que ce conseil stratégique puisse se tenir à Lyon.

Ensuite, il est vrai que le Ministre de l'Economie et des Finances souhaitait rencontrer un certain nombre de personnalités appartenant à des milieux divers, il y avait à la fois là des présidents d'universités, des présidents de grandes entreprises, des présidents de start'up. Au départ, lorsque vous lancez une invitation, vous ne savez pas comment les gens vont répondre. Il se trouve que là ils ont répondu massivement favorablement, il y avait en effet à peu près 1.000 personnes, ce qui montre que le discours du Ministre de l'Economie et de l'Industrie intéresse. Peut-être parce qu'il rompt avec un certain classicisme et avec une vue stéréotypée et idéologique de l'avenir de la société française.

Je pense que le véritable problème dans notre pays, c'est qu'aujourd'hui on en est en train de prendre un train de retard et quand je dis aujourd'hui, c'est depuis une quinzaine d'années. Lorsque je regarde comment de grands pays comme les Etats-Unis ou la Chine sont en train de prendre des temps d'avance, je me dis que si jamais nous sommes dans les petits débats tels que celui que vous introduisez, notre pays connaîtra de grandes difficultés. On essaye de regarder comment demain nous pourrions reprendre le leadership, cela passe sans doute par un certain nombre de réformes dans notre pays, cela passe aussi sans doute par une relance des politiques européennes.

Il se trouve que la semaine précédente j'étais en Chine et quand je voyais dans ce pays qu'on formait plusieurs centaines de millions d'ingénieurs, je me disais que si on n'avait pas une vision nouvelle sur l'avenir de notre continent nous connaîtrions demain de grandes difficultés. Il ne vous a pas peut-être pas échappé, si vous

écoutez les informations le matin, que nos amis Chinois prennent un certain nombre de positions dans des secteurs variés dans notre pays et en Europe. Ils le font tout simplement parce que nous sommes d'une grande faiblesse et qu'il convient que nous repartions ensemble de l'avant.

Ensuite nous sommes allés visiter avec le Ministre de l'Economie le Centre de formation de l'IUMM sur la métallurgie, centre extraordinaire et que j'invite beaucoup d'entre vous à aller visiter parce qu'il forme, avec les technologies les plus pointues, aux métiers de demain et en particulier avec beaucoup de robotique, l'un des points qui fait actuellement la faiblesse de la France. Les dirigeants de cette institution me disaient qu'ils manquaient de candidats à former pour notre industrie, alors même que les chefs d'entreprises me disent que dans ce domaine ils manquent de main-d'œuvre.

Ensuite M. Macron est parti, mais je suis allé inaugurer le nouveau siège d'AGEPOS PME et là aussi, c'est un très beau centre de formation. Le même discours a été tenu alors que le chômage est important dans notre pays, que l'on manque de candidats à former pour les petites et moyennes entreprises qui forment l'ossature du tissu industriel de la Métropole de Lyon, et plus largement de la Région Rhône Alpes.

Je pense qu'il est non seulement dans mes obligations de Maire de Lyon, mais aussi pour nos concitoyens de faire en sorte que notre agglomération continue à aller de l'avant, c'est d'une nécessité absolue, que nous établissions ce contact entre ceux qui dirigent notre économie et les représentants de cette économie dans l'agglomération et dans la Région Rhône Alpes.

Si je prends les dernières statistiques de l'INSEE, je m'aperçois que dans la grande région Auvergne-Rhône Alpes sur les six derniers mois, la Métropole de Lyon a créé les deux tiers des emplois. Peut-être que cela est un peu dépendant, Monsieur Guillard, de la politique que nous menons dans cette Métropole.

Mes chers Collègues, je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon pour siéger au sein de l'Assemblée générale de l'Opéra National de Lyon

M. LE MAIRE : Mme Laure Dagne, représentant titulaire de la Ville de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association de l'Opéra National de Lyon, m'a fait part de son souhait de ne plus siéger au sein de cette assemblée. Il convient de pourvoir à son remplacement.

Je vous propose la candidature suivante : Mme Laurence Balas.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mme Laurence Balas est désignée pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association de l'Opéra National de Lyon, en remplacement de Mme Laure Dagne.

Questions écrites du 8^e arrondissement

Question n° 1 – Sécurité et vidéo-protection

M. TOURAIN Jean-Louis : La première question a trait à la sécurité et à la vidéo -protection.

Le 8^e arrondissement est particulièrement concerné par les problèmes de tranquillité et les nuisances auxquelles doivent faire face nos concitoyens au quotidien, qui pèsent sur la cohésion sociale dans nos quartiers.

La Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP), mise en place en 2014 sur l'arrondissement, s'étend du Sud des Etats-Unis, jusqu'à Mermoz Nord, en passant par Langlet/Santy et Mermoz Sud. Si cette ZSP donne de bons résultats, elle ne résout pas le déficit chronique d'effectifs de police sur le secteur. Le commissariat du 8^e arrondissement est régulièrement cité parmi les moins bien lotis au niveau national. La soixantaine de policiers pour près de 85.000 habitants ne permet pas d'assurer aisément une sécurité de proximité dans les quartiers les plus sensibles. Le Ministre de l'Intérieur a récemment annoncé un renforcement des effectifs de police sur nos territoires et il me l'a confirmé, s'agissant de la Ville de Lyon, lors d'une question à l'Assemblée Nationale.

Disposez-vous, Monsieur le Maire, d'éléments nouveaux, notamment en ce qui concerne l'affectation au niveau du 8^e arrondissement, de ces forces de l'ordre supplémentaires ?

Par ailleurs, la vidéo-protection est un outil parmi d'autres, afin de renforcer la sécurité publique et d'accroître l'efficacité des investigations. Pourriez-vous, Monsieur le Maire, nous donner des éléments de projet et de calendrier sur le déploiement de la vidéo-protection dans les quartiers Mermoz et Langlet/Santy?

M. SECHERESSE Jean-Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, cher Jean-Louis Touraine, nous étions réunis jeudi après-midi lors du CLSP du 8^e, pour partager avec nos partenaires l'évolution de la délinquance sur le 8^e, et plus particulièrement celle de la ZSP Etats-Unis/Mermoz.

Mme la Commissaire nous a tracé un panorama exhaustif de l'évolution de la délinquance sur votre arrondissement. Se félicitant de l'excellente complémentarité des actions entre la police nationale et la police municipale, elle rappelait que les chiffres précis de la délinquance étaient à prendre avec mesure, suite au changement de logiciel Statistiques de la Police nationale.

Cependant, il est intéressant de noter que quelques indicateurs laissent présager une baisse relative sur les vols avec violences et vols avec effractions, et probablement une baisse plus importante sur les dégradations et les atteintes aux biens. Elle rappelait toutefois les problèmes liés aux vols de véhicules à moteur, que les habitants du 8^e connaissent malheureusement trop souvent.

Cela étant, je note pour ne prendre que les périodes les plus difficiles, comme le week-end du 14 juillet dernier, que les provocations à l'égard des forces de l'ordre, les « caillassages » des pompiers, les départs incendie, ont été anecdotiques sur votre arrondissement, alors que sur quelques communes voisines, la situation était particulièrement rude.

Mme la Commissaire notait également l'excellent travail effectué contre les rodéos, qui empoisonnent la vie de nos concitoyens du 8^e mais aussi de nombre de quartiers, notamment sur le secteur des Etats-Unis. Je veux rappeler que notre Police municipale est au service de la Police nationale sur ces questions de rodéos.

Par ailleurs, Monsieur Touraine, nous avons évoqué au cours de ce CLSPD, le travail partenarial qui, en terme de prévention et d'accompagnement social, nous relie aux acteurs sociaux, sachant que nous devons optimiser encore et encore, nos actions auprès des jeunes, voire des très jeunes, notamment les collégiens. A cet égard, notre souhait est d'entamer un travail en commun avec la Métropole, désormais en charge des collèges.

J'ai pu constater l'engagement de la Mission Locale, des centres sociaux et de la MJC, qui par leurs actions, permettent de toucher un grand nombre de jeunes laissés à eux-mêmes : je pense aux chantiers éducatifs qui se développent, au dispositif « Ville Vie Vacances », auquel je sais que vous êtes particulièrement attaché, ainsi qu'aux jobs d'été initiés par la Ville : j'ai personnellement lancé ceux du mois de juin, la semaine passée, lors d'une cérémonie au CHRD.

Vous m'interrogez également sur les effectifs de la Police municipale dans le 8^e : je partage votre constat et regrette comme vous, son déficit d'effectifs qui perdure, en particulier sur le secteur de la ZSP, dont vous-même Monsieur Touraine, avez été l'initiateur.

Comme vous le savez, M. le Maire de Lyon n'a eu de cesse de relancer les différents Ministres de l'Intérieur sur ce sujet. Ces différentes relances viennent d'aboutir et le Ministre Cazeneuve vient d'annoncer à l'Hôtel de Ville de Lyon, l'arrivée de 75 gradés et gardiens de la paix à la Direction départementale de la Sécurité publique du Rhône.

Cependant, comme vous, je ne suis pas en mesure aujourd'hui de vous indiquer la répartition de ces personnes qui seront affectées en septembre. Naturellement j'en ai déjà parlé au DDSF, qui m'a assuré qu'il prendrait en compte notre demande.

Concernant la vidéo sur votre arrondissement, je vous rappelle que celui-ci dispose actuellement de 57 caméras, place Lebreton : 7 caméras, Etats-Unis : 35, Mermoz-Sud : 15. Ces dispositifs ont permis de travailler efficacement, mais le dispositif atteint ses limites, compte tenu du déficit en nombre de policiers de la Police nationale.

Nous avons programmé pour ce mandat, une extension sur le secteur Langlet/Santy 14 : caméras, sur Mermoz Nord .19 : Ces deux extensions sont programmées : pour Langlet/Santy en 2017 et pour Mermoz Nord, en 2018.

Voilà Monsieur le Maire, quelques-uns des points marquants concernant la sécurité de votre arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci bien .

Je voudrais tout simplement rappeler les annonces qui avaient été faites par M. Cazeneuve, qui nous disait que sur l'ensemble du département du Rhône, et notamment de la Ville de Lyon, c'est au total 249 policiers, gendarmes et adjoints de sécurité, qui viendraient renforcer les forces de l'ordre cette année. Donc, 75 seraient affectés au sein de la circonscription de sécurité de Lyon, au 1^{er} septembre prochain, 133 adjoints de sécurité arriveront aussi au plus tard le 1^{er} septembre et seront répartis dans l'ensemble du département au sein des différents services de police, en fonction des besoins. Enfin, dans la circonscription voisine, 41 gendarmes viendront renforcer les unités présentes dans le département de la façon suivante : 22 gendarmes renforceront l'escadron de gendarmerie mobile de Sathonay-Camp et 12 gendarmes viendront renforcer les unités de gendarmerie départementale à Belleville, à Brignais, à Saint-Laurent-de-Mure, Tarare et Villefranche-sur-Saône, mais aussi pour ce qui concerne la Métropole de Lyon, à Dardilly.

Voilà, je crois que pendant des années on a supprimé effectivement des effectifs de police. Il semble qu'aujourd'hui il y ait, de par la sortie des écoles de police, un certain nombre d'effectifs nouveaux et c'est évidemment quelque chose d'essentiel. Je le répète souvent : la tranquillité publique est la première des préoccupations de nos concitoyens et le premier droit auquel ils peuvent prétendre.

M. TOURAINÉ Jean-Louis : Merci Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint pour les éléments très rassurants sur l'amélioration des effectifs pour assurer la sécurité dans le 8^e arrondissement.

Question n° 2 – Équipements publics du PUP Berliet

M. TOURAINÉ Jean-Louis : Le Projet urbain partenarial Berliet (PUP Berliet), qui concerne le tènement des anciennes usines du constructeur automobile et s'étend sur 2,7 hectares ,voit sortir de terre à l'heure actuelle, des centaines de logements. Début 2019, ce seront plus de 600 appartements nouveaux qui auront été créés, dont 25 % en locatif conventionné.

Cette dynamique immobilière s'inscrit dans un contexte de hausse démographique continue sur le 8^e arrondissement, avec en moyenne 1 000 habitants supplémentaires chaque année. Cette hausse nous astreint à des efforts constants en termes d'équipements publics, afin de répondre aux nouveaux besoins des familles : voiries, espaces verts, équipements sportifs, établissements d'accueil de la petite enfance ou encore groupes scolaires : sur ces divers sujets, la demande se fait parfois pressante.

C'est dans ce contexte et dans ce partenariat que le nouveau groupe scolaire et la nouvelle crèche, programmés sur ce quadrilatère en mutation, doivent être construits dans les années à venir.

Pourriez-vous, Monsieur le Maire, nous donner des éléments de projet et de calendrier sur ces deux équipements publics vivement attendus par les habitants du 8^e?

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Monsieur le Maire de Lyon, Monsieur le Maire du 8^e arrondissement, mes chers Collègues, nous comprenons vos interrogations sur le développement de la ville, et tout particulièrement du 8^e arrondissement, et son corollaire immédiat : l'augmentation de la population et de ses besoins en équipements publics.

Cette inquiétude est partagée par de nombreux maires sur la métropole. Certains en font un argument pour stopper net leur développement. Ce n'est pas une solution.

A l'heure où le stock de logements mis en vente est en baisse constante, nous nous devons de poursuivre nos efforts, pour mener une politique ambitieuse en faveur de la production de logement.

Le législateur a mis à notre disposition des outils pour accompagner cette ambition, par la collecte de financements spécifiques pour les équipements publics. La Ville de Lyon et la Métropole savent en faire bon usage.

Nous avons désormais une bonne expérience des Projets Urbains Partenariaux, qui nous permettent de faire financer par les opérateurs privés les équipements publics générés par leur programme.

C'est ainsi qu'a été développé et négocié le projet Berliet. Comme vous le rappelez, Monsieur le Maire, 600 logements sont en train d'être construits. 7 900 m² de bureaux et de loisirs, avec la relocalisation du bowling du 8^e arrondissement, et 1 300 m² de commerces compléteront l'ensemble.

Le programme des équipements publics se compose de deux nouvelles voies, d'une placette et de la reprise des voies périmétrales du projet.

La Ville de Lyon réalise le réseau d'éclairage public, construit un groupe scolaire de 18 classes et une crèche de 48 berceaux au rez-de-chaussée d'un des immeubles construits.

La Ville de Lyon est aujourd'hui propriétaire du terrain devant accueillir le groupe scolaire. Les études sont en cours et tout est fait pour qu'il puisse être livré pour la rentrée 2019. C'est un impératif pour répondre à la forte pression démographique et scolaire sur le secteur.

La question des besoins scolaires a bien été prise à bras le corps par l'équipe municipale depuis plusieurs mois, nous veillerons à la réalisation des objectifs tels que nous les avons fixés ensemble, avec Anne Brugnera et Nicole Gay pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les nouveaux écoliers.

Quant à la crèche, l'immeuble devant l'accueillir est en cours de construction par le promoteur Noaho, et l'architecte Vera et associés, qui livreront un volume à aménager. Ces travaux intérieurs ont été délibérés par le Conseil municipal en mars 2016 pour une livraison de l'équipement à la rentrée 2017.

D'ici là, plus des trois quarts du programme de ce Projet Urbain Partenarial sera livré avec les îlots 1, 3 et 4 proposés respectivement par Bouygues Immobilier, SLC et Noaho.

Le dernier îlot est suspendu à la relocalisation du bowling dans ses nouveaux locaux. Il sera livré en décembre 2018.

Les opérateurs versent 5 540 000 euros, dont 3 914 000 euros pour la Ville de Lyon. Le PUP permet ainsi une meilleure répartition de des financements entre la Ville et la Métropole en fonction des dépenses réelles induites par le programme.

D'autres PUP sont en cours de négociation et nous espérons pouvoir les proposer au vote de notre Assemblée à l'automne 2016.

La révision du PLUH accompagnera la signature de ces conventions et permettra la libération de foncier aujourd'hui en friches et porteurs d'avenir pour notre économie et notre dynamisme.

Le PLUH est également un outil de prospective important en matière d'équipements publics. Nous établissons la liste des besoins et les localisons dans les quartiers en développement selon un modèle mis en œuvre par notre observatoire urbain.

C'est en anticipant ces évolutions de la ville et les besoins que nous construisons une politique urbaine responsable, envers toute la filière de la construction, mais aussi envers nos concitoyens. Je vous remercie.

Question n° 3 : Projet de centre social sur le site de l'ex-Maison du Peuple

M. LE MAIRE : C'est Mme Burillon qui intervient sur cette question !

M. TOURAINÉ Jean-Louis : Madame Burillon va nous rejoindre dans quelques minutes et cette question est également posée par l'ensemble des élus du 8^e et en particulier leur maire, et Mme Carole Burillon.

La Maison du Peuple, initialement créée par des Anciens Combattants, fut de 1922 jusqu'à une date récente un lieu de partage, de loisirs, de culture et de convivialité, accueillant des locaux syndicaux, un bar-restaurant associatif, des expositions, des associations ou encore un terrain de boule lyonnaise. Le site, situé sur l'avenue Général Frère, est aujourd'hui appelé à connaître une mutation du fait des difficultés financières rencontrées par l'association gestionnaire qui a été l'objet d'une dissolution.

Face aux besoins d'évolution du centre social Langlet-Santy, qui est à l'étroit et enclavé dans ses locaux actuels, la question de sa relocalisation était posée, et a été programmée à la PPI 2015-2020 par la Ville de Lyon. Le site de la Maison du Peuple est tout désigné pour accueillir ce centre social nouvelle génération, qui a vocation à être plus vaste et plus ouvert sur l'ensemble du quartier Monplaisir-La Plaine – Langlet-Santy.

Pourriez-vous, Monsieur le Maire, nous donner des éléments de projet et de calendrier relatif à ce projet de centre social implanté sur l'ancien site de la Maison du Peuple ?

M. LE MAIRE : C'est Madame Gay qui va vous répondre avec la complicité active sur le plan financier de M. Brumm.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Avec plaisir!

Mme GAY Nicole, Adjointe : Et ensuite un complément avec Michel le Faou.

Comme vous le dites fort bien, mon cher Collègue Jean-Louis Touraine dans votre question, cette Maison du peuple chère à mon cœur a été créée par des anciens Combattants dès 1922, qui l'ont occupée jusqu'à aujourd'hui.

C'était un lieu de partage, de convivialité, de défense des droits des salariés avec cette union locale CGT.

Donc, nous avons ensemble regardé ce terrain et nous pensons qu'effectivement le centre social de Langlet-Santy Monplaisir-La Plaine, situé dans le cœur de cette résidence sociale Maurice Santy pouvait trouver une place sur le terrain de la Maison du Peuple d'une surface assez importante.

Suite à la recherche foncière dans ce secteur, le site communal précédemment occupé par l'Association de la Maison du Peuple situé 147, avenue Général Frère dans le 8^e, a été pressenti pour relocaliser cet équipement.

Il présente, en effet, l'avantage d'être déjà maîtrisé au point de vue foncier, Monsieur le Maire, il ne coûte pas grand-chose et il est disponible immédiatement, dans les mois à venir.

Ce terrain de 3 081 m² permettra après démolition des constructions existantes, de réaliser un nouveau centre social d'une surface d'environ 1 800 m² afin de permettre la poursuite du développement des activités suivantes :

- Un accueil de loisirs sans hébergement de 48 places à minima pour 24 enfants de 3 à 6 ans et 24 enfants de 6 à 11 ans.

Il va regrouper un certain nombre de salles polyvalentes, de salles d'activités, une cuisine pédagogique et des locaux annexes et de service en lien avec ses activités.

- Un EAJE, je dirai une crèche, de 30 berceaux géré par le centre social qui jouera un rôle important pour le rayonnement de l'équipement. Il permettra en effet, de compléter l'offre de service à destination des familles.

- Puis nous aurons dans cet ensemble d'accueil de loisirs, en tous cas, de centre social, des activités socio-éducatives et socio-culturelles des secteurs jeunesse avec des animations de proximité (soutien à la scolarité, action de prévention) où les familles pourront s'y retrouver pour des soirées jeux, des adultes pour l'apprentissage du français et des loisirs créatifs et des seniors, parce que c'est aussi important à la Maison du Peuple, un lieu de jeux de carte et d'autres ateliers de la mémoire.

- Des actions de parentalité : possibilité de création d'un lieu accueil parents enfants, de soutien aux initiatives. Les habitants et les associations sont très attentifs à ce que nous allons développer sur ce terrain parce que cette Maison du Peuple avait cette notion de vivre ensemble qui était importante et reconnue.

L'architecture de l'équipement devra refléter au mieux le cœur de parcelles, offrant des espaces végétalisés de qualité, à distance des riverains et de la voirie, bien entendu en respectant la présence des arbres de grande hauteur.

Je dois vous dire que les travaux vont commencer au premier trimestre 2019, se terminer fin 2019, et le budget prévisionnel est de 7 650 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci, peut-être Monsieur le Faou vous voulez ajouter un mot.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Tout à fait Monsieur le Maire.

Mes chers Collègues, ce projet de localisation d'un Centre social sur l'ancienne Maison du Peuple, s'insère dans un projet beaucoup plus large qui est celui du renouvellement urbain que nous souhaitons mettre en œuvre sur le quartier Langlet-Santy.

Comme un certain nombre d'entre vous le savent ce quartier Langlet-Santy fait partie des 14 quartiers qui ont été reconnus dans le cadre du nouveau plan de renouvellement urbain. Ce quartier a été inscrit en priorité régionale. Et dans le cadre de renouvellement urbain qui sera mis en œuvre sur ce secteur, nous avons donc travaillé à la fois sur la réhabilitation de l'habitat, je pense notamment à une partie des ensembles immobiliers qui sont propriété soit de la SACVL, soit de GrandLyon Habitat, mais aussi profiter de ce programme de renouvellement urbain pour redonner une traviare lisible à l'échelle du piéton, pour faire en sorte que ce quartier soit agréable et puisse être traversé de façon intéressante.

Enfin ce projet s'insère aussi dans l'arrivée du tramway T6 qui passera à proximité du futur centre social qui sera localisé sur la Maison du Peuple et donc dans un quartier qui va connaître une profonde mutation urbaine dans les années qui viennent.

Monsieur le Maire, vous faisiez allusion tout à l'heure à la visite de M. le Ministre de l'Economie, au sein de l'Institut des Ressources Industrielle situé juste à proximité et tout ceci montre que ce quartier va connaître une dynamique importante dans les années qui viennent avec à la fois la construction de ce nouvel équipement public, la réalisation d'une infrastructure forte de transports en commun, et enfin une opération de renouvellement urbain assez conséquente sur le quartier Langlet-Santy. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Nous voyons donc l'évolution de ce grand centre marqué par l'histoire, qui va s'élargir encore.

Vous connaissez, Madame Gay, ce beau mot de Jaurès : « C'est en allant vers la mer que le fleuve est fidèle à sa source. » Nous sommes donc dans cette histoire-là.

COMMISSION URBANISME, LOGEMENT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT

2016/2129 - Aide à l'éco-rénovation du parc privé collectif de logements des années 1945 à 1990 – Lancement de l'opération n° 60059008 – Affectation d'une partie de l'AP 2015-3, programme 00016 – Autorisation de signature des conventions d'attribution de subventions (Direction de l'Aménagement Urbain)

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce premier rapport concerne une aide à l'éco-rénovation du parc privé collectif de logements des années 1945 à 1990, et il s'agit d'une autorisation de signature de conventions d'attribution de subventions.

Ce programme vient, bien évidemment, abonder le programme Eco-Rénov que vous avez mis en œuvre à l'échelle de la Métropole, et dans ce cadre-là nous proposons une aide financière significative, à partir d'une enveloppe d'un million d'euros, issue de l'enveloppe « parc privé » de la PPI 2015-2020, avec un objectif d'inciter à l'éco-rénovation environ 750 logements, avec deux niveaux de subventions qui viendront en complément des subventions accordées par la Métropole de Lyon dans le cadre de ce programme.

Je pense que tous les élus, ici présents, approuveront largement cet engagement sans restriction dans le but de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.

Mme BAUME Emeline : Monsieur le Maire, chers Collègues, selon l'ADEME, il est possible de diminuer l'empreinte carbone de l'habitat de plus de 35 % d'ici 2030 en améliorant le confort et l'efficacité thermique du parc de logement, en accélérant le rythme annuel des rénovations, aussi bien dans le logement collectif que dans l'habitat individuel, et en développant le rythme des constructions neuves efficaces, le tout en accompagnant l'occupant dans son usage de l'habitat.

En avril 2014, le candidat Gérard Collomb à la Métropole de Lyon actait un accord politique avec Europe Ecologie Les Verts (accord écrit public) qui stipulait « *faire de la transition écologique un moteur du développement économique et de l'emploi...* » avec un engagement à accompagner la rénovation énergétique des logements luttant ainsi contre la précarité énergétique.

C'est ainsi que le 21 septembre 2015 à la Métropole de Lyon et avec Béatrice Vessillier, la plateforme Eco-Renov, dispositif global d'accompagnement des ménages, a vu le jour, nous avons voté pour, les conseillers métropolitains ici présents, en assemblée.

La Métropole compte environ 460 000 résidences principales privées, dont près de 80 % en habitat collectif et dont une majorité construite avant 1975, année des premières réglementations thermiques. L'accompagnement financier de la Métropole varie entre 2 500 € et 3000 € par logement cumulable avec d'autres aides, dont celles dont il est question ce soir.

De fait, notre collectivité, la Ville de Lyon, en toute cohérence avec la démarche de la Métropole s'engage, à son tour et pour plusieurs années, en se centrant sur la cible prioritaire du parc de logements construit entre 1945 et 1990.

Cette rénovation thermique, outre les aspects de réduction de consommations d'énergies polluantes, dont faisait écho Michel Le Faou, de baisse de factures de chauffage et d'électricité qu'elles génèrent, c'est aussi un enjeu de dizaines de millions de travaux et donc d'activités économiques et d'emplois locaux.

Le Groupe Europe Ecologie Les Verts note, ce jour, le respect des engagements métropolitains et leurs mises en œuvre avec une démarche volontariste de la Ville de Lyon, non pas pour le bon plaisir de quelques élus et militant-e-s, mais bien pour l'intérêt concret des Lyonnaises et Lyonnais.

Nous voterons avec plaisir cette délibération.

Mme RIVOIRE Françoise, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, pour faire des économies d'énergie et réduire notre impact sur l'environnement, nous disposons d'un levier de premier ordre : le bâti, inscrit au Plan Climat, c'est la deuxième source de consommation d'énergie et à l'origine de 17 % des émissions de gaz à effet de serre.

Les économies d'énergie sont un levier essentiel pour parvenir à l'objectif de moins 20 % de gaz à effet de serre et nous savons le faire, avec la production de plus de 10 000 logements HQE livrés depuis 10 ans. Nous avons également fait des progrès grâce à la charte sur les ravalements de façade, aux aides de l'Etat et de la Métropole pour favoriser l'isolation des bâtiments aux PIG, comme celui de Perrache - Sainte-Blandine.

Mieux gérer sa consommation énergétique, promouvoir les énergies renouvelables, nous ne sommes qu'au début de cette nouvelle aventure et nos efforts doivent se porter sur la rénovation du bâti ancien.

Selon l'ADEME, 44 % des ménages ne souhaitent pas avoir recours à l'emprunt pour la réalisation de travaux d'efficacité énergétique. Ce qui montre bien que le financement des travaux est au cœur de la décision de s'engager dans la rénovation de l'habitat.

Déclencher cette décision de travaux, c'est l'objectif de ce dispositif d'aide de la Ville cumulable avec les incitations de l'Etat, qui intervient en complément du service Eco-Rénov métropolitain.

Ce qui me donne, ici, l'occasion de souligner l'antériorité de l'offre intégrée de financement et d'accompagnement d'Eco-Renov sur la loi de transition énergétique.

Déclencher une décision d'éco-rénovation avec une incitation renforcée pour le parc privé bâti après 1945, c'est agir pour réduire une inégalité de qualité dans l'habitat en ciblant plus de 30 % du parc privé de la Ville avec un objectif de 1 200 logements éco-rénovés.

Pour les Lyonnais, l'intérêt est de taille :

- Réduire sa facture énergétique avec une consommation pouvant baisser jusqu'à 60 % ; en 20 ans, les économies d'énergie remboursent le coût des travaux.

- Améliorer son confort quotidien, éviter le recours à la climatisation pendant les fortes chaleurs, mais aussi valoriser son bien avec l'émergence de la « valeur verte » dans l'immobilier.

L'éco-rénovation c'est l'opportunité de mettre fin à la précarité énergétique car les 20 % de ménages les plus défavorisés ont un budget 2,5 fois plus élevé consacré à l'énergie et les conséquences touchent à leur santé, à leur dignité. Dans ce domaine, le CCAS mène des actions de prévention avec EDF pour un retour à l'autonomie durable des ménages concernés.

L'éco-rénovation, c'est aussi la dynamique économique du territoire avec la mobilisation de la filière du bâtiment durable : l'activité générée par les dispositifs publics contribue à la création d'emplois durables non délocalisables.

Ce dispositif participe à la ville durable que l'on veut et Lyon Ecologie et citoyens vote favorablement, et sans restriction, cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition. Elles sont adoptées.

2016/2126 - Lyon 1^{er} - Lancement de l'opération n° 01189001 «Réaménagement de l'espace Angle rue Terme - rue Sainte Catherine» et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, Programme 00012, pour un montant de 120 000 euros (Direction des Espaces Verts)

M. GIORDANO Alain, rapporteur : C'est un très beau dossier que je vous présente, et je me félicite d'ailleurs du nombre de temps de parole et de la diversité des orientations politiques pour ce petit espace.

Petit espace, certes, mais stratégique pour son implantation très visible à l'entrée de la Croix-Rousse. Je vais être très bref, mais l'Union nationale des entrepreneurs du paysage UNEP, a présenté une étude rappelant que 9 français sur 10 plébiscitaient les espaces verts.

Il est intéressant de voir aujourd'hui un sujet faire une telle unanimité. Cette étude confirme ce que je vous ai indiqué depuis deux ans, à savoir les bienfaits sur la santé, et nous aurons nos propres résultats avec l'étude impact en santé sur l'emploi, l'environnement, l'air, etc...

Plus proche, à quelques centaines de mètres, nous allons donc requalifier cet espace de 120 m² situé à l'angle des rues Terme et Sainte Catherine pour créer un jardin à voir et permettre le repos, tout simplement, avec quelques bancs.

Il est vrai que l'aménagement actuel est peu satisfaisant, car il autorise certains usages qui nuisent à la qualité de vie des riverains comme plusieurs habitants et élus, notamment du 1^{er} arrondissement me l'ont fait remarquer.

Cette nouvelle ponctuation végétale sera réalisée pour 120 000 euros et sera livrée à la fin de l'année.

Avis favorable de la Commission.

M. BOUDOT Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce dossier de réaménagement de l'angle rue Terme/rue Sainte Catherine est hélas, un exemple de ce qu'il ne faudrait plus voir, plus faire avec autant d'argent public. Vous pointiez, à juste titre, l'échec du gouvernement socialiste il y a quelques minutes. Comme vous avez raison!

Cet espace résiduel délaissé, comme vous dites dans ce rapport, mérite certes un traitement par les services de la mairie, pour lui offrir jardinières de fleurs et bancs publics, c'est vrai, mais croyez-vous qu'un projet comme celui-là, d'une envergure relative nécessite un financement de 120 000 euros d'argent public. Je crois que ce budget, au regard de tout ce qu'il y a à faire est complètement disproportionné...

Je vais sortir quelques secondes du cadre de notre ville, pour vous raconter une histoire dramatique, celle des vigneronns du village de Chiroubles qui ont tout perdu la semaine dernière, lors du déluge de grêle. Ils ont perdu la totalité de leur récolte mais également celle de l'année prochaine, et l'ensemble de leurs revenus. Au total, ce sont 5 villages qui ont été ravagés, et une centaine de familles qui a été touchée.

Certains de ces vigneronns ne sortent plus de chez eux, ils ont des prêts sur le dos et des charges qu'ils ne pourront pas rembourser, leurs voisins sont très vigilants, certains parlent de suicide, l'heure est très grave. Les pères de famille n'osent pas dire à leurs enfants qu'il n'y aura pas de vacances cette année, ou pire...

Il est des moments, Monsieur le Maire, où la réalité nous rattrape. Je vous le dis, il est indécent de vouloir dépenser autant d'argent pour aménager un angle de rue alors que les difficultés augmentent et le pouvoir d'achat de nos compatriotes s'effondre.

Oui, c'est vrai, cette réhabilitation était prévue dans le Plan de Mandat mais non chiffrée. Je crois que requalifier l'angle des deux rues, d'accord, c'est nécessaire, mais est-il nécessaire pour autant d'employer 120 000 euros d'argent public pour cette ponctuation végétale que vous venez de décrire ?

Je vous pose la question, Monsieur le Maire, mais je connais déjà la réponse...

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, c'est avec beaucoup de plaisir qu'avec les élus Lyon Citoyenne et Solidaire, nous voterons cette délibération portant sur le réaménagement de l'angle de la rue Terme et de la rue Sainte Catherine.

Pourquoi avec plaisir ? Parce que voilà 2 ans que les élus Lyon Citoyenne et Solidaire, en responsabilité dans le 1^{er} arrondissement, ont à cœur de faire avancer les dossiers qu'ils suivent, sans relâche, jour après jour et ce, malgré certains vents contraires ou malgré les quelques chiffons rouges agités ici et là dans la presse.

Alors quand certains pourraient dire que le 1^{er} arrondissement de Lyon ne verrait pas, sous ce mandat, de projets se réaliser, nous prouvons aujourd'hui tout le contraire. Nous prouvons aussi que des projets ont été priorités grâce aux relations que les élu(e)s du 1^{er} entretiennent avec les adjoints et adjointes, ainsi que les services techniques et administratifs de notre ville. Nous prouvons enfin que le travail entrepris depuis 2 ans par les élu(e)s du 1^{er}, paye.

Alors parfois, on peut trouver le temps long... On peut estimer que ça n'avance pas assez vite. Mais à la lumière de cette délibération, c'est la motivation, l'ambition des élu(e)s de proximité que nous sommes, nous élu(e)s du 1^{er}, à répondre aux attentes des habitantes et habitants, qui est mis en avant.

Alors, pour en revenir plus spécifiquement à l'opération visée, le réaménagement d'un petit espace, nous le rappelait M. Alain Giordano, quelques mètres carrés appartenant à la Ville de Lyon, à l'angle des rues Terme et Sainte Catherine, on pourrait se dire que ce n'est pas grand-chose. Pourtant, ce projet se révèle être d'une très grande complexité. Entre les contraintes de domanialité, d'inscription dans la ville et de son caractère patrimonial, de gestion quotidienne des deux plus importants silos à verre de notre Métropole, nous allons enfin pouvoir traiter ce délaissé urbain. Oui, les problèmes de gestion de ce site existent depuis longtemps. Depuis longtemps, les habitantes et habitants faisaient remonter ces problèmes. Depuis longtemps, les jardiniers de notre ville refusaient, à juste titre, d'intervenir sur cet espace. On peut le dire : un petit serpent de mer était venu s'installer à l'angle de la rue Terme et de la rue Sainte Catherine.

Et sans la ténacité des élu(e)s du 1^{er}, sans votre appui, Monsieur l'Adjoint aux espaces verts, sans l'accompagnement du service des espaces verts, nous ne serions pas arrivés à investir ce délaissé urbain pour apporter un meilleur cadre de vie aux habitantes et habitants du 1^{er} arrondissement.

Et je me souviens de cette rencontre avec mon homologue, Alain Giordano, où nous avons discuté, en amont du vote de la PPI, des projets sur le 1^{er} arrondissement. Et je veux vivement le remercier aujourd'hui de m'avoir fait confiance dans l'intuition que j'avais à l'époque : sans enveloppe fléchée à la PPI pour le projet de l'angle Terme / Sainte Catherine, nous n'y arriverons pas !

Avec les élu(e)s du 1^{er} arrondissement, nous voulons aussi remercier le service des espaces verts, M. Boulens, Mme Rogel et M. Kesidjan, qui rendent possible ce projet. Isabelle Nardou-Thimonet de la Mission Quartier Ancien qui s'est aussi beaucoup mobilisée. Le service de la collecte qui a bien compris les enjeux de cette opération d'aménagement. Et enfin, Sylvain Jourdan, notre technicien d'arrondissement, pour ses conseils avisés.

Voici donc un premier projet pour le 1^{er} arrondissement. Une première réalisation qui montre l'investissement des élu(e)s du 1^{er} à faire émerger des projets, parfois novateurs, les conduire et les accompagner pour qu'ils puissent se réaliser. Et ce premier projet ne me fait pas oublier tous les autres qui naîtront sur ce territoire, d'autres projets tout aussi complexes... Car ces deux années de travail vont commencer à porter leurs fruits.

Tout d'abord, du côté du Parc Sutter, qui fera l'objet d'une restauration globale, là encore avec le soutien de M. Giordano et du service des espaces verts. Mais je ne m'étends pas dessus car nous devrions délibérer sur ce projet au mois de septembre.

Nous réaliserons aussi, sous l'impulsion des élu(e)s du 1^{er} arrondissement et avec l'accompagnement de la Métropole, le réaménagement de l'ensemble de la rue Leynaud. Trois réunions de concertation mises en place par la Mairie du 1^{er} et réunissant plus de 70 personnes ont été nécessaires pour définir le nouveau visage et les nouveaux usages de la rue.

Comment ne pas cacher notre plaisir, notre fierté, d'avoir empêché la vente de la Halle de la Martinière au groupe Casino ? Et surtout, d'avoir permis de créer une halle dédiée aux produits de circuits courts dans notre arrondissement, la seule dans notre ville ? Nous nous réjouissons de l'aboutissement de ce projet qui va apporter une nouvelle vitalité au quartier Martinière Saint Vincent.

Je veux aussi saluer le travail du collectif Halle Mart' que nous avons accompagné avec les élu(e)s du 1^{er} arrondissement. Ils ont toujours eu, de notre part, une oreille, une écoute attentive. Aussi, quand le collectif Halle Mart' nous a proposé de travailler avec ETIC, aujourd'hui signataire du bail, nous avons soutenu cette option auprès de Mmes Gay et Bouzerda, en charge du dossier.

Et pour finir, comment ne pas évoquer le lancement de la réflexion pour faire du collège Truffaut la future Maison des Pentes ? Une auberge de jeunesse, une cour ouverte sur l'extérieur, un tiers-lieux ouvert sur le quartier... tous ces éléments qui étaient, pendant la campagne, les bases de notre projet de Maison des Pentes, sont aujourd'hui les bases de l'Appel à Projet lancé par la Métropole. Et nous nous en félicitons !

Oui, les élu(e)s du 1^{er} travaillent à l'aboutissement des projets qu'ils soutiennent et je viens de vous le démontrer ! Alors, il y a parfois des circuits de décision longs, complexes, tortueux... Alors même que nous, élu(e)s de proximité, nous avons la légitimité démocratique à agir, je constate que cette complexité s'est accrue tant le pouvoir de décision est de plus en plus éloigné de l'échelle de la proximité.

Mais je veux rester confiant quant à l'avenir du 1^{er}. Avec mes collègues élu(e)s, nous voulons prendre à bras le corps les problèmes, quels qu'ils soient, même quand il s'agit d'un délaissé urbain à l'angle de deux rues, même si ce n'est qu'un petit projet... Parce que comme le dirait si bien Mme le Maire du 1^{er} arrondissement, « le 1^{er}, on l'aime ! ».

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur Kimelfeld, vous adorez le 1^{er} vous, autant que le 4^e ? Je vous sens très attentif.

M. KIMELFELD David, Maire du 4^e arrondissement : De la même façon, Monsieur le Maire, pas d'exclusivité.

Une délibération qui montre, à nouveau, que nous conjugons dans cet arrondissement proximité et attractivité. Nous avons pris l'engagement, pendant la campagne, de réaménager cet espace à l'angle des rues

Terme et Sainte Catherine délaissé de 120 m², pour répondre d'abord et avant tout aux demandes des riverains qui souhaitent retrouver un espace respectueux de leur environnement et qui ne soit plus générateur surtout de nuisances.

La valorisation de cet espace en jardin de proximité va renforcer aussi l'attractivité de cet arrondissement. Il est dans le droit fil de notre action, depuis de nombreuses années, de revitaliser et révéler le bas des Pentes, depuis la rue René Leynaud dont les travaux démarreront fin septembre pour se terminer avant la fête des lumières, en passant par les rues Romarin, Capucin et Saint Polycarpe.

Ces aménagements renforcent le parcours de celles et ceux qui traversent ou qui viennent découvrir la Croix-Rousse. Découvrir aujourd'hui ce qui existe déjà : je pense au village des créateurs, aux ateliers et commerces de la montée de la Grande Côte mais aussi demain, découvrir le collège Truffaut, rénové avec son auberge de jeunesse, ses logements étudiants et sa cour ouverte sur le quartier avec des activités répondant aux attentes des habitants du 1^{er} arrondissement. Mais aussi, venir consommer à la nouvelle halle de la Martinière des produits issus des circuits courts et de l'agriculture biologique dans un cadre patrimonial et convivial. Découvrir aussi la richesse et la diversité des habitants de cet arrondissement qui souvent par leur créativité et leur envie d'entreprendre donnent une identité forte à ces quartiers.

Cet aménagement, comme tous ceux à venir, va contribuer à ouvrir encore plus cet arrondissement, sans jamais opposer attractivité et proximité mais au contraire, en s'appuyant sur la richesse de cette attractivité pour répondre aux besoins des habitants du 1^{er} arrondissement.

Nous voterons bien sûr cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Giordano, vous voulez rajouter un mot?

M. GIORDANO Alain, Adjoint : Je remercie tous mes collègues pour leurs interventions très positives. Juste une remarque à M. Boudot : en effet, l'enveloppe est de 120 000 euros globalement mais je peux déjà vous annoncer que du fait que la Ville de Lyon est dans une situation tout à fait particulière -et je m'en félicite- puisqu'elle pilote elle-même le projet et fournit elle-même les espèces végétales, nous allons tenir un budget de réalisation qui sera de l'ordre de 80 000 euros pour cet espace très contraint, comme cela a été dit. Donc je pense que nous avons été tout à fait attentifs aux deniers publics.

M. LE MAIRE : Juste un mot. Monsieur Remy, je vous sais un lecteur attentif de la presse locale et donc vous voyez bien tout ce que la Municipalité développe sur le 1^{er} arrondissement. Evidemment, libre à vous de dire que tout ceci est fait par le 1^{er} arrondissement. Si j'avais simplement un conseil à donner pour faciliter la tâche de la Municipalité municipale, si par exemple sur des biens que nous voulons rénover comme le collège Truffaut, vous faisiez passer le message qu'il ne faut pas commencer à les détruire, cela nous aiderait.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre.)

2016/2093 - Programmation financière 2016 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

(Adopté.)

2016/2123 - Aide à la primo accession pour le logement collectif neuf -Plan 3A tranche 2- Modalités d'attribution de subventions complémentaires à la Métropole de Lyon – Lancement de l'opération 60059009 – Affectation d'une partie de l'AP 2015-3 – programme 00016 (Direction de l'Aménagement Urbain)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2016/2124 - Lyon 8^e – Projet Urbain Partenarial / Parc Marius Berliet - Travaux d'aménagement d'éclairage public – Lancement de l'opération 68001003 pour des travaux d'éclairage public, affectation d'une partie de l'AP 2015-1 – programme 00013 (Direction de l'Aménagement Urbain)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2016/2177 - Programmation financière 2016 au titre de la politique de la ville -volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité- Autorisation de signature d'un marché de services d'études, de recherches et de développement, en application de l'article 14-3^o de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2016/2178 - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'animation, le suivi et l'évaluation des logements dans le cadre des opérations de renouvellement urbain engagées sur le territoire de la ville de Lyon - Approbation d'une convention de participation financière avec la Métropole de Lyon (Direction de l'Aménagement Urbain)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2016/2125 - Lyon 3^e - Lancement de l'opération n° 03034529 «Restauration des statues du Parc Bazin» et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, Programme 20012 (Direction des Espaces Verts)

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Il y a quelque temps pour ce dossier, les habitants avaient demandé à ce que les statues du parc Bazin soient rénovées, je m'y étais engagé avec Thierry Philip et Jean-Dominique à ce qu'elles le soient. Donc, 200.000 € ont été réservés à la PPI à cet effet. Les travaux seront réalisés pour la fin de l'année.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/2128 - Lyon 7^e - Projet Urbain Partenarial / 75, rue de Gerland - Travaux d'aménagement – Lancement de l'opération 57076002 pour des travaux d'espaces verts, affectation d'une partie de l'AP 2015-1. – programme 00012 et de l'opération 57076003 pour des travaux d'éclairage public, affectation d'une partie de l'AP 2015-1 – programme 00013 (Direction de l'Aménagement Urbain)

(Adopté.)

2016/2148 - Attribution de subventions à 6 associations dans le cadre du Fonds d'Initiatives Locales au titre du contrat de ville (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. KISMOUNE Ali

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GENERALE

2016/2140 - Approbation du compte de gestion 2015 (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

2016/2141 - Vote du compte administratif 2015 (Direction des Finances)

M. LE MAIRE : Je dirai que si l'équipe de France lors de l'Euro 2016 joue comme la Ville de Lyon pour ce compte administratif, alors elle va gagner l'euro...

M. BRUMM Richard, rapporteur : La Commission des Finances ne s'y est pas trompée, elle a donné un avis favorable.

Ce compte administratif pour l'exercice 2015 est le premier exercice budgétaire complet.

L'exercice 2015 a été marqué par un certain nombre d'événements dont je vous rappellerai les principaux :

- la création d'un nouveau budget annexe au 1^{er} janvier 2015 dédié à l'Orchestre national de Lyon, ainsi que nous nous y étions engagés vis-à-vis de la Chambre régionale des comptes. Financièrement, cette création est restée globalement neutre pour notre budget principal,

- puis, le déploiement pour la première fois en année pleine de la réforme des rythmes scolaires, laquelle en revanche a eu un impact significatif tant en dépenses qu'en recettes,

- enfin, la première année de pleine contribution de la Ville au redressement des finances publiques à hauteur de près de 13 millions d'euros, auxquels il faut ajouter la contribution de 2014, soit 4,6 millions d'euros.

Face à ces éléments de forte contrainte, nous avons également déployé en 2015 les premières actions d'un plan marge de manœuvres destiné, au-delà des efforts de gestion récurrents que nous réalisons chaque année, à compenser et à absorber les progressions de dépenses réglementaires et les pertes conséquentes de recettes qui nous sont imposées.

Ces premières actions se sont traduites sur l'exercice par un gain à hauteur de plus de 7 millions d'euros, dont l'essentiel est constitué d'économies de dépenses pour 5,4 millions d'euros et pour une moindre part de recettes supplémentaires pour 1,8 million d'euros.

Ces « gains » ont ainsi concouru, comme nous allons le voir dans la présentation qui va suivre, à minorer l'évolution de nos dépenses de fonctionnement et à majorer à l'inverse celles de nos recettes de fonctionnement, favorisant par répercussion notre épargne et d'une façon générale notre situation financière.

Nous commencerons si vous le voulez bien par la section de fonctionnement.

Dans la présentation plus détaillée qui va suivre de cette section, nous avons opéré un certain nombre de retraitements pour permettre des comparaisons de résultats à périmètres équivalents.

A ce sujet, chaque année j'essaye d'être le plus simple et le plus pédagogique possible pour que chacun d'entre vous, même ceux qui ne sont pas des spécialistes des finances, comprennent parfaitement les chiffres que nous présentons.

J'ai constaté qu'au cours de réunions tant de commission que de budget, qu'un certain vocabulaire pouvait parfois gêner. Il en était ainsi du mot de retraitement que nous employons beaucoup et notamment aujourd'hui. Alors, je précise que ce mot de « retraitement », pour ceux qui ne savent pas tout, doit être compris comme « neutralisation ».

Tout exercice budgétaire présente des éléments exceptionnels, éléments qui, s'ils n'étaient pas neutralisés ou retraités, viendraient ôter toute signification aux évolutions observées et aux chiffres présentés.

C'est pourquoi il est indispensable en amont de toute analyse d'un compte administratif, de procéder au retraitement comptable de nature à revenir vers des comptes qui soient significatifs.

L'exemple le plus important de retraitement cette année, opéré dans le cadre de l'analyse du compte administratif 2015, c'est celui qui a trait à la création du budget dédié à l'ONL dont j'ai parlé tout à l'heure, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Naturellement l'ONL était jusqu'à présent intégré dans le budget général de la Ville de Lyon.

Cette création d'un budget annexe génère bien sûr des distorsions fortes au sein du budget principal entre les exercices 2014 et 2015, sur plusieurs chapitres de dépenses et de recettes, distorsions qui enlèvent tout caractère significatif aux évolutions brutes constatées entre les deux exercices sur ces chapitres.

Par conséquent, ces distorsions ont été retraitées, c'est-à-dire neutralisées, afin de revenir vers des évolutions économiquement justes. Je constate d'ailleurs avec regret que chaque année j'essaye d'être de plus en plus clair, et néanmoins les interventions qui ont lieu après la présentation du compte administratif me laissent supposer que tout le monde n'a pas compris mes explications. J'espère que cette année il en ira autrement.

Les dépenses réelles de fonctionnement :

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses récurrentes nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité.

Il s'agit principalement des postes suivants :

- charges de personnel,
- achat de fournitures,
- charges de gestion courante,
- participation aux charges d'organismes extérieurs,
- prestations de services.

Elles s'élèvent globalement, comme cela apparaît, à la somme de 570,5 millions au compte administratif 2015.

Les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une progression brute de 1,5 % du compte administratif 2014 au compte administratif 2015. Mais une fois retraitée des éléments invoqués en introduction, cette progression s'établit à 2,2%, soit une évolution maîtrisée au regard d'un contexte qui s'est caractérisé :

- d'une part, par de nouvelles ouvertures d'équipements bien sûr, le déploiement en année pleine de la réforme des rythmes scolaires ;
- et d'autre part, par la poursuite et la montée en puissance du FPIC.

Cette évolution maîtrisée est notamment le résultat des efforts réalisés, dont je vous parlais tout à l'heure, dans le cadre de notre vaste chantier « marge de manœuvre ».

Globalement, ces efforts, je l'ai dit, ont généré 5,4 millions d'économies supplémentaires. Si nous n'avions pas eu de «marge de manœuvre», l'évolution des dépenses de fonctionnement aurait été de 3,1 % et non de 2,2 %, chiffre que j'ai évoqué tout à l'heure. Donc utilité des « marges de manœuvre ».

Le détail de l'évolution des chapitres qui apparaît sur le graphique présenté à l'écran montre par ailleurs des évolutions contrastées d'un poste de dépenses à l'autre, évolutions pour lesquelles nous allons revenir en quelques mots.

Nous commencerons si vous le voulez bien par la masse salariale.

C'est le premier poste de dépenses de la section de fonctionnement et la masse salariale représente 56 % sur l'exercice 2015 de nos dépenses de fonctionnement. Le poids de ces dépenses a légèrement baissé par rapport au compte administratif 2014 où il était de 57,5 %.

L'évolution brute de la masse salariale s'est élevée à - 0,7 % sur 2015. Elle a cependant été fortement impactée par la création du budget annexe de l'ONL dont je vous parlais tout à l'heure. Une fois retraitée, la progression de cette masse salariale s'établit à 2,5 % entre le CA 2014 et le CA 2015, soit une progression en volume de 7,7 millions d'euros contre une progression qui, je vous le rappelle, était en 2014 de 13 millions d'euros.

Notons que cette évolution, hors impact de la mise en œuvre des « marges de manœuvre », aurait été de 2,9 % et surtout de 1,3 % hors impact de la mise en œuvre pour la première fois en année pleine des nouveaux rythmes scolaires.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette évolution de 2,5 % de la masse salariale entre les exercices 2014 et 2015 :

- tout d'abord, la mise en œuvre en année pleine des nouveaux rythmes scolaires, dont j'ai parlé à plusieurs reprises, et qui est un facteur très important puisqu'il a représenté une progression de 3,7 millions d'euros, soit 1,2 % d'évolution par rapport à 2014,

- et puis différentes autres mesures nationales ont été appliquées qui ont généré une progression globale de 2,2 millions, soit 0,7 % d'évolution. Ces mesures ont principalement consisté dans la revalorisation des grilles indiciaires et puis encore la hausse des taux de charge, (comme la CNRACL par exemple),

- le classique solde de GVT a généré pour sa part une progression de 2,5 millions d'euros, soit 0,8 % d'évolution,

- enfin, la progression des effectifs a engendré une augmentation de 1,1 million d'euros, soit une évolution de 0,4 % de la masse salariale.

En moyenne annuelle, les effectifs de la Ville ont compté 32 équivalents temps plein de plus qu'en 2014, cette moyenne est la résultante de hausses et de baisses des effectifs dans les directions.

Les principales hausses d'effectifs ont concerné :

- la Direction de l'Education avec 16 équivalents temps plein, liés aux évolutions de la carte scolaire et à la mise en place des encadrants de proximité,

- la Direction de l'Enfance avec 15 équivalents temps plein, suite à l'ouverture de la crèche Rochaix et à l'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche Delore.

Compte tenu de ce qui précède, je serai attentif aux observations des « magiciens » qui estiment que nous dépensons trop sur ce domaine également.

Regardons à présent les autres dépenses réelles de fonctionnement.

Le deuxième poste concerne les charges à caractère général qui s'élèvent à 104,5 millions d'euros et engendrent une évolution brute de - 4,6 %, ramené en retraite à - 1 %.

Cette évolution négative est le résultat, à la fois :

- d'éléments conjoncturels, tels que le report de la Fête des Lumières 2015 sur 2016, ce qui a engendré une baisse des dépenses de 587.000 €,

- mais aussi des efforts qui ont été sollicités auprès de l'ensemble des services de la Ville dans le cadre du budget 2015 et des premiers déploiements de notre plan « marges de manœuvre », que j'évoque encore.

Les subventions aux personnes de droit privé retraitées progressent de 0,8 % et cette progression résulte ici principalement de la mise en charge, pour la première fois en année pleine, de la réforme des rythmes scolaires.

Hors impact de cette réforme, l'évolution est également alimentée, mais dans une moindre mesure, par :

- les élargissements de périmètre des crèches associatives, MJC, centres sociaux et maisons de l'enfance.

- et puis, la revalorisation annuelle de 1 % des subventions accordées aux crèches associatives.

Il est à souligner que plusieurs secteurs ont, par ailleurs, engagé des efforts importants sur cette nature de dépenses, avec des premières réductions de subventions opérées dans les domaines suivants :

- de la culture : réduction des subventions versées au Théâtre Tête d'Or, aux nouvelles Subsistances, à la Compagnie Cala, etc...

- et puis dans le domaine sportif et culturel : annulation par exemple des manifestations Street Day, réduction du budget du Festival « Tout l'monde dehors ».

Quant aux subventions aux organismes publics, la baisse de 2,3 % est essentiellement liée à la réduction, à hauteur de 342.000 €, de la subvention versée au CCAS, rendue possible par le retour à l'équilibre des EHPAD.

Quant aux frais financiers, ils augmentent comme vous pouvez le constater, de 7,1 %.

Cette augmentation est liée au règlement d'indemnités de remboursement anticipé d'emprunt, pour un montant de 2.565.000 euros en 2015, contre 1.855.000 euros en 2014.

Ces indemnités sont inhérentes à différentes opérations de renégociation de prêts, menées dans un contexte de marchés particulièrement favorable, afin d'améliorer plus encore les conditions financières qui sont appliquées à nos emprunts.

Hors le règlement de ces indemnités, les frais financiers sont en recul de 0,9 %, ce qui traduit la stabilisation de notre encours de dette entre 2014 et 2015 et des taux d'intérêt demeurant historiquement bas.

Enfin, le poste « autres charges » correspond :

- à différentes participations obligatoires versées par la Ville, telles que le Conservatoire, ou encore les écoles privées,
- aux participations versées pour l'équilibre des budgets annexes et des Célestins, aux dotations des mairies d'arrondissement,
- au FPIC et aux charges exceptionnelles.

Ce poste s'élève à plus de 52 M€ et il est en forte augmentation de 9,6 %.

Cette progression toutefois s'explique essentiellement :

- par le versement d'une contribution au budget principal à l'équilibre du budget annexe de l'ONL pour 9,4 M€, qui correspond au solde des dépenses recettes précédemment porté par le budget principal,
- et par la nouvelle montée en puissance du FPIC, qui est passé de 2,9 millions d'euros en 2014, à 4 millions d'euros en 2015.

Penchons-nous maintenant quelques instants sur la répartition des dépenses réelles de fonctionnement par mission.

Vous pourrez constater que la répartition des crédits de fonctionnement par grandes missions, est stable d'une année sur l'autre, pour la plupart de celles-ci. Cette répartition est naturellement représentative du poids financier de chacune de nos politiques publiques.

On constate que plus du quart des crédits de la Ville est consacré à l'Enfance : 47 millions d'euros et à l'Education : 102 millions d'euros, soit un total pour les deux de près de 150 millions d'euros.

On m'expliquera comment on pouvait éventuellement réduire ces dépenses !

La part de la Mission Education dans le budget de fonctionnement reste stable à 18 %, mais elle enregistre une augmentation de 3 millions d'euros de 2014 à 2015 : cette évolution est liée au budget désormais complet dédié aux nouveaux rythmes scolaires.

De même la Mission Solidarité progresse de 5 millions d'euros entre les deux exercices, du fait ici aussi de l'année pleine de la réforme des rythmes scolaires, mise en œuvre par les MJC et centres sociaux.

Nous avons vu les dépenses de fonctionnement, regardons à présent les dépenses réelles de fonctionnement qui s'élèvent à 658,8 millions d'euros.

Ces recettes enregistrent une évolution brute de +3,8 % et une évolution retraitée de +4,1 %, de compte administratif à compte administratif, à comparer à la baisse de 0,2 % qui avait été constatée au compte administratif 2014.

Les recettes réelles de fonctionnement retraitées enregistrent ainsi une forte progression, de plus de 26 millions d'euros, en passant de 633 à 659 millions d'euros, entre 2014 et 2015.

Notons que sans la mise en place du plan de « marges de manœuvre », l'évolution des recettes réelles de fonctionnement retraitées aurait été limitée à 3,8 %, en lieu et place des 4,1 % constatés.

Commençons à présent, parmi ces recettes, par la fiscalité directe, qui augmente de 8,2 %.

C'est le premier poste de recettes de la section de fonctionnement. Il s'élève à 341 millions d'euros en 2015, contre 315 millions en 2014, soit un supplément de ressources de 26 millions d'euros entre les deux exercices.

Il enregistre aussi une évolution dynamique de +8,2 %, de compte administratif à compte administratif, contre 1,4 % l'an dernier.

Plusieurs éléments ont contribué à cette évolution favorable :

- Le premier facteur a trait à l'augmentation des taux qui conformément aux annonces, ont été votés en 2015, en intégrant une hausse globale de 5 %.

Je note que cette augmentation qui sera, une fois encore -et cela a été dit et promis- de 5 % pour la totalité du mandat, est plus faible qu'en 2009 (mandat précédent où elle avait été de 6 %).

Je vous rappelle par ailleurs, que cette augmentation de 5 % a été différenciée.

1. La pression fiscale à Lyon de la taxe foncière sur les propriétés bâties étant faible, le taux de cette taxe a été relevé de 6,17 %.

2. A l'inverse, le taux de taxe d'habitation, tout comme le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties, n'évolue que de 4 %.

Malgré cette hausse, la Ville de Lyon reste une grande ville de France dont le taux de fiscalité est parmi les plus bas.

Ce graphique qui est établi en fonction de chiffres non contestables des différentes villes de la strate, fait apparaître Lyon à la deuxième place du classement qui a été établi.

Alors, je veux bien que l'on dise que nous sommes très « sévères » avec nos citoyens ; mais je pense au contraire que nous faisons les choses le mieux possible, ce que permet de constater cet excellent classement.

Et, vous verrez qu'en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour laquelle la somme des taux communaux, intercommunaux et départementaux, a été faite, cette fois-ci nous ne sommes pas à la deuxième place, mais à la première place.

- Le deuxième facteur de progression du produit et de fiscalité directe locale a trait à l'évolution dynamique des bases de taxe d'habitation.

Comme vous pouvez le constater sur le graphique, les bases ont enregistré une progression importante de 3,7 % en 2015, alors qu'elles n'avaient évolué que de 1,1 % en 2014.

Cette progression est le résultat, à la fois :

- du coefficient de majoration forfaitaire votée par les parlementaires, à hauteur de 0,9 % en 2015, identique à 2014. Nous craignons qu'elle ne soit fixée qu'à 0,5 %,

- et puis une évolution physique des bases très dynamique de 2,8 %, un niveau inédit depuis 2001, contre par exemple +0,2 % en 2014.

Ensuite, il y a les conséquences de dispositions nationales : une disposition de la loi de finances rectificative pour 2014, avait relevé de 4 % le seuil du revenu fiscal de référence, conditionnant l'entrée dans différents impôts.

Cela avait entraîné pour la Ville de Lyon une augmentation de près de 14 % des bases exonérées et provoqué en conséquence une évolution physique des bases extrêmement faible en 2014.

Une autre mesure gouvernementale concerne de nouvelles dispositions relatives à l'impôt sur le revenu. Ces dispositions ont eu à l'inverse pour conséquence d'entraîner, cette fois-ci, l'augmentation du revenu fiscal de référence d'un certain nombre de foyers fiscaux et fait entrer dans l'imposition des contribuables antérieurement exonérés, ce qui naturellement nous était favorable.

- Enfin, le troisième facteur de la progression dynamique du produit de fiscalité directe, a trait à l'évolution des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Cette évolution se redresse également : les bases de taxe foncière sur le bâti ont ainsi progressé de 2,24 % en 2015, contre 1,85 % en 2014.

Cette progression résulte, à la fois, du coefficient de majoration forfaitaire voté à 0,9 %, dont je parlais tout à l'heure, mais également à une évolution physique des bases de +1,33 %.

Je me permettrai de citer les pages saumon du Figaro du lundi 30 mai 2010, qui contrairement à ce que je vais entendre tout à l'heure, que je crains que nous entendions tout à l'heure... On va nous dire : « *que nous augmentons dans des conditions considérables les taux de fiscalité* ». Et bien, cet article-là est documenté et fait apparaître que la Ville de Lyon est parmi les villes où la fiscalité est stable.

Après la fiscalité directe, parlons de la fiscalité indirecte.

Le produit de fiscalité indirecte progresse quant à lui de 4,2 % de compte administratif à compte administratif.

Deux évolutions sont plus particulièrement à mettre en lumière : la taxe additionnelle aux droits de mutation, corrélée à l'activité du marché immobilier, qui s'est élevée en 2015 à 28,2 millions d'euros et représente ainsi près de 45 % des recettes de ce poste. La progression a été de 4 % entre 2014 et 2015, soit 1 million d'euros.

Dans le même temps, le produit retraité du stationnement de surface progresse de près de 700.000 euros, soit 5 %.

Cette évolution résulte principalement de l'augmentation du tarif résidant mensuel, qui est passé de 16 à 20 € au 1^{er} février 2015, puis également les recettes des usagers horaires continuent à progresser, mais dans une moindre mesure pour ce qui le concerne.

A présent les dotations de l'Etat :

Elles baissent de 12,1 %.

Cette baisse de la dotation, enclenchée depuis 2010, s'accroît du fait de la contribution 2015 des collectivités territoriales au redressement des finances publiques qui s'est élevée cette année à une somme totale de 3,7 milliards d'euros.

Elle s'est traduite pour Lyon, très précisément, par une baisse de 12,9 millions d'euros de sa dotation forfaitaire qui passe ainsi de 98,7 millions d'euros en 2014 à 85,8 millions d'euros en 2015.

Cette baisse 2015 se cumule comme je l'ai dit tout à l'heure avec une première contribution de la ville au redressement des finances publiques à hauteur de 4,6 millions d'euros en 2014, soit un cumul sur les deux années de 17,5 millions d'euros.

La Ville de Lyon a par ailleurs à nouveau reçu en 2015, la dotation de solidarité urbaine, soit 4,8 millions d'euros, montant inchangé entre 2014 et 2015.

Enfin, la dotation unique des compensations spécifiques de la taxe professionnelle qui est une variable d'ajustement historique de l'enveloppe normée enregistre année après année des baisses sensibles qui devraient conduire à sa disparition totale prochainement. Cette recette s'établit en 2015 à 665 000 euros et diminue de plus de 300 000 euros, soit -34 % par rapport à 2014.

Enfin quelques mots sur les recettes propres.

Ce poste regroupe les recettes tirées de l'activité des services, de l'occupation du domaine public, et des recettes de loyer.

Comme pour les dépenses, il convient de retraiter ces recettes pour les comparer à périmètre constant. Les recettes propres retraitées de la Ville évoluent ainsi de 4,5 %.

Les principaux facteurs de cette évolution dynamique sont les suivants :

- augmentation des recettes de participation des familles au titre de la restauration scolaire et des activités périscolaires,

- et la forte fréquentation des piscines qui ont engendré en 2015 une recette supplémentaire d'environ 685 000 euros.

Après les dépenses et les recettes, regardons maintenant les ratios d'épargne avec leur détermination. Ce sont ces ratios qui permettent de situer la santé financière d'une collectivité.

Les recettes de gestion retraitées enregistrent une progression dynamique de 3,7 % par rapport à 2014. Les dépenses de gestion retraitées connaissent en revanche, du fait des efforts engagés par la Ville toujours dans ce plan de « marges de manœuvre », une évolution contrainte de 1,7 % sur l'exercice, en nette diminution par rapport à l'an dernier puisqu'il s'agissait d'une évolution de 3 %.

L'épargne de gestion, quant à elle, solde des recettes et des dépenses de gestion, connaît une amélioration significative en progressant de 13,9 millions d'euros, soit 17,2 % entre 2014 -il s'agissait à l'époque d'une somme de 80 millions d'euros- et 2015 : 94 millions d'euros.

Cette augmentation de l'épargne de gestion fait suite à trois années de baisse :

- en 2012 près de -10 %,

- en 2013 près de - 5 %,

- et en 2014 près de - 15 %.

L'épargne brute enregistre également une évolution de 19 % en dépit du repli sur 2015 à hauteur de 6,3 % du résultat financier.

L'épargne brute quant à elle se redresse et atteint un niveau proche de celui de 2013, période précédant la mise en œuvre de la contribution au redressement des finances publiques.

Cette amélioration, qui intervient en dépit de la baisse de 12,9 millions d'euros des dotations dont je vous ai parlé tout à l'heure, résulte :

- pour partie de l'augmentation des taux de fiscalité directe,

- mais aussi de la mise en œuvre du plan de « marges de manœuvre ». J'en parle beaucoup, mais il est extrêmement important parce qu'il porte ses fruits, tant en dépenses qu'en recettes.

Force est néanmoins de constater l'effet sensible de la baisse des dotations.

En effet, la hausse des taux intervenus en 2009 avait contribué à une augmentation forte de l'épargne brute qui est passée à cette époque de 45 millions à 80 millions d'euros, soit une progression de 35 millions d'euros. En l'espèce la progression de l'épargne brute entre 2014 et 2015 s'établit seulement à 13 millions d'euros.

Je vais vous parler assez brièvement à présent des dépenses d'équipement de l'exercice et tout d'abord de leur évolution.

Les dépenses d'équipement, je vous le rappelle, comprennent les opérations impactant le patrimoine de la ville (achat de matériel et biens immobiliers, aménagement du patrimoine existant ou construction d'équipements nouveaux).

Les subventions d'équipement attribuées à des tiers constituent également des dépenses d'équipement.

Vous constaterez que les dépenses d'équipement s'établissent à 103 millions d'euros soit un repli naturel par rapport à 2014 -en 2014 les dépenses d'équipement s'étaient élevées à 153 millions d'euros-. Cette fois, ce repli est conforme au démarrage d'un nouveau mandat, au calibrage volontairement resserré du nouveau plan d'équipement.

Les principales composantes des dépenses d'équipement en 2015 sont les suivantes :

- plus de 64 millions d'euros pour les travaux,
- 15 millions d'euros pour les acquisitions,
- 18,5 millions d'euros pour les subventions d'équipement,
- 2 millions d'euros pour les frais d'étude.

Ces dépenses d'équipement ont permis de financer à la fois l'achèvement des opérations d'investissement lancées au cours du précédent mandat et le financement des nouvelles opérations de la PPI 2015-2020.

Un regard rapide sur la répartition des dépenses d'équipement par mission.

Vous constaterez qu'elle est relativement stable par rapport à 2014.

On constate toutefois des baisses de montants, parfois importantes, sur toutes les missions, qui s'expliquent logiquement par la diminution globale des dépenses d'équipement dont je vous ai parlé tout à l'heure et qui sont seulement de 103 millions d'euros en 2015 à comparer des 153 millions en 2014.

Examinons maintenant les recettes d'investissement de la ville.

Elles s'établissent à 32,6 millions d'euros en 2015 contre 26,4 millions d'euros en 2014.

Cependant une fois retraitée des mouvements budgétaires liés au transfert de la chaufferie urbaine de la Duchère à la Métropole au 1^{er} janvier 2015, les recettes d'investissement s'élèvent à 29,5 millions d'euros soit une progression de 11 % de Compte administratif à Compte administratif.

Cette dynamique est due exclusivement à des recettes de cession qui ont doublées, passant de 4 millions d'euros en 2014 à 8 millions d'euros en 2015.

Les recettes d'investissement sont constituées :

- du FCTVA pour 14,5 millions d'euros,
- des subventions d'équipement pour 8,3 millions d'euros,
- des produits de cessions et legs pour 8,2 millions d'euros,
- de la taxe d'aménagement pour 0,4 million d'euros,
- et des recettes diverses pour 1,2 million d'euros.

Ainsi, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) s'établit à 14,5 millions d'euros contre 14,9 millions d'euros en 2014.

Cette relative stabilité est due à un volume de dépenses d'équipement éligibles, lui-même stable entre 2012 et 2013, dans une deuxième partie de mandat avec des volumes d'investissement globaux élevés : 128 millions en 2012, 153 millions en 2013 et 153 millions en 2014.

Les subventions d'équipement, deuxième poste, reçues par la ville hors transfert de la chaufferie, se sont élevées globalement à 5,2 millions d'euros.

Parmi elles, je citerai en particulier :

- le versement de 1,1 million d'euros par l'aménageur du PUB Berliet pour la construction d'un groupe scolaire dans ce secteur,
- la participation de l'UEFA à hauteur de 520 000 euros fléchés pour des opérations d'investissement dans le secteur du sport et en lien avec l'Euro 2016,
- ou encore des recettes de la CAF pour construction de nouveaux équipements d'accueil de jeunes enfants pour un montant total de 691 000 euros.

Quant « aux produits de cession d'immobilisations et legs » incluant les produits de cession financière, ils s'élèvent à 8 millions d'euros et ils ont été pour l'essentiel alimentés par :

- la vente d'un tènement bâti dénommé « Halle Girard » à Perrache pour 3,2 millions d'euros,
- d'un terrain et bâtiment sis 16, rue de Bonnand pour 1,2 million d'euros,
- et divers lots de copropriété pour un montant total de 3,4 millions d'euros.

Nous en terminerons avec ce Compte administratif 2015 en examinant l'encours de dette et la capacité de désendettement de la ville.

Concernant l'évolution de l'encours de dette.

Vous constaterez que le financement de la section dite « d'investissement » a été en partie assuré grâce au recours à hauteur de 42 millions d'euros d'emprunts nouveaux.

L'encours de dette s'établit ainsi à 414 millions d'euros.

Néanmoins cet encours ne tient pas compte d'un financement de 7 millions obtenus de la Caisse des Dépôts et Consignations qui, s'il est traité comptablement comme une dotation, s'assimile néanmoins à un prêt.

L'encours de dette s'élève donc au 31 décembre 2015 à 421 millions d'euros, donc en léger repli par rapport au Compte administratif 2014 où il était je vous le rappelle de 424 millions d'euros.

Cet encours représente un endettement de 824 euros par Lyonnais en légère baisse par rapport à 2014. Pour mémoire la moyenne de la strate, je le rappelle pour ceux qui pense que le lyonnais est très imposé, s'élève à 1 147 euros (moyenne de la strate 1 147 euros – moyenne par lyonnais 824 euros).

Nous sommes bien en-dessous de la moyenne nationale et nous en sommes satisfaits.

L'année dernière, j'attirais votre attention sur la grande stabilité de notre encours de dette depuis 2001. Cette année-là, en effet, l'encours s'élevait à 428 millions d'euros contre 424 millions d'euros fin 2014.

En 2015, avec seulement 421 millions d'euros d'encours, l'objectif de maîtrise de l'endettement, 3^e volet de notre stratégie financière au côté de la hausse des taux et du plan « marges de manœuvre », est donc à nouveau rempli.

Sur le tableau qui apparaît, trois lignes très intéressantes qui mettent en exergue la stabilité de l'encours de la dette de la Ville de Lyon.

Vous constaterez que sur la ligne bleue, l'endettement de l'Etat a connu des progressions très fortes puisqu'il a été multiplié par 2,5 entre 2000 et 2015.

De la même façon, c'est la ligne du milieu, l'endettement global des administrations publiques locales allait évoluer moins fort mais tout de même, il a été multiplié par deux sur la période considérée.

En revanche, vous constaterez que sur la période, avec la ligne du bas, notre endettement est resté pour sa part globalement stable avec même un phénomène de désendettement important sur les années 2010 et 2011.

Quelques mots sur la gestion active de la dette et de la trésorerie :

Le rapport du Maire, que vous avez tous lu de la première à la dernière ligne, est enrichi depuis quelques années dans sa partie dédiée à l'analyse de la gestion active de la dette et de la trésorerie.

De façon synthétique, je mettrai en évidence deux points remarquables relatifs à 2015 :

- premier point, la montée en puissance des emprunts obligataires dont l'intérêt financier par rapport à l'offre bancaire traditionnelle, se confirme.

En 2015, la totalité des 40 millions empruntés l'ont été précisément sur le marché obligataire.

Ainsi la part obligataire de la dette passe de 25 % en 2014, à près de 37 % en 2015.

- deuxième point, la réduction des frais financiers réglés par la Ville, hors indemnités de remboursement anticipé dont je vous ai parlé tout à l'heure, résultat de la baisse des taux courts et longs intervenus entre 2014 et 2015 :

- cette baisse des taux a naturellement conduit vers une légère diminution du coût financier de la dette en place

- et, elle a également permis la renégociation de 6 emprunts pour un encours total de 20,6 millions d'euros avec, à la clé, une économie de frais financiers sur la durée des emprunts de 488.000 euros, commissions et indemnités déduites.

J'afficherai enfin un tableau qui est parfaitement significatif de la bonne gestion de la Ville et qui a trait à la capacité de désendettement.

Vous pourrez constater que si l'année dernière la position était déjà bonne puisque nous affichions 6 années de capacité de désendettement, cette année nous sommes descendus à 5 années, et bien sûr nous en sommes très satisfaits.

Ce sera d'ailleurs une partie de ma conclusion :

Trois éléments qui nous permettent d'être satisfaits de la gestion de la Ville :

- notre capacité de désendettement qui s'élève au montant très faible de 5 années alors que beaucoup d'autres villes de la strate sont près de 10 années, voire plus,

- nos dépenses d'équipement 2015 se sont élevées à 103 millions d'euros et sont donc restées très dynamiques, elles ont été financées pour une très large part par un autofinancement en progression,

- enfin, avec 421 millions d'euros au 31 décembre 2015, notre encours de dette a été une nouvelle fois stabilisé.

Voilà donc toutes les raisons que nous avons d'être satisfaits et qui vont nous permettre de poursuivre, dans les années à venir, les efforts rigoureux et importants qui nous permettent de présenter aujourd'hui ce compte administratif équilibré et qui démontrent encore une fois la bonne gestion que nous avons su mener. Je suis persuadé que vous en êtes tous convaincus.

M. LE MAIRE : Monsieur Brumm, si vous continuez comme cela, vous allez finir Ministre des Finances !

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, mes chers Collègues, ce compte administratif 2015 est le premier résultat de votre gestion des affaires de la commune depuis l'élection de votre Majorité en 2014. Ce début de troisième mandat est aussi le premier depuis la mise en place du plan marges de manœuvre. Il présente quelques ratios flatteurs par rapport au compte 2014, comme le niveau d'épargne brute ou la capacité de désendettement qui vous permettent de communiquer.

Vous nous montrez encore une fois de plus vos qualités d'acteur. En effet, il y a quelques mois vous vous offusquiez de la baisse des dotations de l'Etat, trop forte, trop brutale. Rien n'allait, tout était de la faute de l'Etat, et puis avec ce compte vous revivez, tout va bien ! C'est extraordinaire ! La Ville épargne, la Ville investit, la Ville n'est pas surendettée ! Nous sommes de bons gestionnaires. Bel effort de communication et de souplesse aussi, pour vous faire passer pour un prodige dans la gestion des deniers publics !

Et bien, nous vous l'accordons aujourd'hui, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, vous faites partie des bons gestionnaires, même si ce compliment ne fait pas de vous les premiers de la classe et ne suffit pas à lever les inquiétudes qui, elles, n'ont rien de relatif. En réalité, la situation est beaucoup plus nuancée que ces deux indicateurs peuvent le laisser penser. Elle est surtout particulièrement inquiétante pour les années à venir, compte tenu des mesures nationales qui vont impacter fortement une section de fonctionnement qui, malgré les efforts déployés, risque d'exploser, mais je vais y revenir dans un instant.

Un mot d'abord sur les recettes de fonctionnement. Dans ce CA, on constate que la baisse de la dotation forfaitaire, certes importante, est surcompensée par la hausse des impôts que vous avez votée en 2015 et par la croissance des bases, alors que la perte de recettes est de 13 millions d'euros, le surplus pour les contributions directes est de 25,8 millions d'euros.

Le produit de la hausse des impôts est supérieur à la baisse des dotations du prélèvement FPIC et des rythmes scolaires. La Ville perçoit aussi d'autres recettes qui sont en hausse, notamment les produits du domaine ou les droits de mutation. Une chose est certaine, le volet fiscal de votre plan marges de manœuvre a bien fonctionné puisqu'il a gonflé les recettes... Tout comme il est certain qu'il a anémié un peu plus le pouvoir d'achat des Lyonnais avec la hausse des impôts et des tarifs publics.

Ces recettes relativement dynamiques ne doivent pas vous conduire à surseoir à la modernisation en profondeur de vos services et à subir la hausse des dépenses de fonctionnement, car dans ce compte administratif 2015 les dépenses de fonctionnement continuent de progresser. Elles progressent même de + 2,1 %, ce qui représente 570,5 millions d'euros. C'est bien une tendance lourde et pourtant, si vous avez diminué le gaz, le lait continue de déborder de la casserole !

Les charges à caractère général baissent d'un peu plus d'un million d'euros de CA à CA. On peut noter les efforts accomplis, comme les économies réalisées sur les achats de gaz, justement 600.000 €. Mais cette baisse s'explique aussi en partie par l'annulation de la Fête des Lumières qui vous a fait économiser 600.000 € également. Sans cela, les charges à caractère général auraient plutôt stagné que diminué. Disons qu'elles auraient cessé d'augmenter significativement !

Au niveau des subventions, des baisses ciblées ont bien eu lieu mais le plan marges de manœuvre n'arrive qu'à contenir la hausse, faute d'un reprofilage général de la politique de soutien aux associations, et si vos dépenses de fonctionnement ont continué à progresser malgré le plan marges de manœuvre, c'est surtout dû aux charges de personnel qui progressent cette année encore de 2,5 %. Alors même que le point d'indice est gelé depuis 2010, ces dépenses continuent à croître inexorablement année par année. Le GVTR, les mesures nationales et les rythmes scolaires expliquent une partie de cette hausse.

Les vraies marges de manœuvre sont là, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint. Ces dépenses de personnel représentent aujourd'hui 57,46 % des dépenses de fonctionnement.

Dans vos présentations, vous aimez répéter que Lyon a les taux de fiscalité les plus bas parmi les grandes villes françaises. A chaque séance budgétaire, vous nous faites le coup ! Vous devriez comparer le ratio dépenses de personnel sur dépenses réelles de fonctionnement et là, vous verriez que le résultat lyonnais est un petit peu moins flatteur, votre prétention d'exemplarité s'effondrerait. Alors que ce ratio est de 57,46 % à Lyon, il n'est que de 52,13 % à Bordeaux ou de 50,8 % à Nantes, pour prendre une commune gérée par vos amis socialistes.

Ces dépenses, déjà lourdes, vont en effet être impactées à la hausse par les cadeaux préélectoraux de François Hollande, à commencer par le dégel du point d'indice. Celui-ci s'effectuera en deux temps : + 0,6 % au 1^{er} juillet 2016 et + 0,6 % au 1^{er} février 2017. Cela devrait coûter de l'ordre de 3,5 millions d'euros à la Ville.

Cet effort s'ajoutera aux améliorations pourtant déjà apportés par la réforme de la catégorie C. En effet, depuis 2014, les agents classés en bas des grilles se sont vu allouer des points d'indice supplémentaires qui ont rehaussé leur rémunération ou qui l'ont empêché de descendre en dessous du SMIC.

Par ailleurs, et de manière nettement moins médiatisée que la hausse du point d'indice, est intervenu un accord : le PPCR -protocole sur les parcours professionnels-, les carrières et les rémunérations des agents de la fonction publique de 2016 à 2020 qui étale les revalorisations jusqu'en 2020.

Cet accord coûtera 1,5 milliard (selon la Cour des Comptes) aux contribuables auquel s'ajouteront 2 milliards consécutifs à l'augmentation du point.

Ces annonces augurent surtout d'une progression aux redoutables conséquences pour les prochains exercices budgétaires, notamment à partir de 2017. Tout cela laisse présager un atterrissage très douloureux pour nos budgets et pour les Lyonnais, et nous craignons que ce soit le signe avant-coureur de futures hausses d'impôts...

Dans notre prochain débat d'orientations budgétaires, nous vous demandons une étude d'impact détaillée de l'effet de ces mesures sur les prochains budgets. Je ne doute pas une seconde que vous ne les ayez pas anticipées, mais il faudra à un moment, et cela peut être à l'occasion d'un débat d'orientations budgétaires, les afficher. De même, nous vous demandons de clarifier le coût réel de la réforme des rythmes scolaires pour la Ville. Vous nous parlez d'un coût de « l'ordre de 5 M€ ». Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une réponse aussi vague. Je crois que Mme Gay doit partager cet avis au regard des questions qu'elle vous a posées en commission. Cette réforme a des coûts directs et indirects qu'il est indispensable d'évaluer avec précision pour présenter la note à l'Etat, le moment venu, car les financements de l'Etat pour cette réforme des rythmes scolaires, sont bien insuffisants.

D'après les dernières estimations, le coût de cette réforme s'élèverait, non pas à 400 M€, soit le montant que l'Etat met sur la table, mais à un milliard d'euros, soit deux fois et demie plus que l'aide proposée par l'Etat.

Sous l'effet de toutes ces charges, la masse salariale augmentera donc mécaniquement et fortement. Il faut les anticiper et agir dès maintenant. C'est le message et la mise en garde que nous voudrions vous faire passer aujourd'hui.

Vous n'avez plus d'autres choix que d'engager des réformes de structures et ne pas subir les hausses. Le véritable enjeu pour la Ville de Lyon se situe sur la section de fonctionnement dans la recherche d'un plus juste équilibre entre les recettes et les dépenses.

Il est indispensable aujourd'hui, de trouver un meilleur équilibre. Cela passe notamment par des mutualisations plus fortes avec la Métropole. Pour le moment, sur ce point, la Métropole est une promesse sans lendemain alors qu'elle devrait être un levier de modernisation. A multiples reprises, nous avons attiré votre attention là-dessus.

Nous pensons à l'UDI, que la politique de gestion des ressources humaines doit être plus innovante et dynamique. Vous êtes encore trop dans une gestion courante du personnel.

Vous gérez des cadres d'emploi, des grades, des avancements, alors que vous devriez gérer de manière personnalisée les agents au regard de leurs efforts.

Conclusion : l'année 2015 vous permet de faire un « coup de com ». « Cela étant, il faut aussi inscrire l'action de la Ville sur les six ans de mandat qui vous sont confiés .Pour pouvoir continuer à agir sans recourir à l'impôt , il faut porter attention aux marqueurs de vigilance que nous dévoile ce compte administratif, parmi lesquels les contraintes des finances publiques, et la hausse de la masse salariale.

Gérer avec prévoyance, ce n'est pas s'abandonner aux inerties de gestion, ni à la « dynamique spontanée de la dépense ». C'est prévoir les évolutions à venir, faire des choix, moderniser et innover dans l'action publique.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Monsieur Broliquier, vous avez largement dépassé votre temps de parole, mais comme au début, vous avez dit que c'était un excellent compte administratif, je vous ai laissé continuer !

M. TETE Etienne : Vous ne dites pas la même chose pour moi, Monsieur le Maire !

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, chers Collègues ,ça y est : nous sommes champions d'Europe ! Pas vous, comme vous l'avez laissé entendre très modestement tout à l'heure, mais la France : championne d'Europe du taux de prélèvement obligatoire : oui, nous sommes désormais numéro 1 avec un taux de 45,7 % du PIB devant le Danemark et la Finlande, qui étaient les champions toute catégorie, jusqu'ici ! Je crois que l'on peut dire » Vive le socialisme.« !

Un sondage Odoxa paru mi-mai, montrait que 55 % des Français considéraient que les communes devaient désormais s'adapter à la baisse des dotations sans passer par une hausse des tarifs et des taxes. C'est exactement ce que nous disons et ce n'est pas ce que vous faites ni ce que le gouvernement vous incite à faire, puisqu'il a suffi d'un congrès des maires pour que, comme par magie 1 milliard d'euros de dotation réapparaisse dans vos comptes en 2017 (énième cadeau de la longue liste pré-électorale de votre gouvernement). Le bouclage du budget de l'Etat 2017 va être compliqué et le retour sous la barre des 3 % du PIB semble encore une fois s'éloigner, mais nous commençons à en avoir l'habitude.

Mais revenons au CA 2015, 2 lectures comme d'habitude : la vôtre qui le trouve remarquable, je n'en rajouterai pas, mais pour nous, ce CA traduit surtout votre mauvaise habitude du recours au levier fiscal et autres hausses de tarifs qui vous exonèrent de vraies réformes de fond dans votre gestion. Votre plan marges de manœuvre reste toujours limité. Comme au niveau de l'Etat en somme !

Vous l'avez dit, vos recettes de gestion augmentent de 23,4 M€ et les dépenses augmentent encore de 94 M€.

Pour ce qui est des recettes : le recours au levier fiscal joue à plein cette année.

Certes, il y a une diminution des dotations, Denis Broliquier l'a dit, qui représente 13 M€, soit 1,9% de vos recettes, ce qui n'est pas quelque chose d'extraordinaire, et les recettes fiscales, elles, augmentent de 24,7 M€, après déduction du FPIC, dont vous nous parlez très souvent et qui, il est vrai, a augmenté de manière importante, mais c'est tout de même encore 24,7 M€, soit près de 8 % de hausse, dont 15 M€ directement liés à votre hausse des taux décidée en début de mandat et qui prend effet cette année. S'ajoute à cela quelques effets positifs, que l'on pourrait appeler « pervers », Richard Brumm l'a rapidement évoqué, de la politique fiscale de ce gouvernement, de cette politique de « zigzag » fiscal qui fait que certains contribuables sortent une année de l'imposition, et d'autres rentrent l'année suivante. Personne n'y comprend plus rien !

En tout cas, vos recettes fiscales se portent bien : 24,7 M€ de hausse, je l'ai dit, et s'ajoute à cela un foisonnement d'augmentations de tarifs ou de nouvelles taxes comme vous savez si bien le faire chaque année. Vous savez, c'est votre fameux « ça ne fait que quelques euros de plus ». Et bien ces quelques euros se sont

traduits en millions... Ainsi les produits et services des domaines augmentent de 12,4 % alors bien sûr pour une part compensés par des dépenses : hausse des tarifs de cantine, participation des parents à la réforme des rythmes scolaires, hausse des tarifs des piscines, hausse du montant de la redevance d'occupation du domaine public, nouvelle redevance pour le stationnement des véhicules de livraisons de repas. Attention à ne pas aller trop loin dans les taxes : les sommes perçues au titre de la Taxe Locale sur la publicité extérieure sont en diminution cette année après que vous en ayez augmenté le taux car les commerçants commencent à contourner la taxation, en réduisant la taille de leurs enseignes, selon la célèbre formule « trop d'impôts, finit par tuer l'impôt ».

En conclusion sur ce chapitre-là, les efforts sont toujours pour les Lyonnais et particulièrement pour les familles.

Lorsque vous dites que vous avez trouvé 1,7 M€ de recettes nouvelles pour contribuer au plan marges de manœuvre, c'est en fait 15 M€ de hausses d'impôt, plus 1,7 M€, donc près de 17 M€ de charges supplémentaires que vous imposez aux Lyonnais.

Les dépenses augmentent encore de + 9,4 M€ en 2015. Le Plan marges de manœuvre c'est 5,4 M€ d'économies soit seulement 0,9 % des dépenses de fonctionnement, soit - 1 % des dépenses de fonctionnement d'économie. Et c'est une moindre hausse, puisque les dépenses continuent à augmenter. Et les efforts recensés, mêmes s'ils sont utiles, sont plus de l'ordre conjoncturel ou au coup par coup mais ne semblent pas relever d'une véritable stratégie.

Quelques exemples conjoncturels ou qui ne seront pas récurrents : annulation de la Fête des Lumières, cela a été évoqué (- 500 000 €), baisse de la subvention au COS (prélèvement sur le fond de réserve de 400 000 €), majoration « volontaire » de la part de l'excédent de fonctionnement des mairies d'arrondissement reversé en investissement.

D'autres économies peuvent être trompeuses : je citerai ici l'abandon de la collecte des encombrants dans les arrondissements. J'ai vu la semaine dernière que les habitants du 3^e (comme les élus du 6^e également) réclamaient le retour de déchetteries mobiles devant l'accumulation de dépôts sauvages, dont le coût de traitement est finalement plus élevé.

Tout cela donne toujours l'impression que vous naviguez à vue, nous ne trouvons pas de trace de priorités dans vos choix stratégiques.

Il n'y a pas de politique RH volontariste : je rappelle encore une fois que vous ne respectez pas la durée légale du travail à la Ville de Lyon (avec 39 heures de moins chaque année par rapport aux 1 607 heures annuelles légales). Ce simple respect de la loi vous permettrait d'économiser des sommes importantes (environ 7 M€ par an et 170 postes). Voilà plusieurs fois que nous vous questionnons sur ce sujet, mais rien n'évolue.

Le rapport Laurent, rendu la semaine dernière, montre les disparités importantes entre les salariés du privé et du public. Vous ne faites rien pour changer cela.

Sur l'absentéisme, vous avez fait réaliser un diagnostic. Avec 29 jours d'arrêt maladie par agent en 2014 (chiffre en progression sur les années précédentes), il est grand temps d'aller au-delà du diagnostic et de proposer des mesures concrètes. Nous les attendons.

L'IFRAP a réalisé un palmarès du taux d'absentéisme des 50 plus grandes villes françaises en 2013 et sur ce classement, je suis désolé de vous le dire Monsieur le Maire, vous n'êtes pas le numéro 1, loin de là, puisque la Ville de Lyon arrive 16^e taux le plus élevé d'absentéisme sur les 50 premières villes françaises. Il y a là un gisement d'économies et de meilleure organisation important y compris, comme je le précise à chaque fois, pour redonner plus de sens et de bien-être au travail pour les fonctionnaires.

Bref, ce grand Plan marges de manœuvre reflète une réalité beaucoup plus modeste.

Ce CA étant une sorte de retour sur le passé, cela fait beaucoup rire M. Brumm, nous avons déjà une vision sur le futur immédiat, proche, voire présent. Et cela ne fait que confirmer cette impression de navigation à vue évoquée plus haut.

En 2016, il y aura encore des hausses d'impôts, même si vous les niez (sur-taxation de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et fin de l'exonération de la taxe foncière sur les constructions nouvelles). Et vous allez sûrement en inventer d'autres pour 2017.

Dans quelques minutes, vous allez nous proposer de privatiser des places dans les crèches municipales en les cédant à des entreprises privées. Encore un moyen détourné de trouver des rentrées financières sans faire de véritables efforts de gestion.

M. Képénékian qui a disparu, commence à parler de compression des moyens, notamment pour la Villa Gillet. Il est temps.

M. LE MAIRE : Momentanément!

Mme BALAS Laurence : Oui, je suis sûre qu'il va réapparaître.

Mais toujours rien sur les mutualisations avec la Métropole. Denis Broliquier en a parlé. On n'en parle même plus. Où en êtes-vous sur les relations entre le CCAS de Lyon, c'est ce qui nous intéresse, et les Maisons du Rhône par exemple. Et le fameux pacte de cohérence métropolitain dont vous nous avez rebattu les oreilles pendant des semaines et des semaines à la Métropole ? Quelles propositions de partenariat, vous, Maire de Lyon, faites-vous à vous, Président de la Métropole ?

Et la dernière surprise en date : un cadeau de 400 000 euros de loyers pour la Métropole, nouvel occupant de l'internat Favre, un an après sa fermeture brutale. Toujours pas de cohérence.

Vous insistez beaucoup sur la nécessité de préserver l'investissement. Mais nous sommes assez dubitatifs sur la vision à long terme.

Avez-vous vraiment étudié les besoins des Lyonnais ? Alors, dans les médias, vous inaugurez des tours, des bâtiments de couleurs vives à Confluence réalisés par des investisseurs privés. Ici, au Conseil, vous nous parlez de logement social, mais sans mettre les moyens pour les services nécessaires au bien être des habitants et à la cohésion sociale dans les quartiers. De plus en plus d'écoles sont saturées car les besoins sont mal évalués et on voit fleurir des bâtiments modulaires pour accueillir les enfants. Dernier exemple en date : la Cité scolaire Internationale ou rien n'a été anticipé.

Quels choix sont prioritaires ? Quels services publics voulons-nous ? C'est bien là la question récurrente que nous vous posons.

Vous ne préparez pas l'avenir de notre collectivité. L'année 2015 permet d'afficher des ratios satisfaisants grâce à la hausse de la fiscalité mais pour la suite, que va-t-il se passer ? Les vraies questions n'étant pas posées, les réponses ne viennent pas.

Et c'est pourquoi nous voterons contre ce Compte administratif. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vois que vous n'avez pas dépassé votre temps de parole.

Mme BAUME Emeline : Monsieur le Maire, cher(e)s Collègues, l'intervention du Groupe des élu-e-s Europe Ecologie Les Verts sur ce Compte administratif est en cohérence avec celle faite lors du vote du Budget prévisionnel 2015 à savoir:

- nous prenons acte des investissements positifs faits pour tenir les engagements pour les Lyonnaises et Lyonnais eu égard aux compétences de notre collectivité en matière de logement social, de sports, de cadre de vie, d'amélioration et de rénovation de bâtiments publics ;

- nous constatons en termes de dépenses de fonctionnement :

- . celles adaptées à certains bouleversement dont la mise en place de la réforme des rythmes scolaires,

- . celles conséquentes reflétant la réalité des usages de nos bâtiments publics donc les plus énergivores, ceux qui n'ont pas été traités ;

- . mais aussi, et surtout, des évolutions de tarifs pour certains services et des non dépenses donc des arrêts de services aux publics (la collecte d'encombrants, la fermeture de parcs et jardins, l'accompagnement enfance art et langage, l'internat Favre).

Sur ce point, il est parfois question de glissement de services rendus aux Lyonnaises et aux Lyonnais qui seraient rendus désormais par la Métropole. Très concrètement, soit comme pour l'ex Internat Favre, c'est la Métropole qui est désormais pleinement compétente pour agir, soit pour les encombrants, dont il était question auparavant, il s'agit d'une articulation de compétences avec la Métropole dans le cadre du fameux Pacte de cohérence. Puisqu'il est ici aujourd'hui souvent question de services quotidiens aux habitantes et habitants, il serait opportun de faire part à notre assemblée de Conseillers municipaux, Monsieur le Maire, des réponses que notre ville a faites, suite à l'appel à manifestation, d'intérêts portés par la Métropole.

Nous resterons donc très attentifs de fait, aux différentes évolutions dans l'année à venir et aux votes à venir et à la Métropole et à la Ville, puisque nous sommes convaincus qu'il y aura une articulation pour le bien être des Lyonnaises et des Lyonnais.

Cette année 2015 a vu le vote d'au moins une délibération impactant nettement les finances à moyen et long terme à savoir le Plan Climat Air Energie Territoire. Gageons que les prochains Comptes administratifs verront l'impact de nos orientations pour consommer moins, tout en développant de l'emploi.

Il est incontestable que la ville arrive à contrôler les baisses de dotations et qu'elle gère correctement les fonds publics. Toutefois nous profitons de cette délibération pour interpeller ce jour quant aux méthodes de dialogue et de travail en amont de toute prise de décision définitive avec les usagers, les agents de notre ville, les professionnels, les habitants, les partenaires lorsqu'il est question d'évolutions de service. Je me permets de citer deux exemples pour étayer ce dernier propos :

- notre assemblée n'a jamais débattu en direct et n'a jamais à voter, à proprement parlé, sur l'armement ou non des agents de la police municipale. Les débats ont lieu dans la presse locale et aux détours d'autres délibérations comme c'est le cas juste après dans le cadre de la Décision modificative ;

- même méthode pour un bâti du 1^{er} arrondissement qui est un projet dans un ensemble de projets soumis au vote plus tard dans cette séance (délibération 2016/2171), délibération pour laquelle il n'y a pas eu d'information en tout cas connue à ce jour, vers le Conseil de quartier, qui est un organe pourtant reconnu et identifié par notre ville. Il n'y a pas eu d'échanges en direct. C'est regrettable, d'autant plus, je tiens à l'indiquer, c'est peut-être un hasard, mais cette délibération a fait l'objet d'une présentation en Conseil d'arrondissement. Sauf gros problème de vue de ma part, je l'avoue je porte des lunettes, il n'y avait pas ce tènement dans la délibération soumise au vote du Conseil d'arrondissement. Nous aurions au moins pu être prévenus de l'évolution de cette délibération.

Après l'expression de ces regrets de méthodes, de forme, qui ont du sens pour les élus Europe Ecologie Les Verts, et pour d'autres habitants, parce que cette forme participe à une éducation à la citoyenneté vertueuse sur bien des aspects et pour notre vie démocratique, et en conformité avec le vote du Budget prévisionnel 2015 que nous avons eu, nous voterons ce Compte administratif. Merci Monsieur le Maire pour votre écoute.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers, le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire s'abstiendra sur le Compte administratif 2015 de notre ville.

Nous ne remettons pas en cause le fait que ce Compte administratif présente un état sincère de l'activité de notre collectivité, ni que ses résultats sont conformes aux résultats du compte de gestion 2015. Nous remercions d'ailleurs les services qui ont contribué à la préparation et à la réalisation des documents qui nous ont été présentés.

Toutefois, nous n'approuverons pas ce Compte administratif tout d'abord parce qu'il est la traduction du Budget primitif 2015, un budget sur lequel notre groupe s'était déjà abstenu. Nous n'avions pas voté le budget 2015 car il entérinait une hausse des impôts locaux pour les Lyonnaises et les Lyonnais alors même que le plan de mandat, c'est-à-dire ce que nous allons réaliser pour notre ville durant les années à venir, n'avait été encore ni présenté, ni débattu, ni voté en cette même enceinte. Vous ne pouviez pas, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux Finances, nous demander de voter une augmentation des impôts locaux sans nous dire à quoi ces derniers allaient servir. Les impôts ont un sens, ils doivent financer des services et des biens communs, utiles et profitables au plus grand nombre.

Nous n'approuverons pas le Compte administratif 2015 pour une autre raison : à savoir que ce Compte est aussi la traduction d'un plan d'économies que vous appelez « plan marges de manœuvre ». Or, nous ne partageons pas ce que nous savons ou découvrons de ce plan.

Premièrement parce que, comme vous l'écrivez en conclusion du Compte administratif 2015, les « fondamentaux financiers » de notre ville sont sains. Arrêtons donc de brandir la peur des déficits devant nos concitoyens pour justifier une politique.

Deuxièmement, si quand bien même et, sans catastrophisme, des économies sont malgré tout nécessaires pour protéger la santé budgétaire de notre collectivité dans le contexte national que nous connaissons, nous ne sommes pas d'accord sur là où vous choisissez de faire ces économies. En effet, 40 % des économies que prévoit le plan de marges de manœuvre, essentiellement sur 2015-2017, portent sur le secteur du social, de l'éducation, de la petite enfance, du sport pour tous. On voit qu'il ne s'agit pas seulement de choix budgétaires mais bien d'une orientation politique, voire idéologique.

Or, nous ne partageons pas cette orientation qui consiste à supprimer des services essentiels à la cohésion sociale et intergénérationnelle dans notre ville. En 2015, cette orientation s'est traduite par la fermeture, dans le

7^e arrondissement, de la seule crèche à horaires aménagés de notre ville, par la fermeture, dans les 6^e et 9^e arrondissements, de deux résidences municipales pour personnes âgées, par la fermeture de l'Internat Favre dans le 4^e arrondissement... On peut citer aussi, partout dans la ville, la diminution du nombre de bennes mobiles servant à la collecte des déchets, l'arrêt de la fermeture la nuit de nombreux parcs et jardins. Ce recul des services se poursuit en 2016 et après avoir impacté les 4^e, 6^e, 7^e et 9^e arrondissements en 2015, il a aussi touché le 1^{er} en 2016 avec la fermeture des bains douches municipaux en janvier dernier.

Nous partageons d'autant moins cette orientation politique entamée dès 2015 qu'à ce recul du service rendu aux Lyonnaises et Lyonnais, se sont ajoutées des hausses de tarifs : hausse de tarif du stationnement résident, avec encore à venir l'introduction d'une taxe annuelle de 40 euros pour pouvoir bénéficier de la vignette dite « résident », hausse de tarif de la cantine, des loyers dans les résidences municipales pour personnes âgées, de l'entrée dans les piscines, en ajoutant bien sûr le fait que les activités périscolaires du vendredi après-midi sont devenues payantes.

Pour conclure, en 2015, les Lyonnaises et les Lyonnais ont vu augmenter leurs impôts, ils ont subi aussi une augmentation de tarifs de nombreux services municipaux et, parallèlement, ils ont vu la qualité de certaines prestations diminuer quand ces prestations ne disparaissaient pas tout bonnement. Bref, les Lyonnaises et les Lyonnais ont payé trois fois !

Agir ainsi, c'est faire payer le prix fort de vos choix politiques à l'ensemble des Lyonnaises et Lyonnais, et c'est faire payer un poids particulièrement lourd aux classes moyennes, ainsi qu'aux ménages les moins favorisés.

Enfin, Monsieur Collomb, je vous répondrai plus longuement et preuve à l'appui à une autre occasion, et s'il le faut aussi en confiant cela à la justice, car vos insinuations -celles-ci comme d'autres dont j'ai eu écho- ne sont pas acceptables. Mais laissez-moi vous dire ceci : les élus du 1^{er} arrondissement n'ont jamais appelé à la casse de quelque mobilier, ni site que ce soit, et vous le savez très bien. En revanche, Monsieur le Maire, vous, c'est la cohésion sociale de notre Ville et nos services municipaux que vous cassez.

Alors pour notre part, nous ne voulons pas construire une ville réservée à celles et à ceux qui ont les moyens d'y vivre. Nous voulons une ville belle, parce que diverse et solidaire. C'est pour cette raison que nous ne pouvons pas approuver le compte administratif que vous nous présentez ce soir.

Mme BLEY Antonia : Monsieur le Maire, chers Collègues, Mesdames et Messieurs, les résultats de l'année 2015 montrent une gestion saine et équilibrée. En dépit de la hausse importante cette année de la contribution de la Ville à l'effort de redressement des finances publiques et des autres contraintes budgétaires exogènes, la gestion de la Ville a réussi à améliorer fortement l'épargne, améliorer aussi la capacité de désendettement, minorer l'encours de dettes, tout en assurant un haut niveau de dépenses d'équipement à 103 millions d'euros.

La préservation de notre capacité à investir résulte d'une politique volontariste de la Ville qui, n'oubliant pas que la commune est le premier investisseur public, s'engage pour l'avenir des Lyonnais et pour leur qualité de vie. Une qualité de vie que nous devons conforter et développer malgré la baisse récurrente des dotations de l'Etat. Une qualité de vie dont l'aménagement de l'espace public est un pilier et constitue un facteur déterminant de l'attractivité de notre Ville qui a vu sa population encore augmenter de 1 % en 2015, pour atteindre les 509.223 habitants. Garantir une qualité de service public pour une population plus nombreuse avec un budget contraint est un enjeu supplémentaire.

Que vient-on chercher à Lyon ?

Une vie facile, faisant la part belle à tous les types de déplacement. Aujourd'hui, 75 % des déplacements sur notre bassin de vie sont peu ou non polluants selon l'enquête du SYTRAL. La progression des modes doux doit beaucoup aux aménagements comme les liaisons vertes, les doubles sens cyclables dont 90 km seront déployés sur ce mandat. Développer les aménagements pour la marche, le vélo est un atout pour la santé et l'environnement et concourt à dessiner un espace apaisé où l'abaissement de la vitesse permet à tous de se réapproprier l'espace public et d'y cohabiter.

Une ville où la nature couvre un tiers du territoire :

- Une forte présence de la nature favorise la durabilité et la résilience du territoire, notamment en luttant contre les îlots de chaleur fixant polluants et gaz à effet de serre, favorisant la biodiversité, filtrant les eaux de pluie et luttant contre l'imperméabilisation des sols, comme les inondations en cours dans de nombreuses régions viennent d'en rappeler brutalement à tous la cruciale importance.

- Contribue à la santé, selon une étude publiée par l'UNEP, une augmentation de 10 % des espaces verts permet une économie de 94 millions d'euros en dépenses de santé. A Lyon, depuis 2001, les hectares verts publics ont augmenté de 11,62 %, soit une opportunité de meilleure santé physique et psychique des habitants.

La nature constitue également un excellent levier de création d'emplois locaux et non délocalisables.

Une ville dynamique et solidaire où l'attractivité économique et commerciale bénéficie à l'emploi, notre Ville a enregistré en 2015 un taux de chômage d'un demi-point inférieur à celui de la France, activité économique qui bénéficie aussi à l'insertion grâce aux actions du GIP Maison de l'Emploi qui assure le suivi et la mise à l'emploi de ceux qui en sont le plus éloignés.

Une ville inclusive, qui a vu son taux de logements sociaux augmenté de 30 % depuis 2001 et enregistre un taux SRU de 19,77 % au 1^{er} janvier 2015. Lyon n'est pas réservée aux SCP + et résiste mieux que Paris au phénomène de gentrification, grâce à une politique de la Ville de l'urbanisme et de l'habitat, cherchant un développement harmonieux de tous les quartiers.

Une ville vibrante de son activité culturelle, arbitrée par des choix équilibrés qui sait conserver son patrimoine et donner sa chance aux émergences.

Le groupe Lyon Ecologie et Citoyens est attentif à ce que les opérations réalisées soient au service de tous les habitants. Constatant que l'optimisation des dépenses publiques de ce compte administratif préserve notre capacité à bâtir pour les générations futures, et une ville agréable à vivre pour tous, nous approuvons ce compte administratif.

M. RUDIGOZ Thomas, Maire du 5^e arrondissement : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux Finances, chers Collègues, le compte administratif 2015 constitue, d'une certaine façon, comme il a été dit, l'ouverture budgétaire du mandat 2014-2020 et nous retrouvons dans ce compte administratif 2015 les nombreux points positifs qui ont marqué la gestion de la Ville de Lyon ces dernières années.

En effet, quelles sont les grandes villes pouvant se targuer de réduire le nombre d'années de leur capacité de désendettement ? Pour rappel, elle était de 6 ans au compte administratif 2014, et actuellement elle est de 5 ans. On retrouve ainsi les fondamentaux financiers qui font la marque de fabrique de notre Ville avec un encours de dette stabilisé depuis 2001. Nous retrouvons en 2015 le niveau de l'année 2000, soit à peine supérieur à 400 millions d'euros de dette, un niveau d'investissement élevé certes, en baisse, mais cycliquement normal car il s'agit de la première année d'application de la PPI. Nous avons ainsi enregistré en 2015 un investissement de plus de 100 millions d'euros.

Au niveau des droits de mutation, ils sont en légère hausse par rapport à 2014 avec un montant de 28,2 millions d'euros dans un contexte national difficile, ce qui représente un excellent chiffre et montre que la place lyonnaise est en bonne santé et attractive.

Au compte administratif 2014, nous pouvions observer quelques chiffres un peu dégradés avec une hausse des dépenses de fonctionnement de + 2,7 % et une diminution en face des recettes de fonctionnement de - 0,2 %. Il en est tout autre au compte administratif 2015 puisque les dépenses de fonctionnement augmentent de façon modérée à + 2,2 %, et surtout nous enregistrons des recettes de fonctionnement en augmentation à + 3,7 % et ce, malgré la nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement. Il s'agit bien évidemment entre autre de l'effet dû aux marges de manœuvre.

En 2014, l'Etat a en effet réduit la DGF de la Ville de Lyon de 4,6 millions d'euros et je ne pensais pas que nous aurions presque pu nous réjouir de ce chiffre lorsqu'on sait que pour l'année 2015, la DGF a été amputée de près de 13 millions d'euros. Alors, espérons que l'annonce faite par le Président de la République lors du 99^e Congrès des Maires de diminuer de moitié l'effort demandé aux communes et intercommunalités, aura un impact réel aussi sur les grandes villes comme Lyon. Mais nous savons, Monsieur le Maire, que vous serez très vigilant sur ce dossier.

A Lyon, la gestion budgétaire est couplée à un objectif de réduire au maximum notre dette. C'est par cette logique que nous parviendrons à ces bons résultats, c'est en étant solide économiquement que nous attirerons les investisseurs sur notre territoire et que nous pourrons développer un meilleur service public rendu aux Lyonnais, et non pas en creusant les déficits, comme souhaité par certains.

Pour l'avenir et pour conclure, nous resterons donc attentifs à l'évolution des dotations qui, espérons-le, nous redonneront un peu d'oxygène pour l'année 2016. Le groupe Centre Démocrate votera le compte administratif 2015.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, Adjointe : Il est toujours possible avec un peu d'imagination et sans doute un soupçon de mauvaise foi, de tordre les chiffres. Mais il faudrait le faire grossièrement, en ce qui concerne ce compte administratif, pour ne pas y trouver un certain nombre de motifs de satisfaction.

Nous le savons tous et nous l'avons évoqué lors du vote du budget primitif, de nombreux facteurs exogènes pèsent sur le budget de notre collectivité. Ces contraintes se sont accentuées en 2015 : augmentation d'un million d'euros de notre contribution au FPIC, baisse des dotations de l'Etat de l'ordre de 13 millions, coût de mise en place de la réforme des rythmes scolaires en année pleine pour la première fois. Tous ces éléments menaçaient notre budget d'un effet ciseau, ce qui aurait handicapé durablement notre capacité d'investissement.

Il n'en a pourtant pas été ainsi : nos dépenses de fonctionnement ont connu une progression très mesurée de 2,2 %, quand les recettes ont quant à elles, augmenté de 4,1 %. Ces résultats sont notamment le fruit d'efforts de rationalisation et d'économies considérables, que nous avons dû mettre en œuvre, afin de compenser les coupes budgétaires de l'Etat et les dépenses contraintes, que j'évoquais il y a un instant.

Là aussi, il est difficile de nier la réalité des chiffres : sur les 7,2 millions d'efforts supplémentaires réalisés en 2015, il y a 5,4 millions d'économies de dépenses, contre seulement 1,8 million de recettes complémentaires.

Ces économies, que d'aucuns persistent à dire insuffisantes, ne tombent pas du ciel ! Elles ne seront pas faciles à faire : il n'y a pas de « gras » à enlever. Elles demandent la mobilisation de l'ensemble des délégations, de l'ensemble des agents de notre Ville et un travail conséquent avec les partenaires, publics ou privés, que nous accompagnons. Ces économies, elles sont notamment le fruit de dialogues de gestion renforcés, pour évaluer au plus près des réalités du terrain, les marges de manœuvre que nous pouvons dégager ensemble dans notre action.

Il nous faudra également, dans les années à venir, poursuivre la recherche de financements nouveaux ou innovants, notamment auprès des acteurs économiques, et dans la mobilisation des mécènes.

En effet, dans ce contexte difficile, nous ne nous résignons pas pour autant à l'immobilisme ou à la stagnation. Bien sûr, après les deux années record de 2013 et 2014, où les investissements ont culminé à 153 M€, l'année 2015 a été marquée par un repli de nos dépenses d'équipement. Rien d'étonnant ici pour une première année de mandat : cette trajectoire est conforme au cycle classique de montée en puissance des investissements. Avec 103 M€, leur niveau reste même plus élevé qu'en 2002 et 2009, lors des mandats précédents.

Je pourrais citer quelques-unes des grandes opérations qui ont marqué cette année 2015, mais les Lyonnais les connaissent bien, puisqu'elles transforment leur quotidien et embellissent notre ville : Centre Nautique du Rhône, réhabilitations de nos groupes scolaires, aménagement de nouveaux équipements sportifs, comme le gymnase du Bon Lait..., autant d'équipements qui contribuent à conforter la qualité de vie, qui fait l'attractivité et la renommée de notre Ville.

Enfin, et là aussi les chiffres sont clairs, les investissements que nous avons réalisés pour améliorer les services publics, dont bénéficient les Lyonnais, ne se sont pas faits au détriment de nos fondamentaux financiers, qui restent solides et sains : l'endettement de notre Ville est maîtrisé. L'encours de la dette a légèrement diminué et notre capacité de désendettement s'est améliorée, en se portant à cinq années contre six en 2014.

Bien sûr, ces résultats satisfaisants en 2015, n'effacent pas pour autant les défis que nous aurons à relever dans les prochaines années. La trajectoire que nous avons prise est la bonne : il conviendra de s'y tenir. Si, comme l'a annoncé le Président de la République, il y a quelques jours, la baisse des dotations prévues en 2017 sera divisée par deux -décision que nous saluons-, le contexte auquel nous devons faire face n'en demeure toutefois pas moins très contraint.

Le Groupe Lyon Centristes et Indépendants votera donc favorablement ce compte administratif 2015.

Je vous remercie.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux Finances, chers Collègues, voilà ce que nous relevons tout d'abord dans ce compte administratif 2015 :

- une épargne en hausse, un endettement en baisse, une capacité de désendettement qui passe de 6 à 5 ans ;
- des recettes en hausse malgré les baisses des dotations de l'Etat ;
- des dépenses de fonctionnement maîtrisées, malgré l'ouverture de nouveaux équipements et la première année pleine des nouveaux rythmes scolaires ;
- des dépenses d'équipements à 103 M€, qui montrent que la réalisation de notre plan d'investissement est en bonne voie, comme l'a dit Anne-Sophie Condemine : groupes scolaires, gymnases, réhabilitations de bâtiments, crèches, etc...

Ce compte administratif 2015 le montre : la situation budgétaire de la Ville de Lyon est saine. Les marges de manœuvre portent leurs fruits, même si ceux-ci ont parfois un goût un peu amer.

Nous nous efforçons de faire des choix justes, tout en étant contraints par un contexte global qui, lui, n'est pas juste.

A titre d'exemple, prenons les indemnités de remboursement anticipé de nos emprunts. Notre Collègue Rolland Jacquet, ici présent, a relevé que celles-ci s'élèvent en 2015 à 2.500.000 € et qu'elles étaient de 1.800.000 € en 2014. Cela fait 4.300.000 € en deux ans ! Quelle lourde pénalité nous versons aux banques !

Ce n'est pas une critique des services, qui font leur maximum pour réduire le coût à long terme d'emprunts contractés à une période de taux très hauts, c'est simplement que nous considérons que les collectivités, soucieuses de l'intérêt général et économes de l'argent public, ne devraient pas avoir à payer ces indemnités, lorsqu'elles procèdent au rachat d'une de leur dette. Cet argent perdu pourrait être utilisé pour financer des équipements, des logements sociaux, des places dans nos crèches et répondre aux besoins nombreux des Lyonnaises et des Lyonnais. Mais cet argent n'est, bien entendu, pas perdu pour tout le monde. Les banques gagnent à tous les coups, au grattage et au tirage. Les capitaux circulent, en toute impunité et opacité, fragilisent les peuples et fracassent les rêves de progrès social. L'orthodoxie de la finance est la seule qui n'est jamais remise en cause.

Aujourd'hui, il ne faut pas effrayer les marchés financiers, mais il faut contraindre les collectivités publiques. Lors de leur congrès, les maires ont fait entendre leur profonde inquiétude, voire leur colère. Les budgets sont sous tension et l'investissement public local s'effondre nationalement. Et l'annonce faite par François Hollande n'est pas suffisante, au regard des besoins des territoires et des citoyens.

Nous sommes inquiets parce qu'au final toutes ces contraintes :

- pèsent de plus en plus lourdement sur les citoyens, sur les salariés et les contribuables, qui n'ont malheureusement pas de compte au Panama ou un autre paradis fiscal ;
- pèsent sur les associations qui nous aident à accomplir nos missions d'intérêt général sur le terrain ;
- pèsent sur les usagers qui ont besoin de services publics de qualité et accessibles à toutes et à tous ;
- pèsent sur les épaules des personnels de la Ville de Lyon, dont la charge de travail s'alourdit. Des réorganisations de services se font pour faire des économies et avoir un service public plus efficient et efficace, mais à quel prix ? Des postes vacants que l'on supprime pour des recrutements beaucoup moins nombreux, des départs à la retraite non remplacés : tout cela pour économiser de nombreux mois de salaires pour la Ville de Lyon.

- enfin, tout cela pèse sur les plus fragiles d'entre nous qui subissent précarité, chômage, pauvreté, que l'on traite d'assistés et que l'on veut surveiller toujours de plus près. Et cela, au moment où les dividendes et rachats d'actions progressent de 30 % dans les entreprises, notamment du CAC 40 et représentent 56 milliards d'euros en 2014. Monsieur le Maire, je suis désolée de dire cela quelques jours après la venue de Emmanuel Macron.

C'est aussi en ce sens qu'il faut comprendre les colères, les révoltes, les frustrations, qui s'expriment en ce moment. Car aux yeux de nos gouvernants, ce qui est moderne aujourd'hui, c'est d'accepter de plier les genoux et de courber l'échine. Résister et espérer serait aujourd'hui archaïque.

Et c'est pourquoi à Lyon nous restons vigilants sur nos politiques de solidarité, parce que nous les maintenons, sur nos actions sociales, parce que nous y sommes attentifs, sur nos services publics, parce que nous en développons, sur notre implication dans la politique de la ville, dont les programmations financières vont être votées ce soir.

Une politique de la ville d'ailleurs mise en danger par le retrait du partenaire régional, sur décision unilatérale de Laurent Wauquiez. Cela représente 500.000 € en moins pour notre Ville. Nous pensons aussi aux salariés de la Villa Gillet, sacrifiés par la Droite -et j'ai entendu Mme Balas le dire- sur l'autel de la démagogie.

N'oublions pas que derrière des chiffres et les vérités comptables, il y a de l'humain et les réalités sociales.

Nous votons ce compte administratif 2015, mais nous sommes inquiets pour la suite...

M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert, Maire du 9^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, je voudrais à l'instar de mes collègues de la Majorité, et même un petit peu de l'Opposition, saluer à mon tour la situation financière saine de notre Ville, dans un contexte pourtant contraint.

Je ne reviens pas, bien sûr, sur les indicateurs financiers, un endettement toujours maîtrisé, une épargne solide et même en hausse. Cela serait presque facile, si cela se faisait au détriment de l'investissement. Or, nous préservons dans ce contexte, un investissement toujours au-delà de 100 M€ maintenant, depuis des années.

Nous réussissons ici, ce que peu de grandes villes françaises peuvent se targuer de réussir : investir fortement dans un contexte contraint, pour une ville toujours plus belle, grâce à la requalification, l'embellissement de l'ensemble de nos espaces publics et les Lyonnais -mais pas seulement les Lyonnais- plébiscitent la beauté de notre Ville. Une ville plus solidaire, une ville plus diverse, notamment grâce à une politique de logement, qui amène de la diversité là où il y en avait si peu.

Beaucoup de villes françaises, je le disais, nous envieraient, parce qu'elles sont en effet, soit de plus en plus endettées, soit elles investissent de moins en moins, soit -et c'est le plus fréquent- elles cumulent malheureusement ces deux handicaps.

On avait l'habitude ces derniers temps, lors de nos discussions budgétaires sur les bancs de l'Opposition, d'entendre parler de l'« effet ciseaux ». Aujourd'hui, point d'effet ciseaux ! Et pour cause, en 2015 l'effet ciseaux a été neutralisé. Alors du coup, comme on ne nous parle pas de l'effet ciseaux, et bien on nous dit maintenant qu'on a trop de recettes. Et puis, si l'on avait moins de recettes, on nous dirait : « Attention, l'effet ciseaux... » Je pourrais continuer indéfiniment !

La vérité c'est qu'en 2015, c'est l'année au cours de laquelle nous avons été confrontés au premier pallier de notre contribution au redressement des finances publiques, c'est-à-dire la baisse des dotations de l'Etat, mais aussi à l'impact de la réforme des rythmes scolaires, mais aussi à des contraintes réglementaires nouvelles, mais aussi à la multiplication de normes, bref un nouveau contexte, que certains ont appelé « nouveau paradigme » qui contraint fortement notre gestion.

Et je voudrais donc saluer particulièrement au-delà de la Direction des Finances, un vrai travail d'équipe, sous la houlette de notre Premier Adjoint, Georges Képénékian.

Parce qu'effectivement c'est un travail d'équipe qui a permis cela –services, délégations, adjoints- qui ont su s'inscrire dans cette démarche déficiente, une démarche indispensable pour poursuivre le dynamisme d'accompagnement d'un territoire toujours en pleine expansion et en pleine expansion démographique.

En saluant un travail d'équipe, je salue aussi un travail d'anticipation parce que là encore, je ne suis pas sûr que beaucoup de collectivités françaises aient su, comme la nôtre, anticiper la baisse des dotations et la multiplication des normes pour pouvoir en tirer profit dès l'année 2015.

Cela est évidemment de bon augure pour l'avenir car la ville durable c'est aussi celle qui sait préserver ses finances pour continuer à investir pour toujours plus de qualité de vie pour les Lyonnais comme pour les générations futures. Je vous remercie.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Très brièvement Monsieur le Maire, je répondrai simplement que tout va bien. Même M. Broliquier, qui n'est pas là malheureusement à l'instant, reconnaît une bonne gestion ; mais il dit quand même que ce n'est pas ce qu'il fallait faire....

Moi je pense, mais je l'aurais dit plus fort s'il avait été là, qu'un jour il votera ce Compte Administratif.

Quant à Mme Balas, elle estime du début à la fin que ça ne va pas du tout.

Vous devriez pourtant être satisfaite quand, nonobstant la dureté des temps, nous investissons 600 millions d'euros sur le mandat. Ce n'est pas si mal. Et si nous pouvons investir, c'est bien parce que nous bénéficions justement d'une trésorerie satisfaisante, et que notamment la fiscalité nous permet de le faire.

Sur le plan des Ressources humaines, et là j'écoute attentivement Nicole Gay, habituellement dure sur ce sujet, elle reconnaît que les choses sont faites correctement.

Donc, dans ce contexte général, Madame Balas j'aimerais que vous soyez un peu plus objective et que vous ne cherchiez pas pendant tous les week-ends qui précèdent les Conseils municipaux, toutes les raisons de voter « contre » et aujourd'hui contre ce Compte Administratif.

Mme BALAS Laurence : C'est remarquable!

M. BRUMM Richard : Si c'est remarquable, j'en resterai là !

M. LE MAIRE : Merci. Quelques mots en complément de Richard Brumm, si j'ai bien compris, qui veut libérer les week-ends de Mme Balas qui n'aura plus besoin de chercher les motifs d'insatisfaction et qui pourra, donc, se régaler de la situation de la Ville de Lyon.

Ce que moi, je voudrais dire aux Lyonnais, c'est que nous étions confrontés pour la deuxième année, pas la première année, à la baisse des dotations de l'Etat et à l'augmentation du FPIC.

Si on regarde 2015 par rapport à 2014, la baisse des dotations était de 12,9 millions d'euros et notre contribution au FPIC augmentait de 4 millions. Tout cela donne 16,9 millions.

La hausse des taux dont on parlait c'est 16 millions d'euros. Cela veut dire que la hausse des taux a été totalement annihilée par la baisse des dotations. C'est pour cela qu'avec un certain nombre de collègues, nous avons dit : « *il faut faire attention, parce que beaucoup de collectivités locales vont se retrouver dans une difficulté extrême* ». C'est pour cela qu'avec votre collègue, président de l'Association des Maires de France, M. Baroin, nous nous sommes battus pour qu'il y ait un étalement de la baisse des dotations des collectivités.

M. Broliquier est inquiet pour l'avenir. Il a raison. Pourquoi est-il inquiet ? Parce qu'il lit les programmes électoraux des différents candidats entre lesquels il va être obligé de choisir. Et quand il voit que la réduction des dépenses publiques qui aujourd'hui était prévue à 50 milliards pourrait passer à 100 milliards, il se dit qu'il va y avoir une contradiction entre ce que demande le président de l'AMF et peut-être ce qu'il va être obligé de soutenir. Je l'encouragerais à ce qu'éventuellement, demain, il ait une position aussi affirmée que celle qu'il avait aujourd'hui avec moi lorsque nous demandions d'étaler la baisse des dotations.

A partir de là, qu'avons-nous fait ? Oui, nous avons mis en place un plan « marges de manœuvre ». Or, il n'y a rien de mystérieux dans le plan « marges de manœuvre ». Il a été de 7,2 millions d'euros. 5,4 millions pour ce qui concerne les dépenses et 1,8 million pour ce qui concerne les recettes.

Alors, j'entends bien, on nous dit : « *il faut faire autrement, il faut faire plus, etc...* ». Cela, c'est pendant la séance du budget. Mais vous allez voir tout à l'heure, dès qu'on va passer aux dossiers, on nous dira : « *on n'en fait pas assez, il faudrait faire plus, et ceci et cela, etc...* ». Contradiction fondamentale dans le discours.

Nous, on essaye d'être cohérent et d'avoir une ligne qui soit durable pour la totalité du mandat. Et c'est parce que nous procédons comme cela depuis 2001 que nous nous trouvons dans la situation qui est celle où se trouve la Ville de Lyon. A la fois avec une capacité d'investissement extraordinaire, et en même temps un endettement extrêmement limité.

Capacité d'investissement extraordinaire : quand on regarde les deux points sur lesquels aujourd'hui les français ont de légitimes inquiétudes, sur le problème de l'emploi, nous sommes la seule ville, la seule agglomération à avoir continué à en créer malgré la crise. Dans le même temps la France perdait 320 000 emplois. Nous, nous continuions à en créer.

Sur le problème du logement, nous créons 9 000 logements par an dans l'agglomération dont la moitié en logements sociaux. Qui peut dire que nous ne nous préoccupons pas à la fois des gens qui sont en situation les plus difficiles, et lorsque nous prenons des décisions, on va en prendre tout à l'heure, avec la réhabilitation énergétique, le plan 3A, etc..., faire en sorte que l'on puisse aider les couches moyennes à rester dans la ville ?

Tout à l'heure, Mme Bley a dit que par rapport à d'autres grandes villes, le phénomène d'éviction du cœur de la ville était bien moins accentué à Lyon qu'il ne l'est dans un certain nombre d'autres grandes villes de France. Parce que nous menons cette politique de manière cohérente, parce que nous investissons.

Mme Condemine l'a souligné tout à l'heure, nous avons investi en 2015, 103 millions d'euros, c'est-à-dire plus que nous n'investissions par le passé en première année de mandat où nous étions aux alentours de 80 millions d'euros. On est même, on peut se le dire entre nous, un peu trop fort par rapport à nos prévisions parce qu'effectivement, si on prévoit 600 millions d'euros sur le mandat et qu'on commence tout de suite à 103 millions d'euros, comme ensuite cela monte en charges, évidemment qu'on dépasse un peu ce que nous prévoyons et qu'il faudra que nous continuions à maîtriser tout cela.

Alors les Lyonnais ont vu la ville changer -on peut dire ce que l'on veut à la tribune- mais les Lyonnais ne sont pas aveugles, ils ont vu en l'espace de 15 ans leur ville totalement métamorphosée. Donc on ne va pas leur expliquer qu'il ne s'est rien passé sur Lyon et que la ville est en train de régresser. Ils voient chaque jour qu'elle va de l'avant.

Mais ce qu'ils ne savent peut être pas c'est qu'aujourd'hui, notre endettement, l'endettement de la ville, est moins fort en 2016, en 2015, qu'il ne l'était en 2001 au moment où nous sommes arrivés à la tête de cette mairie.

J'ai regardé ce qui c'était passé dans le même laps de temps en France. En France, l'endettement est passé de 900 milliards à 2 100 milliards et nous, nous avons diminué notre dette. Alors je veux bien qu'on dise qu'on ne sait pas gérer cette ville, mais je pense qu'il y aurait peut-être quelques leçons à prendre en regardant ce que

nous faisons ici et c'est peut-être pour cela que le modèle lyonnais intéresse et qu'un certain nombre de gens viennent voir ce que nous faisons pour prendre un certain nombre d'idées et ils verront comment on peut porter à la fois efficacité économique, justice sociale et volonté environnementale. Voilà, merci beaucoup.

La présentation de ce Compte administratif étant terminée, le débat étant clos, nous allons passer à son vote. Conformément à l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, la présidence du vote par le Conseil municipal du Compte administratif du Maire doit être confiée à un élu désigné par l'assemblée délibérante.

Je vous propose de désigner le Premier Adjoint, M. Georges Képénékian, pour présider ce vote.

(M. Georges Képénékian est désigné président de séance et M. le Maire quitte la salle du Conseil municipal.)

Présidence de M. Georges Képénékian

M. LE PRESIDENT : Mes chers Collègues, conformément aux articles L 2121-14 et L 2121-31 du Code général des collectivités territoriales, je sou mets à vos suffrages le Compte administratif 2015 de M. le Maire.

Vous avez sur vos pupitres les chiffres dudit compte. Afin d'en éviter une lecture fastidieuse, je vous propose de vous y reporter. Je vous demande donc :

1°/- d'approuver dans son ensemble, le Compte administratif 2015 soumis à votre examen, tant du budget principal que des budgets annexes ;

2°/- d'arrêter les restes à réaliser des sections d'investissement et de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes du budget principal et des budgets annexes, tels que présentés ci-avant et détaillés dans l'état spécifique, annexe au Compte administratif 2015 ;

3°/- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits non employés annulés.

Je mets aux voix le Compte administratif qui nous est proposé par M. le Maire pour l'exercice 2015.

Que ceux qui sont d'avis de l'approuver veuillent bien lever la main :

- Pour,
- Contre,
- Abstention.

(Les Groupes UDI et apparentés, les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et M. Boudot ont voté contre. Le Groupe Lyon Citoyenne et solidaire s'est abstenu.)

(Adopté.)

(M. le Maire regagne la salle du Conseil.)

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Maire, j'ai l'honneur de vous rendre compte que votre Compte administratif 2015 a été adopté à la majorité.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. LE MAIRE : C'est dommage qu'il n'y ait pas eu l'unanimité, mais on fera avec!

2016/2142 - Affectation du résultat : 2015 (Direction des Finances)

(Abstention des Groupes UDI et apparentés, les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon, Lyon Citoyenne et solidaire et M. Boudot.)

(Adopté.)

2016/2143 - Décision Modificative n° 1 - exercice 2016 (Direction des Finances)

M. BRUMM Richard, rapporteur : Ce rapport concerne la Décision modificative n° 1 de l'exercice 2016. Il a reçu un avis favorable de la commission.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, suite aux attentats du 13 novembre dernier, vous avez décidé l'armement progressif de la police municipale, revenant ainsi sur vos anciennes prises de position.

Notre assemblée n'a jamais pu débattre de ce changement et cette décision modificative budgétaire est le premier document y faisant référence. Notre groupe ayant voté le budget 2016, nous voterons cette décision modificative qui comprend bien d'autres dossiers pour lesquels nous partageons les objectifs, car il n'a pas été possible de voter cette décision modificative par article. Mais nous voulons rappeler, ici, notre désaccord avec l'armement de la police municipale.

En effet, rien ne justifie de façon rationnelle cet armement, y compris l'état d'urgence. Il convient d'abord de rappeler que la police municipale n'est pas un supplétif de la police nationale ou de la gendarmerie, elle n'a pas vocation à combler les manques et lacunes de la police nationale.

La police municipale a pour mission d'assurer la prévention et la surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et la salubrité publique. Ses missions s'inscrivent dans le cadre d'une police de proximité et il incombe à l'Etat d'assurer le maintien de la sécurité publique contre la délinquance, le terrorisme et le grand banditisme.

Plusieurs points d'inquiétude par rapport à cet armement.

Premièrement, la formation légale pour pouvoir porter une arme est insuffisante aujourd'hui. En ce sens, les auditions sur les attentats du 13 novembre 2015, notamment au niveau du Bataclan, devant la commission d'enquêtes parlementaires, ont montré que des militaires armés de mitraillettes aux abords du Bataclan n'ont, non seulement pas reçu d'ordre d'intervenir car ils auraient été insuffisamment formés, mais encore ont refusé de transférer leurs armes à des personnes plus compétentes. L'armement de la police municipale ne peut pas être une réponse au terrorisme.

Deuxième point : l'augmentation des armes dans la vie civile, est source de danger. La dernière évacuation d'un cinéma aux motifs qu'un policier en civil aurait été porteur d'une arme s'avère particulièrement démonstratrice.

Troisième point d'inquiétude : l'alcoolisme. En ce qui concerne le port d'arme, il n'y a, aujourd'hui aucune législation concernant un taux d'alcoolémie maximum -à notre sens il devrait être à zéro- ni aucun alcootest préventif.

Les élus écologistes veulent une police municipale de terrain, en capacité d'identifier très tôt l'émergence d'une petite délinquance susceptible d'être à la merci de prédicateurs fanatiques. Rappelons que les tueurs de janvier et de novembre sont issus de nos quartiers, ont fréquenté nos écoles et ont été soignés par notre système de santé. C'est là que doit se situer le vrai rôle de prévention de la police municipale.

La police municipale doit rester une police du quotidien, au plus près de nos concitoyens. Elle doit développer une excellente connaissance des quartiers, se faire apprécier des habitants. Sa fonction est d'assurer la tranquillité et la salubrité de l'espace public, la prévention de la délinquance, l'ilotage et la médiation. Pour cela, la police municipale n'a pas besoin d'être armée.

Je vous remercie.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élu-e-s, à la lecture de cette première décision modificative du budget 2016, nous notons que l'on y retrouve -et c'est une bonne chose- l'attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 20 000 € à l'Association Ka'fêt ô Momes, ainsi que l'attribution d'une subvention d'investissement de 30 000 € au planning familial.

Par contre, cette aide à l'investissement pour l'aménagement des locaux du planning s'accompagne, semble-t-il dans cette même DM, d'une baisse de subvention de fonctionnement. On trouve en effet mentionné, une réduction de l'enveloppe « subvention de fonctionnement » à hauteur de -10 M€. Confirmez-vous ou infirmez-vous que la subvention de fonctionnement du planning passerait de 17 M€ à 7 M€ en 2016 ?

Enfin, nous constatons que cette décision modificative entérine votre décision d'armer la police municipale, puisqu'un crédit d'investissement de 187 000 euros est inscrit dans cette première décision modificative, et ce n'est qu'un début, peut-on penser !

La décision d'armer notre police doit, a minima, faire l'objet d'une présentation, d'un débat et d'un vote dans cette enceinte, et nous refusons, pour notre part, de nous laisser entraîner ainsi, sans débat, sans réflexion, dans une course à l'armement dont on ne sait pas où elle finira.

Monsieur le Maire, vous avez annoncé vendredi, la fermeture d'une école publique dans notre ville, l'école Lévi Strauss. Vous fermez une école publique et vous armez votre police de proximité. C'est votre projet politique, nous ne le partageons pas. Le Groupe Lyon Citoyenne et solidaire votera contre cette décision modificative.

M. LE MAIRE : Avant de passer la parole à M. Sécheresse, je vais dire quelques mots. Qui ne voit pas que nous sommes dans une situation un peu particulière, et qu'aujourd'hui nous connaissons, comme un certain nombre de pays d'Europe, beaucoup de difficultés.

Il y a quarante minutes, une dépêche tombait disant que les services ukrainiens avaient arrêté un français s'apprêtant à commettre des attentats pendant l'Euro. Il avait 125 kilos de TNT, 2 lance-roquettes anti char, 5 fusils d'assaut kalachnikov et 5 000 munitions.

Si on ne voit pas que les problématiques ont un peu changé, on ne peut pas se rendre compte de la situation.

M. SECHERESSE Jean-Yves, Adjoint : Je vais simplement dire quelques mots, car cela pourrait être un débat récurrent dans cette enceinte, que d'avoir des propos absolument stratosphériques ne tenant absolument pas compte, à la fois du contexte terroriste commun à l'ensemble de l'Europe Continentale, du contexte de la délinquance mais aussi en faisant face à des phénomènes -je crois que Mme Chevallier l'a évoqué- de jeunes gens qui ont beaucoup bu ou pris un certain nombre de produits excitants sur les berges du Rhône ou ailleurs.

Bref, la délinquance existe, et c'est bien entendu dans ce contexte, Monsieur le Maire que vous avez pris cette décision, suite aux attentats du Bataclan et constatant qu'une troisième équipe arrêtée à Saint-Denis, était en train de préparer un autre attentat sur la dalle de la Défense.

Madame Chevallier, on en avait discuté lorsque j'ai rencontré tous les groupes, vous avez été informée et je sais bien qu'il existe quelques divergences entre nous. Je ne suis pas persuadé qu'à la fin du mandat, nous aurons toujours ces divergences, car vous savez que les choses évoluent beaucoup et que parfois, certains courants politiques finissent par voir comme le « nez au milieu de la figure » un certain nombre de questions qui se posent au quotidien.

Je prends par exemple mes amis de Barcelone qui, vous le savez, ont été élus sur des orientations politiques proches des vôtres et qui, face aux problèmes qui perdurent, continuent d'armer les 3 000 policiers municipaux de Barcelone.

Deuxièmement, on nous a annoncé dans certaines villes, l'arrêt de la vidéo-protection qui est, paraît-il, la chose la plus infamante dans les démocraties d'après ce que je lis dans certains tracts et opuscules. Des villes qui avaient promis la suppression de la vidéo-protection, se gardent bien de la supprimer constatant que les difficultés continuent. Qui que ce soit, voulant vraiment se confronter à la réalité, sait très bien que c'est impossible de baisser la garde. Je n'en tire personnellement aucune gloire, mais nous devons en passer par les moyens que nous utilisons chaque jour. Cela passe, pour ce qui nous concerne, par des médiateurs, les travailleurs sociaux, la police armée et aussi de la vidéo-protection ou plus simplement par une vitalité commerciale dans nos quartiers, garantie d'une certaine sécurité.

Bref, nous rediscuterons de tout cela. Pour ce qui concerne les propos de Mme Chevallier, elle m'avait prévenu, c'est normal. Pour ce qui est des autres propos, nous sommes dans un autre monde, et je préfère m'abstenir de les commenter.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Lyon Citoyenne et solidaire, UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon ont voté contre. M. Boudot s'est abstenu.)

2016/2084 - Dénomination d'un espace public : «Parvis Renée Richard» à Lyon 3^e (Direction Déplacements Urbains)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

M. LE MAIRE : Nous avons un dossier que nous allons examiner immédiatement, si vous le voulez bien. Il s'agit du rapport 2084 qui vise à attribuer à Mme Richard le nom d'une rue à Lyon. Sa fille étant présente dans les tribunes, et étant donné que notre ordre du jour est très long, je préfère que nous passions ce dossier immédiatement, et pour ce faire, je donne la parole à M. Thierry Philip.

Avant cela, je veux simplement vous dire, Madame, quels souvenirs j'ai de votre maman.

M. PHILIP Thierry, Maire du 3^e arrondissement : Merci Monsieur le Maire. C'est avec plaisir que le Maire du 3^e arrondissement présente ce rapport qui témoigne, d'abord, du renouvellement permanent de nos espaces urbains et ensuite, il met à l'honneur une personnalité constituant ainsi la mémoire collective de notre Ville.

Heureux aussi, car ce n'est pas si souvent que l'on dénomme les espaces publics au nom de femme et je suis fier de voir que le 3^e arrondissement contribue, à son niveau, à la promotion de l'égalité femmes-hommes, chère à notre Collègue Thérèse Rabatel.

Renée Richard est née le 14 juillet 1928 au 10 cours Gambetta dans le 7^e arrondissement. Elle est issue d'une famille de commerçants de « bouche », plus particulièrement charcutier-traiteur et pâtissier. Elle consacra sa vie à la cuisine et à la gastronomie lyonnaise.

Quand on voit aujourd'hui, vous en parliez tout à l'heure Monsieur le Maire, la notoriété de notre table lyonnaise, on sait que cet héritage, on le doit à des hommes et à des femmes qui ont développé un savoir-faire de grande qualité, et Renée Richard est l'une d'entre elles.

Travailleuse et entreprenante, elle crée sa première boutique en 1965 aux Grandes Halles, qui se trouvaient alors aux Cordeliers, rachetant une petite crèmerie qui venait de fermer. Femme d'affaires et de caractère, elle développera alors son savoir-faire pour produire les meilleurs fromages et, perfectionniste, elle choisit de faire du Saint-marcellin, produit non loin de Lyon, un produit d'exception en travaillant son affinage pour lui donner alors, une texture nouvelle, davantage crémeuse et moelleuse que les Saint-marcellin de l'époque.

Et c'est son ami de toujours, Paul Bocuse qui, le premier, les inscrira à sa carte, c'est aussi lui qui l'appellera affectueusement la mère Richard, créant ainsi l'emblème de cette belle maison.

A la fin des années 1960, Louis Pradel décide le réaménagement du quartier de la Part-Dieu et crée un véritable nouveau centre-ville. Au 1^{er} janvier 1971, Renée Richard installe sa boutique dans ces nouvelles Halles de Lyon, participant ainsi à cette nouvelle histoire de Lyon.

Patriote et républicaine, Renée Richard fut officier de l'Ordre national du mérite, et toute sa vie elle refusa qu'on propose son nom pour la Légion d'Honneur, cela non pas par revendication mais de façon très personnelle par égard à la mémoire de son père qui, lui, l'avait reçue en titre militaire pour sa participation aux deux guerres.

Aujourd'hui permettez-moi de dire que Renée Richard c'est une histoire de filiation, une histoire de famille, une histoire de femme. Elle a su parfaitement transmettre le flambeau à sa fille, également appelée Renée. L'amour du travail, le professionnalisme à toute épreuve, la volonté de faire perdurer ce savoir-faire, sont une constante de ce duo mère-fille. D'ailleurs aujourd'hui pour les plus jeunes d'entre nous, la mère Richard c'est désormais sa fille Renée, toujours présente aux Halles et au Grand Stade, et que je salue amicalement.

La mère Richard a contribué et contribue encore à faire de Lyon la capitale mondiale de la gastronomie, c'est pourquoi à l'heure où la première phase du réaménagement de la rue Garibaldi s'achève, à l'heure où l'ensemble du quartier de la Part-Dieu se repense, c'est tout naturellement que nous avons pensé au nom de Renée Richard pour ce futur parvis idéal Paul Bocuse situé à l'angle des rues Garibaldi et Bonnel.

Il serait d'ailleurs plus juste d'appeler le parvis Renée Richard avec un « s », pour évoquer le travail non pas de la mère Richard, mais des mères Richard. C'est donc avec beaucoup de plaisir que je vous invite à voter favorablement ce rapport.

Mme BOUZERDA Fouziya, Adjointe : Je salue également cette dénomination en ma qualité d'Adjointe au Commerce.

Monsieur le Maire, chers Collègues, l'aménagement de ce parvis à l'angle des rues Bonnel et Garibaldi est une belle opportunité aujourd'hui pour la mise en valeur de l'entrée Est des halles de Lyon Paul Bocuse. Cet

aménagement complètera ainsi la requalification de la rue Garibaldi devenue un espace partagé entre tous les usagers, agréable à parcourir et offrant également la possibilité de profiter de nos terrasses installées désormais sur des trottoirs larges et confortables pour se restaurer.

Il permettra aussi de mieux insérer ce lieu emblématique dans l'ensemble de son environnement en proposant une esplanade dédiée aux piétons, un aménagement paysager renouvelé, avec la destruction de la passerelle en béton attenante au parking devenu désormais obsolète. L'entrée des halles offrira un nouveau visage aux nombreux visiteurs lyonnais, mais aussi aux touristes qui les parcourent chaque année.

Véritable vitrine de l'excellence lyonnaise en matière de gastronomie, parcourues par plus d'un million de visiteurs chaque année, les halles de Lyon Paul Bocuse contribuent au rayonnement de notre cité et à son attractivité, étant d'ailleurs devenues une étape incontournable dans les parcours touristiques.

Les halles de Lyon, c'est plus de 50 commerçants qui proposent des produits d'exception et font vivre au quotidien cette passion pour la gastronomie, c'est l'une de ces institutions lyonnaises qui font la fierté de nos habitants, à l'instar des Toques Blanches qui ont soufflé hier soir leur 80 bougies lors d'un dîner rassemblant les plus grands chefs de notre région.

Ce n'est pas le moindre de ces grands chefs qui a accepté de donner son nom aux halles de Lyon. Paul Bocuse, ambassadeur s'il en est de la tradition culinaire lyonnaise et française, trône désormais sur une fresque animée face aux halles. C'est donc tout naturellement qu'il nous est proposé aujourd'hui de dénommer ce nouvel espace public « parvis Renée Richard », grande figure charismatique comme l'a décrit M. le Maire du 3^e arrondissement. Grande figure charismatique des halles de Lyon pendant de longues décennies, elle a contribué tout au long de son existence à faire rayonner la tradition lyonnaise pour une gastronomie de qualité à l'image de ces femmes et de ces mères lyonnaises qui ont fait vivre la gastronomie à Lyon.

Je me réjouis donc de l'hommage qui lui est rendu aujourd'hui et à travers elle, à l'ensemble des commerçants et artisans des halles, et bien sûr à Renée Richard, sa fille, que je salue aujourd'hui, elle continue à faire vivre cette belle maison. Le parvis qui portera son nom s'insère aussi largement dans la métamorphose d'un quartier, celui de la Part-Dieu, avec la nouvelle tour In City récemment inaugurée, la requalification à venir d'un centre-ville commercial de qualité et le projet de transformation de la gare de la Part-Dieu. Le parvis Renée Richard marquera durablement le renouveau du quartier de la Part-Dieu et soulignera l'embellissement de tout un quartier, tout en contribuant à ouvrir les halles et leur gastronomie sur notre Ville qui accueillera prochainement la Cité de la Gastronomie au sein du grand Hôtel-Dieu.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de ce rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/2139 - Modification de la délibération n° 2016/2014 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Cité Nouvelle pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 491 947 € - Opération : acquisition en VEFA de 5 logements -3 logements PLUS et 2 logements PLAI- situés 30-32, rue des Girondins -7^e- (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2016/2144 - Actualisation des Autorisations de programme -AP- et Autorisations d'engagement -AE- dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel 2015-2020 (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

2016/2161 - Admission en non-valeur des créances minimales des exercices 2005 à 2015 (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2016/2172 - Modification de la délibération n° 2016/1864 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Cité Nouvelle pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 4 046 000 euros - Opération : acquisition en VEFA de 42 logements -29 logements PLUS et 13 logements PLAI- situés ZAC Nord de l'Industrie à Lyon 9^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2016/2184 - Attribution de subventions d'équipement au profit du CCAS dans le cadre du financement de son système d'information (Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2016/2162 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la société Adoma pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 2 239 204 euros - Opération : construction de 72 logements PLAI situés 148, avenue Félix Faure à Lyon 3^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2016/2165 – RETIRE

2016/2166 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SEMCODA pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 2 099 500 euros - Opération : acquisition de l'usufruit locatif de 47 logements PLS situés 29, rue du Plat à Lyon 2^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2016/2167 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SEMCODA pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 610 000 euros - Opération : acquisition de l'usufruit locatif de 9 logements PLS situés 12, rue d'Arménie à Lyon 3^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES, ECONOMIE, COMMERCE ET ARTISANAT

2016/2095 - Illuminations 2015 : attribution de subventions complémentaires pour un montant de 21 331 euros (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit d'un rapport traditionnel que nous vous soumettons et qui permet d'actualiser le solde des subventions que nous versons dans le cadre des

illuminations, après avoir porté un acompte permettant à l'ensemble de nos associations de commerçants d'illuminer leur rue. C'est un avis favorable de la commission.

Mme ROUX DE BEZIEUX Elodie : Monsieur le Maire, chers Collègues, deux kilomètres, deux petits kilomètres, et pourtant s'il est une artère qui souffre depuis trois mois et pour encore deux ans, c'est bien le cours Lafayette. Inutile de vous préciser où se trouve le cours Lafayette, à cheval entre le 6^e et le 3^e arrondissement. Certains d'entre nous, à commencer par vous Monsieur le Maire, y sont assidus pour faire des courses, aller aux halles ou tout simplement pour rejoindre les locaux de la Métropole ou la gare de la Part-Dieu.

Depuis trois mois, le cours Lafayette souffre en silence. Trois mois, et le démarrage des travaux si critiqués de l'aménagement en double site propre de la ligne C3. A partir de juillet et pour six longs mois, le cours Lafayette sera entièrement fermé du quai Général Sarrail à l'avenue de Saxe. Il y a quelques semaines, la fermeture pénalisait les commerçants et les habitants entre l'avenue de Saxe et la rue Juliette Récamier. Et ce n'est qu'un début...

Il ne vous a pas échappé, Monsieur le Maire, que notre pays traverse une situation économique difficile, et les commerçants et artisans en sont les premières victimes alors que, traditionnellement, ils sont parmi les premiers à contribuer au dynamisme de nos arrondissements.

Ces premiers mois de travaux de grande ampleur ont déjà eu des répercussions importantes sur leur chiffre d'affaires, à la fois cours Lafayette mais aussi dans les rues adjacentes. Les mois à venir risquent de leur porter le coup de grâce dans une année déjà difficile. Difficultés de livraison et d'accès aux commerces, disparition du passage générateur de chiffre d'affaires, impossibilité de capitaliser sur l'intégralité de la période généralement faste des fêtes de fin d'année.

Nous souhaiterions ce soir être les porte-parole de Christian, opticien, de Franck et Vincent, restaurateurs, de Véronique, bijoutière, de Marie-Christine, spécialisée dans les luminaires, de Pierre-Yves, artisan pâtissier, de Jacky, artisan boulanger, d'Albert, pharmacien, de Jean-Pierre, buraliste, d'Henri-Daniel, spécialisé dans les instruments de musique, de Sam, artisan coiffeur, d'Emile, spécialisé dans l'ameublement... et je pourrais en citer encore une bonne centaine. Tous entrepreneurs. Ce ne sont pas de gros commerces, pas de grosses entreprises. Leur activité est fragile, dépendante de la météo, des aléas de la vie et surtout des décisions des politiques, mais ils représentent à eux seuls de très nombreux emplois. Ces chefs d'entreprises sont très inquiets, victimes collatérales des travaux décidés d'en haut et dont, avec Pascal Blache, Maire du 6^e arrondissement, nous avons régulièrement et publiquement contesté l'utilité.

Puisque jusqu'à maintenant vous n'avez pas répondu ni ici, ni à la Métropole aux questions posées par notre président de groupe, Michel Havard, j'ai une proposition à vous faire qui, même si elle ne résoudra pas la somme des problèmes qui se posent aujourd'hui à ces entrepreneurs, leur prouvera l'attention et la sollicitude de la Ville de Lyon.

Chaque année, les commerçants doivent payer une taxe sur la publicité extérieure si leur surface d'enseigne est supérieure à 7 m². Je vous propose, Monsieur le Maire, d'exempter les commerces du cours Lafayette du paiement de cette taxe sur l'exercice 2016. C'est un cadeau à quelques centaines d'euros par entreprise, donc pas bien lourd pour nos finances, mais il témoignera à la fois d'une prise de conscience et du soutien de la Ville de Lyon.

Monsieur le Maire, vous vous piquez d'être « en marche ! » depuis quelques semaines. Vous souhaitez contribuer à un mouvement qui apporte des réponses aux problèmes des Français. Et bien commencez d'abord par ceux des entrepreneurs lyonnais, pas ceux qui trustent la nouvelle économie, pas les grosses entreprises au rayonnement international, mais ceux qui sont un maillon essentiel à la vie de nos quartiers et de nos arrondissements : les commerçants et les artisans.

Le marquis de Lafayette écrivait : « *J'ai pu me tromper, mais je n'ai jamais trompé personne* ». Et si ce soir, en acceptant notre proposition, vous décidiez de vous approprier cette phrase ?

Mme BOUZERDA Fouziya, Adjointe : Sans rentrer sur le projet lui-même, puisque de nombreuses interventions sont calées plus tard, dans le cadre du rapport expressément dédié, je veux rappeler que nous accompagnons et nous soutenons avec attention les commerces, dans le cadre de ce chantier de grande ampleur.

Il est bien évidemment important, à l'occasion des nuisances et des perturbations générées, de les accompagner. De les accompagner comment ? Les accompagner pendant le chantier dans un premier temps, puisqu'effectivement ce chantier, en coordination avec la Métropole, se veut un chantier évolutif, qui permet de s'adapter et qui permet aux commerçants de pouvoir maintenir une activité et surtout une visibilité.

Les discussions avec le SYTRAL nous ont permis, à la suite d'une visite qui s'est déroulée sur les lieux avec M. le Maire, très récemment, d'obtenir des engagements forts en matière de signalétique et d'annonces de maintien de l'activité commerciale et de visibilité.

Fournir également une information continue sur l'avancée des travaux, dans les différentes zones définies par le SYTRAL, afin de pouvoir accompagner les commerçants, en leur donnant l'information la plus juste possible, sur le maintien du « tourne à gauche », l'accès aux parkings, notamment des Halles, sur les différentes strates du chantier, qui va durer sur une longue période ; il est très important de savoir que les commerces sont ouverts, qu'ils sont présents et que les clients peuvent y accéder.

Récemment donc, nous avons obtenu du SYTRAL, dans le cadre de cette période de chantier, l'installation d'une signalétique forte, avec un totem de six mètres de haut, annonçant que l'ouverture des commerces perdure, l'installation de dix panneaux le long de l'itinéraire, la mise à disposition de panneaux fléchant l'accès aux commerces tout au long des travaux, lorsque ceux-ci sont fortement impactés.

Et puis, l'obtention de publicités en pleine page sur les parutions de nos journaux chaque semaine : jusqu'à début juillet. Il est difficile de neutraliser un chantier aussi important. Néanmoins une attention soutenue doit être apportée aux commerçants pendant ce chantier, pour neutraliser au mieux les nuisances, leur permettre d'accueillir leurs clients, d'être toujours identifiés comme des services ouverts et continuer à fréquenter les boutiques.

Donc, nous sommes particulièrement attentifs à cela, mais également particulièrement attentifs aux problématiques de logistique que rencontrent les commerçants, notamment en terme de livraisons, afin de trouver les solutions qui répondent le mieux, à l'instant précis, à leurs besoins en cette matière-là.

Régulièrement, nous nous rendons sur site, afin de pouvoir apprécier et ajuster au mieux l'ensemble des occupations du domaine public. Récemment, je viens de régulariser une vingtaine d'autorisations de terrasses pour les établissements des métiers de bouche. On se réajuste au fur et à mesure de l'évolution du chantier.

Et nous continuerons donc à être particulièrement présents. Sur la taxe locale d'équipement, j'ai bien entendu votre demande, sur la TLPE. Je précise par ailleurs qu'a récemment été voté par les Conseillers métropolitains, qui sont membres également au SYTRAL, un comité a prévu une Commission d'indemnisation, puisque je rappelle que si sur le territoire de la ville, ce chantier est un chantier piloté par le SYTRAL, en lien avec la Métropole et que la maîtrise d'ouvrage qui lui a été confiée impacte effectivement qu'il assure également la gestion de l'impact et des nuisances qui pourraient être occasionnées aux commerçants et générer une indemnisation.

Donc cet aspect n'a pas non plus été écarté, il est simplement géré en lien avec l'impact réel et ce n'est pas la TLPE justement qui permet de les indemniser au mieux, c'est réellement l'ajustement de leur situation au regard de la Commission d'indemnisation.

M. LE MAIRE : Merci bien Madame Bouzerda.

Evidemment, c'est un chantier que l'on suit de près. Il est clair que lorsque l'on mène des travaux de cette ampleur, cela occasionne forcément des gênes pour les riverains, en particulier pour les commerçants. On va essayer dans les mois qui viennent, de les accompagner le mieux possible, et comme l'a dit Fouziya Bouzerda, nous sommes particulièrement attentifs à ce que le SYTRAL puisse prendre en compte toutes les problématiques et au fur et à mesure qu'elles se poseront, nous essayerons de les résoudre et nous essayons même, évidemment, de les anticiper.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/2099 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association La Maison des Initiatives de l'Engagement du Troc et de l'Echange -MIETE- pour l'accompagnement et l'accueil de porteurs de projets associatifs (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Mme BESSON Dounia, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je vous ai présenté la Maison des Initiatives de l'Engagement du Troc et de l'Echange (MIETE) en début de mandat et vous avez accepté de soutenir ce lieu d'innovations sociales qui se trouve dans le 6^e arrondissement de Lyon. Il est unique en son genre, il fêtera ses 5 ans le 15 octobre prochain.

Alors que de nombreuses associations et TPE peinent à trouver des locaux dans Lyon, nous avons tout intérêt à encourager les tiers-lieux qui génèrent des économies d'échelle, des mutualisations et des coopérations.

Parmi les différents tiers-lieux lyonnais de l'économie sociale et solidaire, la MIETE se positionne comme une référence en matière de handicap et de mixité des publics. Il n'a pas d'équivalent en France, dans ce domaine pourtant si important, qui s'exprime par exemple, chaque année, lors du Fest'dif, le Festival de la Diversité, en mettant en exergue la phrase du poète canadien Robert Zend : « *Ce que nous avons tous en commun, c'est d'être tous différents.* »

La MIETE est aussi un lieu positionné sur l'alimentation durable, que ce soit à travers sa cantine solidaire hebdomadaire, ou encore son futur jardin partagé intergénérationnel : deux projets que je suis attentivement.

J'ai rencontré l'équipe de la MIETE, elle est représentative de cette nouvelle génération qui refuse l'assistanat, que nous accompagnons depuis plusieurs années et qui mobilise de nombreux bénévoles aux côtés des professionnels. Elle vend des prestations, répond à des marchés publics, organise des campagnes de financements participatifs : la campagne la plus récente a dépassé ses objectifs en mobilisant 70 donateurs privés.

De plus en plus de Lyonnaises et de Lyonnais veulent s'engager concrètement et ont besoin de lieux et de professionnels pour matérialiser efficacement leur aspiration à un monde plus solidaire et plus juste.

Pour ce faire, la MIETE a créé un incubateur associatif qui accueille, conseille, accompagne et soutient des porteurs de projets dans leur professionnalisation et dans la création de nouvelles associations, répondant à des besoins émergents. L'accompagnement de la MIETE s'adapte aux besoins de chaque projet, pour contribuer à la dynamique associative lyonnaise : pour mémoire, dans notre économie plurielle -et vous le savez, j'y tiens- l'économie sociale et solidaire représente plus de 12 % des emplois à Lyon.

A ce jour, l'incubateur associatif a déjà permis la création de plus de 20 équivalents temps plein, c'est pourquoi je vous propose, Monsieur le Maire, mes chers Collègues, d'accorder à l'incubateur associatif de la MIETE, une subvention de 5 000 €. Bien entendu, ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire. Je vous remercie de votre attention.

Mme LEVY Fabienne : Monsieur le Maire, le secteur de Bellecombe au sein du 6^e arrondissement, de l'autre côté des voûtes, limite Villeurbanne, connaît une urbanisation croissante avec des projets phare, comme la réhabilitation ou la reconversion des anciennes blanchisseries des Hospices Civils de Lyon et la vente par la Croix-Rouge de l'Hôpital des Charmettes. L'ensemble s'inscrit dans un projet, celui de la Part-Dieu et vise à conforter l'attractivité de la rive gauche.

De nouveaux logements -environ 500- sont programmés, avec de nouveaux commerces, de nouvelles activités, qui méritent un accompagnement tout particulier. C'est également pour cette raison d'ailleurs, que nous sollicitons assez régulièrement la Ville, sans succès pour l'instant, pour de nouveaux locaux associatifs pour le développement d'associations existantes.

Il est indispensable d'accompagner la dynamique du plan associatif, c'est pourquoi nous soutenons pleinement et nous tenions à le préciser ici, la Maison des Initiatives de l'Engagement du Troc et de l'Echange, dite la MIETE.

Les associations comme la MIETE, association très exemplaire, apportent un supplément d'âme indispensable à la vie des quartiers et notamment au quartier de Bellecombe.

Laurence Croizier, Adjointe au Maire du 6^e, en charge de l'Urbanisme, du Cadre de Vie et de l'Ecologie, porte d'ailleurs des projets très forts avec la MIETE, comme le jardin partagé intergénérationnel.

Je vous le redis donc, nous sommes à fond derrière cette Association, en tant que Groupe UDI. Densifier la ville ce n'est pas que construire, c'est aussi mobiliser les énergies positives pour accompagner toutes les évolutions : c'est un important travail que devra aussi accomplir la MIETE, sans oublier d'ailleurs, le soutien et l'animation, en particulier dans l'encadrement des jeunes, au niveau des Charmettes et du quartier Germain. Je vous remercie.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous nous félicitons, avec les élus Lyon Citoyenne et Solidaire, de l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'Association la MIETE.

D'une part, parce que la MIETE s'inscrit dans le courant de l'éducation populaire, où elle puise ses méthodes actives et promeut l'accessibilité universelle aux loisirs, aux vacances et à la culture pour tous et par tous.

Nous voulons saluer le choix de la Ville de Lyon, de soutenir le fonctionnement de cette structure. Par ailleurs soutenue par la région Rhône-Alpes, mais également par la Ville de Villeurbanne, nous sommes véritablement satisfaits de la reconnaissance par notre Ville, de la qualité du travail de cette Association.

Nous regrettons toutefois, comme nous avons pu déjà le dire sur d'autres dossiers, que la Ville de Lyon ne propose pas un engagement pluriannuel.

Créée en 2011, la MIETE regroupe aujourd'hui une quinzaine d'associations, une centaine d'adhérents et se développe grâce à l'engagement d'une dizaine de bénévoles. Grâce au soutien du fonds social européen, elle a pu lancer en 2012, une expérimentation de mutualisation et de pratique mixte d'activités.

En s'implantant dans les locaux d'un centre de loisirs dans le 6^e arrondissement, la MIETE est devenue avant l'heure, un véritable tiers-lieu.

D'autre part, parce que la MIETE a aussi été la cheville ouvrière d'un événement porté par les élus du 1^{er} arrondissement et qui s'est déroulé le week-end dernier : la Foire à l'Innovation Sociale, un événement dont je voulais souligner la qualité. Qualité qui n'a pas du échapper au Maire du 4^e qui nous a fait le plaisir de son passage.

Au travers de cette foire, nous avons voulu créer un événement sur l'espace public pour mettre en valeur l'ensemble des initiatives citoyennes et associatives permettant l'accompagnement des personnes les plus vulnérables mais surtout, soutenir et valoriser l'émergence d'idées et de projets dans le domaine de l'urgence sociale.

Et de ces rencontres entre acteurs de l'urgence sociale et citoyens, ont émergé des idées et des projets, récoltés dans un Wiki élaboré pour l'occasion. Il fera l'objet d'un suivi par la Fondation Abbé Pierre qui permettra d'enrichir les réflexions et projets engagés depuis l'élaboration de la Foire à l'innovation sociale.

Je voudrais vous citer quelques exemples :

- la création d'une bagagerie sociale permettant aux sans-abri de trouver plus de liberté de mouvement, afin de poursuivre des démarches ou tout simplement, de diminuer le stress de la rue ;

- la création d'un réseau de traducteurs par portable ;

- la création, bien entendu, d'un réseau de citoyens solidaires dans bien des domaines.

Grâce à son savoir-faire en matière d'animation de réseaux associatifs, la MIETE a permis aux différents acteurs participant à l'organisation de la Foire à l'innovation sociale de dégager une culture commune, tout en leur permettant de sortir de leur isolement.

En votant favorablement cette subvention, c'est reconnaître le fort investissement de la MIETE pour la structuration du tissu associatif de notre ville, c'est aussi reconnaître leurs compétences d'accompagnement de l'initiative citoyenne.

Je vous remercie.

M. KIMELFELD David, Maire du 4^e arrondissement : Cette délibération me permet d'abord, Monsieur le Maire, de saluer le travail considérable effectué par Dounia Besson sur le secteur de l'économie sociale et solidaire. Travail qui se fait en étroite collaboration avec la Métropole. Nous partageons ensemble l'idée que l'économie sociale et solidaire n'est pas réservée à quelques initiés, qu'elle n'est pas la propriété d'un territoire ou de tel ou tel mouvement politique ou philosophique. L'économie sociale et solidaire est avant tout au service de nos concitoyens. Nous l'accompagnons comme l'économie classique en favorisant l'innovation et en suscitant le décloisonnement entre cette économie classique et l'économie sociale et solidaire .

Effectivement, M. Remy a raison, j'étais samedi dernier dans le 1^{er} arrondissement, d'abord comme voisin et Maire du 4^e arrondissement, mais aussi comme Vice-Président à la Métropole en charge notamment de l'économie sociale et solidaire, et j'ai pu constater que je partageais, et que nous partageons avec les structures présentes, la volonté de développer des actions concrètes et ce sera sans doute le cas, notamment avec SINGA avec qui des choses sont déjà en route, avec Forum réfugiés et avec Notre-Dame des Sans-Abris autour de l'insertion, avec EISEINIA sur un projet de zéro déchet autour des récupérations de canettes métalliques et avec un certain nombre d'autres structures.

Nous le ferons aussi au 107 rue de Marseille avec ETIC, un partenaire de la Métropole, avec Ronalpia, incubateur en économie sociale et solidaire, mais aussi en lien étroit avec des entreprises comme Veolia, le groupe la Poste, EDF pour faire naître ensemble de véritables entreprises du secteur, dans le champ concurrentiel mais avec un sens aigu de la responsabilité sociétale et des activités qui répondent à des besoins sociaux.

Cette démarche est aujourd'hui portée par des structures comme la MIETE et son incubateur associatif. C'est cette vision de l'économie sociale et solidaire que nous portons, une économie attentive aux plus fragiles mais qui tient compte aussi de la réalité du monde dans lequel nous vivons.

Nous voterons bien sûr cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

2016/2185 - Attribution de subventions pour un montant total de 4 500 euros à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la ville de Lyon (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Monsieur le Maire, ce dossier illustre notre politique de soutien des animations des associations et a recueilli un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/2151 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'Association Maison des Solidarités locales et Internationales, sise 215 rue de Vendôme à Lyon 3^e, pour son programme d'activités 2016 (Direction des Relations Internationales)

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

2016/2186 - Mandat spécial accordé à Mme Dounia Besson pour un déplacement à Alger du 24 au 26 mai 2016 (Direction des Assemblées)

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, EVENEMENTS

2016/2087 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 125 000 euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon pour une aide au Musée des Tissus pour l'année 2016 - Approbation de deux conventions (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, je présente donc cette délibération concernant une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 125 000 euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon pour une aide au Musée des Tissus pour l'année 2016.

Monsieur le Maire, chers Collègues, comme vous le savez, nous avons déjà exprimé à plusieurs reprises dans cette enceinte les difficultés que connaissait le Musée à la suite des annonces faites par son propriétaire, la Chambre de Commerce.

Nous avons très tôt suggéré, et c'est ce qui a été retenu lors de la première réunion autour du Préfet, que ce musée avait besoin d'un vrai renouveau, notamment sur le plan scientifique, et qu'il soit renforcé par un véritable projet de développement et un nouveau mode de portage. Il apparaît nécessaire de prendre le temps de travailler à l'avenir de ses collections : je parle de la collection des tissus mais aussi la collection de son volet art déco, collection inestimable tant sur le plan de la mémoire que portent ces pièces que de la mémoire de notre industrie textile.

C'est pour cela que suite aux différentes réunions entre la Ville, la Métropole, la Région et l'Etat, nous présentons au vote d'aujourd'hui un budget qui sera complété par l'engagement de la Métropole, de la Région et de l'Etat. Un travail de réflexion a été engagé, il devrait produire un rapport d'ici la fin du mois de juin puisqu'un médiateur a été nommé par Mme la Ministre. Il a déjà commencé à mener un travail d'état des lieux et esquisser plusieurs différents scénarios.

Cependant, pour le portage, si le Ministère, la Direction des musées de France et le Louvre ne sont pas prêts pour l'instant à s'engager dans une reprise de cette institution, il restera à trouver de nouvelles voies et nous espérons que des pistes concrètes verront le jour. Nous avons eu l'occasion de rencontrer longuement le médiateur et d'échanger les propositions. Evidemment, il faudra, le moment venu, trouver un accompagnement de mécénat. La CCI d'ailleurs ne pense pas purement et simplement renoncer à ce musée mais à être aussi dans le tour de table à créer par la suite.

Je crois que le travail est amorcé, les mécènes, comme vous le savez, ne sont pas faciles à trouver, M. le Maire l'évoquait encore tout à l'heure. Mais nous pensons que c'est un projet ambitieux qui devrait émerger et non pas seulement un replâtrage d'un musée en difficulté qui serait peu attractif pour les mécènes privés.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, nous nous félicitons de l'attribution de cette subvention de 125 000 euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon. Cet effort conjugué à celui de la Métropole, de la Région et de l'Etat permet, en effet, de prolonger le fonctionnement du musée a minima, jusqu'au 31 décembre 2016. Mais ce n'est qu'un sursis pour cet équipement toujours menacé de fermeture définitive.

Il ne faut pas que ces subventions soient prétextes à penser ou faire croire que les choses sont réglées. La mobilisation doit se poursuivre et elle doit se poursuivre à notre avis tout de suite. Car tout reste à faire pour assurer la pérennité et le développement de cet outil de rayonnement international unique en France.

M. Thierry Leroy, Conseiller d'Etat, vient d'être nommé médiateur pour tenter de définir le nouveau mode de gouvernance. Lors de l'entretien que j'ai eu avec lui, nous nous sommes notamment accordés sur l'urgence de la situation car le musée, ce sont des collections bien sûr, des bâtiments mais aussi des personnels qui depuis des mois, voire des années, se battent pour faire vivre ces musées avec des moyens de plus en plus contraints.

La problématique est complexe et délicate, nous en avons pleinement conscience. Le rapport de l'Inspection générale des affaires culturelles préconise la création d'une personne morale, distincte de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, pour gérer les musées. Cette personne morale pourrait s'appuyer sur divers partenaires publics et privés, ainsi que sur un conseil scientifique.

Mais cette solution partenariale ne prendra forme que si –et seulement si- l'Etat se pose en porteur de projet. C'est en effet l'argument majeur qui déclenchera l'implication forte des collectivités territoriales concernées, ainsi et surtout des partenaires privés naturels que sont notamment les industriels du textile et tout autre mécène privé. C'est donc à l'Etat de trouver la solution. Vous voyez, Monsieur le Maire, nous comprenons et nous partageons votre réticence à reprendre la gouvernance du Musée qui dépasse largement les compétences et les frontières de nos collectivités. Cette gouvernance est en effet avant tout du ressort de la Nation, de l'Etat.

C'est pour cette raison que suite à une réflexion menée avec différents acteurs de ce dossier, je me suis adressé au Ministre de la Culture, Mme Pellerin, puis Mme Azoulay. Courriers dont vous étiez en copie, tout comme celui envoyé à votre nouvel ami, M. Macron, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique. L'idée était en effet de le sensibiliser aux dimensions non plus culturelles mais industrielles, économiques et même artisanales de notre musée qui ressortissent de ses compétences. Une sensibilisation qui semble l'avoir touché puisque sans que nous le lui demandions, il a fait désigner un interlocuteur pour me recevoir. Rendez-vous avait donc été pris pour le 10 mai dernier. Si ce rendez-vous n'avait pas été annulé, assez grossièrement d'ailleurs, au dernier moment sur demande de votre cabinet, nous aurions pu échanger sur les liens qui doivent être tissés entre patrimoine et développement industriel, entre savoir-faire des soyeux parant les plus grands monuments historiques du monde et innovation technologique en matière textile et de communication.

A ce titre, plusieurs pistes très concrètes se dégagent :

Le projet de création d'une Matériauthèque portée par UNITEX en lien avec le Musée prend tout son sens. Ce lieu dédié, situé dans les locaux du musée des Tissus, aurait pour vocation :

- La définition d'une politique muséographique axée sur la mutualisation et la valorisation des cœurs de métiers qui illustrent nos savoir-faire et l'art de vivre à la française en lien avec les industriels. Je pense

notamment à la lingerie, aux tissus intelligents utilisés dans l'habillement, le sport, l'aéronautique, mais aussi à la décoration, aux arts de la table, au numérique...

- Un pôle de formation renforcé, notamment grâce à la Matériauthèque, dans le domaine de la restauration et de l'analyse technique en lien avec les écoles.

- Un lieu de création en partenariat avec les grandes Maisons françaises et des artistes contemporains pour enrichir notre savoir-faire technique de la compétence « dessin » pour redevenir compétitifs dans un domaine, à ce jour, dominé notamment par les Italiens et les Britanniques.

Vous le voyez, les axes de développement économiques autour du musée sont aussi multiples qu'innovants. Et j'espère que la venue de M. Macron la semaine dernière, accueilli à l'Hôtel de Ville en très grandes pompes aux frais du contribuable, vous a donné l'occasion d'évoquer toutes ces perspectives et de vous assurer de son soutien actif sur ce dossier. Sinon, à quoi serviraient d'avoir de tels amis...

Par ailleurs, la diplomatie chinoise a annoncé vouloir articuler sa stratégie autour de la renaissance des Routes de la Soie. Vous le savez mieux que quiconque, Lyon, historiquement est la dernière halte de cette route mythique, et est ainsi identifiée par la Chine comme « la ville où il faut investir en Europe ». Le Musée et les savoir-faire français en matière de soierie, doivent constituer un élément fort de développement culturel, touristique et économique à destination de la Chine. Il semble malheureusement que nos collections n'aient pas bénéficié des mêmes moyens de promotion que la Cité de la Gastronomie lors de votre voyage en Chine...

Nous avons, aujourd'hui, l'opportunité de faire de Lyon et du Musée des Tissus et des Arts décoratifs, un lieu de témoignage, un espace de dialogue et d'échange entre mémoire et innovation qui continue de faire référence dans le monde.

A l'heure de la décentralisation, ancrer une telle référence en région est en soi un acte d'innovation et de reconnaissance du rôle et des savoir-faire des territoires. Ce serait un acte de décentralisation fort et légitime.

A ce jour, le devenir du Musée des Tissus et des Arts décoratifs repose d'abord sur la volonté de l'Etat à s'engager. En aucun cas, il ne faut laisser croire que le privé pourra se substituer au public. Les partenaires privés seront évidemment nécessaires mais l'objectif, pour l'instant, est bien de convaincre l'Etat.

Et compte tenu des enjeux industriels, touristiques et économiques de ce dossier, le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique a un rôle primordial à jouer, tant dans la défense du Musée auprès des plus hautes instances de l'Etat que dans un soutien au développement de projets innovants en lien avec le Musée et les industriels du textile. Nous avons la chance d'avoir, dans notre région, une filière textile extrêmement dynamique et innovante, comme l'ont montré la troisième édition du Textival au Palais de la Bourse et le centenaire de Mode Habillement Rhône-Alpes la semaine dernière. Il faut joindre l'utile à l'efficace !

Vous le voyez, Monsieur le Maire, ce rendez-vous que vous avez fait annuler, n'avait rien de politique. Il n'était qu'une tentative de sensibilisation de plus pour que l'Etat prenne enfin ses responsabilités dans ce dossier. L'idée était simplement de défendre une excellence culturelle au service d'une excellence industrielle.

Monsieur le Maire, le Musée des Tissus et Arts décoratifs n'est ni de droite, ni de gauche. Il mérite mieux que des querelles politiciennes. Il mérite un consensus général car tout doit être tenté pour le sauver. Par respect pour les donateurs, par respect pour la qualité exceptionnelle de nos collections, par respect pour les hommes et les femmes qui les font vivre depuis plus de 150 ans et, enfin, aussi par respect pour ce qui a été le socle industriel historique de notre Ville.

Je vous remercie.

Mme SANGOUARD Joëlle : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération que nous voterons bien évidemment, est surtout l'occasion de revenir sur l'avenir du Musée des Tissus qui nous paraît bien incertain aujourd'hui.

Fragilisé par le contexte financier de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, ayant vu ses ressources ponctionnées par l'Etat, le Musée des Tissus et des Arts décoratifs est en situation de blocage.

Toutes les collectivités, Région d'abord, puis Métropole et Ville de Lyon et l'Etat se sont accordées pour l'aider en proposant de lui octroyer un total de 750 000 € de subventions, afin de lui permettre de fonctionner jusqu'au 31 décembre 2016.

La Direction régionale des finances publiques Auvergne Rhône-Alpes a remis au Préfet en avril 2016, un rapport de 33 pages sur les comptes de cet établissement culturel qui atteste leur bonne tenue, ce qui est à noter.

D'autre part, le fonctionnement actuel du musée repose sur un équilibre fragile qui ne permet plus de développer l'activité. Il n'est pas possible d'aller plus loin dans la baisse des effectifs et des moyens sans mettre en péril la structure, d'autant plus que la rénovation de l'Hôtel Lacroix-Laval, qui abrite la collection des Arts décoratifs, est à prévoir en urgence.

Le 3 mai dernier, M. Thierry Le Roy, Conseiller d'Etat, a été désigné par le Ministère de la Culture pour trouver une solution. Sa mission, certes pas facile est, nous l'espérons, réalisable. Il doit faire un point d'étape mi-juin et ce sujet sera bien évidemment à l'ordre du jour de l'assemblée générale de la CCI à la fin du mois.

En mars, vous déclariez ici-même : « *nous avons réussi, avec Georges Képénékian, à trouver une décoratrice internationale qui s'y intéresse concrètement parce qu'elle trouve que ce musée est un musée fantastique, susceptible d'intéresser un certain nombre de mécènes. Donc, dans les temps qui viennent, nous allons faire le tour de ces mécènes* ».

Lors de votre voyage en Chine, vous avez rencontré la deuxième Vice-Premier Ministre chinoise et il ne semble pas qu'elle ait été très réceptive à votre discours sur le Musée des Tissus malgré les liens tissés depuis des siècles avec ce pays autour des tissus et de la soie. Ainsi, faut-il le rappeler, en 1890, la CCI avait accueilli beaucoup de pièces issues de la collaboration entre Lyon et la Chine.

Pourrait-on envisager la création d'un fonds de dotation à l'instar de ce qu'a fait Bordeaux pour sa cité du vin et qui a permis de recueillir plus de 15 M€ depuis 2011 ? Vous disiez également en mars, que vous étiez, je vous cite encore « *en train de prendre un certain nombre de rendez-vous avec les patrons d'Hermès, de Cacharel, les grandes enseignes de la mode actuelle, de manière à pouvoir essayer de trouver un certain nombre de financeurs, comme LVMH, Pinault, Arnault, et bien d'autres encore* ».

Notre question, Monsieur le Maire, sera donc double et simple :

- Où en êtes-vous concrètement que ce soit avec votre décoratrice ou avec les grandes entreprises ?
- Et surtout, peut-on espérer une issue positive ?

Je vous remercie.

M. TETE Etienne : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous voterons ce dossier, mais effectivement je crois que le constat est le suivant sur l'impréparation et les conséquences d'un endettement de l'Etat qui est colossale : 2 000 milliards d'euros, qui a fait que l'Etat a ponctionné différentes structures : les Chambres de Commerce et d'Industrie et les collectivités locales et qu'à l'arrivée, effet de billard, cela revient aux Collectivités locales de compenser les difficultés des Chambres de Commerce et d'Industrie.

Cela ressemble un peu à une gestion à « l'aveugle » et je pense que ce dossier aurait mérité, sur le long terme, une meilleure préparation. Nous sommes toutefois satisfaits que nous investissions dans cette opération pour trouver une solution élégante. Élégante pour les tissus, c'est normal, même si la première fonction du tissu est de cacher la plus belle des beautés.

M. LE MAIRE : C'est magnifique Monsieur Tête ! Je vous savais un peu juriste, pas totalement poète !

M. TETE Etienne : De par mon ancien métier, j'ai toujours eu une très grande admiration pour les femmes !

(Rires.)

M. LE MAIRE : Attention Monsieur Tête, ce n'est peut-être pas le moment !

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, chers Collègues, on ne peut que se satisfaire de l'effort que la Ville a su réaliser en accordant 250 €000 pour sauver, dans l'urgence, le Musée des Tissus ainsi que celui des Arts décoratifs. Cela permet de repousser à la fin de 2016, l'échéance de l'éventuelle fermeture du Musée . Cette mesure positive ne résout pas ,pour autant, le problème car il faut trouver non seulement les moyens pour le fonctionnement, mais également pour la remise à niveau des bâtiments.

Rappelons cependant qu'il aura fallu que le Préfet convoque quatre réunions avec les institutions concernées pour aboutir à ce résultat. Les partenaires institutionnels ont tardé à se décider et c'est le propriétaire, la CCI, qui a fait le plus gros effort en accordant 1 M€ pour le fonctionnement.

Nous voulons, ici, rappeler que le Musée des Tissus n'est pas seulement unique en France, il est unique au Monde car aucune autre collection ne couvre une période de près de 4500 ans. Ce Musée est un trésor. Il est une source inépuisable pour la recherche ainsi qu'un lieu d'inspiration pour la création textile contemporaine.

Il faut sauver ce trésor exceptionnel. Plusieurs associations sont intervenues sous la forme de rassemblements, manifestations et ont récolté plus de 105 000 signatures en provenance de 121 pays, ce qui traduit bien le rayonnement mondial de ce musée. Ces acteurs préconisent la création d'un groupement d'intérêt public culturel qui pourrait passer convention avec l'Etat, la Région, la Métropole, la Ville de Lyon, voire sur cette base, avec un soutien du secteur privé. Ces associations proposent que ces musées s'inscrivent dans le circuit du patrimoine soyeux et doivent être en lien avec le Musée Gadagne, le Musée de l'Imprimerie et le Musée des Beaux-Arts. Il y a là une grande cohérence.

Rappelons que le Musée des Tissus et des Arts décoratifs est un musée d'Etat ce qui signifie que sa collection est inaliénable. S'il fermait, sa collection serait stockée dans je ne sais quelle basse fosse. La Ville de Lyon ne peut rester inactive, pas plus que l'Etat qui, lorsqu'il entend le mot culture, coupe les subventions plus vite que son ombre et qui ne peut ainsi se dégager de sa responsabilité. C'est aussi le cas du Président de la Région qui, lui aussi, réduit les aides liées à la culture.

La Métropole, enfin, a une obligation de résultat car elle revendique un projet particulier : faire de Lyon une Métropole Mondiale qui compte parmi les 300 plus grandes villes du monde. Le marketing coûteux, la communication lourde et insistante ne suffisent pas et l'on ne peut rechigner à sauver un trésor de l'humanité qui fait la fierté de Lyon et de son histoire !

Pourtant, Monsieur le Maire, vous indiquez que vous ne pouvez prendre en charge le musée, compte tenu des coûts de celui de Confluence dont les frais de fonctionnement sont très lourds. Un rappel : le coût mirobolant de ce musée (dont je ne conteste pas la qualité) et de son budget de fonctionnement, est dû à Michel Mercier et à sa gestion du Conseil général... dont nous avons hérité à la création de la Métropole.

Dans le même temps, vous avez hérité de ce « grand homme des prêts toxiques » qui coûtent aux contribuables métropolitains 274 M€, contribuables lyonnais et « grands métropolitains » qui sont également contribuables français et alimentent, par leurs impôts, le Fonds de Soutien aux Collectivités territoriales. Ce bel exploit, au-delà des 180 M€ d'emprunts métropolitains, ampute sur plusieurs années la capacité d'autofinancement de la Métropole, soit 95 M€.

Vous et M. Mercier ainsi que son successeur, avez fait un cadeau aux banques spéculatrices que vous n'avez surtout pas osé attaquer. Vous avez ainsi accepté de verser une indemnité de 425 M€ dont 274 M€ pour Lyon. Difficile, dès lors, de soutenir que les moyens n'existent pas !

Si le Musée venait à fermer, Monsieur le Maire, vous en porteriez la responsabilité devant les Lyonnais !
Je vous remercie.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, notre groupe Gauche solidaire souhaite dire combien nous sommes attachés au musée des Tissus, avec cette émotion particulière que ces tissus ont touché la peau de nos ancêtres, hommes et femmes, Monsieur Tête !

Nous sommes satisfaits du vote de la subvention de ce jour afin de permettre au musée de fonctionner encore cette année 2016. Pour y être allée une fois de plus ce dimanche après-midi, hier, j'ai pu admirer deux expositions qui montrent le travail ancien et actuel de nos fabriques. Mais j'ai aussi découvert que les anciennes collections sont actuellement, hélas, remisées dans les réserves.

La grande question est bien sûr l'avenir du musée. Personne ne conteste son intérêt, l'affaire est affaire de financement.

Notre groupe considère que ce musée est de niveaux mondial et national. L'Etat doit s'engager de façon massive, comme il s'engage pour le Louvre et d'autres musées parisiens : le centre Pompidou, Orsay, Branly. L'Etat a aussi investi ces dernières années pour le musée de la Porcelaine à Limoges, ou le Mucem à Marseille. Donc pourquoi pas pour le musée des Tissus de Lyon ? Notre musée est déjà classé Musée de France. Il doit devenir Musée national ! Cela nous semble incontournable au vu de ce qu'il représente. Nous avons du mal à entendre qu'il n'en soit pas ainsi, et l'équité territoriale et culturelle le prescrit.

Le médiateur nommé par l'Etat, M. Leroy, préside d'ailleurs le Centre national des costumes de scène et reçoit à ce titre une subvention substantielle de l'Etat qui représente les trois quarts des subventions de ce Centre national. La Région, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon doivent aussi contribuer annuellement, car le rayonnement du musée est une part brillante de notre histoire locale et régionale, et il est une référence touristique. La CCI, au nom de l'héritage qu'elle ne peut totalement renier et au nom des fabricants entrepreneurs qu'elle représente encore, doit s'engager, en moindre proportion qu'actuellement bien sûr. Cet engagement fera partie du mécénat dont on peut attendre beaucoup plus qu'aujourd'hui, mais qu'il faudra aussi élargir et pérenniser. On

peut noter avec regret que des mécènes du niveau de Rockefeller ou Guggenheim n'existent guère en France, bien que les grandes fortunes françaises -et pas seulement chinoises- soient nombreuses.

Il faudrait aussi dynamiser le projet en développant sa communication, son marketing, et en l'associant par des billets groupés au musée des Confluences qui couvre lui aussi l'histoire humaine. Il faudrait créer des interactions entre les expositions : par exemple, l'exposition sur la chaussure qui est inaugurée demain au Confluent complète tout à fait la collection de chaussures du musée des Tissus. On peut aussi louer les lieux, faire voyager la collection contre financement, s'associer à de grands événements mondiaux autour des tissus, etc.

Bref, nous souhaitons vivement que notre musée des Tissus continue sa vie pour notre plaisir des yeux, notre émotion et notre admiration !

M. LE MAIRE : Quelques mots simplement pour dire que nous continuons notre action et que nous avons sensibilisé à la fois le Ministère de la Culture, le médiateur qui a été nommé, et en même temps l'ensemble des industriels qui, à mon avis, doivent s'engager pleinement. On dit qu'aujourd'hui une des industries françaises qui s'exporte le mieux est l'industrie du luxe. L'un des nombreux interlocuteurs à qui je parlais de ce dossier -parce que j'en ai eu beaucoup et j'ai sensibilisé toutes celles et tous ceux qui pourraient non seulement apporter des paroles et des messages, mais éventuellement agir pour faire en sorte que concrètement nous solutionnons ce problème- me disait combien par exemple en Italie, celles et ceux qui étaient engagés professionnellement dans le secteur du luxe, du tissu, faisaient vivre eux-mêmes un secteur d'archives important parce que c'était pour eux un facteur de promotion de ce qu'ils vendaient à travers le monde.

On essaye de trouver des solutions avec chacune et chacun. J'ai demandé à notre ancienne collègue Nadine Gelas qui, comme vous le savez, connaît un peu le monde de la mode, de sensibiliser un certain nombre d'acteurs qu'elle pourrait connaître pour que nous puissions trouver une solution. Ceci étant, il est évident qu'on pourrait demander à la collectivité locale, à la Ville de Lyon, de financer tout ce qu'il y a à financer dans la ville, je pense qu'en l'espace de 6 mois il n'y aurait plus d'argent dans les caisses de la collectivité locale et qu'il faudrait chercher des financeurs pour la collectivité elle-même. Donc, nous gérerons ce dossier avec un peu de précaution, comme l'ensemble des autres dossiers.

Je mets aux voix les conclusions de ce rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/2111 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à des associations du secteur des musiques actuelles sur l'enveloppe FIMA pour un montant global de 125 000 euros - Approbation de conventions avec l'Association After Effects et Les Clés de la Lune (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Le dossier suivant, Monsieur le Maire, chers Collègues, concerne les subventions de fonctionnement aux associations du secteur des musiques actuelles. Si vous me l'autorisez j'aurai juste un mot à dire car c'est une aide importante que nous apportons à des collectifs, à des lieux, mais aussi à des festivals. C'est l'occasion pour moi, aujourd'hui de saluer la forte activité du secteur des musiques actuelles à Lyon qui connaît des évolutions ces derniers mois.

Lyon a la chance de bénéficier d'un réseau de salles important et dynamique, des cafés concerts aux grandes salles lyonnaises en passant par les scènes découvertes, Ground Zéro, le Sonic, le Transbo, le Ninkasi, la halle Tony Garnier et j'en passe.

Lyon se singularise également par ses festivals : ce week-end c'était Le 6^e Continent à la Guillotière et à Gerland, il y a quelques semaines Nuits Sonores affichait un formidable succès de fréquentation, et les Nuits de Fourvière ont inauguré elles aussi avec un super concert de Radio Head. Nous avons présenté il y a quelques jours toutes les animations qui seront présentes lors de la Fête de la Musique, avec une forte valeur de la scène lyonnaise. A chaque fois toutes les esthétiques sont représentées, de la chanson française au jazz, à l'électro, aux musiques amplifiées, au rock, à la pop, et à toutes les musiques, en passant par les musiques du monde qui sont également mises en avant avec les Jeudis des Musiques du Monde et le 6^e Continent, et la programmation du musée des Confluences qu'il ne faut pas oublier.

La scène lyonnaise s'est renforcée ces dernières années par le soutien de la classe de musiques actuelles au Conservatoire par des lieux de travail et de répétition mis en place, et par une mobilisation des acteurs du secteur pour donner à notre Ville et à ses artistes toutes les conditions de succès. Enfin nous avons lancé en janvier le

processus de rapprochement entre 4 salles de l'agglomération au sein de la SMAC, le projet de Scène de musiques actuelles partagé avec le Marché Gare, le Périscope qui sont lyonnaises, l'Épicerie Moderne à Feyzin et le projet Dit Bizarre à Vénissieux.

Je tiens vraiment à saluer tous les acteurs, les responsables de salles et de festivals pour le travail mené à Lyon et qui fait aujourd'hui de notre ville une scène musicale des plus actives.

Avis favorable de la commission.

M. BOUDOT Christophe : Je vais revenir quelques instants sur le dossier précédent en remerciant M. Giordano de m'avoir répondu et d'avoir fait passer la note de 120 000.à €80.000 En un instant une baisse magique de 35 %, c'est très bien, merci beaucoup, je renouvellerai mes interventions en la matière. En tout cas, le rapport a été voté pour 120.000, s'il est de 80.000 il aurait dû être voté pour 80.000. Enfin on verra plus tard.

Monsieur le Maire, vous nous présentez des délibérations concernant les subventions culturelles toujours par paquet : par 10, par 20, par 30, et dans le même temps les autres délibérations notamment celles sur le sport sont présentées individuellement. Peut-être que j'ai raté quelque chose, mais vous nous expliquerez peut-être pourquoi ?

Le rapport 2111 nous présente, pour un montant de 125.000 €, une attribution de subventions pour seize associations, noyées dans la masse, dont le bon le dispute au pire effectivement, mais je ne reviendrai pas sur le jugement des activités culturelles, je ne reviendrai pas sur leur existence, mais je reviendrai en revanche sur leur attribution d'argent public, c'est cela qui nous anime aujourd'hui.

Qu'apprend-on dans ce rapport 2111 ? Que l'Association Dur et Doux, par exemple, qui regroupe une dizaine de groupes, par ailleurs déjà subventionnés dans d'autres collectivités, comprend l'ineffable groupe musical Brice et sa pute...

Je m'étonne ici que Mme Rabatel et d'autres féministes puissent accorder leur confiance et donc notre argent, à ce genre d'artistes. Je vous ferai grâce des paroles des chansons et de la description des postures dégradantes pour la femme -j'en ai en réserve, Madame Madeleine, si vous le voulez- que nous offre ce groupe. Mais je pense que non, Monsieur Képénékian, toutes les esthétiques ne doivent pas forcément être respectées, en tout cas, celles qui dégradent l'image des femmes.

Comme toujours, ces packs de dizaines de subventions -et j'en veux pour preuve aussi le rapport 2110- appelleraient sans doute de ma part, un vote par division ou même par sous-division. Mais, pour ma part, pour ne pas nuire aux groupes, associations et écoles de musique -pour le rapport 2110-, qui rendent un service essentiel à la population et qui ne sont à mon avis, pas assez soutenues par la Ville, je ne voterai pas contre ce rapport, mais je m'abstiendrai. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

2016/2153 - Approbation des conventions de parrainage entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et le SYTRAL et KEOLIS, Grains de Sel et So Foot dans le cadre de l'exposition temporaire «Divinement Foot»
(Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Je présente une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et le SYTRAL et KEOLIS : là encore un petit mot si vous me l'autorisez, pour évoquer le volet culturel qui est préparé pour cet Euro 2016 et qui nous a pris beaucoup d'énergie. Je pense que la Ville de Lyon a été la toute première depuis deux ans, à évoquer ce volet culturel autour de cet évènement éminemment sportif et festif.

Notre Ville va, j'en suis sûr, vibrer au rythme de cette grande fête populaire et nous avons souhaité, en accord avec Yann Cucherat et Guy Barral, initier ce mélange de sport et de culture depuis plusieurs semaines, avec fin avril, l'exposition « Divinement foot », au Musée Gadagne. Il y a eu également les animations dans le cadre du « Quai du Polar », du « Printemps des Poètes » et une exposition en décembre dernier avec le football féminin à l'OL. Sont également prévues dans le cadre de « Tout l'monde dehors », des « Nuits de Fourvière », au CHRD et également avec un hommage à Tola Vologe.

Vous l'aurez compris, le foot est à l'honneur et je voudrais simplement mettre en valeur le projet « Démocratie par le foot » et l'opération « 14 regards en métropole », que j'ai inaugurée il y a quelques jours à la bibliothèque municipale : c'est un projet très fort autour des valeurs et l'histoire du football dans notre agglomération, avec le partenariat des médiathèques de Francheville, d'Oullins, de Rillieux, de Sainte-Foy -je vais tous les citer-, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Saint-Genis-Laval et Décines. C'est l'histoire du foot amateur de ces villes, comme à Lyon, qui est ainsi mise en valeur.

L'histoire du football amateur montre cette grande école de la vie qu'est le foot, la place qu'il occupe dans notre société, dans la vie quotidienne et sociale de nos communes et les valeurs républicaines de partage, d'intégration et d'aventures collectives sur lesquelles il s'appuie et ce travail au plus près des clubs amateurs est vraiment important.

Ainsi, c'est 160 ans de football amateur qui sont mis en valeur et c'est aussi, il faut le saluer, une des premières opérations organisées par plusieurs villes, de manière simultanée, montrant que le réseau des bibliothèques de notre Métropole est en train de se constituer de la plus belle manière.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Tête, pour un autre moment de poésie...

M. TETE Etienne : Je vais d'abord citer le rapport, si vous le permettez Monsieur le Maire, qui dit, texto : *« Avec ses saints et ses idoles, ses rites, ses temples et ses valeurs, le football est souvent considéré comme une véritable religion contemporaine. Coproduite par un réseau européen de musées de l'histoire urbaine, »* *« Divinement foot » est l'unique exposition consacrée à la sociologie du football lors de l'UEFA Euro 2016* « .

Je trouve quand même qu'on ouvre, ou qu'on pourrait ouvrir un bon débat sur le côté un peu religieux du foot.

Je voudrais juste faire deux observations : ma première observation, parce que si l'on a un Adjoint qui lit le Figaro, je vous invite plutôt à lire « Alternatives économiques », cela vous ferait avancer sur le chemin de la connaissance et notamment sur toutes les retombées : à qui profite l'Euro 2016 ? Et notamment le mythe, comme quoi cela nous rapporterait sur le plan économique.

Mais la deuxième réflexion, c'est qu'aujourd'hui il est extrêmement curieux de mettre en parallèle deux phénomènes extrêmement importants : à la fois le rôle de plus en plus pressant sur nos sociétés du jeu pour faire taire les populations dans un processus de réflexion intellectuelle ; la course à l'échalote, la course aux jeux olympiques, la course à l'Euro 2016, l'Euro suivant 2020, ou la Coupe du Monde, et parallèlement, j'allais dire, nos réflexions sur la démocratie, qui sont actuellement en baisse.

C'est quand même assez inquiétant qu'en Autriche, il y avait une opposition entre l'Extrême Droite et un autre candidat, au demeurant Ecologiste, que finalement aux Etats-Unis, c'est la forme la plus extrême de la Droite, Donald Trump, qui est en avant. Que, actuellement, Vladimir Poutine est de plus en plus rigoureux et que Xi Jinping qui effectivement gouverne la Chine, est de plus en plus dur. Et nous avons parallèlement dans nos sociétés et c'est pour cela qu'il faut qu'on réfléchisse, le rôle de religion que joue le foot et le sport, au moment où les démocraties commencent à être en danger et je trouve que ces deux montées qui montent en parallèle sont particulièrement inquiétantes.

M. LE MAIRE : Pour faire le lien quand même entre l'un et l'autre, il faut quand même forcer un peu ! Je ne le vois pas, en tout cas très peu, avec le Musée de Gadagne, qui me semble-t-il ne va pas avoir une telle influence sur le changement du monde !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/2188 - Fête des Lumières 2016 : financement et partenariat privé - Conventions de mécénat (Direction des Evènements et Animation)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. BOUDOT Christophe : Merci Monsieur le Maire. Je trouve que le propos de M. Tête est assez tiré par les cheveux ! En tout cas, le mien sera beaucoup plus concret !

Simplement pour vous dire, que bien évidemment, cette nouvelle délibération me permet de rappeler une nouvelle fois, l'intérêt que portent les Lyonnais aux festivités du 8 décembre, de saluer le dynamisme des

commerçants de tous les quartiers et de rendre hommage à la créativité des scénographies que vous nous présentez : cela, je l'ai toujours dit.

Par ailleurs, cette nouvelle délibération nous donne l'occasion aussi, de rappeler ce que je vous dis depuis 2013, à savoir le fait de programmer cette Fête des Lumières juste avant ou juste après le 8 décembre.

Je ne vois pas ce que cela peut changer pour vous, mais on a vu l'année dernière, malheureusement dans le contexte que l'on connaît, et dont on se serait bien passé, la Fête du 8 décembre 2015 a été sanctuarisée, et les Lyonnais ont pu se recueillir, se rassembler. C'est une fête de traditions qui doit être à mon avis poursuivie.

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint à la Culture, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas déplacer à chaque fois l'organisation : par exemple l'année prochaine, on laisse le jeudi 8 décembre et on commence la Fête des Lumières le vendredi 9 décembre. Ce serait bien pour tout le monde, jusqu'au 11 ou 12 décembre. Ce serait possible et il suffit d'organiser et d'anticiper.

Voilà, c'est une demande que je formule chaque année et que je vous referai chaque année. Merci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/2189 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à 7 associations du secteur des Arts Visuels pour un montant global de 171 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel - Approbation de conventions (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Je sens que M. Boudot va être encore très agacé, puisqu'on présente là encore notre Fonds d'Intervention sur les Arts visuels, pour un montant de 171.000 €, qui constitue une approbation de convention et c'est bien entendu une manière regroupée de traiter notre Fonds d'Intervention : ce n'est justement pas de disséminer et d'essayer de faire politique sur l'ensemble de ces sujets.

Il y a un amendement que je voudrais re-signaler : nous avons retiré la délibération concernant en particulier l'Association «La Salle de Bains», car entre le moment où je l'ai présentée en Commission Culture et notre séance, Mme Véronique Soyez Petit-Homme a arrêté son activité au sein de l'Association. Le fonctionnement de l'Association est pour le moment suspendu et nous avons donc préféré surseoir à l'attribution de cette subvention, que nous représenterons lorsque l'Association sera stabilisée.

Avis favorable par ailleurs, sur l'ensemble des délibérations.

M. LAFOND Luc : Mon intervention est retirée puisqu'elle concernait la Salle de Bains.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix l'amendement : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je mets aux voix le rapport ainsi amendé .Il n'y a pas d'opposition ? Il est adopté à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

2016/2098 - Programmation « Tout l'monde dehors ! » 2016 - Approbation de conventions types (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2094 - Programmation financière 2016 au titre du volet culture de la politique de la ville (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

2016/2096 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 60 000 euros au Comité des Fêtes et d'Animation de la Ville de Lyon et signature d'une convention d'application (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2108 - Approbation d'une convention de collaboration pour la mise en œuvre du projet «Démocratie» entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et Sciences Po Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

2016/2109 - Cession patrimoniale de biens mobiliers de la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon pour l'année 2016 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2110 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations culturelles et écoles de musique pour un montant global de 226 800 euros – Enveloppe «Casino», «Fonds d'Intervention Culturelle -FIC- et «Fonctionnement école de musique» - Participation financière du Grand Casino de Lyon - Groupe Partouche à la politique culturelle de la Ville de Lyon - Approbation de conventions (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2112 - Attribution d'une subvention de 45 000 euros à la Compagnie des Zonzons pour l'organisation du Festival Moisson d'Avril 2016 - Approbation de la convention correspondante (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2145 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée d'Art contemporain et l'Ecole Normale Supérieure dans le cadre d'interactions entre arts, sciences et technologies (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2147 - Demande d'une subvention de fonctionnement de 86 000 euros auprès de la Région Rhône-Alpes Auvergne dans le cadre du projet Orchestre des Jeunes, organisé à l'Orchestre national de Lyon pour l'année 2016 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2149 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association Jazz sur les places pour l'organisation du festival « Jazz sur les places » du 15 au 18 septembre 2016 sur la place Benoit Crépu et la place de la Trinité dans le 5^e arrondissement (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2150 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'Association OPLA pour l'organisation du festival de musique «Ça fait Zizir», du 9 au 11 septembre 2016, à Monplaisir dans le 8^e arrondissement (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2152 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et le Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, pour l'organisation d'activités en temps scolaire dans les écoles primaires de la Ville de Lyon impliquant des musiciens intervenants du Conservatoire de Lyon, pour trois années scolaires de 2016-2017 à 2018-2019 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2154 - Approbation d'un avenant à la convention de dépôt de fonds d'architectes remis à la Société académique d'architecture de Lyon - Archives municipales de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2155 - Approbation d'une convention de mise à disposition entre la Ville de Lyon / Archives municipales et la Maison de l'architecture Rhône-Alpes, pour l'accueil de l'exposition «Architecture en terre : les Pionniers de la modernité», présentée du 28 juin au 17 septembre 2016 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2156 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et le Centre de recherche et de restauration des musées de France, en vue de la préparation d'une exposition sur le thème du « Drapé » (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2157 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et l'Ecole du Louvre en vue de l'organisation de cours d'histoire générale de l'art (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2158 - Approbation des dispositions tarifaires entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts de Lyon et l'Association Lyon Bande dessinée Organisation, dans le cadre du festival de la bande dessinée de Lyon le 5 juin 2016 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2159 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et la fondation SwissLife, dans le cadre d'un projet sur l'accueil des malades d'Alzheimer (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2164 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins et le groupe Accor, dans le cadre de la saison 2016-2017 du Théâtre des Célestins (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2168 - Approbation de la convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la société JC DECAUX dans le cadre de la saison 2015-2016 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2170 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'Association Et Compagnie pour l'organisation du festival de théâtre d'improvisation «Spontanéous», du 21 au 29 octobre 2016, à l'espace Gerson dans le 5^e arrondissement - Approbation d'une convention mixte (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2187 - Approbation d'une convention d'occupation des locaux entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et la Métropole de Lyon, dans le cadre d'interventions de la Bml dans des Maisons du Rhône (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2113 - Attribution d'une subvention d'investissement de 140 000 euros aux Hospices Civils de Lyon pour la restauration du transept Sud de la Chapelle de l'Hôtel Dieu – Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement correspondante –Opération 02SEHCL2 - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-3, programme 20005 (Direction des Affaires Culturelles)

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, la première délibération porte sur la poursuite des travaux de restauration de la chapelle de l'Hôtel-Dieu, construite au XVII^e siècle, achevée en 1655, très abîmée durant la Révolution, ré-ornementée au XIX^e siècle. Il s'agit d'une restauration d'envergure du décor et des œuvres remarquables qui s'y trouvent, portée par les Hospices Civils et soutenue par

l'Etat, par la Ville et par de nombreux mécènes, dont la French Heritage Society, avec le soutien de la Fondation du Patrimoine.

Cette restauration mobilise aussi de nombreux citoyens Lyonnais à travers l'Association de la Chapelle du Grand Hostel-Dieu qui veille à l'ouvrir sur la ville, en organisant des visites régulières.

Je tiens à remercier ses responsables, ainsi que Didier Repellin, qui conduit les travaux et la Restauratrice en chef, Maria Gabrielle De Monte, connue pour ses interventions à Rome au Palais Farnese et à la Villa Médicis, mais aussi à Versailles.

En effet, ils se dépensent sans compter pour accueillir les visiteurs et mobiliser le mécénat. La chapelle de l'Hôtel Dieu est un élément majeur du patrimoine architectural de notre ville. Une de nos trois églises baroques avec la chapelle de la Trinité et l'église Saint Bruno objet de la deuxième délibération.

Je veux rendre ici hommage à l'Association église Saint Bruno, Splendeurs du Baroque présidée par Marie-Claude Dumont qui s'implique avec détermination pour rassembler des soutiens financiers.

Aujourd'hui, il s'agit d'un engagement substantiel pour la restauration d'un tableau représentant Saint Jérôme. En 2014 l'Association avait permis la restauration d'un autre tableau et en 2015 d'une chapelle.

Ces associations et d'autres de plus en plus, ont bien compris que la collectivité ne peut plus assumer dans le contexte économique annuel toutes les restaurations généralement fort coûteuses et elles ont compris la nécessité pour elles de mobiliser des financements privés. Elles sont pour la ville des partenaires précieux.

Du reste, lors des rendez-vous du patrimoine que nous avons organisés en mars dernier, l'atelier consacré à la recherche de soutiens financiers a eu un beau succès. On commence à en voir les effets et c'est pourquoi je vous demande de voter ces subventions et d'accepter l'aide de l'Association de Saint Bruno.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

M. Képénékian me fait remarquer que sur le rapport 2098 j'avais oublié de mentionné l'amendement.

M. KEPENEKIAN Georges, Premier Adjoint : Il y a un amendement sur table. Pour l'évènement Cyclo Solar Party, c'est l'agitateur que vous devez lire et non pas Respons'Act.

M. LE MAIRE : Donc, cela nous a semblé un beau programme. Donc on vous propose de rectifier par un amendement et de voter ensuite la délibération.

Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté.)

COMMISSION IMMOBILIER, BATIMENTS

2016/2116 - Bilan des opérations foncières réalisées sur l'exercice budgétaire 2015 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Cette délibération porte sur le bilan des opérations foncières réalisées sur l'exercice budgétaire 2015.

En acquisition, 2 770 000 euros environ en grande partie pour des réserves foncières pour de futurs groupes scolaires, espaces verts, bibliothèques, crèches, etc...

Pour les cessions c'est à hauteur de 8 millions, on en a entendu parler dans le compte administratif puisque tout cela contribue à développer des recettes communales pour des financements de projets majeurs en matière d'investissement Monsieur le Maire.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Juste une explication de vote. Conformément à l'avis formulé par le Conseil du 1^{er} arrondissement, nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire a voté contre. M. Boudot s'est abstenu.)

2016/2120 - Lyon 7^e - ZAC des Girondins - Création de l'école primaire les Girondins provisoire - rue Clément Marot - Opération n° 07306001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-4 - Programme n° 00006 (Direction de la Construction)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit du lancement d'opérations pour la création de l'école primaire les Girondins provisoire dans le 7^e arrondissement.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, la mise en place d'une école provisoire dans le 7^e que vous soumettez aujourd'hui à notre approbation est un dossier symptomatique du manque d'anticipation dont vous avez fait preuve dans l'aménagement du quartier des Girondins et au-delà d'un manque d'anticipation général de l'évolution des effectifs scolaires au niveau de notre ville.

Si avoir recours à des bâtiments modulaires pour faire face à un besoin ponctuel peut sans problème être envisagé par la Ville de Lyon et accepté par les usagers, qu'en est-il quand ce recours est amené à se généraliser pour faire face à un déficit d'équipements publics, déficit devenu structurel ?

Car c'est bien de cela dont il s'agit aujourd'hui, dans de nombreux quartiers qui connaissent un développement immobilier soutenu et pas seulement, et qui donc accueillent de nouveaux habitants, les groupes scolaires de la Ville de Lyon sont saturés.

Déjà l'an dernier, la réouverture du groupe scolaire Crestin deux ans seulement après sa fermeture, aurait pu vous permettre de prendre conscience de l'urgence. Il n'en a malheureusement rien été.

Car aujourd'hui, nous parlons du quartier des Girondins, mais demain, nous aurons sans aucun doute recours aux mêmes solutions modulaires à Monplaisir dans le 8^e, dans le 9^e ou sur les pentes :

- avec le PUP Berliet, ce sont 650 logements, nous l'avons vu tout à l'heure, qui seront livrés dès 2017 et bonne nouvelle, un groupe scolaire. Pour autant une question se pose : en attendant son ouverture prévue en 2020 et alors même que les écoles les plus proches sont déjà au maximum de leurs effectifs, comment comptez-vous absorber cette nouvelle demande ?

- dans le 9^e, quelle solution pour pallier le retard pris par le projet de construction du groupe scolaire Joannès Masset en dehors d'amputer un parc public de 25 % de sa surface ?

- enfin, où seront scolarisés les petits Lyonnais qui fréquentaient jusqu'alors l'école Lévi-Strauss dont la fermeture vient d'être annoncée ?

A ces trois questions, j'ai peur que la seule réponse que vous ayez à proposer à court terme, soit de recourir de nouveau à des bâtiments provisoires.

Et ce ne sont pas les présentations de communication d'une demi-heure à 3 voix comme le 14 mars dernier ici-même qui changeront grand-chose.

Pourtant, lors de la dernière campagne électorale, vos promesses d'agrandissement et de création de groupes scolaires couvraient tous les arrondissements sans exception. Vous aviez envoyé un signal fort aux Lyonnais genre « je vous ai compris », signal qui aurait pu faire croire que la situation était sous contrôle. Il n'en était rien puisqu'en la matière, l'analyse précise de votre plan d'investissement montre que vous ne tiendrez au mieux qu'une promesse sur deux.

Manque d'anticipation, promesses non tenues dans les années qui viennent, des dossiers comme celui-ci seront donc courants. Je me suis même laissé dire que le collège que vous promettez aux habitants du 8^e depuis plus de 15 ans pourrait être provisoirement construit en éléments modulaires.

Monsieur le Maire, vous aimez à vous présenter comme un maire bâtisseur et visionnaire, vous aimez chaque année au début du mois de septembre, entasser la presse dans un bus et lui faire faire le tour de la ville pour montrer tout le bien que vous pensez de votre action.

Qu'en sera-t-il dans les années qui viennent ?

Le « Gégé Tour » puisque c'est ainsi que la presse lyonnaise a surnommé votre opération de communication, inclura-t-il un arrêt aux Girondins pour montrer à la presse le savoir-faire lyonnais en matière de construction modulaire et à travers ça, votre vision unique du développement de la ville ?

J'ai bien peur que l'arrêt « Girondins » ne soit pas desservi ce jour-là !

Je vous remercie.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, le quartier de Gerland est un quartier en fort développement. L'accompagnement de ce dynamisme démographique en matière d'école a été anticipé. Ainsi une nouvelle école primaire de 18 classes est prévue dans le cadre de la ZAC des Girondins.

Malheureusement, des difficultés répétées, et notamment un long squat sur le terrain du futur équipement, ont retardé la construction de cette école.

Il nous faut donc scolariser les enfants du quartier en attendant l'école neuve qui sera livrée en 2019.

Bien sûr, il nous reste quelques locaux disponibles dans les écoles de Gerland que sont Briand, Pagnol, Ravier et la maternelle du Rhône.

Mais l'ouverture de classes supplémentaires dans ces établissements aurait d'une part, conduit à des effectifs importants avec des risques d'impacts sur le climat scolaire en leur sein, et surtout aurait contraint les familles à des distances de trajet domicile-école trop grandes.

Nous avons donc fait un choix ambitieux, le choix de mettre en place une école provisoire afin de gérer au mieux la période d'attente de trois ans et ce, dans l'intérêt des enfants.

Nous avons fait un choix de stabilité dans l'attente de la nouvelle école plutôt que d'ouvrir des classes supplémentaires pour quelques années dans les écoles du quartier.

Nous avons fait un choix de proximité car dans ce quartier plus qu'ailleurs les écoles sont éloignées les unes des autres.

Enfin nous avons fait un choix de qualité car il permet de préfigurer la future école et de construire sa communauté éducative dans la durée.

Cette école provisoire nécessitait un terrain d'implantation de 3 500 m² et ce terrain a été trouvé par les services de la ville rue Clément Marot. Les études ont été immédiatement lancées et le chantier en est à la phase du dépôt du permis de construire. Les bâtiments seront installés courant juillet.

Ainsi l'école provisoire des Girondins entrera en activité dès septembre 2016 avec 5 classes. L'Inspection Académique nous a donné son accord et a ouvert 5 postes d'enseignants, la directrice est d'ores et déjà nommée.

Cette école contiendra tous les équipements nécessaires à la scolarisation des enfants, à leur restauration, à leurs loisirs ainsi qu'aux professionnels qui les encadreront. Salles de classe, salle de repos, salle des maîtres, bureau de direction, restaurant scolaire, tableaux numériques interactifs et mobiliers neufs sont d'ores et déjà prévus.

Elle permettra à la communauté éducative comme à la communauté des écoliers de se bâtir sereinement pendant que l'école « en dur » se construira quelques dizaines de mètres plus loin.

Alors, non Monsieur Guillard, nous n'avons pas manqué d'anticipation. Mais nous avons dû, comme souvent quand on est en responsabilité, nous adapter aux contraintes et aux aléas.

Et plutôt que de les subir, nous avons décidé de faire de ces contraintes des opportunités : l'opportunité d'anticiper la création de l'école, de construire la communauté éducative et celle des enfants dès à présent.

Ce choix implique aussi une décision financière d'investir d'ores et déjà pour les enfants des Girondins un budget de près d'1,5 million d'euros. Preuve s'il en fallait encore qu'une de notre priorité politique est bien pour nos écoles et surtout pour nos écoliers. Je vous remercie-

M. LE MAIRE : Monsieur Guillard, vous lisez la presse de temps en temps ? Cela ne vous est jamais arrivé de faire une comparaison entre les écoles de Marseille et celles de Lyon ? Vous n'en avez pas entendu parler ? Non ? On vous dit que le budget est trois fois moindre que celui de la Ville de Lyon dont c'est le premier budget .

Je mets aux voix les conclusions de ce rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/2192 - Lyon 7^e – Tola Vologe – avenue Jean Jaurès, allée Pierre de Coubertin, rue Jean-Pierre Chevrot et rue Louis-Broussas – Approbation du changement de titulaire du bail emphytéotique administratif conclu entre la Ville de Lyon et l'Association Olympique lyonnais - EI n° 07033 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Avis favorable de la commission

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, la modification du bénéficiaire de ce bail est une étape supplémentaire dans le départ de l'OL de Lyon. L'ex-centre de formation de l'OL va donc devenir le siège de la Ligue Rhône Alpes de football. A l'occasion de ce dossier, je souhaite revenir sur le devenir du site de Gerland dans sa globalité.

En septembre 2008, je vous avais demandé, avec Michel Havard, la création d'une Mission d'information et d'évaluation sur le devenir des équipements sportifs du site de Gerland. En synthèse des travaux de cette commission en 2009, j'insistais sur l'enjeu que constituaient pour Gerland, mais aussi pour Lyon, les équipements sportifs et de loisirs rassemblés sur le site, pour n'en citer que quelques-uns : le palais des sports ainsi que le petit palais des sports, la piscine d'été, la plaine des jeux, les salles municipales multifonctions, les terrains et clubs de tennis, le parc de Gerland et, bien évidemment, le stade de Gerland où des générations de Lyonnais ont vibré.

Je soulignais également que l'ensemble de ces équipements étaient très bien desservis par les transports en commun, ce qui offrait une accessibilité aisée aux pratiquants et particulièrement aux plus jeunes.

Enfin, je concluais en demandant dès 2009 la mise en place d'un groupe de travail pour imaginer un projet global pour l'avenir de ce site unique et stratégique pour Lyon. Sept ans après, je suis obligé de constater que la situation n'a absolument pas évolué. Pas de rénovation des équipements, pas de projet global partagé, mais seulement des opérations de communication sans vision d'ensemble.

L'an dernier, vous annonciez par presse interposée l'arrivée de la Tony Parker Academy, un très beau projet dont le permis de construire serait en cours d'instruction. Cette académie du basket va s'installer en plein cœur du BioDistrict de Gerland, à 15 mètres de l'université Claude Bernard, du CNRS, de l'Inserm, de BioAster, du laboratoire Jean Mérieux, à 40 mètres du futur Centre international de recherche contre le cancer ou du siège mondial de Sanofi. Ce foncier aurait dû être préservé pour le développement futur du biodistrict dont vous êtes pourtant très fier, ceci d'autant plus qu'il existe à Gerland des friches industrielles qui auraient pu être mobilisées pour la Tony Parker Academy. Où est la vision d'ensemble ?

Il y a quelques semaines nous avons appris, toujours par la presse, que le LOU rugby jouerait dès 2017 au stade de Gerland. En 2019, toujours en conclusion de la Mission information, j'indiquais que l'avenir du stade de Gerland après le départ de l'OL passait nécessairement par le Rugby et par le LOU. Pas de difficulté à ce niveau donc.

Cependant, le point délicat, Monsieur le Maire, c'est qu'après avoir été le promoteur de l'OL Land, vous devenez le promoteur du « LOULand ». Le LOU, ou plutôt GL Event, aurait l'usage d'une partie de la plaine des jeux de Gerland, aurait des droits à construire lui permettant de rentabiliser son investissement, il aurait même l'usage de la piscine de Gerland et en partie de celle du palais des sports. Les services de la Ville de Lyon ont confirmé que ces différents points étaient effectivement en discussion.

L'arrivée du LOU à Gerland est possible et souhaitable, y compris en intégrant son modèle économique de développement qui est assez proche de celui de l'OL. Mais pour cela il faut construire un projet urbain global pour le territoire de Gerland. Il faut imaginer des équipements qui puissent être à usage partagé, tantôt pour le LOU, tantôt pour un usage public. Il faut imaginer aussi que la Ville intègre dans ce projet la construction d'équipements municipaux : salle des fêtes et des familles, un palais des sports rénové ou une maison des sports à l'image de ce qui existe à Clermont-Ferrand.

En novembre 2015, je vous demandais de préserver des équipements de proximité sur le territoire de la Ville de Lyon, et à Gerland en particulier. Où nos enfants pourront-ils pratiquer si nous perdons encore des équipements ? Si nous perdons encore des surfaces de terrain ?

Tout cela donne le sentiment d'une certaine confusion et nous conduit à vous poser la question Monsieur le Maire : quelle est votre vision d'ensemble pour Gerland ? Quelle est votre vision d'ensemble pour les équipements sportifs à Lyon ? Donnez-nous enfin des réponses sur ces sujets importants pour les Lyonnais.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, une intervention rapide en complément de celle de Christophe Geourjon qui a dit l'essentiel. Effectivement, à l'occasion de cette délibération et ce changement de titulaire sur le bail emphytéotique de Tola Vologe, on se rend compte d'une chose, c'est qu'il est grand temps de faire un point d'ensemble sur Gerland. On a avancé ces dernières années avec parfois un pas en avant, deux pas en arrière, ou deux pas en avant, un pas en arrière et finalement aujourd'hui, sur ce grand quartier, ce grand site qui doit rester à vocation sportive, c'est un point que nous partageons tous, finalement on n'a que très peu de visibilité. On connaît les grands sujets, mais dans quelle cohérence d'ensemble ? Nous ignorons s'il

y en a une et en tout cas nous souhaitons aujourd'hui vous demander qu'il y ait un point fait sur Gerland, sur les projets qui ont été annoncés sur où, quoi, quand, pourquoi et comment?

Alors, il y a effectivement la question du stade de Gerland qui est le premier sujet avec l'installation future du LOU, ce qui ne nous pose pas de souci en dehors de savoir qui va financer quoi, avec bien sûr la question des droits à construire associés à cette installation du LOU, avec la question de l'organisation d'événementiels. Je le disais dans une dernière intervention sur Gerland, ce serait dommage ou en tout cas difficile de créer un déséquilibre en matière d'organisation d'événementiels entre deux grands équipements, l'un à Décines, l'autre à Gerland, sans oublier la halle Tony Garnier qui pourrait aussi être impactée par les activités qu'il y aura dans le futur stade de Gerland avec le LOU.

Il y a la question de la piscine : fera-t-elle partie ou pas du périmètre ? Restera-t-elle autonome au milieu de ce grand ensemble ? La Tony Parker Academy : quelle mutualisation des équipements entre le LOU et la Tony Parker Academy et éventuellement d'autres structures, la question de la plaine des jeux et de l'accès des associations à ce grand territoire ?

Aujourd'hui, on votera cette délibération mais nous vous demanderons la possibilité, peut-être au prochain Conseil municipal parce que je pense qu'il est urgent maintenant, de faire un point d'ensemble sur Gerland. La stratégie du coup par coup à un moment donné a des limites et nous aimerions bien pouvoir discuter sur la base des éléments que vous avez à votre disposition sur l'aménagement d'ensemble de ce grand site sportif de Gerland.

M. CUCHERAT Yann, Adjoint : Permettez-moi tout d'abord de saluer la mémoire d'Anatole Vologe, dit Tola Vologe, puisque l'équipement sportif qui nous intéresse ici doit son nom à ce grand sportif lyonnais et résistant dont le parcours nous sera entièrement retracé lors d'une exposition consacrée au sport européen à l'épreuve du nazisme, dès le 23 juin prochain, au Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, dans le cadre des animations de promotion de l'Euro 2016, vous l'avez rappelé Monsieur l'Adjoint.

Une compétition qui nous rappelle que Lyon sait se jeter de toutes ses forces dans la mêlée, dès qu'il s'agit de jouer les premiers rôles dans le domaine du sport international, national et local.

Concernant le changement de titulaire du bail emphytéotique de ce centre d'entraînement autrefois occupé par l'Olympique Lyonnais, sachez que je me réjouis du fait que l'OL ait trouvé un accord avec la Ligue Rhône-Alpes de Football, qui représente rien de moins que 200 000 licenciés.

Ces infrastructures performantes reviendront ainsi, tel un symbole, au football amateur, duquel sont issues les pépites qui font les plus belles heures de l'Olympique Lyonnais, féminin et masculin.

Ayant consacré ma vie au sport amateur, je ne peux que me réjouir de ces vases communicants, qui le prouvent bien, l'équité est respectée entre les différents étages du sport lyonnais, et non, ce tissu associatif local n'est pas dépouillé au profit du sport professionnel, qui est loin d'être l'ogre à l'appétit gargantuesque que certains lui prêtent.

Et puisque l'on parle de Tola Vologe et de Gerland, je voudrais redire toute ma fierté à voir le LOU Rugby s'installer au stade de Gerland et y jouer à partir de 2017. J'avoue être très heureux du fait que cette enceinte conserve sa vocation sportive et ceci sans que cela ne nuise aux autres clubs sportifs qui évoluent sur ce site, puisque garder raison tout en restant ambitieux, ne signifie pas mettre en péril le tissu associatif local...

Ainsi, qu'il s'agisse du tennis de table de Gerland, du LOU bridge ou encore de Lyon Athlétisme, du LOU foot ou de Lyon sport Métropole, qui sont quelques-uns des clubs évoluant dans le périmètre même du stade, il en va de ma responsabilité d'Adjoint aux sports, de m'assurer de la pérennité de leurs conditions d'entraînement. Sur ce point, soyez donc rassurés, ma vigilance est de mise et personne ne sera délaissé !

Il en va de même pour l'occupation des terrains de la Plaine des jeux de Gerland, très prisés par de nombreuses associations, et utilisés jusque-là en nombre, par l'Olympique Lyonnais pour ses équipes jeunes et ses féminines.

Inutile, là aussi, de céder à la panique car le projet que nous construisons avec le rugby, et l'implantation de son équipe professionnelle et de l'association nous conduirait même à libérer plusieurs terrains sur la plaine des jeux, en comparaison de la planification précédente... Des terrains libérés qui seront, là aussi, redistribués au bénéfice du tissu associatif local.

Gerland demeure le poumon sportif de la Ville de Lyon, et j'ai à cœur de veiller à son essor intelligent : qu'il s'agisse de la Tony Parker Academy, de l'utilisation du Palais des sports, de la nouvelle base nautique du

CKLOM ou de tous les autres projets, je m'attache à ce qu'ils soient structurants et porteurs sportivement pour notre cité, ne vous en déplaise, Monsieur Geourjon.

M. LE MAIRE : Merci bien, je vais ajouter quelques mots car je ne comprends pas exactement vos interrogations. Je vois bien, comme toujours, que vous dites que nous n'avons pas de vue d'ensemble, j'ai entendu cela pendant 10 ans sur le grand stade au Grand Montout. Maintenant, par contre, nous avons une belle vue d'ensemble. Ce sera la même chose sur Gerland.

Vous nous disiez, il y a quelque temps, « *vous avez transféré l'Olympique Lyonnais sur le Grand Montout, que va devenir le stade de Gerland* » ? Et bien, il va servir au rugby et nous sommes en train de discuter avec le LOU Rugby pour faire en sorte qu'il puisse jouer dans ce stade.

Nous avons aussi travaillé avec Tony Parker, pour la Tony Parker Academy, et nous allons faire que tout le Sud de Gerland reste à vocation sportive, ce qui est évidemment une cohérence totale. En plus, comme le dit Yann Cucherat, non seulement nous faisons cela, mais comme le LOU Rugby a moins besoin de terrains d'entraînement que n'en avait besoin l'Olympique Lyonnais, cela libère un certain nombre de terrains pour les associations locales et donc, tout le monde est bénéficiaire.

Après, vous nous dites « mais quel rapport avec le Bio District ? ». Je suis allé inaugurer, je le disais tout à l'heure, AGEFOS PME à TEX Sud il y a quelques jours, mais des terrains pour construire le bio district, il en reste beaucoup sur la ZAC Techsud. Demain, des sociétés comme Merial vont déménager. Il y aura à nouveau des terrains qui vont se libérer et permettez-moi de vous dire que toute cette frange Est de Gerland a besoin, dans les prochaines années, de se restructurer très fortement. Les choses vont muter de manière extrêmement importante.

On va donc avoir, à la fois, un quartier qui sera un grand quartier sportif, un quartier qui est aujourd'hui le fer de lance des biotechnologies dans notre agglomération et un quartier qui, sur le plan du développement durable avec ses allées végétalisées que nous construisons comme à Garibaldi, sera totalement exemplaire.

Il faut regarder les cartes, aller sur place et vous verrez quelle est la cohérence de l'action que nous menons.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/2191 - Approbation de conventions d'occupation temporaire relatives à la mise à disposition en gratuité partielle pour l'année 2016, de locaux situés dans la Villa Gillet, sise 25 rue Chazière à Lyon 4^e, au profit de l'Association Villa Gillet, de GMVL et de l'ARALD - EI 04 040 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. LE MAIRE : Monsieur Képénékian, vous revenez !

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : En cinquième semaine Monsieur le Maire et sur un sujet qui me tient à cœur et je ne suis pas le seul, au moins Mme Balas.

Il s'agit d'une convention d'occupation temporaire relative à la mise à disposition en gratuité partielle, pour cette année, de locaux situés dans la Villa Gillet.

Juste un mot à ce sujet. Nous avons reporté à 17 la mise en application de ce loyer que nous avons fixé. Simplement, parce que nous avançons sur la Villa Gillet, nous avons eu cette réunion de comité de suivi entre l'Etat, la Région et la Villa Gillet en présence des experts comptable et nous avons clarifié le paysage, en cela que les Assises du Roman ont eu lieu et ont connu un succès que vous avez pu mesurer.

Il est évoqué l'arrêt de « Mode d'emploi » et un plan de licenciement va se mettre en œuvre pour 7 à 8 personnes sur les 16 concernées. C'est donc un moment difficile. Ce loyer que nous attendons, nous le recevrons clairement l'année prochaine de la part des uns et des autres.

Enfin, il y a un certain nombre d'autres associations dans notre Ville qui bénéficient de ce genre de gratuité. Ne focalisons donc pas que sur la Villa Gillet. Voilà ce que nous vous proposons avec l'avis favorable de la Commission.

Mme BALAS Laurence : Je vais intervenir pour une explication de vote rapide et dire que nous nous abstenons sur ce dossier.

Vous venez de nous donner quelques informations et l'explication que vous nous donnez de dire « on a décidé après la réunion des financeurs... », moi je pense que vous aviez décidé avant cette réunion de ne pas faire

payer de loyer cette année, car cette réunion vient juste de se passer. Je ne suis pas très sûre de la chronologie que vous nous présentez.

Mais bon, tant mieux si les choses avancent. Pour l'instant, nous sommes encore assez dubitatifs, c'est la raison pour laquelle nous nous abstenons. Nous aimerions avoir plus de détail sur cette réunion qui s'est tenue sur le plan de financement qui, d'après la presse, a été proposé par la Villa Gillet, en tout cas le budget pour l'année 2016.

Dans l'attente de plus d'information, nous nous abstenons.

M. LE MAIRE : Je ne fais jamais, a priori, de procès à personne. Donc, j'attends de voir et il est évident que sur les plans culturels, sur les plans sportifs, sur les plans scientifiques, les coopérations entre la Région, la Métropole et la Ville de Lyon sont extrêmement nombreuses.

Nous avons construit une Métropole en l'espace d'une quinzaine d'années qui est considérée comme la première Métropole de France, je ne voudrais pas que, petit à petit, sujet par sujet, on fasse se défilocher tout ce que nous avons patiemment tissé.

Construire c'est difficile, détruire c'est plus facile et plus rapide. Je mets en garde sur le fait, sur le plan culturel en particulier, que Lyon est considérée aujourd'hui comme une des Métropole les plus rayonnantes. L'image de la culture, cela ne parle peut-être pas à tout le monde, mais si on considère aujourd'hui que des villes comme Berlin sont attractives, c'est parce qu'elles ont un impact culturel fort et la culture est quelque chose d'extrêmement importante dans l'image d'une ville.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et M. Boudot se sont abstenus.)

2016/2082 - Lyon 7^e - Résiliation du bail emphytéotique consenti par la Ville à Dynacité -ex Opac de l'Ain-pour la parcelle BR 82 sise 108 boulevard Yves Farge et vente à titre gratuit à l'Association Rhône-Alpes pour le logement et l'insertion sociale -ARASLIS) des parcelles communales BR81 et BR82 sises respectivement 19 rue du Lieutenant Colonel Girard et 108 boulevard Yves Farge - EI 07099 – N° inventaire 07099T001 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2016/2115 - Gratuités partielles de frais de location de salles municipales de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordée aux associations et organismes suivants : Ecole de Musique Allegretto - Le Ciné de Montchat - Association de Lutte contre le Sida - Association Art Scène - Harmonie de Montchat-Monplaisir - A.P.E.L. de l'Ecole de l'Immaculée Conception - Mairie du 3^e - Association A.P.E.C.L.E. - Association socio-culturelle du lycée du Parc - MJC de Montchat - Organisation et Gestion de l'Ecole Montessori Lyon - Montant total : 8 758,36 euros HT (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2016/2117 - Ancien cimetière de la Croix-Rousse – Extension du columbarium - 81 rue Philippe de Lassalle à Lyon 4^e - Opération n° 04044025 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-3, programme n° 00012 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2016/2118 - Lyon 8^e - Eglise Saint Maurice - Rénovation des installations thermiques - 9, rue Saint Maurice - Opération n° 08046017 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-5, Programme n° 20020 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2016/2119 - Réfection des allées et circulations dans les cimetières lyonnais - Opération n° 60022014 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 - programme n° 20012 (Direction de la Construction)

(Adopté.)

2016/2138 - EI 08018 Maison de la Danse – 12, avenue Jean Mermoz à Lyon 8^e – Travaux de conservation du patrimoine 2015-2020 - Lancement de l'opération 08018707 et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 20005 Conservation du patrimoine Bâti Culturel (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2016/2146 - Lyon 2^e - Approbation de la convention de transfert de gestion des kiosques commerciaux situés place Bellecour - EI 02219 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2016/2163 - Autorisation de signer une convention avec la Régie Gindre, relative à la démolition et la reconstruction d'un mur mitoyen entre les copropriétés sises 27 rue du Chariot d'Or et la propriété municipale sise 20-22 rue de Nuits à Lyon 4^e – EI 04198 (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

2016/2171 - Liste complémentaire d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d'investissement (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot. Le Groupe Lyon citoyenne et solidaire a voté contre.)

2016/2089 - Approbation et autorisation de signature de la convention d'occupation temporaire du domaine public d'un bâtiment communal situé 103 boulevard des Etats Unis à Lyon 8^e, au profit du Centre International de Séjour de Lyon -CISL- EI n° 08030 (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

(Adopté.)

2016/2114 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et le Football Club de Gerland pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit au stade des Channées 70 rue Félix Brun à Lyon 7^e (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2016/2127 - Lyon 4^e - Cession des droits de mitoyenneté en faveur de la Ville de Lyon sur un mur séparatif situé entre les parcelles AR 97 et AR 105 impasse Viard - EI 04115 - N° inventaire 04115T002-01 – Opération 60021836 « Frais notariés pour les acquisitions à titre gratuit » - AP 2015-1, programme 00020 (Direction Centrale de l'Immobilier)

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération porte sur le Jardin Rosa Mir situé dans le 4^e arrondissement au 87, grande rue de la Croix-Rousse. Il a été réalisé durant près de 30 ans par un artisan maçon d'origine catalane, Jules Senis Mir, qui l'a dédié à sa mère Rosa et à la Vierge Marie.

Il s'agit d'un petit terrain d'environ 400 m², enclavé dans l'espace urbain. Il est classé au titre des Monuments Historiques en 1987. Il s'agit surtout d'un véritable bijou construit dans le style moderniste catalan, inspiré du célèbre architecte Antoni Gaudi, le constructeur de nombreux édifices de Barcelone, dont le parc Guëll et la Sagrada Familia.

Ce jardin, composé de structures -piliers, pergolas, jardinières- décorées de milliers de coquillages, de galets aux couleurs diverses, et présentant une belle végétation méditerranéenne, mariant le minéral et le végétal, peut rappeler aussi le Palais Idéal du Facteur Cheval. Il a été admirablement restauré par nos services des Espaces verts, et je remercie pour son implication, mon Collègue Alain Giordano qui s'est beaucoup dépensé. Grâce à eux, le Jardin Rosa Mir s'inscrit dans le paysage patrimonial lyonnais en lui apportant une touche particulièrement originale, apport à notre ville d'un réfugié -le terme réfugié est, je crois, d'actualité- qui, après avoir combattu pour la République, a quitté l'Espagne franquiste avec sa famille en 1947, pour s'installer à Lyon en 1951.

Avis favorable de la commission.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/2190 - Approbation et autorisation de signature de la convention de mise à disposition d'un local du domaine public à titre gratuit, situé 23 rue Bonnard à Lyon 3^e, au profit de l'Association «Maison des Associations des Sourds de Lyon» - EI n° 03363 (Direction du Développement Territorial)

Mme RABATEL Thérèse, rapporteur : Avis favorable, Monsieur le Maire, pour autoriser la signature de la convention avec la Maison des Associations des Sourds de Lyon, afin de les accueillir dans un nouveau lieu du 3^e arrondissement, beaucoup plus pratique que l'ancien situé montée de la Chana et qui devenait inaccessible, en particulier pour les personnes sourdes âgées.

La surdité est un handicap qui isole particulièrement et permettre aux personnes sourdes de se retrouver est très important.

Merci donc à la Ville de Lyon de cette organisation, de la part de l'Adjointe que je suis et de la part de la quinzaine d'associations qui fréquenteront ce lieu dès début juillet. Merci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

2016/2197 - Versement d'une subvention de 35 000 euros à l'Association Lyon Duchère AS - Approbation d'une convention d'application (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération vous propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 35 000 euros à Lyon Duchère AS que je félicite chaleureusement pour son titre en CFA.

Depuis trois saisons, la Ville de Lyon accompagne de manière constante (entre 195 et 198 000 euros, hors subventions d'équipement) ce club qui rayonne sur son territoire et fait la fierté de nombreux Duchérois et plus largement, de nombreux Lyonnais.

Pourtant, Lyon Duchère AS qui n'a jamais été parmi les plus gros budgets du championnat de CFA a dû absorber au cours de la saison un nouveau désengagement important de certains partenaires sur lesquels elle comptait faire équipe jusqu'à la victoire. La Ville de Lyon, avec l'implication personnelle de M. le Maire, s'est donc une nouvelle fois mobilisée pour trouver de nouveaux partenaires en compensation de ces désengagements, comme elle le fait depuis tant d'années.

Par le passé, les aides exceptionnelles accordées à ce club n'ont jamais manqué d'émouvoir certains parmi vous, jugeant que la Municipalité en faisait trop pour l'AS Duchère. Je lis pourtant, ici et là, depuis quelques temps, qu'il serait dorénavant inadmissible que la Ville de Lyon n'accompagne pas financièrement le club à se présenter à l'échelon supérieur.

Je suis donc confiant quant au vote de cette subvention exceptionnelle car je connais l'amour du sport qui vous anime tous ici chers Collègues, en témoigne toutes les nouvelles têtes présentes en tribune du stade Roger Dumont samedi, lors du dernier match de la saison, alors que jusqu'ici, j'avais pour habitude de ne rencontrer dans cette même enceinte que le Maire du 9^e arrondissement, Hubert Julien-Laferrière.

Même si la campagne pour les Législatives, pointe le bout de son nez, je n'ose imaginer que votre attrait soudain pour le ballon rond et l'AS Duchère, Madame Perrin-Gilbert, Monsieur Hamelin, soit éloigné de l'intérêt purement sportif.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme MADELEINE Christelle : Je n'y étais pas samedi soir. J'étais invitée.

35 000 euros pour l'AS Duchère, est-ce votre dernier mot, Monsieur le Maire ? Allez-vous ressortir le carnet de chèque pour permettre à l'AS Duchère d'évoluer en Nationale la saison prochaine ?

Avant tout, permettez-moi de saluer l'exploit sportif du club, c'est le fruit de la mobilisation et du travail de son Président, Mohamed Tria et de son équipe. Une prouesse sportive qui rejaille sur toute la Duchère et qui fait la fierté de nombreux jeunes Duchérois.

L'AS Duchère, ce n'est pas que le foot. C'est le foot et bien plus que le foot ! C'est 600 adhérents, des cours de français, des cours de cuisine, du soutien scolaire et de l'aide à la recherche d'emplois. C'est le pilier associatif d'un quartier. Ce club est exemplaire par son action en termes d'insertion et d'intégration. On mesure tous ici le travail que fait ce club.

Au nom du groupe UDI, je pense que le club mérite bien d'être accompagné financièrement. Les 35 000 euros de subvention accordés par la Ville ne sont pas suffisants pour permettre au club de payer les dépenses pour rester en Nationale.

Aujourd'hui, il y a une convergence d'ambitions pour restaurer les moyens et la parole de la République à destination des quartiers populaires. Dans ces quartiers, c'est le monde associatif qui fait aussi la République et la cohésion sociale.

L'AS Duchère porte une promesse d'émancipation sociale, de solidarité et de réussite. Lui donner un coup de pouce, c'est donner du souffle à la vie !

A titre personnel et pour conclure, je suis très attristée qu'il y ait eu autant de déballages médiatiques et politiques parce que quelque part, la fête a été gâchée et c'est très dommage.

Je vous remercie.

M. HAMELIN Emmanuel : Monsieur le Maire, l'AS Duchère est en tête du championnat CFA comme l'a dit M. Cucherat et depuis une semaine, assurée de monter en division nationale pour la saison prochaine. Elle a d'ailleurs brillamment remporté son dernier match 4 à 1 contre l'équipe de l'OL samedi dernier. Les Duchérois, mais aussi les Lyonnais, sont fiers des résultats de ce club, emblème de la réussite et du renouveau d'un quartier.

Vous nous proposez, dans cette délibération, de verser une subvention de 35 000 € qui s'ajoute aux 163 000 € de subvention initiale. En réalité, la même chose que l'année dernière, alors que l'année prochaine ne sera pas une année comme les autres.

La division nationale obtenue par l'AS Duchère est le fruit d'un long travail de toute une équipe et d'un club qui se voient justement récompensés aujourd'hui.

Monsieur Cucherat, je trouve très dommage les propos que vous tenez en pensant que je défends l'AS Duchère pour des raisons électorales .

M. LE MAIRE : Ah non ! Il ne pense pas à ça .Il n'y a pas un membre de l'Assemblée qui le pense.
(Rires).

M. HAMELIN Emmanuel : Monsieur Cucherat n'a peut-être pas cette mémoire-là mais vous, Monsieur le Maire, vous pourriez l'avoir, ce n'est pas la première fois que je défends l'AS Duchère. Je ne fais pas partie de ceux qui ont considéré qu'on mettait trop d'argent dans cette association. Et je suis présent à bien des manifestations d'actions sociales qui s'organisent autour du club. Donc vous voyez, ce n'est pas parce qu'on n'est pas aux matchs qu'on n'est pas un défenseur de l'association. Donc tenir des propos comme cela ,ça ne vous honore pas et c'est même très décevant de votre part.

M. LE MAIRE : C'est un défenseur discret!

M. HAMELIN Emmanuel : Ensuite, c'est quoi la division nationale ? La division nationale, c'est en réalité une augmentation pour le budget du club d'environ 500 000 € La Fédération Française de Football va elle-même verser à peu près €000 200 les partenaires et les sponsors du club vont abonder sur un budget supplémentaire de 200 000 € il va donc manquer 100000 € à ce club. Une demande de subvention a été faite à la Mairie de Lyon pour ce montant-là et il n'y a eu malheureusement aucun retour par rapport à ça.

Jacques Verzier, Conseiller du 9^e arrondissement de notre groupe, a déjà alerté à plusieurs reprises le Maire du 9^e sur cette situation, notamment lors du dernier Conseil d'arrondissement où il a proposé ,à budget constant (et je sais que c'est un mot qui vous fait plaisir, Monsieur le Maire) mais avec une plus grande transparence et une meilleure répartition des subventions attribuées.

Comment imaginer que le Maire de Lyon soit aussi indifférent à la réussite de ce club qui sous l'impulsion de son Président, Mohamed Tria, a su concilier avec talent, réussite sportive et exigence sociale ?

Quelques exemples qu'il me semble utile de rappeler ici:

•Sur la citoyenneté :

-la mise en place d'un livret » Vis ta life « défendant les valeurs du club comme l'effort, le respect, le travail avec une évaluation régulière et un diplôme annuel;

-la solidarité nationale et internationale;

-la sensibilisation à la citoyenneté européenne;

-des échanges autour de la liberté d'expression;

-les actions en faveur de l'engagement citoyen.

•Sur l'insertion professionnelle:

-l'accompagnement à l'orientation avec des stages ou des missions;

-un réseau de partenaires actifs pour les licenciés;

-une dizaine de visites d'entreprises chaque année;

-l'opération » Ton métier, c'est ton but) ,« où j'étais, Monsieur Cucherat, vendredi dernier et ce n'était pas la première fois que j'y allais ,(événement qui s'est déroulé avec succès ,regroupant une trentaine d'entreprises et où 300 emplois ont été proposés.

•Sur l'éducation:

-avec les petits déjeuners éducatifs;

-la sécurité routière;

-la culture avec la visite de musées, l'accès à la connaissance culturelle;

-le soutien scolaire, avec des entraînements à l'anglais.

J'arrête là parce que la liste est très longue.

Ne pas aider ce club, c'est prendre le risque de le priver de sa réussite, c'est donner un très mauvais signal à un quartier qui a besoin plus que jamais de positif. C'est enfin, dénigrer tout le travail sportif et social réalisé par Mohamed Tria et son équipe à la tête de cette association.

Ce n'est malheureusement pas la première fois que nous pointons du doigt les dysfonctionnements sur la dimension sociale de votre action, Monsieur le Maire. Nous regrettons aujourd'hui et nous avouons même notre surprise que ce soit le quartier de la Duchère qui en fasse les frais.

L'AS Duchère, sur bien des points, devrait être un exemple et de ce point de vue, recevoir une aide en fonction de son travail et de ses résultats. Bien d'autres structures sont largement subventionnées. On parlait de certaines il y a quelques instants, alors qu'elles sont beaucoup moins vertueuses.

Comme l'a dit Jacques Verzier au Conseil d'arrondissement du 9^e, il n'est pas question pour nous d'augmenter les dépenses, contrairement à ce que vous avez laissé entendre tout à l'heure, lors du vote du Compte Administratif, mais de mieux dépenser. Nous vous proposons, par exemple, une solution simple : faire payer à la Métropole la mise à disposition des bâtiments de l'Internat Favre. Cela fait 400 000 € par an, largement de quoi aider l'AS Duchère.

Aider l'AS Duchère, c'est aider le sport dans ce qu'il a de plus noble. Le sport à Lyon ce n'est pas que celui qui rayonne, ce n'est pas que l'OL, ce n'est pas que le LOU, c'est aussi ces associations de quartier qui s'affrontent sur les terrains de sport tous les week-ends, mais c'est aussi se battre pour des valeurs qui aujourd'hui, sont plus que jamais porteuses de sens.

Mme PERRIN GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers, juste avant, Monsieur Cucherat vous êtes jeune, je vous pardonne...

(Protestations.)

... Vous ignorez peut-être -c'est dommage parce qu'on a discuté de façon sympathique, ça continuera- vous ignorez peut-être que j'ai été conseillère au Sport du 1^{er} arrondissement, de 1995 à 2001, qu'à cette époque même M. Collomb, alors président du Groupe Socialiste ici-même, m'avait confié le suivi des dossiers sportifs et notamment il me demandait d'intervenir au sujet du site de Gerland : mais c'était avant, quand il défendait le maintien de l'OL à Gerland.

La saison dernière, le club de football Lyon Duchère avait sauvé sa place en CFA lors de la dernière journée du championnat, face à Rodez. Cette année, après des recrutements de joueurs réussis et une saison pleine de panache, le club duchérois est premier du classement, s'assurant une montée inattendue en national. Ainsi est le sport, ainsi est la beauté du jeu et l'on ne peut que féliciter l'équipe menée par l'entraîneur Karim Mokeddem.

Outre ses résultats sportifs, le club dirigé par Mohammed Tria est connu également pour ses actions autour de l'insertion des jeunes licenciés du club, l'encouragement à un comportement citoyen sur le terrain, mais aussi dans la ville. Le rôle social joué par le club qui a fêté ses 50 années d'existence l'année dernière n'est plus à démontrer. Vous le savez bien, Monsieur le Maire, vous qui connaissez bien ce quartier de la Duchère.

Vous êtes aussi amateur de football et, comme votre Adjoint aux sports, vous connaissez les contraintes liées à une montée en national. Quelques recrutements nécessaires, des mesures de sécurisation de l'accès au stade de Balmont, et surtout des déplacements sur tout le territoire national, nécessitent une augmentation du budget du club. Aujourd'hui de 1 million d'euros, dont 200.000 € de subvention de notre Ville, il doit passer à un million et demi, et une aide supplémentaire de 100.000 € est demandée par l'association à notre Ville, sachant que 400.000 € semblent avoir été trouvés auprès de partenaires privés d'ores et déjà.

Nous avons conscience des arbitrages budgétaires toujours délicats, nous avons conscience aussi que notre Ville a accompagné le président Tria dans la recherche de sponsors privés, mais s'il ne s'agit pas non plus d'opposer la Duchère et l'Olympique Lyonnais, nous pensons que notre Ville ne peut pas accompagner seulement l'OL et qu'elle doit permettre la montée en nationale du club duchérois dont elle a déjà été si fière, notamment à l'occasion des Coupes de France. Et puis surtout il s'agit de reconnaître, avec l'octroi de cette subvention, l'implication citoyenne et sociale remarquable du club dans la Ville, son travail sur le terrain et au quotidien auprès des jeunes.

Les quartiers populaires de notre Ville ont besoin de messages positifs, la montée de Lyon Duchère en nationale en est un, fort, alors soutenons-le.

M. JULIEN LAFERRIERE Hubert, Maire du 9^e arrondissement : Et soudain nos collègues trouvent le chemin qui mène au stade de Balmont...

Je voudrais bien sûr me réjouir, à l'instar de mes collègues, de la montée de ce club de la Duchère que je supporte maintenant depuis plus de vingt ans. La montée en national, l'exploit est d'autant plus beau qu'il y a un an le club a sauvé son maintien en CFA à la 93^e minute du dernier match. Je voudrais à mon tour féliciter

Mohammed Tria, son équipe et le coach Karim Mokeddem d'autant que la montée en national, c'est évidemment un beau symbole alors que la Duchère change profondément de visage, un signe de plus que le quartier se tourne résolument vers l'avenir, confirmant sa dynamique positive, une dynamique dont le club lui-même, au-delà de son équipe fanion que nous avons fêtée dignement samedi soir, est un des acteurs par son travail éducatif social auprès de ses 600 licenciés et même au-delà, un travail soutenu par notre Ville, soutenu par la Métropole, par l'Etat, et un travail qui fait du club, et cela a été dit, l'un des premiers acteurs sociaux du quartier. Je voudrais saluer le partenariat remarquable avec le collègue Victor Schoelcher.

J'ai entendu des critiques, j'ai entendu M. Hamelin critiquer mon absence de soutien le jour-même où j'étais au club, et où j'avais invité le Préfet à l'égalité des chances pour qu'il puisse augmenter le soutien de l'Etat et nous aider à trouver de nouveaux partenaires économiques que connaissent l'Etat et la Préfecture.

J'aimerais bien que vous me disiez, Monsieur Hamelin ou Madame Perrin-Gilbert, combien à l'instar de Gérard Collomb et moi-même vous avez trouvé d'entreprises qui sont des mécènes du club, parce que depuis des années nous sollicitons les entreprises pour renforcer les soutiens au club. Dites-nous combien d'entreprises vous êtes allé voir pour les convaincre de soutenir le club.

Et puis comparez ce qui est comparable, parce que vous comparez les budgets et les subventions avec les clubs de ville qui n'ont pas de club de ligue 1. Si vous prenez un exemple, à Marseille, un club de ligue 1 qui a un club de national, la subvention est de 90.000 €, c'est-à-dire moins de la moitié de la subvention actuelle de la Ville de Lyon. Je ne suis pas en train de dire que nous n'avons pas accompagné cette montée en national. Je sais Monsieur le Maire qu'avec Yann Cucherat vous avez pris ce dossier à bras le corps mais avec des exigences et sans précipitation parce que, dans le cadre des contraintes budgétaires que nous connaissons, vous souhaitez vous prononcer en toute connaissance de cause.

Demain donc le club en national, avec le soutien de la Ville de Lyon, de la Région et de l'Etat, de nouveaux mécènes et, je l'espère, de nombreux nouveaux supporters présents ce soir sur les bancs du Conseil municipal.

M. LE MAIRE : En ce qui nous concerne, nous n'attendons pas de savoir si effectivement l'AS Duchère monte en division nationale pour les aider. Cela fait six mois, parce qu'ils ont connu une période extrêmement difficile sur le plan financier et que leur plus gros sponsor qui faisait 30 % à peu près du mécénat les a laissés, et ils se sont trouvés dans une période très compliquée. Il se trouve qu'à quelques-uns sur ces bancs, nous avons pris le téléphone et nous avons sollicité un certain nombre de personnes. Si aujourd'hui l'AS Duchère existe encore et si se pose le problème de sa montée en division nationale, c'est parce qu'au cours de ces six mois nous les avons aidés. Si nous ne l'avions pas fait ils auraient déposé le bilan.

Ce que nous voulons faire, ce que nous vérifions avec les services de la ville, c'est que la situation soit saine car chers collègues, vous nous avez reproché assez souvent par le passé d'avoir aidé des associations qui se trouvaient ensuite en grande difficulté financière, et nous savons ce que la montée en national a d'exigent. Ce n'est pas parce qu'on monte en national que forcément on quadruple le public et le nombre de sponsors. Dans les temps que nous vivons, les sponsors potentiels sont assez sollicités. On les sollicite pour le musée des Tissus, pour la gastronomie, pour tel ou tel club, pour tous les clubs de la Ville de Lyon d'ailleurs. M. Cucherat prend très souvent son téléphone pour faire en sorte que tel ou tel puisse soutenir tel ou tel club, nous n'allons pas le chanter sur les toits.

En ce moment-même, M. Tria a rendez-vous avec un sponsor éventuel, que nous lui avons présenté, qui peut peut-être être un sponsor important de l'AS Duchère. Et c'est lorsque nous aurons l'ensemble de ces données-là, que nous pourrons effectivement prendre une décision dans l'intérêt, et du club, et de la Ville de Lyon. Parce qu'il n'y a rien de pire, qu'à un moment donné, se retrouver dans une situation où, parce qu'on n'a pas les ressources qu'on attendait, on se trouve obligé de déposer le bilan.

Et moi je me souviens que par le passé, l'AS Duchère a connu déjà ce type de difficultés avec d'autres Présidents et que nous avons dû, à l'époque, sauver déjà l'AS Duchère. Alors c'est un club, évidemment, qui m'est cher, j'y consacre beaucoup de temps, j'y consacre beaucoup d'efforts et je trouve que les vocations du moment seraient demain, si les résultats retombaient, aussi éphémères qu'elles ont été vives ce soir.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

2016/2199 - Modification du Règlement Intérieur des piscines municipales - Mesures administratives en cas d'infraction au Règlement Intérieur -Approbation du Règlement Intérieur (Direction des Sports)

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, sur cette délibération, il s'agit de modifier le règlement intérieur des piscines municipales.

Avis favorable de la Commission.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, le Groupe UDI votera la modification du règlement intérieur des piscines, en souhaitant que ce règlement soit réellement mis en œuvre par la Ville.

En tant qu'élu du 7^e arrondissement, je souhaite revenir sur votre décision de réduire les plages d'ouverture de la piscine Benjamin Delessert au public. Le créneau 17-19 heures ne serait plus proposé au grand public à partir de la rentrée.

Votre décision éventuelle amène plusieurs remarques de notre part.

Premièrement, cette décision a été prise sans concertation avec la mairie d'arrondissement. Ce sont des nageurs qui ont informé la mairie du 7^e de cette décision. On retrouve bien là, votre mode de fonctionnement collégial et en équipe !

Deuxièmement, votre Adjoint à la mairie centrale estime que les nageurs de Benjamin Delessert peuvent aller au centre nautique Tony Bertrand. Ce n'est pas le même public l'hiver, qui peut y être accueilli par ces deux piscines !

La piscine Benjamin Delessert est une piscine de proximité, avec un bassin de 25 mètres, dont un petit bain où on a pied. Cette piscine est propice à un apprentissage de la natation, à une natation de loisir, à une natation familiale.

Le bassin Tony Bertrand propose un bassin de 50 mètres, sans petit bassin : c'est un équipement plutôt de niveau métropolitain. L'hiver, il n'y a que les nageurs expérimentés qui y vont : les familles, les personnes âgées n'y vont pas !

Depuis des années, les élus centristes vous alertent sur le retard de Lyon en termes d'équipements nautiques. Lyon compte en moyenne une piscine pour 60.000 habitants : la moyenne nationale est d'une piscine pour 30.000 habitants. Votre réponse a été l'abandon de la piscine de Confluence, la fermeture de la piscine de Monplaisir. Le compte n'y était pas, le compte n'y est toujours pas !

On assiste, de fait, à une concurrence entre les besoins légitimes des clubs et la toute aussi légitime ouverture de ces équipements au public, pour un usage « loisir » ou « sportif ».

Mais ce déficit n'est malheureusement pas spécifique aux piscines. Il en est de même pour une grande partie des infrastructures sportives. Au niveau des terrains de foot, par exemple, la moyenne nationale est de 6,6 terrains pour 10.000 habitants. A Lyon, nous atteignons péniblement 1,3 terrain pour 10.000 habitants. Ces chiffres, vous les connaissez, Monsieur le Maire, ils sont issus de l'Atlas du sport, réalisé par l'Agence d'Urbanisme de la Métropole de Lyon.

Aujourd'hui, le déficit en infrastructures sportives est tel, que les clubs en sont à faire de la sélection. Un exemple que je connais bien : certains copains de mon fils ont dû l'an dernier, alors qu'ils avaient seulement 10 ans, subir deux épreuves de sélection pour être admis dans un club de foot. Cette année, le club a annoncé à l'un d'entre eux, dès le mois de février, qu'il ne pourrait poursuivre l'an prochain en catégorie U13. La justification étant qu'il n'est probablement pas un futur Alexandre Lacazette ! Certes!

J'ai des exemples dans des clubs de foot du 2^e, du 3^e et du 7^e arrondissement. Conclusion, dès septembre, cet enfant au lieu de pratiquer un sport deux fois par semaine, un sport collectif, va passer un peu plus de temps sur sa tablette !

Si nous en sommes arrivés à ce stade, c'est que les clubs, face à un manque d'infrastructures sportives, face à un manque de créneaux, ne retiennent que les joueurs les plus prometteurs et ne maintiennent pas ou peu, d'équipes moins fortes ou de catégorie « loisir ». Monsieur le Maire, nous n'avons pas tous l'envie d'être des champions olympiques, nous n'en avons pas tous la capacité !

Monsieur le Maire, ce n'est pas notre conception du sport pour tous, avec tous. La pratique d'un sport, et particulièrement d'un sport collectif, doit être l'occasion d'apprendre le collectif, d'acquérir le goût de l'effort et le respect des autres. Le sport c'est aussi un lieu de brassage, de mixité.

Oui, Monsieur le Maire, les collectivités doivent optimiser leurs dépenses. Mais pour cela, il faut d'abord se concentrer sur les missions prioritaires de chaque collectivité. La commune doit être le niveau de la proximité, de l'épanouissement personnel : en particulier la petite enfance, l'école, le sport pour tous, la culture pour tous. Les autres dossiers sont prioritairement ou essentiellement, pour ne pas dire uniquement, du ressort de la Métropole, de la Région ou de l'Etat.

Monsieur le Maire, depuis des années, nous vous demandons une nouvelle répartition des compétences entre la Ville de Lyon et la Métropole. Chaque dossier devrait être géré par une seule collectivité. Votre réponse après le Plan Emeraude, a été le Plan marges de manœuvre. Mais, Monsieur le Maire, Lyon ne se résume pas à un bilan comptable.

Réduire les budgets, appliquer un « -6% » ne fait pas une politique municipale.

Je vous remercie.

M. CUCHERAT Yann, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, au sujet de la piscine Delessert, puisqu'elle brûle de nombreuses lèvres, sachez que si nous arrêtons un choix, c'est qu'il est réfléchi. Il n'est en aucun cas question de fermer cette piscine de quatre lignes d'eau de 25 mètres, utilisée essentiellement par nos écoles et par nos associations.

Lorsqu'on est l'élu de chacun, on choisit en fonction de l'intérêt de tous. Mais, là encore, nous en sommes au stade de la réflexion et je vais donc la partager avec vous.

Le Centre nautique Tony Bertrand est une formidable réussite. Les lignes d'eau ne désemplissent jamais. Nous constatons même une baisse conséquente de fréquentations de nos autres piscines, au profit de cet écrin en cœur de ville. Ainsi, je souhaite désormais que le CNTB, ouvert cinq jours sur sept, puisse ouvrir sept jours sur sept au grand public. Et parce que nous devons maîtriser nos dépenses de fonctionnement, nous réfléchissons à la meilleure articulation possible entre nos piscines. Et éventuellement, je dis bien éventuellement, nous pourrions passer de onze créneaux grand public, à neuf. Soyez toutefois rassurés, même s'il s'agit d'une fréquentation moyenne de 30 à 40 personnes sur la piscine Delessert et que sur le CNTB, nous affichons des journées d'affluence record à plus de 1.400 entrées, je vous assure que je saurai être attentif au bien-être sportif de tous.

Concernant la partie « Sport pour tous » : depuis le début de ce mandat, je n'ai de cesse de mettre en œuvre tous les événements, toutes les actions, toutes les animations, qui permettent au plus grand nombre de pratiquer le sport. A la fois dans un souci de santé publique, qui m'est très cher, et aussi parce que je considère qu'une ville qui bouge est une ville en bonne santé. C'est pour cela que dans tout ce qui m'anime, je crée les conditions de cette pratique pour le plus grand nombre et l'évènement de ce week-end, sur lequel nous délibérerons tout à l'heure, « Re-Lyon-Nous », en est la preuve.

Je crois que 2 300 personnes se sont réunies durant une journée, pour découvrir la ville d'une autre manière, découvrir son patrimoine culturel et historique à travers des points d'intérêt sportif : l'idée étant encore d'utiliser le sport comme outil de lien social, mais aussi comme outil au service de la santé de tous. C'est pour cela que je continuerai dans cette voie-là et j'espère que vous continuerez à m'y accompagner. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je pense, Monsieur Geourjon, que bien sûr, vous êtes allé à « Re-Lyon-Nous » et que vous avez vu les différents publics et que vous avez pu tester le degré de satisfaction des Lyonnais concernant la pratique sportive. Si vous aviez fait cela comme moi hier, vous auriez vu, effectivement, que les gens étaient assez satisfaits de ce qui se faisait dans la ville.

Sur les problèmes de piscine, pour moi, le grand sujet d'étonnement, c'est qu'aujourd'hui ce que nous avons fait sur la piscine du Rhône, sur la piscine Tony Bertrand, est au-delà du succès que nous escomptions, puisque sur l'année dernière, nous avons fait 210.000 entrées dans les piscines ; sur ces 210.000, on en a fait 134.000 sur ce seul centre. Donc, donner des espaces plus importants sur ce centre, évidemment que c'est répondre aux besoins du plus grand nombre.

Alors après, on peut être dans le « toujours plus », on peut avoir « et ceci » « et cela » « et encore ceci » et au moment des interventions budgétaires, dire qu'on ne gère pas, qu'on ne fait pas assez, qu'on ne diminue pas assez les budgets, que si vous, vous étiez là, alors là, ce serait d'une fermeté exemplaire, que évidemment sur le personnel, on ne fait pas assez, sauf que le personnel, il en faut un tout petit peu pour faire fonctionner les piscines, pour faire fonctionner les bibliothèques, pour faire fonctionner tout ce qui concourt, effectivement, aux équipements dont nous parlons aujourd'hui.

Alors, vous voyez, c'est un peu contradictoire comme analyse : quelquefois, il faut avoir une certaine cohérence !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/2090 - Approbation et autorisation de signature d'une convention cadre 2016-2021 entre la Ville de Lyon et l'Association «Ethic Etapes – Centre International de Séjour de Lyon» (Direction du Développement Territorial)

M. LEVY Charles-Franck, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit d'approuver et donc d'autoriser la signature d'une convention cadre entre la Ville de Lyon et l'Association « Ethic Etapes » pour la gestion du Centre International de Séjour de Lyon dans le 8^e arrondissement. Convention qui prévoit également le versement d'une redevance à la Ville de Lyon.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/2097 - Arrondissements en fête - Subventions aux associations - Approbation de conventions type (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

(Adopté.)

2016/2130 - Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'Association pour le Développement du Roller, du Skate et du Bmx -ADRSB-, pour l'organisation de divers événements (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2016/2131 - Attribution d'une subvention d'équipement de 2 000 euros à l'Association Lyon Sprint Evolution pour l'acquisition de vélos (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2016/2132 - Attribution d'une subvention d'équipement de 5 000 euros à l'Association Etoile Cycliste Lyon Monplaisir pour l'acquisition de vélos (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2016/2133 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros aux associations Football Club Croix-Roussien, Association Sportive Bellecour Perrache, pour l'organisation d'animations le 3 juillet 2016 dans le cadre d'Europod 2016 au stade des Chartreux à Lyon 4^e - Approbation d'une convention d'application avec l'AS Bellecour Perrache (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2016/2134 - Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'Association Lyon Floorball pour la participation de l'équipe féminine à la finale du Championnat de France de Floorball, le 17 avril 2016 à Orléans (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2016/2193 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association Lyon Sport Métropole pour l'événement «Sentez-vous sport» le 15 septembre 2016 dans le 7^e arrondissement - Approbation de la convention annuelle d'application (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2016/2194 - Attribution d'une subvention de 1 500 euros au Comité du Rhône et de la Métropole de Lyon de ski nautique et wake board pour la l'événement «Baby ski nautique», le 26 juin 2016 sur le Rhône dans le 3^e arrondissement (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2016/2195 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association AoA Production pour l'événement «Geek and Foot», le 22 mai 2016 au Ninkasi Gerland dans le 7^e arrondissement (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2016/2196 - RE LYON NOUS 2016 - Financement et partenariat privé - Conventions de mécénat (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2016/2198 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 10 000 euros à l'Office des Sports de Lyon dans le cadre d'un échange de jeunes sportifs au titre du jumelage des villes de Lyon, Francfort et Birmingham - Signature d'une convention d'application (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

COMMISSION SECURITE, DEPLACEMENTS, VOIRIE

2016/2092 - Programmation 2016 au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Attribution de subventions à différentes associations (Direction du Développement Territorial)

M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Le CLSPD est l'instance centrale de prévention et de la lutte contre l'insécurité. Aujourd'hui, lorsque l'on parle de sécurité, on ne peut s'empêcher de penser aux grands événements que Lyon accueillent parmi d'autres villes, et notamment la Fan-Zone. Pour commencer cette intervention permettez-moi de lire trois citations :

1- «La France est le pays le plus menacé par une campagne terroriste caractérisée par le dépôt d'engins explosifs dans des lieux où est rassemblée une foule importante».

2- «Nous ne sommes pas en mesure de garantir un niveau optimal de sécurisation des Fan-Zones les jours de match».

3- «Nous alertons les citoyens américains du risque d'attentats terroristes à travers l'Europe lors d'événements majeurs. Le grand nombre de touristes qui visitent l'Europe au cours des mois d'été offre plus de cibles aux terroristes ayant l'intention de commettre des attentats dans les lieux publics, en particulier lors de grands rassemblements».

Ces trois citations émanent du patron de la DGSJ lors de son audition à l'Assemblée nationale, d'un courrier du Préfet de police de Paris au Ministre de l'Intérieur ou encore du responsable du service des renseignements américains, ce sont des déclarations très officielles qui donnent le ton de la situation depuis mi-mai et elles nous ont fortement interpellés au point de nous positionner, vous le savez, contre la tenue des Fan-Zones en France. Oui, au regard de cette situation exceptionnelle, rapportée par des institutions qui n'ont pas l'habitude d'attiser les peurs, nous avons changé d'avis sur les Fan-Zones. Nous avons appelé à concentrer tous les moyens sur le bon déroulement des matchs. Comme vous, Monsieur le Maire, au regard des circonstances exceptionnelles, nous savons revoir nos positions.

Mais en la matière, malgré toutes ces alertes, et malgré l'état d'épuisement de nos forces de l'ordre reconnu par tous, le gouvernement, et par extension les villes-hôtes, pieds et poings liés aux exigences de l'UEFA, ni vous, n'avez décidé de revoir vos positions. Un choix de raison ou d'obligation, permettez-nous de nous interroger.

Les Fan-Zones sont maintenues. Il reste à espérer et à tout faire maintenant pour que les choses se déroulent dans les meilleures conditions. Et pour cela, à Lyon, en tant que co-gestionnaires du territoire, la Ville et la Mairie du 2^e sont garants et redevables envers les Lyonnais du meilleur déroulement possible de cet événement. Préserver la sécurité des Lyonnais est bien entendu la priorité absolue ; mais la sécurité ne doit pas occulter toutes les questions de fonctionnement induites par un événement d'une importance inégalée en hyper-centre. Un choix de l'hyper-centre d'ailleurs qui nous a évidemment interpellés dès le début. Mais on nous a répondu qu'il était imposé par l'UEFA. Car l'UEFA l'a testé, les Fan-Zones en périphérie ne sont pas rentables.

A l'hyper-centre des villes donc de subir les nuisances. Et les questions ne manquent pas, relatives à la circulation, au stationnement, au bruit, à la gestion de la foule au sortir des retransmissions, à l'accessibilité des clients de tous les professionnels sponsors, à la sérénité de travail pour ces mêmes professionnels et pour les jeunes en période d'examens, et en sortie d'écoles.

Tous les jours les riverains de la place Bellecour viennent nous faire part de leurs inquiétudes, de leur angoisse quant à l'organisation de cet événement sous leur fenêtre. Ce n'est évidemment pas vers vous qu'ils se tournent, mais vers leur Mairie d'arrondissement. Et ne croyez pas que nous attisons les peurs et les colères, bien au contraire. Nous agissons de façon responsable. C'est d'ailleurs pour cela que nous vous avons demandé à plusieurs reprises d'organiser une réunion d'information. Il y en a eu pour les commerçants de plus en plus inquiets, eux aussi, il y en a eu une pour deux ou trois associations locales. Je pense au CIL Centre Presqu'île ou aux Amis de la place Antonin Poncet, mais pour les riverains, ceux qui sont aux premières loges, rien. Les deux courriers d'information que vous leur avez envoyé ne font que soulever davantage de questions. Et encore, beaucoup ne l'ont pas reçu, n'ont pas reçu ces deux lettres.

A défaut d'information plus complète, nous comptons sur une réaction. Car il va falloir être extrêmement réactif pendant l'événement. C'est pourquoi nous vous demandons la mise en service d'une hotline, active a minima de 10 h à 2 h du matin. Nous ne parlons pas de « Lyon en direct » mais bien d'une ligne dédiée, pour signaler en direct tous les dysfonctionnements de la Presqu'île et qui aura pour mission d'apporter des réponses et de faire suivre, pour action, aux bons interlocuteurs.

Un mode de fonctionnement que nous avons fait mettre en place il y a déjà quelques années pour les Nuits sonores et qui a prouvé, démontré son efficacité.

Par ailleurs, nous attendons toujours des réponses sur la question de la diffusion sonore. Il semblerait que vous ne soyez pas disposé, comme vous l'avez annoncé au CIL Centre Presqu'île, à respecter la réglementation en vigueur. Qu'en est-il réellement ? Nous attendons des informations sur les différentes sources d'émission, le niveau de diffusion et les plages horaires, en cumulant bien sûr, les retransmissions de match y compris le message des annonceurs, les animations et autres spectacles programmés. Si le niveau sonore des essais d'hier après-midi ou de ce matin, en fin de matinée, ou même d'après ce qu'on vient de me dire, devait être le niveau réel pendant toute la durée de la Fan-Zone, sachez que les organisateurs se trouveront très rapidement face à un vrai, vrai problème avec les riverains.

Vous l'aurez compris, nous assumerons notre responsabilité au service des Lyonnais. Il serait bien que vous en fassiez autant. Et nous serons présents tous les jours sur la Fan-Zone de Bellecour. Nous y serons d'ailleurs dès demain, pour l'exercice de sécurité et tous les jours d'ouverture, sauf bien sûr pour l'inauguration. Je vous remercie.

M. BERAT Pierre : Monsieur le Maire, cette délibération, c'est son titre, doit traiter de sécurité et de prévention de la délinquance. Parmi ses objectifs figurent en première place l'amélioration durable de la sécurité et la tranquillité publique au quotidien des habitants.

Notre groupe des Républicains partage ces objectifs.

Certes, et vous aurez sans doute des comparaisons statistiques à nous présenter, il y a des territoires de la République où les problèmes de délinquance sont plus prégnants qu'à Lyon. Mais pour autant, nous faisons le constat que la situation n'est pas satisfaisante dans notre ville et d'ailleurs, j'ai cru comprendre dans les mots de M. Sécheresse qu'il partageait ce constat pendant le Conseil.

Les beaux jours arrivent enfin, mais de très nombreux Lyonnais ,riverains d'espaces publics non maîtrisés , appréhendent la venue des longues soirées d'été synonymes de nuisances nocturnes, d'altercations, de menaces sur le voisinage dès qu'il cherche à rappeler à l'ordre, des trafics divers et variés.

Une revue rapide des faits qui viennent de se produire montre aussi l'ampleur et la nature des problèmes:

- vol à la voiture-bélier route de Genas dans le 3^e, vitrines défoncées dans le 4^e, aujourd'hui même un policier hors service pris à parti dans le 3^e,

- fermeture du centre social de la Sauvegarde dans le 9^e pendant quelques jours à cause des débordements «de certains utilisateurs»

- plus 28 % pour les atteintes aux biens en avril dans le 6^e, des cambriolages qui ont plus que doublé ce même mois;

- et puis bien sûr le 1^{er} arrondissement, où au gré de vos rivalités électorales internes à la Gauche, on ne sait plus si tout est parfait ou si c'est le Bronx, comme vous l'avez déclaré il y a quelque temps, mais chacun sait, parce que l'actualité l'a tragiquement rappelé ,que les trafics sont effectivement nombreux sur les pentes.

Pour répondre à cette situation, vous nous présentez de nouveau une vingtaine de projets d'associations à subventionner, pour un montant de 179 000 euros. En tant que tel, pris individuellement, tous ces projets ont sans doute un intérêt .C'est ce qu'a révélé les discussions en Conseil d'arrondissement.

Mais la question qui se pose, est celle-ci : est-ce que cet ensemble d'actions associatives apporte des réponses adaptées aux problèmes de délinquance ? Est-ce qu'un festival, plus un groupe de parole, plus un atelier-théâtre vont solutionner le problème d'insécurité et de tranquillité publique?

Nous maintenons qu'il y a un problème de pertinence de votre politique sous cet angle-là ,quand on constate que seulement 23 % des dépenses de ce rapport que vous nous proposez sont directement en lien avec la prévention de la délinquance des jeunes, la prévention scolaire ou la prévention de la récidive. Moins d'un quart du Budget. Je le redis, certaines actions proposées relèvent de la politique sociale ou de l'action culturelle et je ne parle pas de la lutte contre les violences faites aux femmes. La sécurité n'est pas un sujet secondaire qui justifierait que les budgets servent à compléter les financements de la solidarité ou de la culture.

Deuxième problème dans votre rapport, certaines actions restent trop ponctuelles : un ou deux établissements scolaires dans toute la ville. Quel peut être l'effet social d'un tel saupoudrage ? Il faut je pense une réponse globale, solide et durable et Monsieur Sécheresse vous l'avez je crois ,évoqué aussi en parlant de l'action dans les collèges avec la Métropole. Le temps est venu d'un dispositif beaucoup plus général.

Monsieur le Maire, chaque euro fléché sur la sécurité doit servir vraiment et directement à la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance.

C'est la raison pour laquelle, encore une fois sans remettre en question les associations porteuses ou la réalité des projets, nous effectuerons un vote par division .

Nous nous abstiendrons sur les projets du » Lien Théâtre ,« de » l'accueil San Marco « et le groupe de parole » le Mas ,« projets qui relèvent d'une politique sociale ou culturelle .

Nous voterons favorablement les autres projets, dont le deuxième projet Le Mas, je le précise pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté ,sur l'aide aux victimes.

Et nous en appelons encore, Monsieur Sécheresse, à ce que l'année prochaine, il y ait plus de projets portant sur la lutte contre la délinquance dans les quartiers.

179 000 euros ce n'est pas rien comme budget. J'ai fait un calcul rapide, cela permet d'équiper les policiers avec une centaine d'armes neuves puisque je crois que c'est un des problèmes évoqués par les professionnels dans l'armement que vous êtes en train de mettre en place. Ce budget n'est donc pas négligeable, les choix sont importants en la matière.

Je vous remercie.

M. SECHERESSE Jean-Yves, Adjoint : Mon cher Yann Cucherat, je pense que l'on reste dans la même circonscription électorale car vous avez remarqué que de l'AS Duchère à la Fan Zone, la compétition, la vraie selon M. Broliquier, est là, c'est évident.

Concernant la Fan Zone, Monsieur Broliquier il y a environ un mois et demi, M. Coly responsable au Cabinet du Maire de la Fan Zone, ainsi que M. Delorme qui est notre conseiller technique, s'étaient rendus dans votre mairie pour vous présenter ce qu'était la Fan Zone, et il ne me semble pas que vous étiez si coléreux, et que vous étiez « monté sur vos grands chevaux ». A l'époque, tout s'était bien passé. Il y avait des risques d'attentats, des sons étaient probablement prévues et votre silence valait approbation.

Vous pratiquez un grand mélange et je pense que vous êtes un pompier pyromane et comme vous l'avez dit vous-même « vous faites feu de tout bois ». C'est-à-dire que vous passez de Daech jusqu'au CIL qui dit que la sono est trop forte, toutes les rumeurs circulent ; la Fan Zone est payante, un euro paraît-il ; on ne pourra plus prendre le métro pendant trois semaines, un mois ! Voilà comment on distille des rumeurs, à longueur de journée, tel un message destiné à la population locale ! Bien entendu, si l'on peut caser cela 2-3 fois dans la presse qui d'ailleurs, est très, très accueillante à vos propos, on ne se gêne pas.

De quoi s'agit-il ? Effectivement, les risques d'attentats sont réels mais pas seulement depuis trois semaines, un mois, mais depuis très longtemps. M. Hamelin qui est parti et qui a quelques prétentions dans cette circonscription électorale, souhaitait lui, l'expédition de la Fan Zone de Bellecour vers Gerland. C'était mesuré ! Vous, vous êtes arrivé par la suite et, probablement par esprit de compétition, vous avez demandé l'annulation de toutes les Fan Zone du pays, ce qui probablement vous permettait aussi, au nom de l'UDI, de viser Alain Juppé, les maires de Marseille et de Nice, etc... Tout ceci n'est pas sérieux !

Qu'en est-il de la sécurité ? Au-delà du fait que l'on peut considérer qu'il y a des risques, et c'est bien pour cela qu'à la fois nous-même, et surtout la police nationale qui a la responsabilité, je le rappelle, de l'ensemble des questions de sécurité, nous venons de prendre des mesures importantes, et vous le verrez demain, des manœuvres extrêmement impressionnantes sont prévues. Le maximum de mesures de sécurité sont prévues permettant aux jeunes Lyonnais, comme aux moins jeunes, de venir à toute heure de l'après-midi assister à un match, et en ce qui concerne les plus jeunes, de jouer au football dans le cadre de l'UNSS, et pourquoi pas le 9 juillet, assister à la retransmission de l'Opéra de Mozart prévu par l'Opéra National de Lyon.

Bref, il s'agit bien entendu, dans le cadre fixé par l'UEFA, de créer une zone barriérée, zone sur laquelle nous avons installé des portiques de sécurité sur les 4 entrées, sachant que 6 personnes pourront rentrer puisque 6 agents de sécurité seront présents à chaque entrée. En cas du moindre problème, non seulement les célèbres barrières ERAS s'abattront, mais il y aura 11 ouvertures pour sortir de la Fan Zone. Autant vous dire que l'on pourra s'extraire de manière extrêmement rapide d'une Fan Zone où nous avons installé 2 caméras de vidéo-protection en plus, vous les avez votées, et ou par ailleurs, l'ensemble des services de l'Etat, mais vous comprendrez que je ne peux pas en dire plus ici, dans le contexte qui est le nôtre, font des efforts, mais vous pourrez vous entretenir demain directement avec le Préfet délégué à la sécurité qui se fera un plaisir d'informer le Maire du 2^e arrondissement de l'ensemble des tenants et aboutissants relatifs à la sécurité dans cette Fan Zone, ainsi que le centre de l'agglomération.

Je souhaite que les choses se passent bien, dans la joie et si jamais des problèmes de sécurité surgissaient, je crois que l'ensemble des services seraient à la hauteur.

Deuxième question qui est tout de même un peu vaste, c'est celle de M. Bérat qu'on n'avait pas entendu l'année dernière, et je m'étais dit « il doit être Biennale ! ». Cette année, on a droit à un CLSPD, aux allures de revanche, puisque vous nous sortez à peu près les mêmes arguments. Cela étant, je remarque qu'il existe quelques améliorations qui nous permettront de discuter de manière très positive. J'ai l'envie que nous puissions, de manière commune, progresser sur ces questions de sécurité concernant les enfants et les jeunes dans nos quartiers, c'est la raison pour laquelle j'ai fait clairement référence aux collèges dans lesquels il existe parfois un vrai problème au niveau de certaines classes d'âge, les 5^e et 4^e. C'est une vraie question et c'est bien pour cela que

deux collèges sont visés par les mesures que nous proposons aujourd'hui, et c'est bien pour cela également, que nous parlons avec l'Education Nationale et nous pensons, qu'avec la Métropole, nous pourrions avancer de manière très positive.

Je ne vais pas vous lire tout le tableau qui est un peu indigeste, qui présente beaucoup d'actions, mais que l'on peut quand même regrouper autour d'actions liées à la médiation, je ne vais pas reparler du tout de l'ALTM qui fait un travail formidable. Vous dites qu'il y a beaucoup de saupoudrage, je crois qu'il s'agit de plus de 300 000 euros concernant ALTM qui, je le rappelle, travaille avec les bailleurs sociaux ce qui, vous en conviendrez, n'est pas une donnée négligeable.

Ensuite, il s'agit de prévention sociale en direction des jeunes exposés à la délinquance. Vous le savez, nous travaillons beaucoup avec les missions locales, l'APJJ, avec la Prévention spécialisée, je ne vais pas détailler, bien entendu compte tenu de l'heure tardive, mais nous en discuterons ensemble.

En ce qui concerne la prévention de la récidive, le travail effectué par la Ville de Lyon est, je crois, utile. Nous avons accueilli 103 TIG, je crois que la Ville de Lyon peut s'honorer de ce travail-là. Personnellement j'en suis très fier, mais je pense que cela ne fait pas partie des choses qui vous préoccupent beaucoup, et nous attachons une importance particulière aux jeunes qui sortent de prison, car la question, y compris, de logements se pose pour eux. Souvent, ils sortent de prison sans emploi, sans logement et nous les livrons à des forces suspectes du point de vue de la sécurité, et encore plus suspectes du point de vue de la religion.

En ce qui concerne les actions de prévention et de sensibilisation en milieu scolaire...

(Intervention de M. Bérat.)

M. LE MAIRE : Monsieur Bérat, vous n'avez pas la parole !

M. SECHERESSE Jean-Yves : Monsieur Bérat, vous faites beaucoup de « coups de menton ». Peut-être que cela impressionne à la Région, ici cela ne m'impressionne pas ! Peut-être que M. Wauquiez est impressionné par vos « coups de menton », pas moi ! Je vous prie de vous taire !

(Protestations de M. Bérat.)

M. LE MAIRE : Monsieur Bérat, laissez parler M. Sécheresse qui ne vous a pas interrompu !

M. SECHERESSE Jean-Yves : Vous vous en faites une spécialité ,donc je continue sur quelque chose qui n'est pas tout à fait secondaire.

Il s'agit des actions de prévention et de sensibilisation en milieu scolaire : de plus en plus de jeunes sont touchés par ces actions, 300 actuellement. Il y a des ateliers de citoyenneté. Effectivement, nous faisons appel au lien théâtre, vous le savez ou non car ces milieux-là vous les avez, en vérité, assez peu approchés, la question du théâtre, de l'expression...

(Protestations de M. Bérat.)

M. LE MAIRE : Monsieur Bérat, vous pouvez vous taire ? Laissez parler M. Sécheresse. Vous lui répondrez après.

M. SECHERESSE Jean-Yves : Monsieur Bérat, la question de l'expression théâtrale, il ne faut pas la balayer comme vous l'avez fait, c'est extrêmement important, au même titre que nous accordons beaucoup d'importance sur la question des rapports entre les filles et les garçons, y compris les représentations de la pornographie dans ce genre de rapports. Un certain nombre d'associations travaillent énormément sur ces questions-là, en particulier pour faire en sorte que la question de la femme soit une question centrale dans l'engagement que l'on doit avoir auprès de ces jeunes : le MAS, FIL Action... sont des associations remarquables à cet effet.

Je voudrais terminer par quelque chose qui devrait vous satisfaire. C'est la question de l'aide aux victimes où nous avons une activité particulièrement importante. Nous accompagnons, comme vous le savez probablement, puisque vous avez lu ce rapport, des victimes d'infractions pénales qui sont près de 1 000 sur la Ville de Lyon en 2015. Les mouvements associatifs animent des groupes de parole, notamment en direction des femmes victimes de violences : 187 femmes reçues, je crois, pour l'année dernière et nous avons, bien entendu, la présence d'intervenants au sein de l'ensemble des commissariats de police des zones déterminées.

Ce travail fait dans les commissariats par des policiers parfois en retraite, est un travail formidable et le CLSPD, c'est-à-dire le contrat que nous passons avec la Justice, le Procureur de la République, la Police, le DDSP ainsi qu'avec l'ensemble des forces qui concourent à ces questions-là est un travail remarquable, probablement insuffisant au regard de la tâche, je ne fais pas partie de ces gens qui se cachent derrière leur petit

doigt. Les problèmes de sécurité demandent beaucoup d'attention et sont importants, je ne le nie pas mais nous essayons de lutter contre ce genre de phénomènes, en particulier en apportant notre soutien à cette jeunesse qui, dans nos quartiers, connaît de graves problèmes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je veux juste dire un mot concernant la Fan Zone. Les villes engagées dans l'Euro ont des maires de couleurs très différentes. Tous les maires ont fait des Fan Zone dans leur centre-ville. Car évidemment, faire une Fan Zone où personne n'ira, cela ne sert strictement à rien. Soit on en fait, soit on n'en fait pas, aujourd'hui tous les maires en font car on aurait pu, également, supprimer l'Euro. On pourrait tout supprimer et s'interdire de vivre. Nous avons décidé, même si nous connaissons des difficultés, d'organiser ces manifestations, mais par contre, comme l'a dit Jean-Yves Sécheresse, nous avons mis un maximum de sécurité.

Il y a quelque temps encore, on ne pensait pas mettre des portiques sur la Fan Zone, et puis on a décidé, même si cela nous coûte un peu plus cher d'en mettre, comme il en existe aujourd'hui dans les stades pour essayer de faire en sorte qu'il n'y ait aucun problème sur la Fan Zone.

De toute façon, les supporters, s'il n'y avait pas eu la Fan Zone à Bellecour, vous pensez qu'ils seraient allés où ? Ils seraient venus, évidemment, au centre-ville. Je n'en vois pas énormément qui veulent absolument connaître la périphérie de Lyon et les différents villages qui nous environnent. C'est le cœur de ville qui les attire et les supporters sont là, donc il vaut mieux organiser que de laisser les choses se faire spontanément et difficilement.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon s'est abstenu sur les projets du « Lien Théâtre », de « l'accueil San Marco » et le Groupe de parole « Le MAS ».)

2016/2181 - Convention entre la Ville de Lyon et le SYTRAL, relative à la désignation de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation des travaux d'amélioration des performances de la ligne C3 - Lancement de l'opération 60075001 et affectation d'une partie de l'AP 2015-2, programme 00012 (Direction Déplacements Urbains)

M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LAFOND Luc : Monsieur le Maire, chers Collègues, avec cette délibération, vous nous demandez de nous prononcer sur des modifications techniques à apporter à un projet dont nous n'avons jamais vraiment pu débattre et encore moins amender. C'est bien dommage car ce projet aurait pu être amélioré sur bien des points si vous aviez écouté les élus d'arrondissement.

Nous avons demandé l'installation de la vidéo-protection avec un financement du SYTRAL. Nous sommes ravis que cela puisse se faire. Nous vous en remercions. Malgré tout, la concertation est le problème majeur du réaménagement de la ligne C3. Elle a été limitée au minimum réglementaire alors qu'un tel projet aurait dû faire l'objet d'une concertation approfondie pour mieux le préparer en amont.

Une seule réunion publique pour Lyon-Villeurbanne et Vaulx-en-Velin, le 14 mai 2013, un mois après le démarrage de la période de soi-disant concertation où sont présentés des choix déjà arrêtés. Ce n'est pas ce qu'on appelle concerter ! C'est la méthode Rivalta dans toute sa splendeur, une concertation sous forme d'un monologue car tout est décidé, défini, bouclé d'avance.

La Marie du 6^e a dû organiser une réunion d'information pour les riverains et les commerçants. C'était quand même la moindre des choses d'informer les premiers impactés par le démarrage des travaux ! Le SYTRAL, déconnecté de la réalité locale, n'y avait pas pensé. Ces rencontres avec les riverains et commerçants ont permis de prendre en considération le cours Lafayette comme un lieu de vie et d'activités alors que pour le SYTRAL il se résume à une simple ligne de transport.

Le cours Lafayette n'est pas qu'un couloir à bus, mais un des axes les plus importants de notre agglomération pour lequel il aurait fallu penser un vrai projet d'urbanisme avec les mairies du 3^e et du 6^e arrondissements, les conseils de quartier, les commerçants et les habitants...

Un tel projet ne pouvait pas se décider seul. Cette ligne est un axe majeur Ouest et Est qui relie Cordeliers à Part-Dieu. Il aurait fallu avoir une vision d'ensemble de l'aménagement, intégré au projet Part-Dieu. C'est pour cette raison que nous avons proposé en 2014 un métro Saint-Paul/Part-Dieu avec une vision globale et à long terme du développement de la Ville.

Vous avez préféré une vision de court terme en vous focalisant uniquement sur le gain de vitesse commerciale : 55 millions d'euros pour 10 minutes de temps de déplacement gagnées et une seule voie de circulation, nous aurions fait mieux ! En outre, vous agissez dans la plus grande précipitation, et on voit aujourd'hui le désordre que les travaux génèrent sur le terrain.

Comme pour tout chantier, une bonne préparation en amont conditionne la réussite et l'acceptation. C'est une condition essentielle pour diminuer l'impact des travaux et prendre en compte l'intérêt des riverains et commerçants et tenter de réduire les nuisances. Le SYTRAL, lui, préfère avancer comme un bulldozer, au mépris du tissu commercial et de la circulation.

Rue Molière, rue Pierre Corneille, cours Lafayette, aux halles, les commerçants rencontrent des difficultés importantes. Le stationnement, les livraisons sont rendus plus complexes, pèsent sur leur activité, d'autant plus que la situation va empirer dans les prochains mois. Jusqu'à la fin novembre, la circulation sera totalement interrompue pour les véhicules particuliers et les bus, çà va être une épreuve difficile pour les commerçants !

Si vous nous aviez écoutés nous n'en serions pas là aujourd'hui ! Nous aurions pu accepter ce projet si nous avions été associés plus étroitement à sa programmation. Tirez-en des leçons pour les prochains chantiers. Le SYTRAL doit sortir de sa tour d'ivoire, revoir ses méthodes en amont des chantiers et tenir compte de la vie locale, au lieu de la négliger. Nous en sommes loin, comprenez dans ces conditions que nous nous abstenons sur ce dossier.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, une intervention rapide et une explication de vote sur cette délibération contre laquelle nous allons voter par cohérence avec nos positions déjà prises à ce sujet.

Nous étions contre l'aménagement du C3 tel que conçu dans ce projet. Il fallait évidemment aménager l'artère pour faciliter le transit du C3, mais nous regrettons une fois de plus même si ce n'est plus qu'un vœu pieux, l'absence de concertation, l'absence de solution alternative, l'absence d'études complémentaires. Bref, une fois de plus, nous ne sommes pas dans une démocratie apaisée mais dans une démocratie brutale de la décision publique que, malheureusement, sur un certain nombre de sujets vous appliquez.

Deux éléments complémentaires qui viendront sur le sujet, et ce ne sont pas les élus du 1^{er} arrondissement qui me contrediront, d'abord la question des commerçants dont Elodie Roux de Bézieux a parlé tout à l'heure. J'espère effectivement que la commission chargée du suivi des commerces se mettra en place et sera efficace, je n'ai pas besoin que Mme Bouzerda répète ce qu'elle a déjà dit tout à l'heure, j'ai entendu et j'ai noté ... Je n'en doute pas, je la connais bien et depuis plus longtemps que vous .

Elle a été claire la première fois, il n'est pas besoin qu'elle répète une deuxième fois les choses. En tout cas elle sait que je reviendrai régulièrement sur le sujet pour que nous puissions nous assurer qu'effectivement les commerçants qui vont être dans la difficulté soient bien accompagnés.

Ensuite, il y a la question des déplacements dans la ville. Là aussi la rigidification de la ville, réduire le cours Lafayette à une seule voie de circulation sans avoir aujourd'hui trouvé de solution ni pour les déménagements, ni pour les livraisons, c'est une fois de plus mettre la charrue avant les bœufs. Donc, on pose les problèmes et on essaye de les résoudre ensuite, cela va rendre extrêmement difficile la vie des riverains sur un certain nombre de sujets quotidiens, cela va aussi rendre difficile les déplacements dans la ville mais je sais que c'est votre objectif, c'est votre politique -nous ne la partageons pas- qui consiste à essayer de chasser l'automobiliste du cœur de ville. Pour nous, malheureusement, ce n'est pas une politique d'équilibre, c'est une politique idéologique qui conduit inévitablement à des problèmes.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre la convention entre la Ville de Lyon et le SYTRAL.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, le projet d'amélioration de la ligne C3 qui connaît une des plus grosses fréquentations du réseau (55.000 voyageurs par jour) et de gros problèmes de fonctionnement aujourd'hui était attendu depuis très longtemps. C'est donc une très bonne nouvelle que les travaux soient en cours, c'est-à-dire que ce projet est démarré.

Le double site propre pour le trolley va permettre des gains de rapidité (10 minutes sur les 5,5 km de tronçon) et améliorer la régularité, avec une fréquence qui, à terme, sera de 5 minutes avec une réelle priorité aux feux, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il va permettre la prise en compte de la circulation cycliste avec la

réalisation d'aménagements cyclables tout le long de l'axe. Enfin, l'espace dédié aux piétons sera augmenté et donc plus confortable, ce qui va certainement améliorer l'accès aux commerces.

En conséquence, il va diminuer la place de la voiture individuelle et ainsi fortement contribuer à la réduction de la pollution de l'air, ce qui n'est apparemment pas le souci des intervenants précédents. C'est en effet un des axes de Lyon les plus pollués, avec des dépassements des normes pour les particules fines principalement dus au Diesel, et aussi le dioxyde d'azote. Cet axe fera d'ailleurs partie de la prochaine zone à circulation restreinte dans le cadre du projet Villes respirables à 5 ans.

Cela va grandement améliorer la santé et la qualité de vie des riverains, des habitants et aussi des commerçants, il y aura aussi diminution importante de la pollution sonore. Nous verrons qu'une fois que l'aménagement sera terminé, toutes les personnes pour lesquelles c'est difficile aujourd'hui seront certainement très satisfaites de cet aménagement.

Nous avons porté une solution tramway dans le cadre de la concertation, craignant une saturation à venir de cette ligne avec le développement particulier du projet de la Part-Dieu. Une étude de faisabilité a été faite et a montré que cela était possible mais certes, à un coût bien supérieur. Cette option n'a pas été retenue, mais nous notons avec satisfaction le test qui a été réalisé, la semaine passée, de trolleys bi-articulés, des trolleys qui ont une bien plus grande capacité que le trolley actuel. C'est une solution qui pourrait permettre, à terme, de faire face aux hausses de fréquentation attendues.

Nous voterons pour cette délibération.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, chers Collègues, en votant cette délibération, nous actons la création d'un double site propre pour le C3... Enfin !

Enfin on cherche à trouver des solutions quant aux problèmes liés à la très forte fréquentation du C3, la plus forte fréquentation sur le réseau, nous dit-on, dans la délibération, avec 55.000 voyageurs par jour. Nous sommes plusieurs à constater sur les bancs de notre Conseil, qu'il y a un problème de cadencement avec le C3... Il suffit de s'en rendre compte par soi-même en utilisant cette ligne en période de forte affluence !

En matière de transports en commun, il y a toujours un débat sur la question de savoir si la solution retenue convient à la fréquentation attendue. En d'autres termes, fallait-il développer sur le corridor du C3 un trolleybus sur un double site propre ? Ou doit-on chercher une réponse plus importante par la mise en place d'un tramway qui garantirait de meilleures fréquences ?

Et pour ce choix, vous avez arbitré en argumentant qu'un tramway n'est techniquement pas déployable sur le linéaire du C3... C'est un argument technique dont il faut tenir compte mais c'est faire fi d'un choix politique, celui de vouloir développer le quartier de la Part-Dieu. A terme, c'est plus de 500.000 m² de bureaux supplémentaires qui sont attendus. C'est dire le nombre d'emplois garantis, c'est aussi dire le nombre d'employés supplémentaires accédant quotidiennement à la Part-Dieu.

Déjà au cours d'un précédent Conseil municipal au sujet du développement de la Part-Dieu, je vous avais alerté sur cette attitude quelque peu paradoxale : continuer à tout prix le développement d'un quartier alors que les infrastructures l'y conduisant sont déjà plus que saturées... Alors que vous avancez des solutions pour accroître la capacité des transports en commun, elles paraissent inadaptées aux flux générés par un si important développement urbain.

Alors, avec les élu.e.s Lyon Citoyenne et Solidaire, nous voterons favorablement cette délibération, car nous pensons qu'il est plus que temps qu'une action soit entreprise sur le C3.

Nous émettons toutefois un regret : celui de ne pas avoir sur le C3, comme sur d'autres dossiers d'ailleurs, de vision prospective à long terme et globale, pour que les choix que nous faisons aujourd'hui puissent être pérennes dans le temps. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Madame Bouzerda, je ne vous donne pas la parole, vous étiez inscrite, vous passez votre tour ?

Mme BOUZERDA Fouziya : Je crois que j'ai été suffisamment claire !

M. MALESKI Jérôme : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, avec la convention entre la Ville de Lyon et le SYTRAL, sur la maîtrise d'ouvrage unique, qui est soumise à notre vote ce jour, c'est le quotidien de 55.000 utilisateurs du réseau de bus de l'agglomération, que nous nous apprêtons à changer.

Le but recherché par la création de ce double site propre, c'est :

- une diminution du temps des trajets (qui, par exemple, n'a pas vu le C3 sur le cours Lafayette, slalomer entre les véhicules garés en double file dans l'axe Lyon/Villeurbanne),
- permettre une plus grande régularité (un bus toutes les 5 à 6 minutes),
- garantir un meilleur confort et une meilleure accessibilité.

A cette volonté d'améliorer nettement la performance du réseau, s'ajoute le réaménagement complet du parcours, avec la réfection des trottoirs, de l'éclairage public, la création d'une piste cyclable, le réaménagement du cours Lafayette, de la vidéosurveillance, la plantation d'arbres en grand nombre (plus de 216) ; c'est en tout 2,200 kilomètres sur le sol de Lyon, qui vont être modifiés et améliorés sur les 5,5 kilomètres du parcours.

Enfin, nous allons même expérimenter un nouveau trolley bi-articulé, capable de transporter jusqu'à 200 personnes, avec toujours le souci de l'amélioration de cette ligne pour les usagers.

Ces travaux s'inscrivent également dans le grand chantier que nous menons sur la Part-Dieu et le réaménagement de toute cette partie Est de Lyon. Nous avons reporté ces travaux lors du mandat précédent, pour ne pas ajouter de nuisances au chantier Garibaldi, mais nous savions l'urgence de réaliser cette amélioration tant attendue.

Ce projet de grande envergure a bénéficié également d'une grande concertation et d'informations importantes auprès des riverains. Une enquête publique a eu lieu du 11 mai au 26 juin 2015 et a recueilli pas moins de 519 contributions.

- Une réunion publique a eu lieu -cela a été rappelé tout à l'heure- le 14 mai 2013 à Villeurbanne. Une réunion publique de présentation du projet a été organisée le 23 mars 2016 et réunissait les commerçants des 3^e et 6^e arrondissements, impactés par le projet.

- Une lettre du projet a été distribuée à 20.000 exemplaires dans les boîtes aux lettres.

- Les riverains sont régulièrement informés des nouveaux chantiers par du boitage, précisant les différentes phases et modifications dans leurs secteurs.

- Une information est publiée régulièrement sur les réseaux sociaux ;

- Une édition numérique de la lettre du C3 est disponible ;

- Un Chargé de Communication dédié a été mandaté par le SYTRAL : il est à la disposition de toute association ou personne en faisant la demande, il s'agit de M. Jérémy de Rorthais.

Nous le voyons, tout est fait pour que ce chantier soit expliqué et que nos concitoyens soient informés et puissent également faire part de leur remarque. Ma Collègue Fouziya Bouzerda a donné des exemples concrets tout à l'heure des actions en ce sens.

Il s'agit là d'une organisation exceptionnelle, nécessaire pour garantir une qualité de transport à nos concitoyens. C'est pour cela aussi, qu'il fallait une maîtrise d'ouvrage unique, en l'occurrence le SYTRAL.

En tant qu'utilisateur quasi quotidien du C3, je n'ai qu'une phrase à dire pour clore cette intervention : *« Vivement le premier semestre 2019, pour profiter pleinement de ce réaménagement ! »*

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Très bien!

M. SECHERESSE Jean-Yves, Adjoint : Quelques mots pour aller dans le sens de Mme Chevallier et de quelques autres.

Madame Chevallier, vous avez bien décrit ce qu'était le C3. Je voudrais quand même rajouter, mais vous serez d'accord, qu'on est face à une des lignes les plus longues de l'agglomération, 12 kilomètres.

Deuxièmement, je voudrais quand même préciser à M. Lafond, qu'il ne faut quand même pas être trop chauvin ! Le C3, ce n'est pas uniquement le cours Lafayette, mais c'est aussi Saint-Paul, c'est aussi Villeurbanne, c'est aussi Vaulx-en-Velin : c'est-à-dire que c'est une ligne majeure de toute notre agglomération et Dieu sait si les problèmes, notamment à Villeurbanne, étaient importants. Donc, je voulais quand même le préciser, puisque nul ne l'a indiqué dans le débat.

En ce qui concerne les choix, c'est clair -Mme Chevallier l'a dit-, il s'agit d'abord du double sens et ensuite de la priorité aux feux, qui vont être deux éléments qui vont arriver, au-delà des innovations technologiques, des éléments importants de ce nouveau C3.

Il s'agira -cela a été dit- d'améliorer la performance, en d'autres termes, la régularité. Il s'agira aussi de lutter contre ce dérèglement des rames, qui est un peu la souffrance des voyageurs, il est clair que cet effet de saturation nuit à la bonne image aujourd'hui du C3.

Autre élément qui est important -Mme Chevailler l'a suggéré, mais autant le dire- : on sait que d'ici quinze ans, on aura 6 000 vélos qui seront sur ce cours Lafayette. Donc, il faut, bien entendu, penser à les accueillir. On a parlé des voitures, mais il y a aussi une place importante qui sera donnée aux vélos. Bref, on est quand même face à un basculement dans un peu plus de modernité sur ce cours Lafayette qui, par ailleurs, n'est pas facile à traiter, puisqu'il est de largeurs différentes, selon qu'on se situe plus vers le Pont Lafayette, ou plus vers Villeurbanne.

En ce qui concerne les améliorations qui viennent d'être apportées au fil des discussions avec le SYTRAL, je crois qu'on ne peut dire, Monsieur Havard, que la question des aires de livraison est laissée en chantier. Il y aura plus d'aires de livraison qu'il ne pouvait y en avoir jusque-là. De ce point de vue-là, il y aura un plus grand confort, à la fois pour les livreurs, mais aussi pour les magasins et ceux qui se feront livrer les produits nécessaires.

Deuxièmement -cela a été dit par M. Maleski- on va être confronté à des arbres coupés, mais aussi au bout du compte, on aura encore plus d'arbres, puisque je rappellerai que, du Pont jusqu'à la rue Tête d'Or, il n'y a pas d'arbres pour l'instant : il y en aura dans le projet final.

Alors, pour terminer sur les améliorations : je voudrais d'abord dire qu'il n'y aura aucune conséquence sur la circulation des services de sécurité. J'entends -c'est un peu comme la Fane Zone à 1 €- que cela ne va plus être possible : les Pompiers, la Police... Non ! Il y aura une plus grande facilité pour se déplacer pour l'ensemble des services de sécurité de la Ville.

Deuxièmement, les taxis : je les avais dans ma Délégation jusqu'à maintenant, vous le savez aujourd'hui, ils dépendent de la Métropole. Il est clair que nous avons essayé, notamment sur le secteur des Halles, de faire en sorte qu'ils puissent encore mieux travailler. Leur situation est bien difficile, vous l'avez vu au moment de la bagarre avec Uber. C'est clair qu'ils pourront travailler au plus proche de la Tour Incity, des Halles, c'est-à-dire là où il y aura potentiellement de plus en plus de clients.

En ce qui concerne le rééquilibrage des stations, vous le savez, le SYTRAL va supprimer quelques stations : j'ai regardé de très près les chiffres car je le sais, beaucoup de personnes âgées m'en font la remarque, cela a été le cas pour la suppression de l'arrêt qui s'est fait juste avant le Grand Bazar. Il est clair que cela va avoir des conséquences, mais j'ai noté par exemple sur la station Molière qui va être supprimée, qu'il y aura une augmentation du métrage de 110 mètres, pour aller jusqu'à l'autre station. Un peu plus loin pour les Halles Paul Bocuse, vous savez que la station est déplacée, il y aura 75 mètres à faire en plus ; on voit donc qu'on est quand même dans des registres tout à fait convenables et corrects.

Je voudrais quand même dire que le SYTRAL a compris un certain nombre de nos observations, à la fois sur les déménagements, les livraisons, etc... et je veux continuer le dialogue, c'est toujours mieux qu'essayer de bouder ou voire même de contester, comme cela a été fait parfois.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je veux dire que j'ai, avec Fouziya Bouzerda, participé moi-même à des réunions avec le SYTRAL, de manière à prendre en compte toutes les remarques qui peuvent être faites. Or, il est clair que lorsqu'on fait un aménagement comme celui-là, cela ne peut pas se faire sans créer de gênes à un certain nombre de riverains.

Comme lorsque nous avons fait Garibaldi, cela a créé de la gêne aux riverains, mais ensuite, après, lorsqu'on a le résultat, on se dit que cela valait le coup. Moi, je suis persuadé que, de même que nous avons raison sur Garibaldi, on nous donnera ensuite raison d'avoir créé ce site propre, parce que non seulement cela permettra des déplacements plus faciles, mais en même temps cela permettra de réaménager le cours Lafayette, qui n'est pas l'un des plus beaux que l'on ait dans l'agglomération.

Je mets aux voix l'amendement proposé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je mets aux voix les conclusions du rapport ainsi amendé. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe UDI et apparentés s'est abstenu. Le Groupe Les Républicains et apparentés - Ensemble pour Lyon a voté contre.)

2016/2083 - Lancement de l'opération n° 06016008 «Schéma Directeur Lumière Parc Tête d'Or - Rénovation et mise en sécurité des installations d'éclairage public» et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 20013, pour un montant de 2 500 000 euros (Direction de l'Eclairage Public)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

2016/2085 - Dénomination du prolongement de l'Allée de Fontenay à Lyon 7^e (Direction Déplacements Urbains)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

2016/2100 - Autorisation de signer une convention avec Recylum pour l'enlèvement de certains déchets d'équipements électriques et électroniques -DEEE- collectés séparément par la Ville de Lyon (Direction de l'Eclairage Public)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

2016/2101 - Dénomination du prolongement de deux voies : «Rue Pierre Bourdeix» et «Rue François-Auguste Ravier» à Lyon 7^e (Direction Déplacements Urbains)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

2016/2103 - Demande d'autorisation présentée par la société RTE dans le cadre du projet de géothermie, pour l'ensemble immobilier situé boulevard Yves Farge à Lyon 7^e (Direction de l'Ecologie Urbaine)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

(Abstention du Groupe UDI et apparentés.)

2016/2104 - Lyon 7^e - Lancement de l'opération n° 67001577 «Rénovation de l'installation d'éclairage de l'îlot de la Poste à Gerland» et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00013, pour un montant de 350 000 euros (Direction de l'Eclairage Public)

(Adopté.)

2016/2182 - Convention entre la Ville de Lyon et le SYTRAL, relative à la désignation de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation de la ligne de tramway T6 Debourg / Hôpitaux Est - Lancement de l'opération 60076001 et affectation d'une partie de l'AP 2015-2, programme 00012 (Direction Déplacements Urbains)

(Abstention du Groupe UDI et apparentés.)

2016/2183 - Demande présentée par la société «La Corbeille bleue» en vue d'étendre ses activités de transit, regroupement de déchets non dangereux en mélange 17, rue de Fos-sur-Mer, Port Edouard Herriot à Lyon 7^e (Direction de l'Ecologie Urbaine)

(Abstention du Groupe UDI et apparentés.)

(Abstention de M. Boudot.)

2016/2086 - Attribution de subventions à des associations dans le cadre du dispositif national «Ville Vie Vacances» - Programmation initiale 2016 (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

(Adopté.)

2016/2088 - Attribution de subventions à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières (Direction du Développement Territorial)

(Adopté.)

COMMISSION EDUCATION, PETITE ENFANCE, UNIVERSITE

2016/2121 - Mission d'information et d'évaluation portant sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles publiques de la Ville de Lyon -MIE- (Direction de l'Education)

Rapporteur : Mme PALOMINO Sylvie

M. LE MAIRE : Je donne maintenant la parole à Sylvie Palomino qui, en sa qualité de rapporteur de la Mission, va donc nous présenter les travaux de la Mission d'Information et d'Evaluation, portant sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles publiques de la Ville de Lyon.

Madame Palomino, vous avez la parole.

Mme PALOMINO Sylvie, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, la Mission d'Information et d'Evaluation » dite MIE « des rythmes scolaires, a été mise en place sur l'avis favorable de M. le Maire de Lyon, suite à la demande de treize Conseillers municipaux du Groupe » les Républicains et apparentés - Ensemble pour Lyon.«

En effet, cette requête, transmise par courrier du 16 mars 2015, a été étudiée par la Commission Education, Petite Enfance, Université, du 16 juin 2015, puis présentée au Conseil municipal du 9 juillet 2015. La MIE a été validée en séance du Conseil municipal du 28 septembre 2015. Ses douze membres ont été désignés selon les règles de représentation proportionnelle.

D'une durée de six mois, le fonctionnement de la MIE est défini par l'article 57 du règlement intérieur du Conseil municipal. Son objectif est de recueillir des informations sur la mise en œuvre de la réforme et de choisir des modalités d'évaluation : rédiger un rapport porté à la connaissance du Conseil municipal.

Un rappel d'éléments de contexte avant l'application des nouveaux rythmes :

Notons qu'à Lyon depuis 2001, le Plan Educatif Local (PEL) a évolué pour la mise en place et la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dans le cadre du décret Hamon, vers le Plan Educatif de Territoire (PEDT), adopté au Conseil municipal du 24 novembre 2014.

Ce décret entraîne l'obligation de mettre en place l'évaluation de cette réforme, sous la forme d'un Comité de suivi, mis en œuvre à Lyon dès décembre 2014. Ce Comité est coprésidé par Anne Brugnera, Adjointe au Maire, chargée de l'Education, et M. Couturaud, Inspecteur d'Académie. Tous les arrondissements sont représentés à ce Comité de suivi et les travaux se poursuivent actuellement au-delà des travaux de cette Mission.

Le PEDT se décline en Réseaux coordonnés sur chacun des neuf arrondissements de Lyon.

A l'échelle des écoles les Conseils de Vie Périscolaire sont des lieux d'échanges et de concertation dans chaque école, avec les parents des enfants accueillis et les acteurs de l'école.

Autre élément spécifique à Lyon, le choix historique de travailler en lien avec les partenaires associatifs de l'Education Populaire.

Notons aussi le contexte budgétaire restreint déjà bien évoqué ce soir, dans lequel a démarré cette mise en œuvre.

Les travaux de la MIE se sont organisés sous la présidence d'Anne Brugnera. La méthode retenue : compte tenu des contraintes de durée, les membres de la mission ont exprimé ce qu'ils souhaitaient prioritairement étudier. Ces demandes ont été répertoriées et les sujets les plus partagés sur la base de retours de tous les membres de la mission, ont été retenus comme axe de travail. La méthode, les auditions et le choix des sites visités ont été retenus à l'unanimité des membres présents. La collecte des données a été actée lors des différentes réunions. Vous pouvez constater le recueil de données ici effectué par les services, ainsi que toutes les auditions.

13 temps ont été planifiés dont :

- 9 réunions entre novembre 2015 et mai 2016 (6 initialement prévues, 3 séances supplémentaires se sont imposées) ;

- 4 séances sur site, dans 4 groupes scolaires différents, retenus à l'unanimité des membres de la MIE, entre mars et avril 2016. Nous avons visité Audrey Hepburn dans le 9^e, Lafontaine dans le 4^e, Aveyron dans le 1^{er} et Berthelot dans le 7^e.

Cette réforme nationale a pour objectif de réorganiser le temps scolaire pour favoriser les temps d'apprentissage des enfants et bien évidemment en lien avec leur bien-être.

La Ville de Lyon a choisi d'organiser les nouveaux rythmes en améliorant l'encadrement de la pause méridienne et en créant les vendredi après-midi pour :

- permettre plus de lisibilité pour les enfants et les familles,
- d'offrir plus de possibilités d'activités sur une plage de 3 heures en lien avec les ressources locales,
- de créer un temps périscolaire sur un moment de la semaine où les enfants sont moins réceptifs pour les apprentissages scolaires,
- de recruter des personnes sur des contrats moins précaires, que si le choix avait été sur des temps plus découpés.

Le périscolaire Ville n'existait que par les mercredis de Lyon, avant la mise en place des rythmes scolaires sur la Ville de Lyon. Il a donc fallu créer, en s'appuyant sur un réseau associatif fort de l'éducation populaire et sur des partenaires historiques : la CAF et les services de l'Etat Jeunesse et Sport.

Le choix de l'accueil de loisirs sans hébergement a nécessité des obligations bénéfiques à la qualité des services mis en œuvre et sécurisant pour les enfants accueillis et leur famille, car soumis à des contrôles des tutelles tel que :

- une vérification des identités des animateurs sur le Fichier FIJAIS ;
- un niveau de formation des personnels encadrants ;
- des taux d'encadrement à respecter ;
- l'obligation de réaliser un projet pédagogique.

Quelques extractions de données chiffrées en référence aux données récoltées lors de l'étude du rapport.

Près de 1 600 animateurs et directeurs d'accueil de loisirs ont été recrutés. Aujourd'hui, le taux de formation est supérieur à l'obligation (formation co-financée par la CAF) et le turn-over des animateurs est en baisse.

Une photographie : mars 2016.

Près de 28 500 enfants sont inscrits sur la pause méridienne et près de 21 400 inscrits au VAM (Vendredi Après-Midi).

La tarification reprend la tradition de Solidarité Sociale de la Ville de Lyon, à partir de 20 euros par an, et est proportionnelle aux revenus, comme c'est le cas pour la restauration scolaire. L'aide à l'Intégration Scolaire (AIS) dispositif de la ville et du CCAS, pour les situations les plus précaires, a joué son rôle pour 106 enfants.

Globalement, en termes budgétaires, le surcoût de la réforme pour la ville est de près de 5 millions d'euros pour un budget total de près de 20 millions d'euros. Vous avez tous les éléments page 17 du rapport.

Les questions de la mission retenue.

La question de l'information aux parents. Il est encore nécessaire d'affiner les modes d'informations à destination des familles.

- Un certain nombre de documents socles transmis et mode de transmission adaptés existent, mais sont encore à améliorer.

- Permanence des Directeurs/Directrices des ALAE, une fois par semaine, pour les parents.

- Conseils de vie périscolaire où les parents sont présents et peuvent être force de propositions sur les questions du lien temps scolaire - temps périscolaire.

Il a été aussi abordé les inégalités sociales et territoriales. Les taux d'inscription aux VAM sont effectivement plus faibles dans les quartiers les plus sensibles, comme toutes les inscriptions aux services publics dans ces secteurs. Mais l'étude montre qu'il n'y a pas un facteur unique de non recours.

Acquisition du socle commun de compétence, là nous sommes sur le champ de l'Education nationale : pour l'Education nationale, l'application de la réforme est trop récente pour mesurer si elle permet une meilleure acquisition du socle commun de compétences. Cependant, ce n'est pas uniquement un changement d'emploi du temps des enseignements qui suffira à améliorer cet apprentissage. En plus des nouveaux rythmes, un nouveau programme a été mis en œuvre depuis la rentrée scolaire 2016. Une évaluation par l'éducation nationale sur l'impact de la réforme à travers les horaires des enseignements est en cours.

La fatigue des enfants

Pour augmenter les performances de l'enfant dans les apprentissages, l'essentiel, pour les experts est la régularité des rythmes de sommeil et des activités sur les temps scolaires, périscolaires mais aussi sur le temps familial.

D'autres questions ont été abordées :

- le partage des locaux. La mise en place des nouveaux rythmes a obligé la Ville de Lyon à travailler rapidement sur la question du partage des locaux entre les enseignants et les animateurs qui a abouti à la rédaction d'une charte de l'utilisation des locaux et des matériels de l'école (adopté au Conseil municipal du 16 novembre 2015).

- Audition des directeurs d'école et directeurs d'ALAE sur 9 arrondissements.

Le lien s'est bien fait entre les équipes en ce qui concerne la relation quotidienne avec les enfants. Le lien est plus complexe quand il s'agit de travailler sur le projet.

- la place des enfants et des parents.

Le Conseil de vie périscolaire est le lieu de régulation pour le lien entre les différents acteurs et la cohérence éducative.

Pour conclure, il ne peut y avoir d'unanimité des membres de la MIE sur ce dossier.

Néanmoins, tous les différents membres s'accordent à dire :

- que le temps de travail de 6 mois de la MIE est trop court pour une vraie évaluation ;
- qu'un gros travail a été mené par les services de la ville sur cette réforme ;
- que le temps des besoins de sommeil de l'enfant est à prendre en compte sur tous les temps de l'enfant,
- que l'amélioration de la communication aux parents est à poursuivre ainsi que le travail de cohérence entre les activités scolaire et périscolaire ;
- pour les maternelles, si la question de la sieste a bien été traitée, l'application de la réforme reste encore problématique.

Sur d'autres points de conclusion, les avis divergent et les membres ont choisi dans le rapport, de les exprimer dans la conclusion, par groupe.

Pour les membres du Groupe PS et apparentés, la Ville de Lyon a mis les moyens humains et financiers nécessaires pour permettre aux familles lyonnaises une continuité des temps de l'enfant. Ce n'est pas le cas dans toutes les villes, y compris dans de très grandes villes. Cette priorité pour l'éducation s'illustre par des partenariats associatifs de qualité et une adaptation des services de la ville guidés uniquement par l'intérêt de l'enfant. Voilà ce qui caractérise clairement la mise en place de la réforme des rythmes.

Les avis des groupes politiques apportent d'autres points critiques.

Des inégalités de territoire sont repérées avec moins d'inscrits dans des quartiers en difficulté, pour Lyon Gauche Solidaire, Europe Ecologie Les Verts, Lyon Citoyenne et Solidaire. La réalité est complexe. Les motifs de non inscription au périscolaire et aux VAM en particulier ont de multiples facteurs sociaux et culturels.

- Préconisation de revoir le rythme sur 4,5 jours avec allègement des temps scolaires sur 4 jours pour les groupes Lyon Gauche Solidaire, UMP et Europe Ecologie Les Verts.

- Améliorer encore la qualité des temps d'accueil des Vendredi Après-Midi pour le groupe Lyon écologie et citoyens.

- Les réunions de la MIE ont démarré trop tard par rapport à la décision en Conseil municipal, et il n'y a pas toujours eu une bonne communication des documents pour le Groupe UMP.

- Difficulté d'accéder à certains documents qui ont nécessité l'intervention auprès de la CADA pour le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire.

- La temporalité n'a pas permis de prendre en compte dans cette MIE l'avis des parents et des directeurs pour les Groupes UMP, Lyon Gauche Solidaire, EELV, Lyon Citoyenne et Solidaire et UDI.

Pour compléter ces travaux, 900 questionnaires pour les parents, 900 questionnaires pour les enfants sont en cours. En parallèle, tous les directeurs d'école de Lyon sont interrogés. Les résultats sont prévus pour le 30 juin, lors du prochain Comité de suivi de la réforme qui se poursuit tout comme cette expérimentation.

Les résultats de cette enquête seront publics et mis en ligne.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme TAZDAIT Djida : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, avec cette mission, nous avons fait un bilan à mi-parcours de l'expérimentation lyonnaise de la réforme des rythmes scolaires.

Pour le groupe UDI, ce bilan n'est globalement pas bon. Les grands objectifs affichés par la réforme Peillon, l'intérêt de l'enfant, sont vite passé au second plan parce que la Ville de Lyon a choisi de concentrer les activités périscolaires le vendredi après-midi et d'avoir le même rythme pour les maternelles et les primaires. Un choix qui a d'abord été dicté par des considérations financières et organisationnelles. Aujourd'hui, les bénéfices pour l'enfant ne sont pas avérés avec cette expérimentation.

L'audition du Docteur Challamel qui, chose étrange, n'est pas reprise en intégralité dans le rapport pourtant très précis, l'indique assez clairement. Le Docteur Challamel a en effet rappelé que l'allongement de la coupure de la fin de semaine n'était pas bonne pour les apprentissages pour les enfants de cet âge.

Cette organisation épuise les enfants, je ne dis pas que ce n'était pas le cas avant mais la nouvelle organisation n'améliore pas les choses. Enseignants et parents d'élèves sont unanimes pour dire que les enfants sont beaucoup plus fatigués qu'avant, c'est le côté le plus insidieux de la réforme qui était censée améliorer le bien-être des enfants. Le long week-end perturbe leur rythme et les fatigue.

L'audition de parents dans cette mission nous l'aurait sans doute confirmé, il est particulièrement regrettable, malgré nos demandes répétées, qu'à aucun moment les parents n'aient pu faire entendre leur voix au cours de cette mission. C'est une grosse erreur de méthode, il aurait pourtant été intéressant de les entendre, notamment sur les conséquences de cette réforme sur le bien-être de leurs enfants et sur leur organisation familiale. Quant aux questionnaires aux familles, nous ne connaissons le résultat qu'au mois de juillet, ce qui a de quoi interroger sur le timing et l'exhaustivité de cette mission.

Bien que le choix de la Ville de Lyon était destiné à faciliter les choses, la première année de mise en œuvre a été un capharnaüm : locaux inadaptés, turn over des animateurs, lien entre projet périscolaire et projet d'école très inégal d'une école à l'autre, difficulté à échanger entre personnel enseignant et personnel d'animation, information des parents insuffisante et hétérogène. Grâce à la bonne volonté des équipes pédagogiques et des animateurs, des solutions ont pu être trouvées sur le tas. Même si des améliorations ont pu être constatées au fil du temps, il y a encore bien des choses qui ne fonctionnent pas bien.

Cette expérimentation n'est pas terminée, nous en tirerons des conclusions une fois celle-ci achevée en 2017. En attendant, il faut immédiatement apporter les améliorations sur plusieurs points, nous semble-t-il.

Développer l'information aux familles, elle reste encore de qualité très diverse selon les accueils de loisirs et la distribution n'est pas toujours systématique, même si des améliorations ont été apportées et remarquées. Revoir le fonctionnement des conseils de vie périscolaire, aujourd'hui désertés, pour qu'ils répondent à un vrai besoin tant pour les accueils de loisirs que pour l'école et les parents. Le calendrier de leurs réunions doit mieux prendre en compte celui des conseils d'école.

Faciliter les échanges entre équipes scolaires et les animateurs, il ressort des auditions que la mise en place de temps dédiés pour la rencontre entre l'équipe enseignante et l'équipe d'animateurs est une condition de la réussite de la cohérence éducative. Nous vous demandons de faire des démarches auprès de l'Education nationale pour que ces temps soient prévus et que la charge des locaux soit appliquée à toutes les écoles.

Professionnaliser et stabiliser les équipes d'animateurs, c'est aussi un enjeu important. Cette réforme a augmenté le temps passé en collectivité avec une multiplication du nombre d'adultes auprès des enfants. Cette multiplication des intervenants, avec le turn over important, peut avoir un impact négatif sur les enfants, notamment les plus petits qui ont besoin de se sentir en sécurité et d'avoir des repères et des référents stables.

Etendre à l'ensemble de la ville à la rentrée prochaine la nouvelle approche du temps de la sieste qui a été testée dans un arrondissement, et ma foi c'était plutôt positif, c'est pour nous un élément important qui doit s'inscrire dans une démarche globale d'adaptation de la réforme aux maternelles.

Enfin, concernant les inégalités sociales et territoriales, cette réforme risque de les accroître, mais cette mission n'a pas permis d'aboutir à une réponse claire sur ce sujet. Nous pensons qu'il faut affiner cette question et comprendre école par école, et territoire par territoire les motifs du non-recours aux vendredis après-midi.

Cette mission n'aura d'utilité que si, et seulement si, ces améliorations sont mises en œuvre dès la rentrée prochaine. Cette réforme est censée agir pour le bien-être de l'enfant en améliorant les conditions d'apprentissage des élèves en répartissant mieux les heures d'enseignement sur la semaine, en allégeant la journée de classe et en organisant les séquences d'apprentissage à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. C'est notre responsabilité à tous, élus, parents, enseignants, animateurs, d'y veiller.

C'est tout cela qui doit nous guider et le groupe UDI aurait fait d'autres choix d'organisation de la semaine que le vôtre pour éviter la longue coupure du week-end notamment. Nous aurions donné aux activités périscolaires des objectifs pédagogiques forts en fonction des apprentissages acquis en classe pour créer une véritable synergie entre les différents temps, permettant à l'enfant de découvrir des potentialités d'investir, voire de transférer ses compétences.

Aujourd'hui, nous considérons que le compte n'y est pas et qu'en l'état, l'organisation que vous avez choisie n'a pas encore fait ses preuves pour le bien-être de l'enfant, pour sa réussite scolaire, comme pour lutter contre les inégalités sociales. Les bénéfices pour l'enfant ne sont pas au rendez-vous. Il nous faut remettre l'intérêt de l'enfant au centre des politiques éducatives, Monsieur le Maire.

Mme ROUX DE BEZIEUX Elodie : Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, mes chers Collègues, malgré l'opposition manifestée par l'exécutif lors de la commission Education, Petite Enfance de juin 2015, lors de sa séance de juillet 2015, le Conseil municipal a répondu favorablement à la demande de notre groupe pour la constitution d'une Mission d'information et d'évaluation sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires sur la Ville de Lyon.

Les membres de cette mission ont été élus lors du Conseil du 28 septembre 2015 et les réunions, au nombre de 11, se sont déroulées de novembre 2015 à mai 2016. Nous regrettons le démarrage tardif de cette mission car entre l'acceptation de la mission et la désignation de ses membres, il y a eu un laps de temps qui aurait dû permettre de débiter nos travaux plus tôt.

En préambule, nous voudrions néanmoins remercier les services de la Ville de Lyon qui ont toujours répondu présent pour nous apporter un certain nombre d'éléments informatifs au fil de nos demandes.

Nous voulons également remercier nos collègues participant à la Mission, pour le respect dans lequel nous avons travaillé. Toutefois, il apparaît que notre Ville serait inspirée de se doter d'une charte de fonctionnement des Missions d'information et d'évaluation, ceci permettrait d'éviter un certain nombre de crispations sur l'organisation des travaux ; la Ville de Paris a une telle charte, prenons-en exemple ! Cependant, que ressort-il de cette mission ?

Un épais rapport et, in fine, comme le disent nos amis anglo-saxons : so what ? En fait, un mot me vient à l'esprit au moment de tracer un bilan, celui d'une sympathique balade ! Oui, Monsieur le Maire, notre sentiment aujourd'hui c'est que tout au long de cette mission, vous nous avez baladés !

Vous nous avez baladés en refusant d'entendre, comme nous vous l'avions demandé par courriel le 24 novembre dernier, les représentants des parents d'élèves, pourtant pilier de la communauté éducative et acteurs majeurs de cette réforme.

Vous nous avez baladés en oubliant, volontairement ou non et malgré nos demandes répétées, d'auditionner les enseignants qui, par leur pratique du terrain, sont des acteurs incontournables de cette réforme.

Vous nous avez baladés en nous promettant de nous associer au questionnaire à destination des parents, puis en n'en partageant, lors de la réunion de validation du rapport, que les grandes lignes et encore, et ceci sans que nous ayons notre mot à dire.

Vous nous avez baladés en systématisant la rétention d'information et en refusant de partager des éléments factuels et chiffrés comme le nombre d'enfants inscrits dans chaque école, le nombre d'enfants inscrits aux Vendredis Après Midi pour ces mêmes écoles chaque semaine, le taux de fréquentation des VAM chaque semaine, le taux de fréquentation du vendredi matin chaque semaine.

Vous nous avez baladés en omettant l'audition de vrais experts, comme par exemple vote ami, Monsieur le Maire, le Professeur Philippe Mérieux, ou encore Mme la Rectrice d'Académie, qui est également présidente du comité national de suivi de la réforme à l'école primaire et que la mission de la Ville de Paris, elle, a entendu.

Vous nous avez baladés avec l'organisation de ces visites d'écoles au cours desquels nous avons certes rencontré les directeurs et les responsables d'ALAE, mais quasiment aucun enfant, aucun parent, aucun enseignant et bien peu d'animateurs!

Vous nous avez baladés enfin, en transformant insidieusement cette Mission d'évaluation en simple mission d'information qui ne débouche sur rien, si ce n'est un rapport qui se perdra dans les archives poussiéreuses de la Ville...

M. LE MAIRE : Poussiéreuses, poussiéreuses ! Nous les entretenons!

Mme ROUX DE BEZIEUX Elodie : Bref, pour nous groupe Les Républicains et apparentés - Ensemble pour Lyon, aujourd'hui, Madame l'Adjointe, vous êtes peut-être l'Adjointe à l'Education, mais en balade!

Je laisse maintenant la parole à ma Collègue Inès de Lavernée, qui va vous présenter nos propres conclusions et perspectives.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, depuis la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les rapports se succèdent et les avis divergent. Même l'Association des Maires de France fait état d'un avis très réservé sur cette réforme. C'est la cacophonie sur ces sujets.

Il faut dire que la Ministre de l'Education Nationale ne simplifie pas les choses lorsqu'elle déclare que la réforme a rempli sa mission, car désormais 85 % d'enfants ont accès à une activité périscolaire contre 25 % auparavant. Elle oublie que l'objectif de la réforme était l'amélioration des conditions d'apprentissage et la lutte contre le décrochage scolaire.

De plus, un certain nombre de parents travaille et n'a donc pas le choix. Le taux de fréquentation des enfants aux activités périscolaires du vendredi après-midi tourne autour de 58 %, et pour la pause méridienne autour de 70 %, je le rappelle.

Il est vrai qu'il est plus facile de faire le bilan des activités périscolaires que d'essayer de voir si les enfants sont gagnants dans cette nouvelle organisation des rythmes éducatifs, c'est-à-dire moins fatigués et mieux disposés pour apprendre. C'est cet oubli de l'objectif premier qui fait dire à la chrono-biologiste Claire Leconte
» :*La réforme n'a pas fondamentalement changé l'organisation du temps scolaire, cela a été une réforme des activités périscolaires des communes davantage qu'une refondation de l'école elle-même*« .

C'est précisément ce que nous avons constaté tout au long de la mission d'information et d'évaluation de la Ville de Lyon. Clairement, l'objectif poursuivi a été de prouver que la Ville de Lyon a été bonne élève et a bien fait son travail de mise en place des activités périscolaires. Cet objectif n'était pas le nôtre, d'où notre frustration.

Nous voulions la confrontation entre les différents partenaires et nous n'avons eu l'avis ni des parents, ni des professeurs.

Nous voulions une expertise sur l'amélioration des conditions d'apprentissage, et M. l'Inspecteur Départemental nous a dit qu'une évaluation serait faite sur une durée de trois ans. Pour un enfant, trois ans, c'est presque tout le primaire. C'est trop long. Tout cela fait que le débat que nous attendions n'a pas vraiment eu lieu.

La deuxième année scolaire d'expérimentation des nouveaux rythmes se termine. Bien que réservés depuis le début devant cette réforme mal préparée, passée en force et très coûteuse pour les communes, nous prenons acte que le périscolaire a fait irruption dans les écoles, bouleversant les pratiques professionnelles, le temps de l'enfant à l'école, et le champ de responsabilité de la Ville de Lyon.

Il est donc temps de regarder le chemin parcouru et de se projeter dans l'avenir sans jamais perdre de vue l'intérêt de l'enfant.

Concernant les pratiques professionnelles. La présence d'un nombre important d'intervenants extérieurs pose deux questions:

-La première question porte sur la qualification et la stabilité de ce personnel, mais aussi sur le recours à des temps de travail hebdomadaires de courte durée ,qui est facteur de précarisation. Sur ce point, nous proposons :

- de limiter les contrats de courte durée,
- de répartir les activités périscolaires sur deux après-midi différentes afin que les animateurs puissent cumuler plusieurs temps d'intervention dans la semaine.

-La deuxième question porte sur la coordination entre le personnel Education nationale et les animateurs, qui doit être accrue : il serait vraiment utile de mettre en place des temps de réunion de coordination.

Concernant le temps de l'enfant:

-Les nouvelles activités périscolaires étant placées le vendredi après-midi, les quasi 50 % d'enfants qui n'y participent pas ont des week-ends prolongés qui rendent plus difficile la reprise le lundi matin. Il serait préférable qu'elles soient placées à un autre moment de la semaine.

-Par ailleurs ,il y a un large consensus pour reconnaître que la réforme n'est pas adaptée aux enfants de maternelle. Pour eux, une trop grande diversité des intervenants est particulièrement déstabilisante. Il faudrait donner plus de place au temps de sieste, voire sortir les enfants de maternelles du champ de la réforme.

-Enfin, les nouveaux rythmes doivent s'adresser à tous les enfants sans distinction et être facteur d'égalité des chances. Or, les enquêtes effectuées pour la mission, montrent de faibles taux de participation le vendredi après-midi dans les quartiers défavorisés .Il serait utile de mener une réflexion sur ce sujet pour en comprendre les raisons et y remédier.

Concernant l'évolution de la politique de l'éducation de la Ville de Lyon.

La réforme a constitué ,en plus d'un transfert de charges vers les communes, un transfert de responsabilité . Désormais, le temps de l'enfant est aussi de la responsabilité de la Ville de Lyon à travers les choix qu'elle fait dans l'organisation des nouveaux rythmes. Il lui revient donc de prendre toute sa place dans ce nouveau dispositif en coordination avec l'Education Nationale. La Ville a son mot à dire sur le coût exorbitant des nouvelles activités périscolaires, mais aussi sur l'efficacité de cette réforme.

En conclusion : l'école d'aujourd'hui, c'est le collège et le lycée de demain. Un sondage Opinionway du 14 avril 2016 révèle que 52 % de l'ensemble des parents, et plus particulièrement 77 % de parents de lycéens estiment que le système scolaire ne convient plus à la nouvelle génération d'élèves. Or, toute refondation de l'école s'ancre dans une école primaire adaptée aux bonnes conditions d'apprentissage des écoliers.

Parce que nous sommes responsables:

- d'une part de la qualité des activités proposées,
- d'autre part de leur cohérence avec les objectifs de la réforme ,à savoir l'amélioration des conditions d'apprentissage et la lutte contre le décrochage scolaire.

Parce que cette double exigence ne sera effective que si toutes les parties prenantes sont associées à sa mise en œuvre et à son évaluation, nous demandons la création d'un comité consultatif sur les rythmes éducatifs qui permettra aux élus, aux éducateurs, aux intervenants, aux familles -que nous n'avons pas entendues- et aux experts, de réfléchir ensemble et de proposer des pistes d'évolution adaptées à l'évolution des besoins.

Je vous remercie.

Mme CHEVALLIER Françoise : La mission d'information et d'évaluation sur les rythmes scolaires a été très riche, l'occasion d'obtenir beaucoup d'informations, notamment la mise à disposition de données chiffrées par le service Education de la Ville, au travers de différentes auditions mais aussi au cours de visites d'écoles sur le temps de cantine et la mise en place des activités du vendredi après-midi. Cela a permis de mieux appréhender la mise en place des nouveaux rythmes scolaires depuis septembre 2014. Toutefois, ce rapport ne peut être considéré comme un rapport d'évaluation, certaines données ou études importantes sont encore attendues et la mission n'a pas pu faire d'analyse collective et émettre de préconisations communes.

Suite aux travaux de la mission, voilà un certain nombre d'enseignements qui peuvent être tirés :

Les activités d'animation situées sur le temps méridien sont un vrai plus pour les enfants et les équipes pédagogiques : temps calme et activités, moins de conflits, des enfants qui retournent en classe beaucoup plus apaisés qu'avant.

La présence d'animateurs dans l'enceinte scolaire, aussi bien sur le temps méridien que le vendredi après-midi, permet une démarche pédagogique différente et la découverte d'autres activités qui représentent une réelle ouverture pour les enfants.

Une nette amélioration entre la première et deuxième année d'application. Toutefois, les acteurs auditionnés ou rencontrés regrettent un manque de temps commun pour améliorer la liaison entre activités périscolaires, projets éducatifs et informations aux parents d'élèves.

Mais le taux d'inscription aux vendredis après-midi est plus faible dans les quartiers prioritaires dits REP+ ou REP : 47 % dans les écoles classées REP+, 54 % pour celles classées en REP et un taux moyen de 63 % dans les écoles dites « ordinaires ». Même si de rares exceptions dans ces quartiers connaissent un taux de fréquentation plus élevé lié par exemple à un centre social très implanté, et si d'autres facteurs peuvent aussi impliquer un moindre recours, il y a clairement une inégalité entre quartiers prioritaires et les autres.

Un des objectifs de la réforme est la lutte contre l'échec scolaire et les inégalités et le fait que l'organisation retenue laisse de côté près de 50 % des élèves des écoles des quartiers prioritaires alors que les projets éducatifs évoluent pour intégrer les activités périscolaires, doit interroger.

Les auditions d'adjointes d'autres grandes communes (Paris, Strasbourg et Toulouse) ont montré que d'autres organisations sont possibles avec des activités de qualité sur des durées plus courtes, comme à Paris où les activités ont été fractionnées en deux sessions d'1h30.

Les auditions d'une pédiatre et d'un pédopsychiatre ont attiré fortement notre attention sur la question de la fatigue des enfants et les moments de la journée plus favorables aux apprentissages (fin de matinée et fin d'après-midi). Ils ont aussi insisté sur la coupure du week-end beaucoup trop longue et questionné sur le choix du vendredi après-midi qui allonge encore ce week-end pour certains.

Nous sommes favorables à la réforme des rythmes scolaires, contrairement aux intervenantes précédentes, c'est-à-dire au retour à un enseignement réparti sur 5 jours mais nous n'avons pas approuvé le choix effectué par la Ville de Lyon de regrouper les activités périscolaires le vendredi après-midi. En effet, ce choix allonge la durée de la pause du week-end pour les enfants ne participant pas aux activités du vendredi après-midi, et surtout il ne réduit pas le temps scolaire des autres journées, ce qui n'améliore pas les rythmes des enfants.

Nous sommes dans l'attente des résultats de l'enquête auprès des parents, demandée par le comité de suivi de la réforme, résultats que nous devrions avoir au début de l'été. L'Education nationale doit réaliser une enquête nationale pour évaluer les effets des différentes organisations retenues sur les apprentissages des enfants. Les résultats sont attendus pour 2017. Et contrairement à ce qui a été dit, ce genre d'enquête nationale met un certain temps à être réalisée.

Tout cela devra conduire à une réelle évaluation qui permettra de questionner, voire modifier l'organisation actuelle. C'est bien l'objectif que nous devons nous donner pour la fin de cette expérimentation de trois ans.

Je vous remercie.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, cela a déjà été dit, la mission d'information et d'évaluation ne nous a pas permis de procéder à une véritable évaluation des effets de la mise en place de ces nouveaux rythmes.

Sont-ils bénéfiques aux enfants en termes d'apprentissage, d'égalité des chances et de bien être ? Cette question centrale de l'intérêt de l'enfant reste posée et encore sans réponse. Sans doute, cette évaluation n'était-elle pas possible en six mois, et dans les conditions de travail inhérentes à la composition et à la nature de ladite mission.

Ce rapport est donc un point d'étape dans l'expérimentation des nouveaux rythmes à Lyon. Un point d'étape à livrer au comité de suivi de l'expérimentation de la réforme des rythmes scolaires, co-piloté par l'Education nationale et la Ville de Lyon. Un point d'étape à diffuser aussi auprès des fédérations et associations de parents d'élèves, les grandes oubliées de la mission. A diffuser auprès des équipes éducatives, des directeurs et directrices d'écoles, des associations engagées dans le dispositif des vendredis après-midi.

Un point d'étape à diffuser également auprès des familles et parents d'élèves, notamment en rendant le rapport de la mission disponible de manière visible sur le site internet de notre Ville. Des parents et des familles dont la parole n'a pas été recueillie par la mission d'information et d'évaluation à notre grand regret.

L'absence de la parole des familles est le gros point faible du rapport de la MIE, comme nous avons eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises. Il est donc important que le questionnaire envisagé par notre Ville, suite

à nos débats en ce sens, et suite à l'expérimentation réalisée par la mairie du 1^{er} arrondissement en juin 2015, soit bien diffusé et relayé dans l'ensemble des écoles de notre Ville.

Les résultats de ce questionnaire devront être communiqués au Conseil municipal de Lyon comme au comité de suivi de l'expérimentation de la réforme des rythmes scolaires, en complément du rapport de la MIE.

Enfin, les entretiens menés par la Mission, ont montré combien la cohérence éducative entre les temps de l'enfant, ainsi que la lutte contre les inégalités sociales et territoriales, étaient conditionnées par un véritable projet porté et partagé par des équipes enseignantes et équipes chargées d'animer les vendredis après-midi.

La formation et la qualification des intervenants, leur appartenance à une association d'éducation populaire bénéficiant d'un fort ancrage sur le quartier, sont un facteur de réussite essentiel pour la cohérence éducative et la lutte contre les inégalités entre enfants, comme entre territoires.

Je terminerai mon intervention sur les difficultés d'information que nous rencontrons, nous, conseillers municipaux, et cela quel que soit notre arrondissement, quel que soit notre groupe politique. Pour ce qui est de la Mission, face au refus de Mme Brugnera de nous communiquer les taux d'impayés aux Vendredi Après Midi arrondissement par arrondissement, école par école, nous avons dû avoir recours à la commission d'accès aux documents administratifs. La CADA nous a donné raison et a contraint Mme Brugnera à nous communiquer ces informations que nous demandions. Mais il est toutefois regrettable de faire respecter simplement le droit à l'information des conseillers municipaux par des procédures précontentieuses.

Un autre pas a été franchi vendredi dernier concernant cette fois l'école Lévi Strauss, mais je ne souhaite même pas revenir, du moins dans cette enceinte, sur le fait, Monsieur le Maire, que vous avez fait interdire à deux élus municipaux et une élue d'arrondissement l'accès de l'Hôtel de Ville qui est, ne vous en déplaise, la maison commune. Je ne souhaite pas y revenir tant cette situation est inédite, elle ternit l'image de notre démocratie représentative et de nos institutions. Vous en porterez durablement la responsabilité.

Mme BLEY Antonia : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs, la réforme des rythmes scolaires a été imposée par l'Etat dans un contexte de baisse sans précédent de leurs dotations. Elus et services de la Ville ont relevé ce défi en choisissant l'option de la création d'ALSH, la plus exigeante et le défi est réussi.

La commission d'information et d'évaluation, décidée après un fonctionnement de la réforme sur un peu plus d'un an, constitue un point d'étape qui nous a permis d'accéder à un grand nombre d'informations, d'auditions d'experts et de visites dans les écoles, qui ont nourri notre réflexion. La réforme de la pause méridienne semble unanimement appréciée comme une amélioration, les enfants reprenant le cours de l'après-midi dans de meilleures conditions.

Les difficultés se cristallisent sur le vendredi après-midi et on peut les regrouper en 5 points. Les trois premières difficultés liées à la coexistence des personnels d'enseignement et d'animation au sein du même local, le manque de temps institutionnel pour faire le lien entre les deux équipes, l'absence de lien entre projet d'école et projet pédagogique des ALAE, sont dans une dynamique positive de résolution, les partenaires ayant eu le temps de se connaître peuvent trouver à l'avenir l'espace-temps pour lier harmonieusement leurs projets respectifs, notamment au fur et à mesure du renouvellement des projets d'école.

Par contre, les difficultés liées au contenu des activités et à la rupture de l'égalité entre les élèves, ayant ou non recours aux VAM, requièrent des évolutions et des améliorations. En effet, le contenu des activités proposées semble actuellement plus récréatif que pédagogique et nous nous permettons quelques suggestions.

Nous concevons ces nouvelles activités comme un véritable temps d'initiation, une esquisse pour leurs futurs centres d'intérêt, d'autant plus utile que les enfants sont issus de milieux défavorisés : initiation aux techniques de disciplines sportives et non un simple jeu de balle, initiation aux techniques des disciplines culturelles, initiation au cycle de vie des plantes et des animaux, première approche pour le respect de l'environnement et la place de l'homme dans l'univers, initiation au sauvetage et premiers secours, première approche pour le respect du corps et de la vie.

Il s'agit de mettre en place des modèles d'interventions en s'appuyant sur la richesse des institutions culturelles et sportives d'excellence de notre Ville, en complément de l'activité scolaire qui, elle, devrait être centrée sur l'apprentissage des fondamentaux. En effet, n'oublions pas que l'objectif final de la loi est d'améliorer l'apprentissage du socle commun des connaissances. A cet effet, nous appelons de nos vœux une école où l'on redonnerait ses lettres de noblesse à l'apprentissage syllabique de la langue et à l'écriture qui ont fait la preuve

incontestable de leur réussite sur un très long terme, et qui constituent sur un plan plus général les premières approches de l'effort et du travail.

Concernant les outils, les spécialistes auditionnés lors de la commission ont mis en garde contre les effets des écrans qui perdurent plusieurs heures après la fin de l'exposition. De surcroît, des études scientifiques, notamment celles de l'Université d'UCLA, soulignent que seul le livre permet le transfert mémoire vive-mémoire à long terme, permettant de stocker le savoir et d'organiser les pensées et les concepts. Ceci devrait nous inciter à plus de prudence avec les écrans et il serait bénéfique d'en réserver l'accès après s'être assuré de l'acquisition des savoirs de base.

Un scolaire centré sur les fondamentaux avec des outils adaptés et un périscolaire conçu comme un champ de découverte contribueraient à doter les enfants de repères et d'une capacité réflexive, tout en permettant l'éclosion de leurs talents, leur épanouissement et leur bien-être. Ce serait aussi la voie royale pour lutter contre les inégalités, dont la plus irréversible est l'inégalité dans la connaissance des fondamentaux. C'est à ce prix que nous construirons un écosystème favorable à la formation des citoyens de demain.

Mme REYNAUD Blandine, Adjointe : Nous le savons tous, Lyon faisait partie de ces exceptions où le rythme de la semaine de 4 jours était en place depuis 1991. Durant 23 années le temps scolaire était donc concentré, puisque réduit sur 4 jours. La réforme de 2013 a pour objectif d'améliorer les conditions d'apprentissage des enfants, il revient donc aux communes de l'appliquer, au moment même où les efforts de redressement des dépenses publiques jugulent l'action municipale.

L'impact financier pour la Ville est double : des dotations fortement diminuées et les dépenses supplémentaires élevées. Ainsi, la réforme des rythmes scolaires se caractérise par cette ambivalence d'être tout autant une forte contrainte budgétaire pour la commune, qu'une amélioration de la vie scolaire pour nos enfants. Tout a été fait pour assurer sa mise en place à la rentrée 2014 et ce, à moindre coût pour les parents.

Après une seule année d'application, en novembre 2015, la MIE a été créée. En six mois, neuf réunions ont permis à chacun des membres de la mission de rencontrer, outre des élus d'autres grandes villes, des spécialistes de la prise en charge des jeunes enfants, des experts que les membres de la mission ont librement choisis et qui ont ainsi pu nous exposer les difficultés qu'ils rencontraient. Ces dialogues ont été d'une extrême richesse, bien qu'intervenant de manière prématurée au regard de l'ampleur de la réforme.

Ce nouveau rythme scolaire induit en effet une approche plus globale de la prise en charge de l'enfant et nécessite, de fait, la complémentarité des actions des professionnels de l'éducation et de l'animation. C'est sur ce point que les difficultés ont été les plus nombreuses, il a fallu travailler sur les 23 années de quasi-cloisonnement entre les temps scolaires et les temps périscolaires. Si une phase d'approvisionnement a été nécessaire, une véritable collaboration se met en place et représente un véritable atout au service du bien-être de nos enfants à l'école.

Par l'aménagement de la pause méridienne et des vendredis après-midi, les enfants disposent de réels temps d'apaisement, tout en assurant au personnel encadrant des plages horaires suffisamment importantes pour mettre en place un programme adapté et structuré. C'est pourquoi la concordance des programmes éducatifs et de loisirs est la clé de la réussite de cette réforme.

Si cette habitude commence à s'ancrer dans les usages des professionnels, la MIE a permis de faire émerger un problème de visibilité : la communication faite aux parents se doit en effet d'être améliorée, notamment sur deux points : la présentation des programmes définis par les professionnels et la sensibilisation aux rythmes spécifiques de l'enfant, notamment à l'importance de son sommeil car, comme je le disais, l'ambition de cette réforme va au-delà d'une restructuration des temps d'accueil, elle vise à faire le lien entre le temps d'école et le retour à la maison, pour assurer l'équilibre du rythme de l'enfant tout au long de la journée et de la nuit. Le dialogue entre les professionnels de l'éducation et ceux de l'animation est primordial, tout autant que celui qu'ils portent auprès des parents sur ce point.

La MIE a permis également de faire émerger la question de l'adaptation de cette réforme aux plus petits, je pense aux 2-3 ans. Ceux-ci ont en effet des besoins différents et il est nécessaire d'adapter la réforme à leur propre rythme. Tout doit être fait pour que l'amélioration des conditions d'accueil de nos enfants à l'école soit continue. Le travail déjà engagé marque un grand pas en avant. Les Conseils de vie périscolaire de chaque école et le comité de suivi de l'Education nationale sont des outils indispensables pour atteindre cet objectif. Les membres du groupe Centre Démocrate seront attentifs à l'évolution de l'application de cette réforme sur le long terme.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, le rapport constitue le résultat des travaux de la Mission d'Information et d'Evaluation, sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, créée il y a six mois, suite à une demande de l'Opposition municipale.

Cette réforme, rappelons-le, a été pensée par l'Etat, comme une réponse aux difficultés d'apprentissage et aux mauvais résultats des élèves français dans les enquêtes internationales. Elle s'est imposée à notre Ville, comme à l'ensemble des communes, dans un contexte particulièrement contraint, notamment sur le plan budgétaire.

Bien entendu, les réformes de cette ampleur et de cette complexité, ne peuvent se réaliser d'un simple claquement de doigt. Elles s'inscrivent dans la durée et portent leurs effets dans un temps long. C'est la raison pour laquelle les travaux de cette mission ne pouvaient aboutir qu'à une image partielle et à une simple photographie à un instant « T » de la mise en œuvre de cette réforme.

D'une part, le manque de recul et le caractère ponctuel de la Mission, n'ont ainsi pas permis d'évaluer de manière optimale ce dispositif expérimental, qui n'a pas pleinement atteint son rythme de croisière. D'autre part, l'évaluation des effets à long terme sur la qualité de l'apprentissage ou la fatigue des enfants ne peut, par nature, qu'être l'objet d'un travail au long cours.

Toutefois, ce rapport permet de dégager quelques premiers enseignements.

A Lyon, la mise en œuvre de cette réforme a été guidée par la volonté de tirer parti de cette obligation, pour améliorer l'accompagnement des élèves dans leur parcours scolaire et périscolaire. Le choix a notamment été fait de s'appuyer sur le réseau existant des acteurs de l'Education populaire. L'animation des ateliers périscolaires est ainsi partagée entre des animateurs directement recrutés par la Ville et des équipes issues de ce tissu associatif de proximité, porteur de savoir-faire et d'expertise, dans l'accompagnement des enfants. Les retours du terrain soulignent que la coordination entre ces deux formes de prise en charge peut être fertile, par des échanges de bonnes pratiques et des retours d'expériences : ils doivent se poursuivre.

De la même manière, la réussite de cette réforme reste fortement tributaire de l'instauration d'un dialogue et d'un travail commun, entre la sphère éducative et les équipes d'animation des accueils de loisirs. Il faut donc être attentif à l'instauration de moments d'échanges entre enseignants et animateurs, au sein de chaque école, afin d'offrir aux élèves une continuité et une cohérence renforcée dans le suivi de leurs parcours. En ce sens, la nature des activités proposées aux enfants, se doit de présenter une plus-value réelle pour leur épanouissement.

Enfin, l'implication des parents doit rester un point de vigilance, notamment afin de mieux appréhender les facteurs d'explication du non-recours et les enjeux liés aux inégalités sociales et territoriales : c'est tout le sens des outils d'information supplémentaires déployés après la première rentrée de 2014 et du questionnaire qui sera prochainement envoyé aux parents.

Bien entendu, ces orientations déjà impulsées, mériteront d'être prolongées, approfondies et réajustées au fil de l'eau. La mise en place de cette réforme s'est accompagnée de l'instauration et de la mobilisation d'instances partenariales, permettant son suivi et son évaluation à toutes les échelles : conseil de vie périscolaire dans chaque école, réseaux PEDT des neuf arrondissements, comité de suivi de la réforme pour l'ensemble de la ville. Au-delà du point d'étape que constitue ce rapport, ce sont ces instances qui nous permettront donc d'évaluer au plus près la réussite des choix qui ont été faits.

Je vous remercie.

Mme MANOUKIAN Henriette : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, les travaux de la Mission d'Information et d'Evaluation et le rapport qui en est issu, sont un point d'étape utile ,à mi-chemin de l'expérimentation de trois ans des nouveaux rythmes scolaires à Lyon.

Si les enjeux de l'évaluation sont posés, il faudra trouver les démarches et les moyens de la poursuivre, pas uniquement sur le fonctionnement du périscolaire, mais au regard de l'ensemble des objectifs éducatifs du PEDT, notamment la réduction des inégalités sociales et territoriales.

La grande disparité des taux de fréquentation du vendredi après-midi rend nécessaire une étude précise sur les raisons de la moindre fréquentation dans les quartiers populaires : c'est pour nous une question majeure. Nous pourrions fixer dans les quartiers prioritaires, un objectif ambitieux de niveau d'inscription des enfants au vendredi après-midi, avec la mise en œuvre d'actions plus poussées en direction des familles, l'adaptation du niveau d'encadrement et un travail sur les contenus des pratiques artistiques et culturelles.

La production d'un budget précis et détaillé avec la totalité du périscolaire, intégrant recettes et dépenses pour chaque partie, et permettant notamment d'identifier clairement le budget consacré spécifiquement aux rythmes scolaires, est indispensable. Cela nous permettrait d'envisager une éventuelle évolution des tarifs des vendredi après-midi.

Les visites de terrain avec des directeurs d'écoles et d'ALAE et des animateurs sont riches : il faudra les poursuivre. Les auditions sont aussi une base pour une approche globale des nouveaux rythmes éducatifs, notamment autour de l'enjeu de la fatigue des enfants.

Nous saluons le travail très important réalisé par les services de la Ville, en premier lieu de l'Education, pour mettre en place cette réforme des rythmes scolaires. Nous relevons des points positifs, à savoir la transformation du temps de midi en accueil de loisirs déclaré, qui a permis une amélioration appréciée des familles ; la création de la cinquième matinée scolaire du mercredi matin ; la stabilisation des contrats de travail et les qualifications des intervenants périscolaires, dont le travail sur les formations diplômantes doit se poursuivre au-delà du BAFA ; et enfin, la mise en place effective des comités de vie périscolaire.

Nous insistons sur la nécessité de dégager du temps de concertation entre les différents acteurs. La parole des enfants et des parents doit aussi avoir toute sa place.

Malgré cela, le travail de la MIE et ce rapport, ne permettent pas de lever les doutes déjà exprimés par notre Groupe, sur la pertinence du choix du vendredi après-midi. Il aggrave la coupure trop longue du week-end et trois journées scolaires n'ont pas été allégées. Nous rappelons donc notre position, conforme aux consultations nationales, aux résultats des études scientifiques et à l'avis de l'Académie de médecine sur les rythmes éducatifs.

A partir d'une conception globale de tout le périscolaire, nous préconisons une organisation des temps scolaires, régulière sur 4 jours $\frac{1}{2}$ avec allègement des quatre jours. Elle dégagerait $\frac{3}{4}$ d'heure de périscolaire quotidien venant s'ajouter au périscolaire existant, pour une offre quotidienne de deux heures de périscolaire déclarées en accueil de loisirs. A défaut, nous pourrions partager les trois heures nouvelles de périscolaire sur deux demi-journées (mardi et jeudi après-midi) pour moins déséquilibrer la semaine.

Merci de votre attention.

M. LEVY Charles-Franck, Conseiller municipal délégué : Monsieur le Maire, chers Collègues, Mesdames et Messieurs, nous avons pu prendre connaissance du rapport très détaillé de la Mission d'Information et d'Evaluation. Elle a travaillé pendant plus de six mois et a permis de produire un rapport et de tirer des enseignements de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à Lyon.

Il faut quand même rappeler qu'un Comité de suivi réunissant des représentants de la Ville, de l'Education Nationale, des parents d'élèves, des professionnels de la jeunesse et de l'enfance, a été créé dès le début de l'application de cette réforme et il est toujours en charge du travail d'évaluation.

Ce Comité de suivi existait avant la Mission d'Information et d'Evaluation et son travail se poursuit. Il faut donc laisser le temps aux services et aux équipes de professionnels pour travailler. Depuis plus de vingt ans, la semaine de quatre jours était en place à Lyon. Les changements liés à la réforme n'ont pas été faciles à gérer pour la communauté éducative. Je vous rappelle qu'en un temps record, plus de 28.000 places en accueils de loisirs ont été ouvertes, soit près de 1.500 postes d'animateurs créés.

Je vous rappelle que, contrairement à certaines très grandes villes, -on en a parlé tout à l'heure- notamment Marseille, la Ville de Lyon n'a jamais laissé les parents sans solution et sans garde et les enfants privés d'activités. Et comme cela a été également rappelé tout à l'heure, jamais nos écoles n'ont été qualifiées de « honte de la République ! ». Il faut donc, encore une fois, saluer le volontarisme des équipes municipales et des enseignants.

Dans le domaine de l'éducation, de l'enfance, pour mesurer l'efficacité d'une réforme et son impact, il faut du temps. Rien ne se décrète et il faut donc laisser les professionnels travailler sereinement.

C'est pour cela qu'il faut souligner la qualité des auditions et le travail des services de la Ville, qui ont largement informé et documenté les membres de la Mission, tout au long de leur travail d'investigation.

« Faire d'une contrainte, une opportunité ! » disait-on lors de la mise en œuvre de la réforme des rythmes. Le modèle mis en œuvre à Lyon, s'appuie donc sur la richesse associative, investie dans la fonction éducative, comme les MJC, centres sociaux et maisons de l'enfance.

Dans le cadre de cette Mission d'Information et d'Evaluation (MIE), toutes les questions ont été soulevées et des propositions ont été élaborées. Notre rôle n'est pas d'être spectateur, ni même d'être commentateur, mais

bien d'être une force de proposition. De solliciter l'avis du plus grand nombre, pour travailler à l'amélioration du dispositif.

Pour notre part, nous pensons qu'il est important que la parole des parents et des enfants soit entendue, dans un cadre de travail et de dialogue : c'est pour cela que nous appuyons la mise en œuvre des conseils de vie périscolaire.

Les directeurs d'écoles auditionnés -on le rappelle, ce sont des enseignants- ont tous relevé la qualité du travail entrepris par la Ville durant le temps, par exemple, de la cantine. Que cela soit par des investissements en matériels, passage en selfs, agrandissements, que par la présence de personnels et d'animateurs supplémentaires sur le temps de la pause méridienne. Je vous rappelle que le temps de cantine doit aussi être un temps pédagogique, d'apprentissage de l'équilibre alimentaire, ce qui n'est pas un luxe.

L'effort qui a été entrepris, surtout dans les quartiers qui concentrent le plus de difficultés, permet d'offrir à tous les enfants, la possibilité d'un repas complet et équilibré le midi, avec un personnel supplémentaire et qualifié. Les enfants arrivent donc plus sereins et plus aptes pour les enseignements de l'après-midi.

Plus d'enfants à la cantine pose forcément la question du bruit et donc nous proposons que les écoles et les ALAE s'approprient cette question et élaborent des propositions.

Une attention particulière continuera à être portée, quant à la mise en œuvre de la réforme, dans les secteurs en quartier prioritaire de la politique de la ville. Car, ce sont souvent dans ces quartiers où cette question est difficile à appréhender pour ceux qui n'ont jamais ou très peu, fréquenté un centre de loisirs et donc, freinent le recours « à ce qui n'apparaît pas comme obligatoire ». Là encore, rien ne se décrète.

C'est bien grâce à une tarification adaptée pour tous, à partir de 20 € par an, basée sur le quotient familial, c'est par une écoute et un dialogue permanent, que les familles feront le choix d'inscrire leur enfant.

Autre sujet abordé par la Mission : la fatigue des enfants. Si la Ville de Lyon n'a pas vocation à répondre à toutes les questions liées à la réforme des rythmes, cette question relève aussi de la compétence de l'Education Nationale. Elle est essentielle, car notamment pour les plus petits, elle conditionne un bon apprentissage.

Soulignons le fait que, d'avoir opté à la fois pour une pause méridienne renforcée et pour des vendredis après-midi, a tout de même permis de retravailler la question de la sieste et du repos. Certaines écoles ont mis en place de nouvelles solutions, comme un temps de repos tout de suite après la cantine.

En fait, la fatigue de l'enfant est une question de société, qui dépasse très largement le cadre de l'école et réinterroge notre propre rapport aux rythmes de vie.

Ainsi, la MIE a effectué le travail pour lequel elle a été mandatée. A la lecture des documents mis à la disposition de tous, il est aisé de comprendre que la mise en œuvre de cette réforme est complexe.

Cependant, la Ville de Lyon a mis les moyens humains et financiers nécessaires, pour permettre aux familles lyonnaises une continuité des temps pour les enfants. Vous l'aurez compris, ce n'est pas le cas dans toutes les villes, y compris les grandes villes.

Cette priorité pour l'éducation, s'illustre par des partenariats associatifs de qualité et une action guidée uniquement par l'intérêt de l'enfant. Voici ce qui caractérise clairement la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans notre Ville.

M. le MAIRE : Madame Brugnera, c'est à vous, pas plus de trois quarts d'heure !

(Rires.)

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Merci Monsieur le Maire.

Tout d'abord, un petit point. Madame Perrin-Gilbert par rapport à vendredi soir, je crois qu'il faut énoncer les faits tels qu'ils se sont déroulés et non pas tels que vous les souhaiteriez.

Concrètement, vendredi soir, vous n'avez pas été interdite d'entrée dans l'Hôtel de Ville. Vendredi soir, j'ai refusé que vous vous imposiez dans une réunion à laquelle vous n'étiez pas invitée.

J'ai toujours dit que les parents d'élève de l'école Lévi-Strauss seraient les premiers informés des conclusions des études réalisées et des décisions concernant l'avenir de l'école. J'ai toujours dit et même écrit dans plusieurs courriers qu'ils auraient la primeur de l'information et que j'informerai ensuite les autres personnes intéressées. C'est ce que j'ai fait, puisque j'ai d'abord informé la directrice de l'école, puis les parents et les enseignants, je vous ai ensuite invitée à une réunion ce jour avec votre Adjointe à l'éducation ainsi que M. le

Maire du 2^e arrondissement et sa Conseillère déléguée à l'éducation, réunion à laquelle d'ailleurs vous n'avez pas dénié venir.

Enfin, dans un troisième temps les courriers d'information à destination des autres directeurs d'écoles et des autres élus sont partis ce jour.

Il est normal que les parents soient les premiers informés car ce sont eux qui vont devoir expliquer et organiser le changement d'école de leur enfant. Cette réunion était une réunion d'écoute et non pas une réunion de tribune politique.

Vous saviez d'ailleurs que vous n'étiez pas invitée, vous saviez aussi être conviée ce jour pour une réunion spéciale, mais vous avez préféré prendre la pose devant les grilles de l'Hôtel de Ville. C'est regrettable.

Vous venez que vous n'êtes pas invitée, vous ne venez pas quand vous l'êtes. C'est une façon peut-être que vous avez de vous comporter. Comprenez que je ne la partage pas.

Concernant la mission d'information et d'évaluation de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, je veux donner quelques chiffres sur l'ampleur du travail produit.

La mission s'est réunie dès le mois d'octobre, et 13 fois dont 4 fois au sein des écoles choisies par les membres de la mission eux-mêmes.

9 procès-verbaux retraçant nos échanges in-extenso ont été produits, soit près de 300 pages de rapport. Ils sont tous consultables sur lyon.fr.

32 personnes ont été auditionnées à l'Hôtel de Ville, autant dans les écoles lors de nos visites, près de 70 rapports, compte-rendu, textes de loi, tableaux, diaporamas ont été distribués aux membres de la mission à titre d'information et pour analyse. Toute cette production est réunie dans ce rapport assez volumineux et je remercie les services pour l'énorme travail fourni.

Toute cette production a été faite essentiellement à la demande des membres de la mission et je tiens à insister sur un premier point. Toutes les demandes faites par les membres de la mission ont été satisfaites.

Une élue a demandé l'audition d'un expert. Elle a été organisée. Une élue a demandé l'audition de grandes villes. Cela a été organisé. Une élue a demandé à auditionner telle école, à aller manger dans telle autre. Cela a été réalisé. De nombreux chiffres ont été demandés. Ils ont été recherchés et communiqués par les services. Aussi, si j'entends toutes les critiques, vous conviendrez qu'elles ne sont fondées ni sur un manque de considération, ni sur un manque de travail. Encore fallait-il faire des demandes claires et dans les temps. Et d'ailleurs la lecture des PV vous montrera à quel point certains élus n'ont pas été très insistants dans leur demande de rencontrer des parents.

Ce qui est intéressant avec des PV c'est qu'ils retracent nos échanges in-extenso, je vous laisse les lire, je les ai relus quant à moi plusieurs fois pour voir où est-ce que j'avais été en faute de ne pas avoir compris ce qu'on me demandait.

En fait, j'ai refusé une seule information, c'est celle concernant, effectivement les impayés des vendredis après-midis et ce pour une raison bien précise, nous ne disposons pas de cette information pour la totalité des écoles et je craignais que si nous donnions une information tronquée, elle serait utilisée à mauvais escient.

La CADA que vous avez saisie Madame Perrin-Gilbert, a considéré que : *«la circonstance que ces statistiques ne refléteraient qu'un aperçu parcellaire et lacunaire parce que d'une part l'information sollicitée ne porterait que sur les sommes mises en recouvrement et que d'autre part, elle ne concernerait que les seuls impayés de la ville et non pas ceux des structures associatives, ne saurait faire obstacle à la communication de ces informations»*. Dès lors les services ont travaillé à recenser ces sommes, donc non pas impayées, mais mises en recouvrement et seulement pour les accueils de loisirs municipaux. Cette information vous a été communiquée ainsi qu'à l'ensemble des membres de la mission et je vous ai demandé de faire un usage prudent de ces éléments parcellaires et peu fiables, notamment à l'égard des réputations parfois fragiles de certaines écoles de la ville. C'était trop demander, l'information a été divulguée à certains médias et s'est étalée dans le journal quelques jours plus tard comme nous le craignons. Je ne vous parlerai pas de la transmission d'un projet de rapport au Progrès qui a ému tous les élus honnêtes de la mission.

Deuxième point : plusieurs d'entre vous ont regretté que cette mission n'ait pu conduire une véritable évaluation. C'était prévisible et je l'avais d'ailleurs dit. Tout d'abord ce n'est pas en six mois que l'on peut évaluer une telle réforme, surtout lorsqu'on connaît mal le fonctionnement des écoles. Aussi, cette mission a

surtout servi à apporter de l'information et à corriger certains a priori erronés notamment sur les contrats de travail des animateurs ou sur les taux d'encadrements.

Ensuite ce n'est pas 15 mois après la mise en œuvre d'une telle réforme qu'on peut en étudier les impacts. D'ailleurs à Lyon, nous avons la chance de disposer d'un Comité de suivi de la réforme dont tous les arrondissements sont membres, ainsi que de nombreux partenaires, dont les fédérations de parents d'élèves, elles sont donc complètement associées à notre processus d'évaluation, ce qui n'est pas le cas dans de nombreuses villes de France et même dans les plus grandes d'entre elles. Ce comité conduit l'évaluation qui est un travail de longue haleine.

Troisième et dernier point. J'ai bien entendu dans les interventions de certains groupes comme je l'ai lu dans leurs contributions en fin du rapport, que les élus de la mission n'avaient en fait pour seule conclusion que de rappeler leur opposition à cette réforme ou leur opposition à ses modalités de mises en œuvre à Lyon. On voit bien à la lecture, que l'objectif de certains groupes politiques de l'Opposition est d'instruire un procès contre le choix du vendredi. Cet acharnement témoigne d'une absence de connaissance des grands enjeux du rythme de l'enfant. Car réfléchir cette réforme uniquement par le prisme du vendredi après-midi est une erreur. Cette réforme n'aura des effets bénéfiques que si l'enfant est pris en compte dans sa globalité sur tous ces temps : scolaire, périscolaire, extrascolaire et familial et non pas en découpant sa journée en petits bouts.

De ce point de vue la question de l'organisation de la pause méridienne est bien centrale car elle est le carrefour des différents temps de l'enfant, que tous les acteurs éducatifs s'y croisent. En plus, elle met en tension des transitions entre temps scolaire et périscolaire pas simples à gérer sur le terrain. Et notre première réussite est bien d'avoir grandement amélioré ce temps que tous les parents souhaitaient voir améliorer.

Alors je vous le dit, nous étions plus que réservés au sujet de cette réforme. Nous pensions qu'il y avait mieux à faire que de changer l'emploi du temps des écoliers et surtout que les finances publiques auraient du mal à supporter cette réforme énorme.

Néanmoins, en élus républicains, nous l'avons mise en œuvre, en élus responsables et motivés par le seul bien-être des écoliers lyonnais, nous nous sommes retroussés les manches et avec les services de la ville, les associations volontaires et les autres partenaires coopératifs et intéressés au sort des écoliers lyonnais, nous avons créé de toute pièce plus de 100 accueils de loisirs. Nous avons embauché et formé des animateurs, nous avons développé une offre d'activités sportives et culturelles, nous avons mis en place des projets pédagogiques, nous sommes immédiatement entrés dans une démarche d'amélioration permanente dans la concertation avec les parents et les acteurs de la réforme.

Nous n'avons pas cherché à utiliser la réforme à des fins idéologiques, médiatiques ou personnelles, nous l'avons mise en œuvre de manière tout à fait pragmatique en écoutant, en recherchant les meilleures idées dans la limite de notre budget, en apprenant chemin faisant.

Conformément à notre recherche continue de progrès pour les Lyonnais, nous avons décidé de faire de cette contrainte une chance, et de mettre au travail toute notre organisation scolaire, et je remercie encore une fois les services.

Nous avons de l'ambition pour nos enfants et nous pouvons être fiers de ce que nous avons réalisé. Peu de villes ont eu le courage de se lancer dans l'évaluation aussi vite que nous. Aucune ville n'a créé de Conseils des parents où ils viennent évaluer, critiquer, proposer, échanger avec les professionnels à qui ils confient leurs enfants.

Alors, je regrette que certains n'aient demandé cette mission que pour en faire un terrain politique. Je sais que d'autres élus ont apprécié d'apprendre autant de choses sur nos écoles et de voir nos écoliers heureux dans leur cantine et dans leurs ateliers du vendredi.

Quant à moi, je pense qu'avec toutes les bonnes volontés, nous allons poursuivre ce travail, mission ou pas. L'amélioration continue reste notre objectif, le bien-être de nos enfants dans les écoles et la confiance des parents est notre seule ambition. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Très bien Madame Brugnera, très belle intervention !

Mesdames et Messieurs, je vous demande de bien vouloir prendre acte de la présentation de ce rapport.

2016/2122 - Lyon 7^e - Ouverture et dénomination de l'école primaire les Girondins provisoire – rue Clément Marot (Direction de l'Education)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit d'un rapport sur l'ouverture et la dénomination de l'école primaire les Girondins provisoire dans le 7^e arrondissement.

Mme MADELEINE Christelle : Je ne vais pas m'étaler. Mon Collègue Stéphane Guiland a déjà dit l'essentiel concernant les écoles provisoires .

Toutefois, concernant le 9^e et le projet d'installation d'une école provisoire dans le Parc Montel, seul poumon du quartier, je m'étonne quand même du silence vraiment assourdissant des élus écologistes, pas un mot et c'est fort dommage ! Merci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/2179 - Approbation d'une convention type de partenariat avec des entreprises de crèches pour la location de places en établissement d'accueil de jeunes enfants (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

Mme REYNAUD Blandine, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je souhaite avant de présenter cette délibération concernant la location de places, rappeler quelques éléments et chiffres sur les établissements d'accueil de jeunes enfants à Lyon.

Fin 2015, 6 109 places étaient proposées dans notre ville. 4 838 municipales ou associatives subventionnées, 50 hospitalières, les autres, soit 20 % étaient issues du secteur privé lucratif qui s'est développé sur le territoire et concoure aussi à la dynamique de l'offre.

L'accueil des enfants peut être individuel ou collectif, tous modes d'accueil confondus 64 % des enfants de moins de 3 ans ont une solution de garde. Je rappelle par ailleurs que la Ville de Lyon souhaite aider les parents à pouvoir concilier vie familiale, vie sociale et vie professionnelle.

Les commissions d'admission en crèche municipale ou associative subventionnée recensent les demandes d'accueil et statuent sur celles qui sont supérieures à 20 heures par semaine selon une grille de critères définis avec notamment des points liés à la domiciliation ou à l'activité professionnelle.

Après ces éléments qui rappellent l'importance économique et sociale du secteur et l'ambition de la Ville en la matière, entrons dans le vif du sujet et parlons des entreprises de crèche. Pour mémoire, la loi qui a permis leur création date de 2004, et dès 2006 l'Adjoint à la Petite Enfance de l'époque, M. Yves Fournel, avait souhaité à titre expérimental accompagner le développement de cette nouvelle offre à Lyon. On peut citer les 5 places prises alors par la Ville chez Garderisette devenu Babilou.

On peut rappeler également que 28 de nos places étaient récemment encore réservées à des partenaires publics ou à l'Etat et que certaines sont encore destinées au Ministère de la Défense. Il nous revient aujourd'hui de continuer à développer les services de la Petite Enfance au sein de la Ville de Lyon et ce, malgré le contexte contraint que connaissent les finances publiques.

Pour répondre à cet objectif, et dans l'esprit du modèle lyonnais, il a été proposé à titre expérimental, de louer quelques places de nos crèches municipales aux entreprises de crèches déjà implantées sur notre territoire. Après la proposition de Babilou, les majors du secteur : Les Petits Chaperons Rouges (LCPR), La Maison Bleue, Crèche Attitude et People et Baby, ont tous été contactés et ont tous manifesté leur intérêt.

Ce dispositif de location de place dans des établissements municipaux à des entreprises de crèche permettra de soutenir le développement de l'offre et l'attractivité économique du territoire, et ceci sans remettre en cause les financements dont nous bénéficions grâce à notre partenaire principal : la Caisse d'Allocations Familiales. En effet, les places ciblées par la Ville de Lyon ne sont pas financées dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse.

Comme je vous le disais, la Ville de Lyon a toujours travaillé en bonne intelligence avec les entreprises de crèche et nous partageons le constat que certains parents privilégient un établissement à proximité de leur domicile plutôt que de leur entreprise. Les financements perçus grâce à ce partenariat allègent les coûts supportés par la Ville qui pourra plus facilement financer les nouvelles places qu'elle projette de réaliser dans les secteurs en tension : 7^e, 8^e et 9^e arrondissements.

La Ville de Lyon va donc proposer à la location des berceaux aux entreprises de crèches qu'elles attribueront ensuite elles-mêmes aux enfants de salariés lyonnais de leurs sociétés clientes. Ces entreprises de crèches bénéficieront ainsi d'un maillage territorial élargi, correspondant à la domiciliation des collaborateurs, contribuables lyonnais.

J'ai tenu à ce que ce dispositif expérimental soit encadré et limité.

Quelles places ?

Les places ciblées par la Ville de Lyon, et non par les entreprises de crèches, se trouvent exclusivement dans les établissements pour lesquels la Ville ne perçoit pas de dotation liée au Contrat Enfance et Jeunesse. Il s'agit donc des établissements pour lesquels le coût du berceau est le plus élevé pour la Ville de Lyon. De plus, je souhaite qu'une sorte de plafond par crèche soit fixé et qu'à partir d'une certaine hauteur, sans doute 15 %, dans un même établissement, il conviendra d'être particulièrement vigilant afin de maintenir l'équilibre.

A quel tarif ?

Le montant de la réservation doit couvrir une part importante du reste à charge par la Ville, sachant que ce dernier est variable selon les équipements et suivant les années. Le tarif de réservation a été calculé sur la base de la situation réelle des établissements d'accueil de jeunes enfants ciblés. Il a été fixé à 9.000 € pour une année pour 4 à 5 jours par semaine, et sera indexé annuellement.

La réservation des places sera mise en œuvre prioritairement lors de la commission d'attribution de juin pour une rentrée en septembre, et vous devinez pourquoi : en septembre il y a beaucoup d'enfants qui partent à l'école, libérant ainsi un grand nombre de places. Le nombre de places dédiées au dispositif sera limité, à terme, à un maximum de 10 % des places municipales, soit 190 à ce jour, ce qui correspond à 4 % de l'offre municipale et associative subventionnée. Cela restera donc toujours très marginal.

Si j'associe les offres municipales et associatives subventionnées, c'est parce que la Ville de Lyon subventionne très largement les crèches associatives, tout en mettant des locaux à leur disposition.

A ce jour, les entreprises de crèche qui disposent d'une grille de critères comparables à la nôtre nous ont fait part de leur intérêt pour environ 25 places des 46 places identifiées comme disponibles dès la rentrée de septembre 2016. Pour rappel, la délibération précise que les recettes espérées pourraient atteindre 630.000 € en 2019, ce qui correspond à seulement 70 places, soit moins de 4 % des seuls berceaux municipaux.

Le Contrat Enfance et Jeunesse 2015-2017 récemment signé prévoit une création de 386 nouveaux berceaux. Les recettes que nous percevrons permettront notamment d'élargir notre offre sur les secteurs en tension.

Comment ?

Les places ciblées, mais non retenues par les entreprises de crèche, seront attribuées de façon classique en commission d'admission d'arrondissement. Les familles bénéficiaires de ces places, et il s'agit bien de contribuables et habitants lyonnais, rappelons-le, devront, selon les procédures de droit commun, s'inscrire au Point d'accueil et d'information petite enfance de leur arrondissement, assurant ainsi la transparence et permettant la vérification de la domiciliation, par exemple.

Par ailleurs, l'information sera donnée lors de la commission d'admission. L'accueil des enfants par les équipes municipales (intégration, adaptation, arrivée) dans les établissements d'accueil du jeune enfant se fera de la même manière que pour les autres enfants. De même, les parents effectueront les règlements auprès de la Ville de Lyon, selon la grille établie par la Caisse d'Allocations Familiales.

J'ai présenté ce dispositif aux maires d'arrondissement avec lesquels un rendez-vous a pu être fixé en avril et mai derniers, lorsque je leur ai détaillé la nouvelle grille de critères d'attribution qui avait été réalisée en concertation avec leurs adjointes. Cette nouvelle grille de critères, je le rappelle, plus fine que la précédente, s'attache à soutenir les familles en situation d'emploi, qu'elles soient monoparentales, actives ou couples biactifs.

Cette location de places se fait déjà dans quelques villes comme Courbevoie, Metz, ou encore nos voisins de Saint-Etienne, d'autres villes y réfléchissent, comme Pontoise. Puisqu'il s'agit d'une expérimentation, nous

avons prévu de réaliser une évaluation de ce dispositif qui vous sera présentée en commission Education Petite Enfance.

L'objet de cette délibération est d'approuver la convention-type de partenariat avec des entreprises de crèche, pour la location de places en établissement d'accueil du jeune enfant municipal.

La Commission a donné un avis favorable à ce dossier.

Mme BAUGUIL Véronique : Monsieur le Maire, que le public et le privé coopèrent et travaillent ensemble pour développer les services ou le territoire ne nous choque pas, bien au contraire. Mais cela ne doit pas se faire au détriment de l'équité.

Vous proposez que la Ville de Lyon loue des places de crèches publiques au bénéfice de salariés d'entreprises privées par l'intermédiaire de 5 entreprises de crèches. A ce jour, cela concerne 46 places dans Lyon, à terme 190 places devraient être réservées. Le groupe UDI s'oppose à ce projet pour différentes raisons.

Tout d'abord, à cause du contexte actuel de pénurie de places pour les Lyonnais. De quel droit peut-on diminuer le nombre proposé en commission d'admission, alors que tant de familles reçoivent une réponse négative ? Pardon, j'oubliais que l'avis des arrondissements, pourtant en première ligne, n'avait pas été demandé, alors que ce sont ces mêmes arrondissements qui envoient les lettres de refus et reçoivent les doléances des familles.

Il est cependant évident qu'un bon coup de griffe est donné à l'équité au niveau de l'attribution des places : lors de la commission d'admission, une grille de critères est appliquée pour un choix le plus juste possible. Cette transparence, contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, n'existera par pour le choix des enfants venant des entreprises.

Nous ne retrouvons pas plus d'équité au niveau des entreprises. En effet, les places sont proposées à 5 réservataires. C'est un avantage concurrentiel pour ceux-ci sans qu'on ne connaisse les modalités de choix. Nous n'avons eu connaissance d'aucun appel d'offres ! C'est pourtant un réel avantage, voire un privilège pour les entreprises de crèches élues puisqu'elles n'ont pas eu à investir dans la création des places, contrairement aux contribuables lyonnais.

Sur le plan financier, il y a encore à redire : une place en crèche revient à 14.000 €, la Ville encaisserait 9.000 € de recettes par place réservée par l'entreprise de crèche qui, elle, peut bénéficier d'une réduction fiscale très avantageuse de 80 %, contrairement à la Ville.

Où est l'intérêt de la Ville ? Où est l'intérêt des familles ? Pas dans la création de places supplémentaires qui reste hypothétique.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, le Groupe UDI votera contre cette délibération qui ne va pas dans le sens de l'équité, de la transparence donc, en aucun cas dans le sens de l'intérêt général.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, comme je vais faire vite, je voudrais simplement dire à Mme Brugnera qu'elle s'est trompée tout à l'heure, en disant que la mission avait commencé en octobre, car elle a commencé le 4 novembre.

(Brouhaha.)

Et j'en profite aussi pour préciser une chose, c'est que dans le comité de suivi, il n'y a pas de conseillers municipaux d'opposition, comme on vous l'avait demandé, c'est donc plus facile de délibérer entre soi. Nous en reparlerons.

Par cette convention, des entreprises de crèches pourraient louer pour une durée de quatre ans des places en crèches municipales, qu'elles reloueraient à des entreprises clientes, désireuses de mettre des places en crèches à la disposition de leurs salariés. Ainsi, 10 % des places en crèches municipales seront progressivement proposées à la location, soit 190 places sur les 1 945 places municipales.

Pour nous, ce dossier pose problème à plusieurs titres.

D'abord sur la forme.

Comme nous l'avons dit en commission, nous ne comprenons pas pourquoi cette délibération n'a pas été présentée aux conseils des 7 arrondissements où se trouvent les crèches concernées par ces locations de places. Ces crèches sont en effet des équipements transférés aux arrondissements, la délibération aurait dû être présentée aux conseils de ces arrondissements.

En disant cela, nous ne faisons que reprendre les propos tenus, ici-même, le 23 novembre 2015 par l'Adjoint en charge de l'administration générale, je cite : « *le conseil d'arrondissement est saisi pour avis de toutes les délibérations du Conseil municipal dont l'exécution est prévue au moins en partie dans les limites de l'arrondissement* ». Nous voyons bien, ici, le décalage, voire l'abîme qui sépare le discours de la réalité.

Nous avons plusieurs remarques à faire sur le fond.

Tout d'abord, vous nous indiquez, je cite : « un objectif de recettes supplémentaires permettant le développement de l'offre », mais vous ignorez, au passage, la règle de non-affectation budgétaire. C'est donc un vœu pieux puisque la recette générée par les locations de places ne pourra être attribuée, et rien ne dit que ce sera alors le secteur de la petite enfance plutôt que celui de la culture ou des espaces verts qui en bénéficiera.

Vous vous référez par ailleurs à des expériences précédentes, comme la location de places à la Préfecture ou au Ministère de la Défense. Mais elles n'ont rien à voir avec la délibération d'aujourd'hui, car il s'agissait de location en direct alors que dans cette délibération, il s'agit de louer des places à un intermédiaire qui les relouera à des entreprises. De plus, les contrats portaient sur quelques dizaines de places alors qu'aujourd'hui il prévoit de porter sur près de 200 places.

Je fais aussi un parallèle, c'est que l'achat de places par M. Fournel à Baby Loup ce n'est pas la même chose, puisqu'il n'y a pas d'intermédiaire et que cela se passe dans le sens inverse : c'est-à-dire que Baby Loup fait l'investissement et la Ville de Lyon loue. Alors que là, il s'agit, pour la Ville de Lyon, d'investir et de louer. Ce qui est totalement différent et que nous n'approuvons pas.

Mais ce que nous ne trouvons pas acceptable est de louer à des entreprises des places prises sur le stock des places en crèches municipales. Si les commissions crèches ne croulaient pas sous les demandes, on pourrait le comprendre, mais comment justifier devant les parents qui n'ont pas pu avoir de places pour leur enfant, que 10 % d'entre elles ont été louées au profit de parents qui, en plus d'avoir la chance de travailler dans une entreprise qui marche bien, ont celle d'obtenir par la même occasion des places réservées pour leurs enfants. Ce sera vécu par nos concitoyens comme une rupture d'égalité d'accès à l'offre municipale.

En plus, certains arrondissements, comme le 8^e ou le 9^e, où le taux de couverture en accueil collectif est déjà faible concentrent près de 43 % des 47 places mises à disposition dès aujourd'hui.

Enfin, du point de vue financier, nous avons plusieurs interrogations.

Les places vont être louées 9 000 € par an aux entreprises de crèche, mais à quel prix vont-elles les relouer à leurs entreprises clientes ? Le prix de vente pratiqué habituellement est de 14 000 €. Cela fait 5 000 € de plus-value et 43 % de marge brute, ça fait quand même beaucoup !

Et enfin, dernière interrogation : nous sommes étonnés que cette opération se fasse de gré à gré sans appel à la concurrence. Est-ce légal ?

L'ensemble de ces éléments, fait que nous ne pouvons donner un avis favorable à cette délibération.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Mise en cause par Mme Brugnera, je confirme que la police municipale a refusé l'entrée de trois élus au sein de l'Hôtel de Ville ! Les parents d'élèves étaient là, ils l'ont constaté aussi. Des parents d'élèves dont les représentants n'ont d'ailleurs pas pu accéder, ce soir non plus, aux bancs du public, ni assister à nos débats publics. Curieux !

J'en viens maintenant à la délibération. Pour le Groupe Lyon Citoyenne et solidaire, le choix de confier à cinq entreprises privées une partie de nos places de crèches municipales, pose au moins trois types de questions. Quel intérêt pour notre collectivité ? Quel intérêt pour notre politique en matière de petite enfance ? Et enfin quel cadre légal pour cette mesure ?

1- Quel intérêt pour notre collectivité et peut-on véritablement parler de « partenariat » ?

Pour pré-réserver des places de crèches municipales, les entreprises privées vont, certes nous verser 9 000 € par an et par place. Mais c'est un strict minimum qui ne comprend ni charges foncières, ni amortissement sur investissement, ni prise en charge de manques à gagner éventuels, notamment s'il y a des désistements de parents sur les places pré-réservées. Ces désistements peuvent entraîner, mécaniquement, la perte de la PSU versée par la CAF à notre Ville. La convention précise que, dans ce cas, la perte de financement sera assumée par notre ville seule.

En d'autres termes, grâce à cette convention, les entreprises privées de crèches ne prennent aucun risque : elles bénéficient de places en versant à notre ville le strict minimum, sans investir dans la construction, sans

risque de perte de financement, sans gérer non plus le personnel, ni avoir aucune responsabilité juridique dans l'accueil des enfants.

Bref zéro tracas ! Par contre, beaucoup de bénéficiaires puisque, d'une part, elles vont refacturer ces places aux familles lyonnaises entre 10 000 et 14 000 euros par an en moyenne, et puisque, d'autre part, elles vont bénéficier d'exonérations fiscales. Selon nos estimations, entre crédits d'impôts et exonérations diverses, le berceau pré-réservé ne leur reviendrait plus qu'à 3 000 euros annuels.

Plutôt qu'un « partenariat », il s'agit d'une belle bascule financière pour ces entreprises privées, faite aux dépens des parents via la refacturation, et aux dépens de la collectivité publique via les exonérations fiscales.

2- Il s'agit aussi d'une bascule faite aux dépens de notre politique municipale de la petite enfance.

En effet, nous avons vu d'une part, que nous n'étions pas absolument certains d'économiser 9 000 euros par an du fait de coûts non calculés. D'autre part, les règles de comptabilité publique font que ces économies potentielles vont entrer dans « le pot commun » de notre budget municipal et qu'elles ne pourront pas être fléchées sur le budget petite enfance. Nous n'avons donc aucune garantie que ces fonds viendront alimenter la création de nouvelles places de crèches, qu'ils viendront alimenter notre politique municipale de petite enfance.

Une politique qui, pour se déployer, dispose aujourd'hui de 1 945 places de crèches municipales. Et même en ajoutant les places de crèches associatives, au regard des 18 900 enfants de moins de trois ans que compte notre Ville, on atteint un ratio de seulement 26 places en crèches subventionnées pour 100 enfants lyonnais, ce qui est moins que la moyenne nationale qui est, en secteur urbain, de 35 pour 100 enfants. Cela signifie que notre outil politique est déjà contraint : nous n'avons pas les moyens d'en céder une partie au secteur privé.

Compensant cette contrainte, notre ville s'est dotée jusqu'à présent d'une politique sociale de la petite enfance. Ainsi, et par exemple, alors que les parents isolés représentent 15 % des ménages lyonnais, ils représentent 25 % des parents bénéficiant d'une place en crèche municipale ou associative. De même, des places dites d'urgence, sont gardées pour des situations familiales imprévues qui nécessitent l'accueil rapide et non anticipé d'un enfant. En abandonnant pour les places pré-réservées par le privé nos critères sociaux d'attribution, nous nous privons de mener une politique.

Cette mesure marque un virage flagrant dans notre politique municipale. Si nous permettons, ce soir, que des entreprises privées attribuent elles-mêmes des places dans nos crèches municipales, nous renonçons à lutter contre les inégalités sociales. Nous renonçons à l'endroit où ces inégalités sont peut-être le plus injuste : la petite enfance.

3- Quel cadrage légal à ce montage ?

Nous interrogeons le cadre légal, car cette délibération introduit, selon nous, une rupture d'égalité entre les familles lyonnaises. Cet aspect des choses se fait discret dans la délibération, mais la convention-type entre notre ville et les entreprises privées, prévoit bien que ces dernières attribueront, selon leurs propres critères, les places qu'elles auront pré-réservées. C'est-à-dire que pour une même crèche municipale, co-existeront deux grilles de critères : la grille municipale et la grille de l'entreprise réservataire. Tous les parents ne seront plus traités à la même enseigne...

Nous interrogeons également le cadre légal de cette délibération dans la mesure où il est anormal selon nous, que cette délibération n'ait pas été soumise pour avis aux arrondissements qui comptent des crèches concernées par cette mesure. Pour une fois -et je tiens à le signaler ! le 1^{er} arrondissement n'est pas concerné, comme le 7^e. Mais je me mets à la place des autres maires d'arrondissement, dont certaines crèches seront impactées et qui n'ont pu formaliser un avis en conseil d'arrondissement.

Nous interrogeons enfin, et pour finir, le cadre légal de cette délibération, car elle impacte le règlement intérieur des crèches municipales. Or, les crèches municipales sont aujourd'hui, et même dans notre république lyonnaise si particulière, reconnues comme des équipements de proximité gérés par les mairies d'arrondissement. Cela signifie que, conformément au Code général des collectivités territoriales, ces modifications de règlement intérieur doivent être vues et votées non pas en Conseil municipal mais en commission mixte, et ce dans chacun des arrondissements.

Nous contestons donc ici, la légalité de cette délibération et nous vous demandons de la retirer, pour cette raison, de l'ordre du jour du Conseil municipal.

Si tel n'était pas le cas, le Groupe Lyon citoyenne et solidaire votera contre cette délibération.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Je fais cette intervention au nom des deux groupes : Europe Ecologie les Verts et Lyon gauche solidaires.

La Ville de Lyon « veut louer ses places en crèches » : c'est ainsi qu'est mise en avant, dans la presse écrite et parlée, la convention de partenariat avec des entreprises de crèches pour la location de places en établissement d'accueil de jeunes enfants.

On ne sait d'ailleurs pas si ce sont les entreprises de crèches qui se sont tournées vers notre Ville pour cette location, ou si au contraire notre Ville n'a pas plutôt approché les entreprises de crèches pour créer cette offre auprès des entreprises de notre territoire.

Cette forme de partenariat entre des entreprises de crèches et la Ville nous interpelle. Certes, ce n'est pas encore un appel à des sociétés privées à but lucratif pour assurer la gestion de nos crèches municipales, mais il nous interroge sur notre politique globale en matière de petite enfance et de gestion de l'argent public.

Le budget des CAF, tout autant que le budget des collectivités, dont la nôtre, sont les victimes directes de la baisse des dotations de l'Etat et du pacte de responsabilité.

Dans ce contexte financier, nous sommes contraints à Lyon, tout en valorisant notre offre d'accueil, de trouver des recettes supplémentaires avec l'aide des entreprises de crèches. Ainsi, et nous le retenons, car cela été dit dans votre présentation Madame Reynaud, ces recettes devaient soutenir le développement futur de places en crèches !

Notre ville, ancrée dans une tradition humaniste, a cette grande chance de bénéficier d'un réseau associatif dense et actif, avec lequel se développent des solutions d'accueil de qualité plébiscitées par les familles (je pense à la Croix Rouge et à la Mutualité française du Rhône).

Cela nous amène à nous interroger sur la logique du recours au privé au détriment du service public de la petite enfance.

Nos groupes réaffirment que ce n'est pas une question de principe ou idéologique.

Effectivement, quelques partenariats avec des acteurs économiques (je pense aux employeurs, aux grandes entreprises) nous paraissent beaucoup plus souhaitables pour développer ensemble l'offre d'accueil de jeunes enfants. Mais soyons attentifs à ce que le recours par la Ville à des entreprises privées ne remette pas en cause les conventions associatives existantes et ne fragilise pas près de 110 équipements soutenus financièrement par la Ville. Le risque est grand de se voir imposer une mise en concurrence lors des renouvellements de conventions avec la Croix Rouge et la mutualité.

Un autre élément nous interpelle. C'est le risque d'une rupture d'égalité de l'accès au service public. Pour 10 % des places, certains parents lyonnais auront une priorité d'accès pour leurs enfants induite par le financement consenti par leurs entreprises. Cela au moment où nous manquons de places en crèches pour répondre aux besoins, notamment dans de nombreux arrondissements en développement.

De plus, quels vont être les effets de ce filtre de sélection sur la sociologie des populations accueillies dans nos crèches municipales ?

Nous sommes attachés au droit à l'éducation et à la lutte contre les exclusions et la précarité. Cela nous incite à accueillir en premier lieu les enfants qui ont le plus besoin d'un environnement éducatif renforcé en raison, par exemple, de leur handicap ou de difficultés vécues par leurs parents.

Nous sommes donc attachés à l'application des mêmes critères sociaux d'admission en crèches pour les entreprises de salariés.

Nous vous demandons donc un bilan à mi étape de ce dispositif pour voir si les craintes que nous exprimons se vérifient ou pas, ainsi qu'un suivi du développement de places en crèche et en réseau d'assistantes maternelles permis par cet apport financier.

L'abstention de nos groupes est une alerte pour que ne se développe pas, au-delà de 10 %, cette proposition de locations en crèches municipales.

Merci de votre attention.

Mme ROLLAND VANNINI Nathalie : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous l'avons encore vérifié au moment de l'examen du Compte administratif : la petite enfance est une des priorités de la Ville de Lyon. Or, les besoins en la matière sont nombreux, Mme Reynaud l'a rappelé : accroissement du nombre de berceaux mais aussi modernisation de l'offre existante, rénovation et agrandissement des structures, crèches municipales et associatives réunies.

Offrir une diversité des modes d'accueil, gage d'un service personnalisé aux familles, c'est encore accompagner les relais d'assistantes maternelles dans leur développement sur le territoire et permettre aux micro-crèches de s'implanter de manière harmonieuse, en respectant les équilibres géographiques.

Pour contribuer à la poursuite de cette action dans le temps, un partenariat, s'inspirant d'expériences précédentes avec la Poste ou encore le Ministère de la Défense, nous est aujourd'hui proposé. La location de places à des entreprises de crèches, telles Baby Loup, les Petits Chaperons rouges, ou la Maison bleue, est certes une démarche innovante. Néanmoins, ces structures, bien installées dans le paysage lyonnais, participent déjà à la dynamique et à l'attractivité de notre agglomération. Elles sont en outre, via un conventionnement, des partenaires de la politique de la CAF en direction des familles et de leurs jeunes enfants.

Cet accord permettra d'augmenter l'offre des entreprises de crèches aux salariés d'entreprises publiques ou privées, salariés résidant obligatoirement à Lyon et pour la Ville, de percevoir des recettes supplémentaires, destinées à financer de nouvelles places en crèches dans des secteurs déjà identifiés comme prioritaires.

En tant qu'élue déléguée à la Petite enfance dans le 3^e arrondissement, je connais certains quartiers en pleine expansion et d'autres où l'offre d'accueil du jeune enfant reste encore insuffisante. Une mesure visant à améliorer cette situation est la bienvenue et doit être considérée avec intérêt.

Le groupe Socialiste, radical et apparentés est donc sensible à cette proposition de diversifier les ressources et, à terme, d'étendre le service rendu aux familles lyonnaises. Ce dispositif d'ouverture limité à 10 % de l'ensemble des places municipales est une expérimentation (cela a été également rappelé) dont les modalités ont clairement été définies et présentées aux élus en commission Petite enfance et Education. Il restera, certes, à en estimer l'impact sur la bonne santé de nos crèches et son succès auprès des entreprises concernées. Et j'ajouterai : comme c'est le cas pour toute démarche innovante».

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Quelques mots simplement sur ce dossier. Finalement, est-ce que la Ville de Lyon se désengagerait des crèches ? Je rappelle que sur le Contrat enfance-jeunesse signé pour 2011-2014, nous avons prévu la création de 305 places de crèches. Dans la période que chacun s'est accordé à trouver plus difficile aujourd'hui pour les collectivités locales et donc pour le nouveau contrat que nous avons signé ,2018-2015 ce sont 386 places de crèches qui seront créées. Cela veut dire que nous continuons à créer des places de crèches malgré les difficultés financières que sont les nôtres.

Ce qui est important pour nous, c'est d'en créer encore davantage. Et si nous nous procurons des financements pour des places de crèches qui seront attribuées à des Lyonnais, nous pourrions accroître encore le nombre de places de crèches que nous développerons à l'horizon de la fin de notre mandat et sur le mandat prochain. C'est cela qui guide notre politique et je crois que finalement, l'important, c'est la réponse à donner.

Sur les problèmes de mixité, moi j'attire l'attention : il ne faut pas envisager que les crèches soient les crèches uniquement pour les enfants les plus défavorisés, parce que vous pourriez faire ce qui arrive dans un certain nombre d'écoles, où on s'aperçoit malheureusement qu'il n'y a plus que les enfants les plus défavorisés. Moi je suis pour la mixité mais la mixité dans les deux sens. C'est vrai pour le logement, c'est vrai pour l'école, c'est vrai pour les crèches.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les groupes UDI et apparentés, Les Républicains et apparentés – Ensemble Pour Lyon et Lyon citoyenne et solidaire ont voté contre. Les groupes Europe écologie – Les Verts et Lyon gauche solidaires se sont abstenus.)

2016/2091 - Programmation financière 2016 au titre du projet éducatif de territoire -volet extra-scolaire-
(Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté.)

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE, SANTE

2016/2105 - Attribution d'une subvention d'investissement de 30 000 euros à l'Association Mouvement Français pour le Planning Familial du Rhône pour l'aménagement de ses locaux 2 rue Lakanal à Villeurbanne - Approbation et autorisation de signature de la convention correspondante (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

Mme RABATEL Thérèse, rapporteur : Avis favorable, Monsieur le Maire, chers Collègues, pour une subvention d'investissement exceptionnelle de 30 000 euros au Planning Familial du Rhône afin d'améliorer l'accueil de plus de 8 000 personnes, à 94 % des femmes et des jeunes femmes, dont 73 % de lyonnaises qui viennent chaque année chercher des conseils et des soins pour leur vie affective et sexuelle. J'en profite pour préciser que l'activité IVG du planning ne concerne que 10 % de ses activités, chiffre stable.

En tant qu'Adjointe déléguée à l'égalité femmes-hommes, je vous remercie particulièrement, Monsieur le Maire, pour cet engagement significatif de la Ville de Lyon et ce, quand d'autres collectivités réduisent ou se retirent actuellement de leur participation aux actions pour les droits des femmes. Merci pour la santé et la vie des femmes.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire se félicite de la décision d'allouer une subvention de 30 000 euros au Planning familial afin de les aider à financer les travaux qui sont estimés à 000 426 euros et dont 276 000 euros resteront à la charge du Planning après participation du propriétaire. Travaux indispensables qui rendront le lieu plus fonctionnel, répondant aux exigences de confidentialité indispensable dans ce type de lieu et bien sûr ,répondant aux normes d'accessibilité.

Le Planning familial est un lieu d'accueil pour un nombre de plus en plus important de personnes : celui de Villeurbanne accompagne environ 8 000 personnes. Une consultation chez un gynécologue est coûteuse, il faut avancer la somme, souvent attendre 6 mois avant d'avoir un rendez-vous et il faut trouver un médecin conventionné en secteur 1 pour être entièrement remboursé. Alors que nous vivons dans une société hyper sexualisée, un tabou terrible est maintenu sur les questions relatives à la sexualité. Le Planning familial doit donc aujourd'hui palier à la politique d'austérité menée par le Gouvernement mais aussi faire face à des problématiques sociales assez spécifiques.

Dans la période de crise que nous traversons, la précarité ne fait que se renforcer : combien sont ceux qui ne se soignent pas, faute de moyens ? Combien sont celles qui, faute de revenus décents, n'ont pas accès à la contraception ? Le Planning familial, pratiquant le tiers-payant et la gratuité de la contraception pour les mineurs lutte contre ces pratiques d'exclusions pour permettre à chacun le droit de disposer de son propre corps. Au-delà de la précarisation du peuple, cette période de crise est prétexte à une baisse drastique des dotations publiques : les centres IVG ferment, un grand nombre de formes de contraceptions ne sont pas ou peu prises en charge par la Sécurité sociale. C'est ainsi que chaque année, entre 2 000 et 3 000 femmes se voient obligées d'aller à l'étranger pour avorter, parce qu'elles n'ont pu obtenir de rendez-vous dans les délais légaux en France.

Avec la politique d'austérité menée par le Gouvernement socialiste qui poursuit celle menée par la Droite, une véritable régression des droits des femmes s'est mise en marche. Il n'y a plus d'argent pour éduquer les élèves à la santé, dans les écoles. On continue à fermer des Centres d'interruption volontaire de grossesse ou à les restructurer.

M. LE MAIRE : Madame Granjon, vous avez terminé votre temps de parole. On a bien compris l'orientation générale de votre discours.

Mme GRANJON Isabelle : Et bien, j'espère simplement que la Ville de Villeurbanne, la Métropole, l'Etat et la Région soutiendront le Planning familial.

M. KIMELFELD David, Maire du 4^e arrondissement : Je voudrais témoigner qu'au-delà du militantisme nécessaire, car rien n'est jamais acquis en la matière et on le voit à travers toute l'Europe, le droit à l'interruption volontaire de grossesse n'est jamais gravé dans le marbre, ici comme ailleurs. Au-delà de ce militantisme, c'est un travail considérable sur le terrain en proximité qui est effectué par les salariés du planning. C'est un travail considérable de santé publique que nous devons prendre aussi en compte pour soutenir le planning familial.

La contraception, l'IVG, la prévention des maladies sexuellement transmissibles sont autant de sujets qui nécessitent un travail de qualité auprès de nos concitoyens, et pour que ce travail soit de qualité il faut que les conditions d'exercice le soient aussi.

C'est le sens de cette subvention exceptionnelle que de le permettre.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/2102 - Modification de la convention cadre établie entre la Ville de Lyon et le CCAS (Direction de l'Action Sociale)

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah

(Adopté.)

2016/2106 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté - opération été- pour un montant de 19 000 euros (Direction de l'Action Sociale)

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah

(Adopté.)

2016/2107 - Convention de partenariat entre la Ville de Lyon et le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés pour l'organisation de la journée régionale du 31 mai 2016 (Direction de l'Action Sociale)

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

(Adopté.)

2016/2173 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées -opération été, animation, protection de la santé- pour un montant total de 12 400 euros (Direction de l'Action Sociale)

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

(Adopté.)

2016/2174 - Programmation financière 2016 au titre du volet santé du Contrat de Ville - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations pour un montant total de 140 000 euros (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

(Adopté.)

2016/2175 - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 22 550 euros à des associations œuvrant dans le domaine de la santé et l'accompagnement de personnes en situation de précarité ou fragilisées (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

(Adopté.)

2016/2176 - Programmation financière 2016 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 227 471 euros (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

(Adopté.)

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

2016/2137 - Renouvellement de la convention entre la Ville de Lyon et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique 2016-2018 (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit d'approuver le renouvellement entre la Ville de Lyon et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, le FIPHFP. Cette deuxième convention est conclue pour la période 2016-2018 et nous permettra de poursuivre l'action tout à fait remarquable engagée par la Ville depuis 2010 pour l'insertion professionnelle et sociale des agents de notre collectivité en situation de handicap et accessoirement, de bénéficier pour cela d'un financement d'un million d'euros.

Avis très favorable de la commission.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : J'ai le plaisir de faire la dernière intervention et j'abrègerai. Monsieur le Maire, chers Collègues, je la fais quand même parce que c'est un énorme effort de nos services et c'est une action en même temps très forte de la Ville de Lyon.

Depuis la première convention signée en 2012, nous avons beaucoup progressé et nous employons depuis fin janvier 7 % de personnes handicapées parmi nos salariés, c'est-à-dire plus que l'obligation légale de 6 %. Cela représente 510 personnes, ce chiffre absolument important étant à souligner. Ce sont autant de personnes en situation de handicap qui voient la vie sous un jour meilleur.

C'est le résultat d'une volonté et d'une attention continue de la part de nos services, du directeur des Ressources humaines, M. Ducrocq et de ses équipes RH, mais aussi de tous les salariés de toutes les catégories A, B ou C, accueillant ces personnes dans leurs services. Je les en remercie vivement en leur disant qu'ils participent à la bonne réputation locale et nationale de la Ville de Lyon dans ce domaine aussi.

Toutes sortes d'actions sont conduites, les aménagements de postes par exemple ont beaucoup progressé : 12 en 2012, 111 en 2015. Cela montre que les agents se sont sentis en confiance et que les relais et RH ont bien fonctionné. Cette politique est visiblement bien menée.

Travailler, particulièrement pour les personnes en situation de handicap, est important et apprécié, voire rêvé. Le travail leur permet de se sentir utiles à la société, aspect fondamental pour vivre l'égalité réelle avec le reste de la population. Le travail permet aussi d'avoir des compagnons et des compagnes de travail, de sortir de l'isolement. Il permet de toucher un salaire et pas seulement des allocations, il représente une dignité et une inclusion dans la société. Je rappelle qu'il n'y a pas d'emplois réservés et que les personnes handicapées rendent un réel service à la population lyonnaise, comme tous nos salariés.

Continuons donc, avec conviction et vigilance, à faire vivre l'inclusion et l'égalité au quotidien.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de ce rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/2135 - Modification du tableau des effectifs (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté.)

2016/2136 - Remise gracieuse de dette (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté.)

2016/2180 - Opération Jobs d'été 2016 (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues il est 11 h moins le quart, nous avons commencé à 15 h. Je me demande s'il ne serait pas sage que ceux qui participent à la commission des temps de parole puissent quand même revoir un peu le format...

(La séance est levée à 22h45.)